



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 21

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, November 10, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 10 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.
<https://www.transcription.tc/>
(800)899-0006

INTERNATIONAL REPORTING INC.

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gonsalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>SMA MARLIN ARMAN DEGRAND, assermenté</u>	2
Interrogatoire en chef par Me Jean-Simon Schoenholz	2
Contre-interrogatoire par Me Brendan van Niejenhuis	54
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	77
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	80
Contre-interrogatoire par Me Mike Morris	88
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	91
Réinterrogatoire par Me Jean-Simon Schoenholz	97
<u>SSG MARIO Di TOMMASO, sous le même serment</u>	103
Interrogatoire en chef par Me Natalia Rodriguez	103
Contre-interrogatoire par Me Andrea Gonsalves	210
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	232
Contre-interrogatoire par Me Rebecca Jones	249
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	264
Contre-interrogatoire par Me Ewa Krajewska	269
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	277
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	286
Contre-interrogatoire par Me Thomas McRae	295
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	297
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	307
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	314
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	317
Contre-interrogatoire par Me Darrell Kloeze	321

Ottawa, Ontario

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute jeudi le 10 novembre 2022, à 9 h 30

LA GREFFIÈRE: La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour. Avant de débiter, un petit message par suite de ce qui s'est passé hier.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, il a fallu interrompre l'audience hier en raison du fait que l'avocat principal Gabriel Poliquin a été indisposé.

Il a été évalué par des médecins, rien de sérieux apparemment, donc il devrait se remettre rapidement après quelques jours. Il devrait être rétabli et il sera ici la semaine prochaine. Alors, il tient à remercier tous ceux qui ont communiqué avec lui et c'est très apprécié.

Donc, cela dit, après ces propos rassurants, nous pouvons passer au témoin suivant.

ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ: Bonjour. Je suis avocat pour la Commission et nous entendrons aujourd'hui Marlin Degrand, ce sera notre premier témoin.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour.

LA GREFFIÈRE: Comment souhaitez-vous être assermenté, avec la Bible, le Coran ou la Torah?

SMA MARLIN DEGRAND: La Bible, s'il-vous-plaît.

LA GREFFIÈRE: Pourriez-vous donner votre nom?

SMA MARLIN DEGRAND: Marlin Arman Degrand, M-a-r-l-i-n, D-e-g-r-a-n-d.

LA GREFFIÈRE: Jurez-vous que votre témoignage ne sera que la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, que

1 Dieu vous vienne en aide?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je le jure.

3 **--- SMA MARLIN ARMAN DEGRAND, assermenté:**

4 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:**

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Bonjour, Monsieur
6 Degrand.

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bonjour.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, ça me fait
9 plaisir de vous revoir. Vous vous souviendrez avoir rencontré,
10 le 30 août, les avocats de la Commission à des fins d'entrevue?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je me souviens.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Nous avons préparé
13 un résumé de votre témoignage. Alors, WTS00000003, vous allez le
14 voir à l'écran.

15 Avez-vous des corrections à apporter à ce résumé?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, aucune correction.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous pouvez
18 résumer qu'il s'agit d'un document que vous avez revu et
19 approuvé? Très bien. Merci.

20 Vous vous souviendrez aussi qu'en ce qui concerne
21 le Gouvernement de l'Alberta, on a préparé un rapport
22 institutionnel. Avez-vous eu l'occasion de le lire?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je crois comprendre
25 que vous avez confirmé le contenu de ce rapport par le biais
26 d'une déclaration sous serment?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, c'est

1 ALB.IR.00000001 et l'assermentation c'est AFF.00000015. Je crois
2 comprendre que vous étiez sous-ministre adjoint de la division
3 de la sécurité publique et responsable pour le ministère de la
4 Justice et le solliciteur général de l'Alberta en ce qui
5 concerne la sécurité publique?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'était vrai à l'époque, mais
7 il y a eu des changements et maintenant je suis dans un
8 ministère tout nouveau, celui de la Sécurité publique, mais oui,
9 vous avez raison.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous êtes
11 encore sous-ministre adjoint?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pourriez-vous nous
14 décrire vos responsabilités à l'époque?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Dans l'époque des événements,
16 j'étais sous-ministre adjoint responsable de la coordination.
17 J'avais plusieurs responsabilités, je dirigeais les forces de
18 maintien de l'ordre et il s'agissait donc de coordonner
19 l'ensemble des opérations pour la province.

20 On assumait aussi la responsabilité en ce qui
21 concerne la recherche, les analyses statistiques, la prévention
22 du crime et d'autres dossiers qui relevaient de nous, donc.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et qui était votre
24 supérieur à l'époque?

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** Le sous-ministre associé à
26 l'époque, il est maintenant sous-ministre, Dennis Cooley. Il est
27 maintenant sous-ministre en titre de notre ministère.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et il se

1 rapportait, lui, au ministre Savage?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. À l'époque, le ministre
3 était Monsieur Savage.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je crois comprendre
5 que l'un de vos rôles c'était d'assurer la liaison avec les
6 forces de l'ordre au nom du gouvernement?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact. Assurer la
8 liaison et coordonner.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous pourriez peut-
10 être, tout d'abord, nous donner un résumé de ce qui concerne les
11 services policiers pour l'ensemble de la province?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Très certainement. Nous
13 avons, bien sûr, la GRC qui s'occupe des activités policières
14 pour l'ensemble du territoire et il y a aussi, donc, certains
15 niveaux de responsabilités pour les activités policières en ce
16 qui concerne la communauté. Si ça dépasse 5 000 habitants, il
17 faut avoir un service municipal, mais on a l'option aussi de
18 conclure des contrats avec la GRC dans notre province.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pourriez-vous ralentir
20 un tout petit peu parce que tout est interprété, alors surtout
21 quand on connaît bien le sujet on a tendance à parler un peu
22 vite.

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est ce que je fais
24 tout le temps.

25 Oui, certainement, comme je le disais, il y a
26 plusieurs niveaux. La responsabilité au niveau municipal relève
27 donc des administrations, s'il y a plus de 5 000 habitants, donc
28 il y a sept corps de police indépendants qui gèrent leurs

1 propres activités de façon indépendante, encore une fois. Et 48
2 collectivités ont choisi d'avoir une entente contractuelle avec
3 la GRC et c'est la même chose aussi en ce qui concerne les
4 activités d'une police provinciale pour le reste du territoire,
5 y compris dans les territoires occupés par les Métis et les
6 Premières Nations, sauf trois exceptions où il y a des services
7 autochtones qui ont été constitués.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, dans les
9 collectivités de moins de 5 000, les activités policières
10 relèvent de la GRC?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, qui fait office de
12 police provinciale.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et ça comprend
14 Coutts?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'est la division K
17 de la GRC?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, effectivement. Elle est
19 responsable des opérations en Alberta.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pourriez-vous me
21 décrire ce qui se passe, les patrouilles routières ça relève
22 aussi de votre autorité, pourriez-vous nous expliquer le rôle?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** La direction du sheriff
24 relève de mon autorité et il y a des unités distinctes, entre
25 autres les patrouilles routières qui coordonnent leurs
26 activités, bien sûr, avec la GRC en ce qui concerne les services
27 routiers pour assurer la sécurité dans l'ensemble du réseau
28 provincial.

1 Et dans la mesure où leur rôle concernerait la
2 dispute frontalière à Coutts, eh bien, ils ont appuyé les
3 réponses opérationnelles de la GRC. Nous avons donc détaché nos
4 agents auprès de la GRC pour fournir de l'aide, y compris au
5 niveau des points de contrôle et de la circulation.

6 Donc, habituellement, le sheriff travaille en
7 coopération avec la GRC, mais dans une relation d'indépendance,
8 c'est une organisation d'agents de la paix, mais ce ne sont pas
9 des agents de police comme tel. Ils ont un mandat bien précis,
10 des pouvoirs bien précis qui sont assez vastes. Mais dans ce
11 cas-ci, on parle donc d'appui aux opérations qui avaient cours à
12 Coutts et ils dépendaient de la structure de la GRC.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, normalement,
14 ils seraient habilités, ils auraient le pouvoir nécessaire pour
15 faire respecter le *Code de la sécurité routière*, par exemple,
16 l'une des lois les plus importantes dans ce contexte?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Certainement. La sécurité
18 routière ainsi que d'autres lois provinciales. Ils sont
19 autorisés, par exemple, pour protéger les infrastructures
20 d'importance essentielle, etc.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et pourquoi,
22 pourriez-vous nous expliquer pourquoi dans ce cas-ci ils
23 obéissaient aux ordres de la GRC?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Très certainement. Ce qui
25 s'est passé à la frontière était une activité qui relevait de la
26 police qui était responsable donc du contrôle et du maintien de
27 l'ordre public. Il y avait eu des violations, etc.

28 Et dans ce cas-ci, comme c'était la GRC qui

1 assumait le contrôle global des activités, ç'aurait été
2 problématique pour une agence indépendante comme celle qui
3 relève du sheriff de fonctionner, de gérer des interventions
4 dans le contexte de cet évènement en ne se fiant pas au centre
5 de commandement et de contrôle de la GRC, parce qu'on aurait pu
6 se nuire mutuellement en ce qui touche la stratégie adoptée, que
7 ce soit dans la perspective des négociations ou dans celle de
8 l'application des lois.

9 Donc, il faut qu'il y ait un centre de
10 commandement et de contrôle unifié pour intervenir correctement.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez
12 brièvement parlé de la *Loi sur la défense des infrastructures*
13 *essentielles*, mais pourriez-vous nous dire de quoi il s'agit
14 exactement? Qu'est-ce que ça représente?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Il s'agit d'une loi -- mais
16 écoutez, je ne suis pas un expert, je ne peux pas vous donner
17 des explications très détaillées, mais ce que ça permet, d'une
18 certaine façon, c'est que la police peut avoir un autre outil
19 dans sa trousse quand il y a des interventions qui nécessitent,
20 par exemple, des intrusions ou qui touchent le fonctionnement
21 d'infrastructures essentielles.

22 Alors, c'est un peu comme la *Loi sur les mesures*
23 *d'urgence*, pas besoin d'invoquer cette loi. Toutefois, c'est un
24 peu comme la sécurité routière ou le *Code criminel* ou toutes les
25 autres lois qui sont utilisées comme outils par les forces de
26 l'ordre.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous croyez
28 comprendre qu'en ce qui concerne les autoroutes, ça fait partie

1 des infrastructures essentielles aux termes de cette loi?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez déjà
4 mentionné le sheriff. Le sheriff et la GRC sont habilités à
5 faire respecter cette loi?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, tous les services
7 policiers dans notre champ de compétence sont autorisés à faire
8 respecter cette loi.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez déjà
10 parlé du fait que vous êtes l'agent de liaison, mais avez-vous
11 une fonction de contrôle aussi par rapport aux activités
12 policières?

13 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, il y a des normes en ce
14 qui concerne le respect des lois et il faut que nous nous
15 assurions que les normes soient respectées et il y a un
16 programme auquel nous participons et bien sûr, on participe à
17 l'élaboration des décisions administratives, des politiques,
18 nous conseillons le gouvernement en ce qui concerne d'éventuels
19 changements à la Loi qui seraient requis ou non.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Revenons donc sur
21 les événements de Coutts, si vous le voulez bien.

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Certainement.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Si je comprends
24 bien, la province était consciente qu'il y avait des gens qui
25 voulaient ralentir la circulation et qui arriveraient à Coutts
26 vers le 29 janvier?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, les forces de l'ordre,
28 notre sécurité provinciale nous avaient informés de cet

1 évènement.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et habituellement,
3 comment ça se passe le transfert d'informations?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, nous avons des
5 réseaux pas mal développés, des coordinations entre tous les
6 services policiers de la province, que ce soit les bureaux du
7 renseignement ou de la sécurité. Donc, on peut partager
8 l'information qui nous parvient en temps réel, dans la mesure du
9 possible.

10 Cela se passe entre tous ces services et bien
11 sûr, par l'entremise des services du renseignement criminel de
12 l'Alberta qui relève donc des entités qui gèrent les situations
13 de ce genre. Et grâce à ces outils, nous sommes informés de
14 façon régulière s'il y a des situations qui évoluent et qui
15 pourraient avoir un impact sur divers secteurs de compétence
16 dans notre province, ce fut le cas.

17 Donc, on partage l'information, non seulement
18 parmi les forces de l'ordre, mais ça permet aussi, dans mon cas,
19 d'avoir une bonne compréhension de la situation.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez reçu
21 des rapports, des mises à jour?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Effectivement, mes
23 subalternes m'ont fait parvenir des mises à jour sur la
24 situation.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la province
26 savait-elle qu'il risquait d'y avoir un blocage avant l'arrivée
27 du convoi à la frontière ou près de la frontière?

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Selon l'information qui nous

1 parvenait par l'entremise de la GRC, d'après les conversations
2 qu'on avait eues de ce côté-là avec les organisateurs, rien
3 n'indiquait à ce moment-là -- bien, écoutez, il y a toujours des
4 possibilités, mais rien n'indiquait que c'était là le but de ce
5 convoi qui roulait lentement.

6 Divers évènements avaient été planifiés, y
7 compris à Calgary ou devant l'assemblée législative, on
8 surveillait ce qui se passait en même temps donc de ce côté-là.

9 Et en ce qui touche le convoi qui est parti de
10 Lethbridge pour se rendre à Coutts, eh bien, d'après
11 l'information qui nous avait été transmise, on parlait d'un
12 groupe de véhicules qui circuleraient au ralenti dans la région
13 et c'est ce que nous savions.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je ne sais pas si
15 vous avez entendu le témoignage du maire Willett?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Il dit qu'il a
18 conseillé le ministre Savage le 27 septembre. Est-ce qu'on peut
19 avoir le COU00000 ---

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Vous avez parlé de septembre?

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je m'excuse, oui,
22 j'ai écrit mes notes hier soir, alors je m'excuse. Donc,
23 janvier. Donc, le 27 janvier.

24 Alors, c'est la lettre du maire Willett:

25 «On m'a informé d'un effort qui devrait
26 débiter samedi pour bloquer toute la
27 circulation vers le nord et vers le sud
28 au passage frontalier de Coutts ainsi

1 qu'à Carway et Del Bonita.»

2 Étiez-vous au courant du fait que cette
3 information avait été transmise au gouvernement?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je ne peux pas vous
5 confirmer que j'ai vu ce document. Je ne suis pas certain.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Mais de façon
7 générale, est-ce qu'on vous a indiqué que certains
8 renseignements parlaient d'un blocage?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, on a toujours su qu'il y
10 avait un risque et je suis sûr qu'il y a eu des échos sur les
11 médias sociaux, etc., mais d'après les conversations que
12 j'avais, d'après ce que la GRC nous disait des conversations
13 avec les organisateurs, on pensait à l'époque que ce n'était pas
14 l'intention, mais le risque était là.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et avant l'arrivée
16 du convoi, est-ce qu'on vous avait dit qu'il pourrait y avoir
17 des groupuscules qui avaient l'intention de bloquer la
18 frontière?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je crois que personne m'a
20 parlé de groupuscules extrêmes à ce moment-là, mais c'est devenu
21 évident le jour où l'évènement s'est produit, s'est concrétisé.
22 Donc, on parlait de 1 000 véhicules au départ, ensuite 250 sont
23 restés et ont décidé de bloquer la frontière.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'après le
25 témoignage du maire Willett, il aurait reçu un appel le
26 lendemain de quelqu'un qui était, selon lui, au bureau du
27 ministre Savage pour l'informer, pour le remercier du
28 renseignement et il aurait dit, la GRC était au courant.

1 Vous êtes pas au courant de l'existence de cet
2 appel?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et est-ce qu'on
5 vous a renseigné quant au plan de la GRC pour l'ensemble des
6 évènements avant, par exemple, l'arrivée du convoi le 21? Savez-
7 vous si il y a une planification pour la possibilité d'un
8 barrage?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je déférerais à Monsieur
10 Zablocki. Les réunions que j'ai eues portaient sur le fait qu'on
11 savait qu'il y avait un convoi et la taille approximative du
12 nombre qui allait arriver et on avait prévu parler aux
13 organisateurs, offrir de l'information et aussi donner des
14 explications aux points de contrôle de ne pas barrer les
15 autoroutes dans les deux sens. On donnait aussi des instructions
16 comment manifester légalement.

17 Alors, ça c'est tout les plans qui étaient
18 établis et au niveau macro, le nombre d'agents qui seraient là
19 pour gérer l'évènement en cours.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous rappelez-vous
21 de ce nombre?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, je regrette, non.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous étiez
24 satisfait, de façon générale, de ce plan-là?

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Bon, on va leur en
27 parler un peu plus tard, mais c'est bien d'avoir votre opinion.
28 Depuis, avez-vous compris pourquoi la GRC pouvait

1 pas empêcher l'installation de la (sic) barrage?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Moi j'allais jamais sur le
3 terrain, alors je dépends beaucoup sur l'information qui vient
4 de la police et un peu de mon expérience personnelle de mon
5 lointain passé.

6 Mais la réalité c'est que le barrage s'est
7 produit de façon assez spontanée. Un nombre de véhicules se
8 dirigeaient vers la frontière, remontaient, et ça dessinait un
9 cercle qui ralentissait la circulation, mais ne la bloquait pas.

10 Et à un moment donné, un nombre de véhicules ont
11 décidé de s'arrêter et de carrément bloquer l'autoroute. Et ça
12 c'était contraire à ce que les organisateurs nous avaient dit et
13 ce que les policiers leur avaient dit.

14 Alors, à ce moment-là, les policiers sur le
15 terrain étaient confrontés à un méchant problème parce qu'il y
16 avait environ 250 véhicules qui bloquaient l'autoroute.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez compris
18 que le barrage bloquait toute la circulation du côté canadien
19 dans les deux directions?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et aussi, ça
22 empêchait l'accès les gens de Coutts à Milk River et vice-versa?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je crois que oui. Il y a eu
24 des conversations qui touchaient les défis auxquels se
25 confrontaient les gens de Coutts et la GRC m'avait dit qu'ils
26 travaillaient avec ça, ils allaient quand même avoir un appui
27 pour avoir un accès pour que les résidents puissent quitter
28 Coutts. Et ça c'était durant les premiers jours de l'évènement.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez
2 compris que c'était une artère principale pour Coutts afin de se
3 rendre aux services essentiels et tout?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, bien sûr. Je ne connais
5 pas très bien Coutts, je ne peux pas vous dire si c'était la
6 seule artère, mais c'était une artère principale.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez dit
8 tantôt que la GRC vous avait informé quant à une route
9 alternative pour les résidents. Pouvez-vous élaborer?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** J'en sais pas plus, c'est ce
11 que j'ai reçu de la GRC, que la GRC voulait créer un accès pour
12 la communauté et que ç'a été résolu -- je ne peux pas me
13 rappeler quelle journée, mais ç'avait été réglé dans les
14 premiers jours.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous avez
16 réussi à créer une route alternative une fois que l'autoroute
17 était complètement bloquée pour permettre aux résidents de se
18 déplacer?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'on vous
21 avait dit que cette route était utilisée pour des véhicules
22 commerciaux aussi?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Pour traverser la frontière.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pas pour traverser
25 la frontière, mais une fois qu'ils avaient traversé la
26 frontière, pour pouvoir continuer.

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Il y avait -- la GRC m'a dit
28 qu'il y avait un nombre de véhicules, de camionneurs qui étaient

1 pris, des gens qui voulaient pas y être, mais ne pouvaient pas
2 quitter. Et là, je me fie sur ma mémoire, je ne me souviens pas
3 de la journée, mais dans les premiers jours il y a eu une
4 certaine réussite, d'autres discussions avec les protestataires
5 afin de permettre à ceux qui ne voulaient pas être là, ça devait
6 être 25 ou 30, des camions qui ont été escortés de la région.

7 Mais au-delà, il y avait vraiment pas moyen pour
8 les camionneurs, une fois que toutes les voies étaient bloquées.
9 C'est important à signaler que durant tout l'évènement, qui a
10 duré quelques semaines, la majorité du temps il y avait une voie
11 qui était ouverte nord et sud.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, à votre
13 connaissance, il y avait pas de route alternative pour les
14 véhicules commerciaux, que la GRC comptait sur la bonne foi des
15 protestataires?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** En passant par Coutts.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Oui.

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Mais il y a d'autres passages
19 frontaliers où là il y avait des efforts pour s'assurer que ces
20 passages seraient ouverts. Mais le passage principal c'est à
21 Coutts. Carway et Del Bonita sont aussi disponibles, les heures
22 sont plus restreintes et il y a eu des efforts du ministère du
23 Transport de l'Alberta et la GRC pour travailler avec l'ASFC et
24 les Américains pour s'assurer qu'on pouvait prolonger les heures
25 et les services disponibles à ces passages frontaliers pour
26 faciliter le déplacement lorsque Coutts était fermé.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** J'aurai peut-être
28 d'autres questions là-dessus un peu plus tard, mais c'est utile.

1 D'après le rapport institutionnel, le 31 janvier,
2 la GRC était prête à avoir des opérations d'exécution de la Loi,
3 mais des protestataires ont quitté vers ce moment-là, il y a eu
4 des tentatives de négocier avec les autres manifestants, mais ça
5 n'a pas réussi. Est-ce bien ça?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est ce que la GRC m'a dit.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pourquoi les
8 négociations ont échoué?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne peux pas répondre. Je
10 peux vous dire qu'avec certains -- il y avait des manifestants
11 qui voulaient quitter et il y en avait d'autres qui voulaient se
12 transformer en manifestation pacifique et légale.

13 Alors, la GRC a décidé de commencer les
14 négociations, ce qui était raisonnable, et ils l'on fait, et ç'a
15 échoué à ce moment-là. Mais encore une fois, je n'étais pas sur
16 le terrain, alors c'est de la conjecture de ma part.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'on vous a
18 dit, le 31 janvier, que le leadership de la manifestation
19 c'était pas très clair ni net?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je peux vous dire qu'on m'a
21 dit, pendant que ça évoluait, c'était difficile de négocier
22 parce qu'il y avait multiples individus qui se présentaient et
23 disaient qu'ils parlaient au nom des manifestants.

24 Alors, il y avait le premier leadership du
25 convoi, après ça il y avait ce groupe dissident et le 31
26 janvier, un autre groupe qui s'était identifié comme étant le
27 dirigeant et qui parlait à la GRC. Je crois que plus tard, je ne
28 sais pas si c'était le 31, mais dans les prochains jours,

1 d'autres groupes, des individus qui se sont identifiés comme
2 étant des dirigeants et qui avaient rien à voir avec les autres.

3 Alors, une des difficultés, d'après ce qu'on m'a
4 dit, la GRC a dit qu'ils avaient eu de multiples groupes et de
5 différentes factions dans le groupe global. Donc, il y avait des
6 individus qui avaient tous des motivations différentes et ça
7 rendait les choses difficiles.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Et
9 l'application de la Loi qui n'a pas été exécutée, c'est parce
10 qu'il y avait des éléments modérés qui ont exprimé l'intention
11 de devenir une manifestation plus légale?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est ce que la GRC m'a dit.
13 Évidemment, l'objectif c'est toujours de trouver une résolution
14 pacifique avec un recours minimum à la force.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et pour vous, c'est
16 quoi une manifestation plus légale?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** L'information c'était que
18 leur objectif, tout au long de l'évènement, de rétablir la
19 circulation au passage frontalier de Coutts.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que ç'a
21 réussi?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Comme j'ai dit tantôt, il y
23 avait des moments où c'était réussi de façon limitée, comme quoi
24 il y avait une voie qui était ouverte. Et donc, la circulation
25 différait, des fois avec escorte, des fois libre, mais au
26 ralenti et ils étaient en train de traiter 50 pourcent du volume
27 normal de circulation. Et après ça, il y aurait eu une fermeture
28 pour un certain temps, une réouverture et finalement, ç'a été

1 fermé jusqu'à ce que ça soit réglé. Donc, fermé pendant deux ou
2 trois jours.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors ---

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, autour oui, du 10. Je
5 crois que ç'a été réglé le 14 février.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Durant ce temps-là,
7 les véhicules commerciaux utilisaient encore le point d'entrée
8 de Coutts, peut-être en nombre limité, mais qu'il y avait encore
9 de l'activité au port d'entrée?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Lorsque les voies étaient
11 ouvertes, oui. Comme j'ai dit, il y a des périodes où c'était
12 fermé. Il y a une période où il y a eu un accident de voiture,
13 donc on a dû fermer. Alors, c'était pas un débit constant, des
14 fois interrompu et suivi d'une réouverture.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pour être clair,
16 j'ai compris que le barrage -- je ne connais pas la distance,
17 mais peut-être un kilomètre du point d'entrée proprement dit?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bon, vous connaissez cette
19 région aussi bien que moi, je ne suis jamais allé. J'avais
20 compris que le poste de douanes est au sud du barrage. Donc, il
21 y a les deux autoroutes, les deux tronçons d'autoroute qui vont
22 au sud et puis une voie latérale et puis on va -- c'est là où se
23 trouvait le barrage. Le barrage principal c'était ailleurs, qui
24 est plus haut sur l'autoroute en allant vers Milk River.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez parlé des
26 plans d'urgence avec multiples points d'entrée. Savez-vous
27 quelle était l'incidence d'avoir dévié la circulation aux autres
28 points d'entrée?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'étais pas là, mais on
2 m'a rapporté que les agents américains reçoivent certains biens
3 servant à certains points comme les animaux, le bétail, les
4 aliments, le transport lourd comparé à la circulation de
5 véhicules automobiles.

6 Alors, le défi c'était de non seulement prolonger
7 les heures, mais aussi de pouvoir accommoder pour passer les
8 douanes le genre de biens commerciaux qui passaient par ces
9 points d'entrée. Et je ne suis pas un expert dans ce domaine.
10 J'ai compris que c'était un défi et qu'ils ont travaillé dessus
11 avec les gens du ministre du Transport, ministre de
12 l'Agriculture, l'ASFC et les homologues américains.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Maintenant,
14 ALB00001573. J'ai compris que le 3 février, Monsieur Zablocki de
15 la GRC a envoyé une lettre au ministre Savage demandant le
16 déploiement de plus d'agents. Et en vertu de l'entente de
17 services policière entre la province et le Canada?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Et c'est la GRC qui est le
19 fournisseur de services. Alors, ça veut dire que ça permet à la
20 GRC de déplacer les ressources policières au besoin.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et voici la réponse
22 de ministre Savage. Alors, une réponse le même jour qui approuve
23 la demande, n'est-ce pas?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et à la quatrième
26 ligne:

27 «C'est en réponse à un barrage près du
28 passage transfrontalier de Coutts et

1 les renseignements suggèrent qu'il y
2 aurait d'autres barrages dans la
3 province. À mon avis, ceci constitue
4 une urgence pour la province de
5 l'Alberta en vertu de l'entente de
6 services de la police provinciale.»

7 Pourquoi le déploiement additionnel? Pourquoi
8 c'était nécessaire?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ma conversation avec Monsieur
10 Zablocki, il m'avait indiqué que les ressources qui étaient
11 nécessaire pour maintenir l'ordre au barrage et pour gérer les
12 autres évènements qui auraient pu se produire ailleurs dans la
13 province.

14 Alors, cette demande de ressources était
15 considérable et il y a des ressources spécialisées qui sont
16 utilisées lors de ce genre d'évènement et aussi des ressources
17 pour des évènements en général.

18 Et aussi, en vertu de cette entente de principe
19 de la police provinciale, c'était pour pouvoir contacter les
20 autres provinces pour avoir d'autres ressources pour que son
21 équipe puisse se reposer et donner des périodes de repos et par
22 la suite, les remettre dans leur rôle.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et finalement, il a
24 reçu 40 agents de police de la Colombie-Britannique?

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ici, «Les
27 renseignements qui suggèrent d'autres barrages prévus dans la
28 province.» Qu'en dites-vous?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je l'ai peut-être mentionné
2 avant, mais durant les évènements à Coutts, il y avait des
3 évènements qui se déroulaient à Calgary, des gens qui
4 manifestaient et qui défilaient dans la communauté et aussi des
5 manifestations à la législature à Edmonton. Et on avait des
6 renseignements et même des évènements où il y avait des barrages
7 en rotation. Je crois que la police de Taber a géré un évènement
8 mineur aussi.

9 Et aussi dans les réseaux sociaux, à différents
10 moments, on suivait les appels d'individus, d'un appel à tous
11 pour aller manifester ailleurs dans la province et créer
12 d'autres problèmes de circulation, etc. Donc, ce sont les
13 évènements, je crois, dont il parlait.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** À ce moment-là, le
15 3 février, d'après vous, pourquoi la GRC n'avait pas réussi à
16 mettre fin au barrage?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Au 3 février, à ce moment-là,
18 la GRC tentait de négocier avec les manifestants et si j'ai bien
19 raison, à ce moment-là il y avait une voie ouverte, donc il y
20 avait une circulation nord-sud, et à ce moment-là ils ont été
21 confrontés avec des difficultés parce qu'ils avaient pas la
22 capacité pour des grosses dépanneuses pour de l'équipement lourd
23 et les camions lourds.

24 Maintenant, en ce qui concerne l'application de
25 la Loi, je crois qu'à ce moment-là ils n'étaient pas prêts à
26 exécuter l'application de la Loi. Il y avait un dialogue pour
27 assurer que pour la plupart du temps, les voies étaient ouvertes
28 pour la circulation nord-sud. Et ils espéraient avoir une

1 conclusion pacifique, sans recours à la force, mais ils ont
2 retenu quand même qu'il y avait des enjeux logistiques.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et à ce moment-là,
4 la GRC a commencé à regarder ce qui se passait du côté des
5 capacités de remorquage?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et est-ce qu'on
8 pensait qu'il faudrait des ressources supplémentaires pour
9 passer à l'action?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. C'est facile d'enlever
11 les gens, mais il restait de gros véhicules à remorquer ces
12 véhicules-là bloquaient la route.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous connaissez la
14 loi albertaine sur la gestion des situations d'urgence?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez dit
17 que ce n'était pas nécessaire de l'invoquer?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est correct, en effet.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, en vertu de
20 cette loi, le gouvernement albertain peut déclarer qu'une
21 situation d'urgence prévaut dans la province. Pensez-vous que
22 l'invocation de cette loi aurait pu permettre à l'Alberta de
23 mettre la main sur les remorqueurs, les exploitants de services
24 de remorquage, d'une part, et ensuite pour interdire l'accès à
25 certaines zones?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je suis conscient de
27 l'existence des dispositions de la loi en question.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous dites que

1 l'Alberta a pensé à invoquer cette loi et qu'au bout du compte,
2 on a décidé que ce ne serait pas utile. Pourriez-vous nous dire
3 pourquoi on en est arrivés à cette conclusion?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Comme fonctionnaires, nous
5 conseillons les élus et dans ce contexte, on envisage les
6 possibilités et nous avons eu un examen donc des dispositions de
7 la *Loi sur les situations d'urgence*, qu'est-ce que ça
8 entraînerait comme conséquences si elle était invoquée.

9 Il y avait aussi d'autres lois qui régissaient
10 l'application des lois. On pouvait donc porter des accusations,
11 effectuer des arrestations, compte tenu des évènements en cours
12 à Coutts. Et donc, honnêtement, il y avait déjà des pouvoirs
13 dont on était investis qui ne relevaient pas de la *Loi sur les*
14 *situations d'urgence* qui permettaient d'arrêter de détenir les
15 gens qui manifestaient.

16 Donc, le gouvernement en est arrivé à la
17 conclusion que compte tenu des outils déjà disponibles selon nos
18 lois et que pouvaient utiliser les services policiers,
19 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* albertaine
20 n'aurait rien changé pour ce qui est des pouvoirs dont les
21 policiers avaient besoin.

22 Vous avez parlé de coercition, de forcer les gens
23 à coopérer. Ça, on pourrait faire une tentative en ce sens,
24 c'est sûr, mais selon les renseignements que nous avons,
25 beaucoup de gens dans l'industrie étaient plutôt d'accord avec
26 les manifestants ou en tous cas, ne voulaient pas être
27 considérés ou perçus comme ayant agi contre les manifestants. Et
28 là, je ne peux pas parler en leur nom, je ne peux pas me placer

1 dans leur situation, mais le fait est que si on avait forcé
2 quelqu'un à fournir un appui, bien, il était tout à fait
3 possible qu'on ait refusé d'obtempérer et donc, ç'aurait posé
4 des problèmes pour faire respecter les lois du côté des
5 fournisseurs de services. Donc, ça n'aurait mené à rien pour ce
6 qui est de l'objectif ultime.

7 Nous nous sommes dit donc que c'était préférable
8 d'opter pour d'autres solutions, de façon à obtenir cet appui.
9 Il y avait, par exemple, les Forces armées, la base d'Edmonton,
10 la base des Forces canadiennes d'Edmonton, finalement aussi, on
11 a eu d'autres options.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Et qu'est-ce
13 qui justifie l'évaluation selon laquelle certaines personnes
14 n'obéiraient pas, même si on les y forçait, est-ce que c'est la
15 GRC, une source de renseignement différente?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je dois indiquer que
17 ça c'est une évaluation personnelle. On ne m'a pas dit que
18 ç'avait été communiqué à qui que ce soit et là, j'avoue que je
19 ne peux pas parler au nom du premier ministre, des ministres,
20 qu'est-ce qu'ils pensaient à ce sujet. Je vous ai fait part de
21 mon opinion personnelle, soyons clairs, en fonction de mon
22 expérience et des réactions et là, disons que ça, ça
23 s'appliquerait au 8 ou au 9, plutôt qu'au 3 février.

24 Et c'était les échos que j'avais des
25 conversations avec l'industrie quand on avait tenté d'obtenir de
26 l'appui à la GRC pour utiliser les équipements de remorquage.
27 Ç'avait été refusé et les gens ne rappelaient pas, ne
28 retournaient pas les appels ou encore, on nous disait, «On va

1 refuser de coopérer.»

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la GRC a-t-elle
3 déjà exigé l'invocation de cette loi?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** COU00000016, des
6 textos entre la ministre Sawhney qui était ministre du transport
7 à l'époque et le maire Willett. Donc, deuxième page, si vous le
8 voulez bien. On déroule un peu plus bas sur la même page.

9 Vous voyez à droite, le maire Willett qui dit --
10 il parle de rencontrer les manifestants.

11 «Il faudrait que quelqu'un du
12 gouvernement soit là. Êtes-vous
13 toujours prêt à vous rendre à Coutts?»

14 Et elle a dit:

15 «Je dois avoir l'accord du patron et
16 celui de la GRC.»

17 Alors, avez-vous été consulté à savoir si le
18 gouvernement devait envoyer un émissaire à Coutts pour
19 rencontrer les manifestants?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, moi j'ai vu ça en me
21 préparant pour votre enquête et ça m'a été présenté à ce moment-
22 là. Donc, je n'ai pas été consulté. Je sais qu'il y a eu des
23 conversations à un certain moment avec des députés indépendants
24 qui ont rencontré les manifestants, mais de leur propre chef et
25 je ne sais pas si ce sont des discussions -- est-ce que les
26 rencontres ont eu lieu ou pas.

27 Que je sache, il ne s'agissait pas d'une
28 initiative officielle du gouvernement, mais qu'est-ce qui s'est

1 passé ou non, je ne sais pas. Par contre, nous avons -- moi, en
2 tous cas, j'ai participé à des discussions avec notre ministre
3 pour nous assurer qu'on savait ce qui se passait et pour
4 transmettre l'information à la GRC qui était toujours
5 responsable de la gestion des incidents.

6 D'après l'information que j'ai reçue, il n'y a
7 pas eu de rencontre officielle qui aurait eu lieu là-bas et de
8 toute façon, ç'aurait été sous les hospices de la GRC qui
9 s'occupait des négociations. Donc, on ne voulait pas brouiller
10 les choses et nuire aux conversations qui avaient cours.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et savez-vous pour
12 quelle raison? Parce que d'après ce que je sais, la ministre
13 Sawhney n'a finalement pas mis les pieds à Coutts. Connaissez-
14 vous les raisons pour lesquelles on a décidé de ne pas avoir de
15 contact direct avec les manifestants?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je ne sais pas. Je
17 ne sais pas quelles étaient les intentions et de toute façon, on
18 n'a pas reçu de demande de la GRC pour qu'il y ait une suite à
19 donner en ce sens. Alors, j'ai l'impression que les choses en
20 sont restées là.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** En ce qui concerne
22 le rapport institutionnel, on dit que la GRC a demandé aux
23 patrouilles du sheriff de ne pas passer à l'action pour faire
24 respecter la Loi avant le 7 février. Est-ce que vous vous
25 souvenez de cela?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et pourquoi? Le
28 savez-vous?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Encore une fois, je crois que
2 la GRC voulait s'assurer que nos agents n'agissaient pas de
3 façon unilatérale pour faire respecter la Loi et contourner
4 ainsi leur plan d'opération. Alors, ce sont des hypothèses, moi
5 je laisse à mes homologues le soin de confirmer de quoi il
6 retournait.

7 Mais il s'agissait donc de s'assurer que ce qu'on
8 ferait ne nuirait pas aux négociations en cours avec les
9 manifestants sur le terrain.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et qu'est-ce qui a
11 changé le 7? Parce que je sais qu'après le 7 février, il y a eu
12 des avis de violation qui ont été émis.

13 **SMA MARLIN DEGRAND:** À ce moment-là il y a eu, du
14 côté des forces de l'ordre, une initiative pour faire respecter
15 la Loi. La GRC a décidé, si ma mémoire ne me trompe pas, je
16 pense que c'est à un point de contrôle, on a décidé de fournir
17 de l'information aux manifestants, commencé à distribuer des
18 documents pour porter des accusations. Et donc, ce sont des
19 opérations auxquelles nos agents auraient contribué.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et cette action
21 limitée pour faire respecter les lois, est-ce que ç'a donné des
22 résultats? Est-ce que des manifestants sont partis par la suite?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne saurais vous le
24 confirmer. La GRC pourrait vous répondre. Moi, disons que je ne
25 suis pas au courant.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Dans le rapport on
27 dit que la province a dit qu'il y avait d'autres endroits pour
28 accueillir les manifestants et ça c'est le 10 février que ce

1 message a été transmis. Êtes-vous au courant de ça?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. En fait, c'est la GRC
3 qui a proposé quelque chose en ce sens. Dans leurs conversations
4 avec les manifestants ce serait utile de leur offrir un site,
5 nous a-t-on dit, où ils pourraient continuer à manifester sans
6 nuire à la circulation.

7 Donc, on en a parlé au ministère du Transport
8 surtout pour trouver un site près de Milk River, en
9 l'occurrence, pour répondre aux besoins de la GRC sur des terres
10 qui nous appartiennent.

11 Donc, le ministère du Transport a prévu l'accès
12 et les capacités de sortie pour les manifestants et on avait
13 même l'accès au wifi pour les manifestants s'ils voulaient s'en
14 prévaloir pour faciliter, justement, les manifestations légales.
15 Et c'était quelque chose que la GRC voulait offrir pour
16 privilégier les négociations et en arriver à une issue
17 pacifique.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la GRC vous a-t-
19 elle dit si les manifestants adhéraient à cette hypothèse ou
20 encore, parce qu'on espérait que ce serait le cas?

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je ne me souviens
22 pas si c'était le cas ou non, j'avoue ne pas me souvenir. C'est
23 une demande qui nous avait été faite et on a fait tout ce qu'on
24 pouvait pour venir en aide à la GRC en ce sens.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Les patrouilles
26 routières et le sheriff ont maintenu des points de contrôle à
27 d'autres points d'entrée pour empêcher d'éventuels blocages?

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, près d'autres points

1 d'entrée, effectivement. Carway, par exemple, bien, le principal
2 point d'entrée qui nous préoccupait et sous les hospices de la
3 GRC, les services du sheriff ont mis en place des points de
4 contrôle pour s'assurer que les véhicules qui passaient par là
5 avaient de bonnes raisons de le faire.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et savez-vous si
7 des blocages ont ainsi été évités?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, des évènements
9 hypothétiques, je ne saurais vous répondre. C'est bien possible,
10 mais je ne peux pas vous confirmer que des gens aient été
11 convaincus de faire marche arrière et de ne pas bloquer telle ou
12 telle route.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je crois comprendre
14 que le 9 février, une accusation a été portée en vertu de la *Loi*
15 *sur les infrastructures essentielles* contre un certain
16 Pawlowski. Est-ce que c'est la seule accusation qui a été portée
17 en vertu de cette loi?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je ne veux pas vous
19 induire en erreur. Il me semble que deux recours ont eu lieu,
20 mais là, je me souviens seulement de ce cas que vous énoncez.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, la Loi
22 s'appliquait, selon vous, dans cette situation?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Certainement et c'est sûr que
24 la GRC et le commissaire pourront vous donner davantage de
25 détails quant aux détails, justement.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la GRC a-t-elle
27 indiqué pourquoi on n'a pas fait appel à cette mesure plus
28 souvent?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Pourquoi cette loi n'a pas
2 été utilisée plus souvent? Parce que je sais que l'application
3 de la Loi c'était une stratégie qu'on appliquait au cas par cas,
4 selon chaque situation, à tel ou tel moment.

5 Donc, on y avait recours, mais c'était pour gérer
6 l'ensemble des évènements en cours, mais on ne m'a jamais
7 transmis, disons, d'explications détaillées à savoir pourquoi on
8 accusait telle personne, pourquoi on ne portait pas d'accusation
9 contre une autre. C'est un niveau de détails et je ne poserais
10 pas de questions, normalement.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et ça relevait de
12 leur pouvoir discrétionnaire que d'invoquer telle ou telle
13 disposition pour porter des accusations?

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** Tout à fait.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le gouvernement
16 albertain a-t-il pris des mesures à un certain moment pour
17 tenter de faire appliquer la Loi de façon plus systématique dans
18 les circonstances?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non. Non, parce que nous
20 avons été très prudents pendant tous les évènements. Nous avons
21 évité de donner des directives aux policiers qui étaient
22 responsables des interventions.

23 On posait des questions, bien sûr, pour savoir ce
24 qu'il en était au niveau de la planification et de ce qui avait
25 été fait, qu'est-ce qu'on pouvait nous dire, d'ailleurs, au
26 sujet des intentions et qu'est-ce que nous, de notre côté, nous
27 pouvions faire pour en arriver à une issue. Mais on a évité de
28 faire toute intervention.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, le 14 au
2 matin, quand il y a eu intervention physique, c'est ça qui a mis
3 fin au blocage, selon vous?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est certainement le début
5 de la fin et c'est comme ça que ç'a débloqué. J'hésiterais à
6 dire que c'est cet évènement seulement qui a causé
7 l'enchaînement parce qu'il y avait beaucoup d'initiatives
8 lancées par la GRC dans les jours précédents. Donc, on avait
9 établi des rapports avec les manifestants.

10 Maintenant, dans quelle mesure est-ce que cet
11 évènement a cristallisé toute la suite des choses, est-ce que ce
12 n'était pas facilité aussi par les efforts précédents, la
13 communication de la part du gouvernement aussi au sujet de
14 l'impact? Alors, je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup de
15 facteurs qui pourraient avoir eu une influence au niveau de
16 cette décision.

17 Mais en tous cas, c'est sûr que c'était le
18 catalyste, cette application des lois de façon physique.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et l'un de ces
20 facteurs, selon vous, pour ce qui est de la GRC, est-ce que ce
21 serait le fait que la rumeur de l'invocation de la *Loi sur les*
22 *mesures d'urgence* aurait circulé?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et quand avez-vous
25 appris -- pardon, d'après les témoignages entendus, les
26 manifestants se sont réunis au petit matin le 14 février, ils
27 ont dit, on va partir le lendemain. Le 14, avez-vous été informé
28 de cette décision?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vers quelle
3 heure vous a-t-on informé de cela?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Très tôt le matin, on m'a dit
5 que -- bien, vers 7 h 00, 7 h00 le matin, 7 h 00, 7 h 30 donc,
6 on m'a mis au courant de ce qui se passait.

7 J'essaie de me souvenir si c'est à ce moment-là,
8 dans cette conversation initiale, ou plus tard le matin qu'on
9 m'a dit qu'il semblait bien que les manifestants démantelaient
10 leur barrage. Je penserais que c'est un peu plus tard, mais
11 écoutez, c'est le matin, ça c'est sûr que c'est le matin que
12 j'ai été informé.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous avez
14 compris à ce moment-là que ça se terminerait le lendemain?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, on se préparait donc à
16 ce que les tentes soient démantelées, les structures aussi et
17 que les gens quittent les lieux dès le 14, donc.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et j'oublie -- le
19 commissaire Zablocki, c'est lui qui vous a informé?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, le sous-commissaire
21 Zablocki.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le lendemain,
23 tout le monde était parti très tôt le matin?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, le 15 on est revenus
25 à la normale à ce poste frontalier. Il se peut qu'il y ait eu
26 quelques individus encore sur place qui faisaient leurs valises.
27 Je sais qu'à Milk River on a eu affaire à une manif légale vers
28 le 15 ou le 16, mais je pense qu'à la frontière c'était terminé.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, en ce qui
2 concerne Milk River, ce jour-là, les manifestants sont arrivés
3 donc et ils ont occupé un site pour manifester de façon légale?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, ils se sont déplacés ou
5 alors, ils sont partis. La majorité, en fait, a quitté les
6 lieux, si je ne me trompe pas, et d'après les conversations que
7 j'ai eues.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** De votre point de
9 vue, saviez-vous s'il y avait des manifestants de Coutts qui
10 sont allés à ce terrain qui était réservé à la manifestation
11 pacifique et légale?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai pas cette
13 information.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Parmi la descente
15 qu'il y avait eu ce jour-là, il y avait pas eu d'autres actions
16 pour dégager le barrage à Coutts?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Eh bien, il y a eu quelques
18 arrestations et des saisies de véhicules. Ça c'est aux
19 événements avant les mandats et les autres arrestations.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Mais le
21 démantèlement de leur barrage?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exactement. Je crois, dans
23 les premières heures il y avait 13 individus qui ont été
24 arrêtés.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, on n'a pas eu
26 recours aux pouvoirs de la *Loi sur les mesures d'urgence*
27 fédérale?

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Qu'en est-il des
2 autres manifestations en Alberta? C'était quoi la situation à ce
3 moment-là?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** On a continué de voir des
5 manifestations à Calgary pendant un bon bout de temps et à
6 Edmonton autour de la législature et la GRC, la police
7 d'Edmonton et de Calgary et le sheriff étaient impliqués et il y
8 a eu des protestataires au centre de détention. Il y a un nombre
9 d'évènements qui ont continué devant les ---

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez dit qu'il
11 y avait toujours la possibilité que les protestataires allaient
12 tenter un autre barrage, mais qu'il n'y avait pas de
13 renseignements à ce moment-là. Alors, il y avait, d'après vous,
14 aucune menace crédible d'autres barrages?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** D'après ce que je me souviens
16 des breffages, c'est qu'il y avait des individus qui disaient,
17 «Une fois qu'on va se rassembler et continuer.» Mais dans
18 l'information des sources ouvertes qu'on recevait, il y avait
19 rien d'autre, c'était juste du bruit qu'on entendait, des
20 aspirations.

21 Alors, je pense qu'on peut dire qu'il y avait pas
22 de renseignements qui nous indiqueraient qu'il y avait une
23 menace véritable. Mais ça ne veut pas dire que la police ne
24 prenait pas tout ça au sérieux. Je crois que la GRC est demeurée
25 présente à Milk River et dans la région pendant quelque temps
26 par la suite pour s'assurer que ça ne se produirait pas.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Saviez-vous
28 pourquoi les gens n'étaient pas enthousiastes pour reprendre les

1 activités?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Bon, la capacité de
4 remorquage. Le 1^{er} février, la province a commencé à faire des
5 demandes pour des ressources de remorquage?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je pense que oui.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et ces demandes
8 c'était pour des dépanneuses et des chauffeurs de dépanneuses?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, on va parler
11 de ressources de remorquage pour tout couvrir. Vous nous aviez
12 dit déjà que cette capacité était critique et nécessaire si vous
13 alliez prendre ---

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** S'il y avait une exécution de
15 la Loi massive, si on allait retirer tous les manifestants et
16 les barricades, il aurait fallu que ce soit le cas.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'était quoi le
18 défi pour obtenir cette capacité de remorquage?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Donc, la GRC, en tant que
20 service de police compétent, a eu des résultats très bons les
21 premiers jours. Et cet appui a disparu de l'industrie et ça
22 c'était l'appui local. Alors, ils sont allés plus loin et ils
23 ont eu -- ils sont allés chercher un soutien ailleurs.

24 Et après ça, ils ont eu beaucoup de mal de
25 trouver les ressources, que ça soit dans notre province et même
26 dans la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Je crois qu'ils
27 ont même tenté de contacter des gens dans le sud, mais je ne
28 suis pas 100 pourcent certain.

1 Ils nous ont dit qu'ils avaient des défis à ce
2 niveau-là et la GRC a dit qu'ils passaient par leurs propres
3 canaux pour aller chercher l'appui du Gouvernement du Canada
4 pour le remorquage d'équipements lourds sur la base des forces
5 armées à Winnipeg.

6 On tentait généralement de composer avec tout ça.
7 Au début, lorsqu'on avait eu une demande pour les appuyer et --
8 pour les appuyer parce qu'ils avaient demandé de l'aide
9 logistique des militaires, alors c'était un processus évoluant,
10 c'était pour avoir la capacité de remorquage.

11 La première fois c'était de contacter encore une
12 fois les entreprises et aussi le gouvernement. On n'a pas pu, on
13 n'a pas eu l'appui nécessaire. On est allés plus loin, la Ville
14 d'Edmonton, Lethbridge, Calgary, industries, CNCP, nos collègues
15 au sud de la frontière. On voulait voir quelle était notre
16 capacité.

17 La réussite était limitée, il y a eu une ville
18 qui a pu nous donner une grosse dépanneuse. Alors, c'est comme
19 une petite grue, si vous voulez et ça, ça venait d'une autre
20 ville. Mais on avait -- mais c'était pas l'équipement voulu et
21 demandé par la GRC.

22 Alors, pour les Forces canadiennes il y avait une
23 liste d'équipements, s'ils allaient passer à cette étape-là.
24 Alors, c'était ça notre liste de dépanneuses, de capacité de
25 remorquage.

26 Et finalement, on avait établi qu'il n'y aurait
27 pas de possibilités commerciales, ça devenait évident qu'on
28 n'allait pas avoir accès à la capacité à Edmonton, à la base

1 militaire. Alors, il y avait des sites en ligne, on voulait
2 identifier des vendeurs privés qui avaient des dépanneuses
3 d'occasion. Les fournisseurs commerciaux -- en tous cas, il y
4 avait une liste d'attente, alors on avait tenté même d'aller
5 chez les fabricants, mais la liste d'attente était très longue.

6 On a réussi à en avoir un petit nombre le
7 weekend, je crois que c'était le weekend du 12 et ils étaient en
8 place à Lethbridge et remis à la GRC. Et au 14, on était en
9 train de conclure un marché pour -- je crois que tout était en
10 place, en tous cas le 15 février, dans le sud et disponible à la
11 GRC.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. ALB00000153,
13 il me reste quelques questions sur ce sujet, mais vous nous avez
14 donné un bon survol, merci.

15 Je crois que vous avez déjà dit que la GRC avait
16 fait une demande de Sécurité publique Canada pour avoir de
17 l'aide des Forces armées canadiennes, exact?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et qu'ils ont
20 refusé ou décliné?

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne peux pas dire qu'ils
22 ont décliné, je peux vous dire que la GRC disait qu'ils ne
23 voyaient pas l'appui. Mais je ne me souviens pas qu'on leur ait
24 dit de façon formelle non.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous s'il y
26 avait d'autres solutions, hormis les Forces armées?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne peux pas vous dire
28 quelles solutions étaient étudiées, si c'était Transport Canada

1 ou d'autres agences, mais j'ai eu des conversations en divers
2 moments avec Kevin Brosseau de Transport Canada, le sous-
3 ministre adjoint, je crois, et parlé de nos besoins et des
4 efforts que -- j'avais aussi tenté de contacter l'industrie, les
5 industries dans la province pour tenter de les encourager pour
6 qu'ils viennent aider à trouver cet appui.

7 Alors, j'ai demandé au sous-ministre adjoint de
8 Transport Canada s'il pouvait aller sonder ses contacts dans
9 l'industrie pour voir si on pourrait avoir cet appui. Est-ce que
10 ça s'est matérialisé? Je le sais pas, il faudrait demander à
11 Transport Canada.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Maintenant,
13 ALB0000097, alors c'est la date du 5 février, du ministre McIver
14 aux ministres Mendicino et Blair.

15 C'était quoi l'objectif ou le but de cette
16 lettre?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je crois que c'était la
18 demande officielle parce qu'il y avait eu des conversations
19 informelles, d'après ce que j'ai compris. Alors, c'est une
20 demande officielle de notre ministre aux ministres fédéraux pour
21 le déploiement de ces ressources de remorquage qu'on avait en
22 Alberta, aux Forces armées, pour envoyer -- pour retirer
23 l'équipement si jamais la GRC passait à l'acte. Alors, c'était
24 une demande formelle.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Au bas du premier
26 paragraphe:

27 «La GRC a épuisé toute option locale et
28 régionale afin d'atténuer des

1 perturbations à cette frontière
2 internationale.»

3 Qu'est-ce que ça veut dire, d'avoir épuisé toutes
4 les options?

5 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bien, c'est ça, les efforts
6 pour avoir de l'aide des entreprises commerciales ou l'appui de
7 la Ville.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, ça c'était
9 seulement la capacité de remorquage?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Cette lettre c'était
11 vraiment pour la capacité de remorquage.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** L'avant-dernier
13 paragraphe:

14 «Afin d'appuyer cette approche, je
15 demande l'aide du fédéral et ça
16 comprend la fourniture d'équipements
17 afin de déplacer 70 semi-remorques et
18 environ 75 véhicules personnels et
19 récréatifs.»

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'était structuré comme
21 ça. On a du personnel militaire qui nous a dit -- on demande pas
22 l'équipement et on demande plutôt la capacité. Et c'est eux qui
23 vont établir le nombre.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ici, on ne dit pas
25 que c'est une demande directe pour les ressources des Forces
26 armées, mais est-ce que c'est ce que vous recherchez?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Effectivement, mais toute
28 capacité, que ça vienne des Forces armées canadiennes ou du

1 gouvernement canadien, tout serait bienvenu.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Mais vous ne
3 connaissiez pas vraiment d'autres sources?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne peux pas m'imaginer
5 d'autres ressources, surtout pas dans la province.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Il y a eu une
7 conversation entre le ministre McIver et le ministre Blair le
8 7 février pour faire un suivi concernant cette demande. Savez-
9 vous quelle était la réponse de Monsieur Blair à l'époque?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Comme ça, à bout portant, je
11 ne m'en souviens pas, mais je crois que c'était ---

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je crois que dans
13 votre rapport institutionnel c'est qu'il avait soulevé des
14 doutes?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je crois qu'il indiquait
16 qu'ils avaient des conversations avec le chef de la Défense,
17 mais que c'était pas positif.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et c'était pas
19 clair ni du ---

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, pour moi ç'avait l'air
21 que les gens hésitaient.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** ALB00001868, alors
23 il s'agit de textos entre les ministres McIver et Blair. À la
24 page 2. Le 8 février, Monsieur Blair dit:

25 «Désolé du retard. J'ai parlé à notre
26 ministre de la Défense et lui ai
27 transmis l'importance et l'urgence
28 d'une réponse des FAC. Elle va parler

1 au chef de la Défense ce matin et
2 donnera suite.»

3 Et par la suite -- vous saviez qu'ils étaient en
4 communication?

5 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai n'avais pas vu le
6 texto avant, mais on m'avait dit que ces conversations avaient
7 eu lieu.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** En parallèle à tout
9 ceci, la province prenait ces autres mesures pour obtenir ces
10 ressources?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. On cherchait partout
12 pour trouver quelque chose.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** ALB00001328. C'est
14 un fil de courriels qui commence le 12 février. Alors, qui est
15 Rae-Ann Lajeunesse?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** À l'époque, elle était sous-
17 ministre du Transport de la province de l'Alberta.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, elle dit,
19 elle a communiqué avec Transport Canada et qu'ils ont un groupe
20 de travail qui a été créé et ça serait une bonne idée que vous
21 fassiez partie de la conversation.

22 Et le deuxième courriel, vous dites -- et le
23 gouvernement fédéral est en copie conforme là-dessus pour
24 Transport Canada, Monsieur Keenan, et vous dites:

25 «On est censés faire quelques achats
26 aujourd'hui et le nombre de véhicules
27 est identifié.»

28 Donc, vous saviez que vous avez dit au

1 gouvernement fédéral que ça, ça se faisait en parallèle?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Il y a une coquille.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous dites:

4 «Le plus gros défi c'est d'avoir des
5 opérateurs, mais on pourrait y aller
6 plus rapidement si on peut combiner les
7 efforts.»

8 Pensez-vous que vous faisiez des progrès, mais
9 le plus gros problème c'était les opérateurs?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, exact. On avait obtenu
11 une partie de la liste et on avait pas réussi pour les
12 opérateurs. Avec notre équipe, on cherchait la capacité
13 commerciale qu'on pourrait acheter. Nous on pensait que peut-
14 être le gouvernement fédéral pourrait faire la même chose.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Encore une fois, au
16 troisième paragraphe, Transport Canada est en train de
17 coordonner un groupe de travail qui comprend -- afin d'appuyer
18 la police locale pour trouver une capacité pour enlever les
19 semi-remorques.

20 Quelle était votre compréhension de tout cela?

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** J'ai pas beaucoup
22 d'informations par rapport à ce qui se passait au niveau
23 fédéral. On a eu une autre conversation le jour suivant avec le
24 sous-ministre adjoint Brosseau et avec Service public Canada
25 avant de compléter l'achat du dernier groupe d'équipements, mais
26 je ne sais pas quels efforts ils étaient en train de déployer au
27 niveau fédéral.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, ce jour-là,

1 d'après ce document, vous avez communiqué avec Kevin Brosseau
2 aussi, de qui s'agit-il?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Il était à l'époque sous-
4 ministre adjoint à Transport Canada.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le 12 février,
6 qu'est-ce que ça représente?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, ça c'est le 12 février,
8 effectivement. C'était ce qui restait sur la liste qui nous
9 avait été transmise par la GRC et il s'agissait d'acquisitions à
10 venir et ce sont les éléments qu'on voulait obtenir.

11 Encore une fois, il y avait un marché, je ne sais
12 pas si ç'a fonctionné ou pas et si on a pu acquérir tous ces
13 équipements. Mais je pense que le reste a suivi le 13. Je pense
14 que vers le 14 ou le 15 on a mis la main dessus.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous
16 présentez cette liste et si on remonte un peu -- pardon, pardon,
17 vers le bas plutôt. Vous avez eu une conversation téléphonique
18 ce jour-là. De quoi avez-vous discuté, vous souvenez-vous?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bien, écoutez, je me fie à ma
20 mémoire, mais c'est très vague. Je pense qu'on s'est échangé
21 quelques propos généraux, c'est tout. Si je me souviens bien, on
22 se disait, bon, il faut combiner nos ressources et c'est à peu
23 près tout.

24 On parlait de ce que nous avons acquis et de ce
25 que nous voulions ajouter et c'est pourquoi donc il y a eu par
26 la suite mon courriel dans lequel je dressais la liste des
27 articles à acquérir, mais je me fie à ma mémoire et je m'en
28 excuse s'il y a des erreurs.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Mais on continuait
2 à travailler sur le dossier à l'époque?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, pour nous aider,
4 effectivement, et il y avait eu la demande aussi auprès des
5 Forces canadiennes qui était en cours.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le gouvernement
7 albertain a-t-il reçu une réponse officielle par suite de la
8 demande formulée le 5 février?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne sais pas.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** NSC00000690. On va
11 voir, d'après moi il s'agit d'une ébauche de réponse par suite
12 de cette demande qui a été formulée. Bon, voilà. Alors, vous
13 voyez, au deuxième paragraphe:

14 «Réponse de mon RFA.»

15 Et poursuivons. Un peu plus loin, si vous le
16 voulez bien. Encore. Bon. Non, je m'excuse. Oui, un instant.

17 «Mes collègues et moi avons examiné
18 très sérieusement votre demande. Nous
19 avons consulté deux partenaires pour ce
20 qui est de vous venir en aide. Étant
21 donné l'absence de ressources
22 commerciales, les Forces armées
23 canadiennes constitueraient le seul
24 actif du fédéral qui pourrait
25 satisfaire à cette demande.

26 Malheureusement, les discussions
27 indiquent clairement qu'on a besoin,
28 pour les Forces canadiennes -- On n'a

1 donc pas ce type d'actifs et on ne peut
2 pas évaluer correctement les risques
3 encourus.»

4 Est-ce qu'on vous a communiqué cela de façon
5 verbale ou autrement?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bien, pas sous cette forme.
7 Je sais, d'après mon expérience, qu'il y a eu intervention des
8 Forces armées canadiennes dans des interventions policières et
9 évidemment, c'est toujours une préoccupation pour les Forces
10 canadiennes en pareilles circonstances et je dirais que je n'ai
11 probablement pas reçu cette missive, c'est une ébauche.

12 Par contre, on a des agents, des officiers,
13 d'anciens officiers des Forces armées, lieutenants-généraux,
14 majors-généraux qui ont eu de l'expérience dans le domaine du
15 commandement des Forces armées essentiellement en Alberta et qui
16 font partie de notre effectif.

17 Alors, ça me surprend de voir qu'on n'avait pas
18 les matériels nécessaires pour déplacer ces véhicules parce
19 qu'essentiellement, d'après ce que je sais, en Alberta on peut
20 déplacer des chars d'assaut et les chars d'assaut sont quand
21 même des véhicules très lourds, on peut les charger sur des
22 plateformes. Alors, j'aurais cru que les Forces armées
23 possédaient de telles capacités, mais je ne sais pas.

24 Maintenant, en ce qui concerne les risques, ce
25 que nous avons indiqué clairement dans nos conversations à
26 l'interne avec la GRC, mais encore une fois, ils vous
27 confirmeront ce qu'il en est, nous avons dit, on ne va pas
28 utiliser le personnel des Forces armées pour faire respecter la

1 Loi, ils ne vont pas rencontrer les manifestants sur le terrain,
2 c'est la GRC qui va assumer la responsabilité pour nettoyer
3 l'endroit et en assurer la sécurité et ensuite, on passera au
4 déplacement des véhicules et c'est là que l'armée interviendra.

5 Donc, je ne sais pas pourquoi on parle de risque
6 important. Mais encore une fois, encore une fois, je ne peux pas
7 parler au nom de la réponse des Forces armées ou du gouvernement
8 canadien et je ne peux pas expliquer leur raisonnement.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Au paragraphe
10 suivant, on dit:

11 «Je crois comprendre que l'Alberta a
12 demandé les pouvoirs juridiques
13 nécessaires pour faire observer la Loi
14 puisque les autoroutes sont considérées
15 comme des infrastructures essentielles
16 et qu'il faut dégager la route,
17 interrompre ce barrage et faire appel
18 donc à tout ce qui peut rendre ces
19 infrastructures essentielles
20 utilisables, éviter les dangers puisque
21 la Loi albertaine sur les
22 infrastructures permet donc de faire
23 respecter cette loi et d'autres lois
24 par le biais des interventions
25 policières. Je vous encourage à voir ce
26 qui s'est passé en Ontario ou au
27 Nouveau-Brunswick et dans d'autres
28 provinces en ce qui concerne justement

1 les pouvoirs existants pour protéger
2 les infrastructures critiques de ce
3 genre.»

4 Est-ce que ça vous a été communiqué lors de vos
5 conversations avec le fédéral, à savoir que l'Alberta devait
6 mieux utiliser les pouvoirs dont elle disposait pour faire
7 respecter la Loi?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Cela ne m'a pas été
9 communiqué. De toute façon, ça n'a pas grand-chose à voir avec
10 la demande parce que la demande ne portait pas sur le respect de
11 la Loi, comment faire respecter les lois, non, ce n'est pas
12 quelque chose qui a à voir avec les interventions de nos agents
13 en ce sens.

14 Il fallait plutôt dire que oui, on a des pouvoirs
15 dans notre trousse pour faire respecter les lois et nous étions
16 d'avis que oui, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il dit,
17 c'est-à-dire que les pouvoirs législatifs existants à ce moment-
18 là suffisaient pour que les policiers passent à l'action.

19 Le défi c'était que pour appuyer une telle
20 intervention et pour enlever ces véhicules, il fallait, sur le
21 plan de la logistique, des ressources qui manquaient aux forces
22 policières. Donc, ce n'est pas une question de lois, c'est une
23 question de capacité physique et c'est pourquoi on s'est tournés
24 vers les Forces armées et le gouvernement canadien pour combler
25 cette lacune et répondre à ce besoin.

26 Honnêtement, les policiers étaient au courant
27 déjà de l'existence de cette loi.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, on n'a pas

1 demandé du côté des policiers de renforcer les pouvoirs
2 législatifs?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à
5 PB.CAN.00001514. Ce sont des notes concernant un appel du 13
6 février. Le sous-ministre adjoint Dakalbab, d'une part, et
7 Monsieur Brosseau. Vous étiez partie à cet appel, il y avait des
8 sous-ministres de l'Ontario et du Manitoba aussi?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je me souviens de la
10 conversation.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** On pourrait
12 dérouler, il y a des points, des courts paragraphes. Donc, on
13 parle de l'Alberta et on dit -- l'Alberta demande l'appui des
14 Forces canadiennes. C'est-à-dire:

15 «Leur demande a été rejetée par les
16 Forces canadiennes [demande d'appui].
17 On est surpris que la demande à l'accès
18 à des forces de réserve pour faire
19 fonctionner des camions de remorquage
20 n'a pas été acceptée.»

21 Et je dois préciser que ce sont des notes qui ont
22 été prises du côté de Transport Canada. D'après ce que vous
23 comprenez de cet appel en ce qui concerne -- c'est la demande de
24 camions de remorquage qui a été rejetée?

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est exact. Et pour
26 être bien clair, en ce qui concerne les forces de la réserve qui
27 étaient demandées, il y a eu aussi une autre proposition et là,
28 je ne sais pas par quel canal, par quelle entremise, mais on

1 demandait au gouvernement et aux Forces armées d'envisager le
2 recours à des forces de réserve qui pouvaient faire fonctionner
3 des équipements, si on pouvait mettre la main sur ces
4 équipements, il y en avait qu'on avait déjà cernés, mais s'il y
5 avait des membres de la réserve qui avaient de l'expérience dans
6 certains métiers et qui pouvaient exploiter de telles
7 ressources. Nous avons dit, écoutez, peut-être qu'on pourrait
8 faire appel à eux pour nous dépanner.

9 Peu importe, ce serait aux Forces armées de
10 décider de leur permettre de nous venir en aide de leur propre
11 initiative. Et que je sache, la réponse c'est qu'on ne peut pas
12 envisager ça. Le recours aux forces de réserve ne serait pas
13 envisagé.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et d'après ce que
15 vous retenez de cet appel, Transport Canada n'avait pas envisagé
16 la partie de la demande concernant les personnes qui pourraient
17 faire fonctionner?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, en ce qui concerne les
19 forces de réserve des Forces armées canadiennes et c'est le
20 sous-ministre de la Sécurité publique ou encore de Transport
21 Canada, on a dit oui, on est au courant, on va se pencher là-
22 dessus.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et si vous le
24 voulez bien, j'avais dit que je reviendrais à un échange de
25 textos. Est-ce que vous l'avez encore, Monsieur le greffier?

26 **LE GREFFIER:** Vous parlez des textos concernant
27 Coutts?

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Non. Les ministres

1 McIver et Blair.

2 **LE GREFFIER:** Un instant. Si vous me donnez la
3 référence exacte, ce sera plus court.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Un instant.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ALB1868?

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** On dirait bien que
7 tout le monde s'entend là-dessus. Merci, Monsieur le
8 Commissaire. Je vois que mon temps de parole achève. Il me reste
9 cinq minutes, si vous êtes d'accord.

10 Bon, page 3. Plus bas. Donc, le 10 et le 21.
11 Alors, selon vous, aucune réponse avant qu'on parle d'une
12 invocation de la Loi?

13 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, d'après ce que je vois,
14 oui.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Mais le 13, vous
16 étiez au courant du fait que Transport Canada n'allait pas
17 fournir les remorqueurs?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non et d'après les
19 conversations que j'avais eues, ni Transport Canada, ni les
20 Forces canadiennes n'étaient prêts à prêter leur concours.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la réponse le
22 21 février:

23 «Vous savez peut-être que la *Loi sur*
24 *les mesures d'urgence*, le 15 février, a
25 été adoptée et donc, je suis prêt à
26 répondre à toutes vos questions au
27 sujet des capacités de remorquage si
28 vous avez des questions. Et je suis sûr

1 que la GRC peut vous donner des
2 conseils sur la façon dont ça va
3 fonctionner. Une lettre suivra.»

4 Continuez.

5 «On peut comprendre que le premier
6 ministre du Canada a parlé au premier
7 ministre Kenney au sujet de la *Loi sur*
8 *les mesures d'urgence* et on s'assurera
9 que la correspondance vous parviendra.»

10 Et ensuite, réponse du ministre McIver:

11 «On a reçu peu d'assistance après les
12 évènements de Coutts et ça nous désole
13 de voir qu'il en a été autrement. J'ai
14 été déçu aussi d'apprendre votre
15 réaction par suite de nos efforts pour
16 répondre à la menace faite contre des
17 infrastructures critiques et
18 l'intégrité de nos frontières
19 internationales par ces blocages
20 illégaux. Heureusement, grâce à la
21 CACP, à l'OACP et à la GRC ainsi qu'à
22 la police de l'Ontario, on a justement
23 pu dégager ces blocages et empêcher
24 d'autres activités criminelles. En ce
25 qui concerne la GRC, nous sommes tous
26 reconnaissants de voir qu'on a pu
27 régler la situation de façon
28 sécuritaire.»

1 Et ensuite:

2 «Ce qui est vrai c'est que Coutts a été
3 réglé le 14 et on a eu nos propres
4 camions de remorquage après que vous
5 ayez évité de nous aider. Votre lettre
6 indique bien qu'il était trop tard.
7 Soyons clairs, vous voulez dire qu'on
8 aurait dû invoquer la *Loi sur les*
9 *mesures d'urgence* plus tôt? Non, vous
10 êtes arrivé trop tard et vous vous êtes
11 trompé. Ce que je veux dire c'est que
12 ne rien dire aurait été préférable
13 plutôt que de ne pas dire la vérité.»

14 Alors, je voudrais vous poser une question au
15 sujet de ce dernier texto du ministre McIver. «Non, vous êtes
16 arrivé trop tard et vous avez pris les mauvaises décisions, vous
17 avez agi incorrectement.»

18 Qu'est-ce que vous comprenez?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, c'est très difficile
20 pour moi de comprendre ce que le ministre McIver voulait dire
21 par là. Mais ce que je crois comprendre, honnêtement, si je me
22 fie aux conversations qu'on avait eues là-bas, nous n'avons pas
23 demandé des pouvoirs législatifs, tels que ceux contenus dans la
24 *Loi sur les mesures d'urgence*.

25 On a demandé de l'aide sur le plan logistique
26 pour venir en aide aux provinces et cette demande a été rejetée.
27 Donc, on a trouvé des solutions de rechange et on a acheté nous-
28 mêmes les camions de remorquage nécessaires. Mais encore une

1 fois, il faudrait poser la question aux principaux intéressés.
2 C'est mon interprétation que je vous donne, de ce que je sais.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Dernière chose et
4 j'en ai pour très peu de temps.

5 Si je comprends bien, il y a eu rencontre des
6 premiers ministres le 14 février, c'est-à-dire que le fédéral a
7 consulté les premiers ministres provinciaux. Vous êtes au
8 courant?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je sais qu'une telle
10 réunion a eu lieu le 14 février au niveau des premiers ministres
11 fédéral et provinciaux.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et savez-vous --
13 savez-vous si le premier ministre Kenney s'est vu avisé à
14 l'avance du fait que cette réunion des premiers ministres aurait
15 lieu?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai pas participé à de
17 telles conversations personnellement, mais d'après ce que j'ai
18 eu comme renseignements du chef de cabinet du bureau du premier
19 ministre, le premier ministre provincial n'a pas reçu de
20 préavis.

21 Normalement, il y a des préavis en pareilles
22 circonstances pour que les réunions se tiennent et
23 habituellement, c'est une semaine au préalable. Or, d'après ce
24 que je sais, il n'y a pas eu de préavis et on n'a pas eu le
25 temps de colliger de l'information, de préparer une séance de
26 breffage, etc. On n'était pas au courant que cela se tiendrait
27 le 14, que cette réunion se tiendrait le 14.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci, je n'ai pas

1 d'autres questions.

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Merci.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense qu'on peut
4 faire la pause à ce moment-ci. Donc, on fera une pause de dix
5 minutes et on va reprendre pour poursuivre le contre-
6 interrogatoire. Merci.

7 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée pour 15
8 minutes.

9 --- L'audience est suspendue à 11 h 09

10 --- L'audience est reprise à 11 h 24

11 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

12 --- SMA MARLIN ARMAN DEGRAND, suite

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Premièrement, le
14 Gouvernement du Canada, s'il-vous-plaît.

15 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN van NIEJENHUIS:

16 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci. Je suis
17 Brendan van Niejenhuis, je suis un des procureurs pour le
18 Gouvernement du Canada.

19 On vient de vous poser une série de questions à
20 savoir si le premier ministre Kenney était informé de la
21 rencontre des premiers ministres. Je crois que c'est ce que vous
22 avez reçu du bureau du premier ministre?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

24 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et c'est de
25 l'information qu'on n'a pas vue dans l'affidavit, je crois?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne suis pas au courant.

27 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous n'étiez pas
28 présent à cette rencontre de premiers ministres?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

2 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et de la même
3 façon, vous n'étiez pas là pour le coup de fil entre Monsieur
4 Kenney et le ministre de la Sécurité publique, ni le premier
5 ministre du Canada?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

7 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Monsieur Kenney
8 aurait pu signer son propre affidavit sur ça?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne suis pas assez familier
10 avec ---

11 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il n'y a rien qui
12 l'empêcherait de témoigner devant cette Commission si ---

13 **ME STEPHANIE BOWES:** Stephanie Bowes pour
14 l'Alberta. Je crois qu'on lui pose des questions suggestives
15 (sic) pour savoir si l'ancien premier ministre pouvait signer un
16 affidavit.

17 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je ne sais pas si -
18 - [ah, pas suggestif, mais légal] Je sais pas s'il y a quelque
19 chose qui empêche le premier ministre de le faire.

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Avec tout le respect que je
21 vous dois, j'aimerais suggérer que je ne suis pas un avocat et
22 je ne suis pas qualifié pour répondre, mais je ne sais pas et on
23 pourrait voir des affaires là que je connais pas.

24 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, jusqu'en
25 2018 vous étiez commissaire adjoint à la GRC?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

27 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, vous
28 comprenez ce que Monsieur Zablocki et d'autres agents de la GRC,

1 qu'est-ce qu'ils ont vécu avec le barrage?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, j'ai une connaissance,
3 une compréhension, mais j'ai une expérience vécue.

4 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous avez
5 respect dans Monsieur Zablocki et comment il a géré la situation
6 et toutes les divisions qui ont agi durant ces évènements?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, j'ai beaucoup de respect
8 pour Monsieur Zablocki et son équipe de commande.

9 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous êtes devenu
10 sous-ministre adjoint pour l'Alberta en 2018?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, j'ai commencé -- et ça
12 vous ne pouvez pas le savoir, j'étais directeur exécutif et je
13 me rapportais au sous-ministre adjoint, Monsieur Sweeney et je
14 suis devenu sous-ministre adjoint en 2021. Je voulais être exact
15 par rapport aux faits.

16 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous avez signé le
17 rapport institutionnel aussi?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

19 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** On va y revenir.
20 Dans la province de l'Alberta, cette situation a vraiment débuté
21 le 29 janvier, est-ce que c'est exact?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Oui, lorsqu'ils ont
23 commencé à circuler au ralenti.

24 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** ALB00001010, à la
25 page 2. C'est le rapport initial. Et allez à la page 2.

26 Vous voyez, je crois que c'est Peter Tewfik qui
27 se rapporte à -- qui vous parle des barricades des routes nord-
28 sud à Coutts?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, maintenant c'est le
2 surintendant Tewfik avec la GRC maintenant.

3 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et il dit que:
4 «Les organisateurs ont fait des appels
5 aux participants pour déplacer les
6 véhicules, mais le message a été
7 ignoré.»

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

9 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et on a des
10 stratégies pour que les participants qui participent à la
11 blocade (sic) de se déplacer?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

13 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Première page, on a
14 un rapport, c'est les agents qui sont déployés. Et le rapport de
15 Jason Delaney du service du sheriff, vous avez 12 membres
16 déployés à Coutts?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est exact, c'était le
18 20.

19 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Les trois qui ont
20 été réaffectés de Coaldale, deux de Redcliff et deux viennent de
21 Lethbridge en temps supplémentaire?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Three (sic) Coaldale, deux de
23 Coutts, le premier quart de jour et après ça, en soirée, trois
24 de Coutts et deux de Redcliff, oui.

25 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et GRC 25, une
26 douzaine de l'ASFC et CNCP, un agent?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est ce que ça dit, oui.

28 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** ALB00001312,

1 page 2. C'est un gazouilli du premier ministre Kenney, daté du
2 30 janvier.

3 «Le barrage du passage ---»

4 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète apprécierait beaucoup
5 que Maître ralentisse. Je suspends le service.

6 (Pas d'interprétation de 02:01:30 à 02:01:47)

7 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça n'a pas eu
8 d'effet sur la manifestation à Coutts?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ça serait difficile pour moi
10 quel effet il y aurait eu sur les individus, mais ultimement, on
11 avait quand même un barrage.

12 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'est un rapport
13 qui vous est adressé. Le 1^{er} février, vous recevez l'information
14 de d'autres barrages près de Fort McLeod, près de Pincher Creek
15 et possiblement 43. Et c'était des barrages qui étaient
16 sympathiques aux partisans de Coutts?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Si l'information est exacte,
18 ça serait ma présomption. On voulait tout simplement -- on
19 voulait passer simplement l'information à la GRC. Je crois qu'il
20 y en avait deux des trois -- auraient une certaine activité,
21 mais ç'a été résolu assez rapidement.

22 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Prochain document.
23 Évaluation de renseignements en date du 1^{er} février. Je voudrais
24 souligner de quoi il s'agit et c'est pour le PSIO.

25 Le premier point, il y a pas de leadership au
26 barrage. Ça vient du Freedom Convoy?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ça émergeait, donc ç'a été
28 inspiré par et c'est pour les appuyer.

1 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et au b):

2 «Il y a pas de direction qui venait
3 entre les organisateurs de Coutts et
4 d'Ottawa.»

5 Bien que possible?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Tout est possible, mais il y
7 avait aucun renseignement pour appuyer cette hypothèse. Mais
8 c'est ce qu'on tentait d'établir.

9 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et au b):

10 «C'est un petit groupe qui a son propre
11 élan et qui s'alimente tout seul.»

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

13 **L'INTERPRÈTE:** Même commentaire de la part de
14 l'interprète.

15 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** (Non interprétée)

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est les renseignements
17 qu'on m'avait donnés.

18 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Au bas de la page,
19 déjà, vous voyez:

20 «(Non interprété).»

21 Et ça vous inquiétait?

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est un des facteurs
23 qui limitait la collaboration de la GRC, que la GRC avait du mal
24 à avoir de la collaboration.

25 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Un peu plus bas:

26 «(Non interprété).»

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, des commentaires
28 individuels qu'on entendait.

1 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** (Non interprété).

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est exact. Il y avait
3 même de l'information comme des tracteurs et des camions
4 d'agriculteurs qui passaient en tout-terrain. C'est une région
5 qui est très ouverte et c'est très difficile à contenir.

6 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** (Non interprété).

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Il y avait des individus qui
8 faisaient un appel à des actions spontanées pour appuyer le
9 barrage et ça donnait très peu de choses, sauf pour les
10 préoccupations soulevées à Edmonton et Calgary, bien que, comme
11 j'ai dit tout à l'heure, il y avait des petites manifestations à
12 Taber et ailleurs.

13 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Prochain, en bas de
14 la page:

15 «Les déficiences dans les
16 renseignements.»

17 Vous voyez ça?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

19 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, ce sont des
20 zones où il y a pas de visibilité du point de vue des
21 renseignements quant à l'identité des leaders et leur niveau
22 d'influence?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, exact et on avait du mal
24 à cerner qui était le dirigeant.

25 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et aussi, d'autres
26 lacunes?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

28 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Prochain document,

1 un rapport, 1^{er} février. Donc, il y avait une bagarre près du
2 barrage.

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je pense savoir de quoi vous
4 parlez.

5 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que vous
6 avez écouté le témoignage de Monsieur Huigenbos?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

8 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** En bas de page.
9 Vous dites que -- voici ce qu'on vous dit et c'est un rapport --
10 troisième phrase:

11 «La foule est devenue hostile et a fait
12 des menaces contre les membres des
13 forces de l'ordre et ils les ont
14 encerclés.»

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

16 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et les manifestants
17 sont passés par les barricades avec leurs véhicules et ont
18 embouti d'autres véhicules sur l'autoroute?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ma compréhension c'est que
20 les agents au point de contrôle ont déplacé leurs véhicules pour
21 éviter les collisions et les véhicules du point de contrôle ont
22 commencé à aller vers le sud et au moins un se retrouvait dans
23 la voie du nord et a embouti un autre véhicule qui était dans la
24 même voie.

25 Donc, la bagarre c'était la confrontation entre
26 les participants dans la collision et la GRC et les sheriffs ont
27 dû arrêter la bagarre.

28 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Mais je crois que

1 vous avez vu la vidéo?

2 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ah, je savais pas qu'il y
3 avait ça, je l'ai pas vue.

4 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous pouvez aller
5 en arrière et voir ce qui s'est passé. Et maintenant, 00001313.
6 2 février, c'est un rapport qui concerne le travail effectué par
7 le service de renseignement albertain.

8 Dans ce cas, on vous informe, semble-t-il, du
9 fait que dans les médias sociaux on parle de la prise de l'ours?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je crois que ce sont
11 d'autres ministères, des sous-ministres qui recevaient de
12 l'information de diverses sources, Facebook et autres. Alors, on
13 disait, il faut procéder à la prise de l'ours pour bloquer
14 vraiment la circulation partout dans la province.

15 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et à 1611 toujours,
16 la même date, à Calgary on fait allusion à cette prise de
17 l'ours, un blocage intensif. On déroule, s'il-vous-plaît.

18 Donc, ça c'est un rapport. On parle de
19 l'opération prise de l'ours, on demande aux camionneurs de
20 bloquer les principaux points de circulation en Alberta pour
21 appuyer -- donc, ça c'est le 5 février. Donc, le weekend suivant
22 on demande aux camionneurs de paralyser la circulation à travers
23 toute la province.

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, ce sont des gens qui
25 tentent de mettre en branle ce genre d'évènement, mais je pense
26 que ça ne s'est pas concrétisé. Il y a eu des incidents
27 sporadiques à petite échelle, mais d'après l'information
28 obtenue, il n'y a pas eu vraiment de grandes manifestations.

1 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ensuite, on
2 parle de renseignements prospectifs, on dit, ils doivent se
3 réunir près de la maison du ministre?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

5 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Plus bas, plus bas.
6 Vous voyez qu'on a signé les évènements dans le sud, dans le
7 nord, près de Fort McMurray dans la région de Peace River aussi?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Si vous regardez, il y a
9 des rapports non confirmés, même chose pour Peace Region. Donc,
10 on avait affaire à des activités planifiées, on parlait de
11 bloquer, les gens en appelaient au blocage de toutes les routes.

12 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et la «prise de
13 l'ours», c'était Canada Unity qui faisait la promotion de cette
14 opération «prise de l'ours», êtes-vous au courant?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, ça ne me dit rien.

16 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Très bien. Il est
17 évident qu'au 2 février, quand vous avez reçu ces rapports, il
18 existait un potentiel pour que les forces policières soient
19 mises en difficulté?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Certainement, d'après
21 l'information obtenue, oui. On risquait d'atteindre un point de
22 rupture.

23 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, en ce qui
24 concerne les contrats, c'est la GRC qui est responsable de la
25 sécurité pour l'ensemble de la province et pas seulement pour
26 Coutts?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, mais il y a aussi les
28 forces municipales, à Lacombe, entre autres, et à Lethbridge, il

1 y a des forces policières municipales.

2 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui, en plus donc
3 des services municipaux des Premières Nations?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exactement.

5 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant, un
6 autre document, 00000543. Lettre du sous-commissaire, invoquait
7 donc le 9.1. Vous voyez, vous nous avez dit que vous respectez
8 le jugement comme agent de police du sous-commissaire Zablocki?
9 Vous voyez que Zablocki indique dans la dernière
10 phrase du premier paragraphe:

11 «Cette situation, à mon avis, constitue
12 une situation d'urgence dans la
13 province de l'Alberta.»

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, j'ai vu.

15 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que c'est
16 une évaluation raisonnable?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, en ce qui concerne
18 l'entente avec les services policiers provinciaux, oui. Et il y
19 a un certain contexte, à mon avis. L'entente en vertu de
20 l'article 9 pour les services policiers provinciaux prévoient
21 des situations dans lesquelles il faut déplacer certaines
22 ressources en cas d'évènements importants, en cas de situations
23 d'urgence. Et en ce qui concerne ce contrat, cette entente,
24 disons que c'est différent du libellé, par exemple, de la *Loi*
25 *sur les urgences* au niveau de notre province. Alors, je pense
26 que ce sont deux aspects différents.

27 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Très bien.
28 Maintenant, dans le paragraphe suivant, on dit que c'est une

1 situation urgente et critique et on demande par conséquent
2 l'application des mesures d'urgence prévues en vertu de
3 l'article 9 de l'entente.

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact.

5 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, on parle de
6 transfert d'agents de la GRC provenant d'ailleurs, hors des
7 limites?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui et aussi, il y a les
9 secteurs police municipale, police provinciale, donc divers
10 secteurs et là, on prévoit donc des transferts de tous ces
11 secteurs pour augmenter les effectifs sur le terrain afin de
12 pouvoir gérer l'évènement.

13 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** 00001177
14 maintenant, toujours ALB. Donc, si on fait venir des agents
15 d'autres provinces, ça veut dire que vous en avez moins dans les
16 autres provinces pour gérer les activités de ces territoires?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Tout à fait. Quand on reçoit,
18 par exemple, des demandes de ce genre, on dit tout d'abord, mais
19 quel est l'impact sur les opérations chez nous? Et les agents
20 voient si on peut répondre à une requête de ce genre.

21 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** En ce qui concerne
22 vos collègues provinciaux en Colombie-Britannique et on parle
23 d'interventions planifiées à cet égard?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, ce sont des
25 renseignements dont il est question, on parle donc de
26 Saskatchewan et du Manitoba aussi.

27 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et dans ces trois
28 cas, ce sont des provinces où la GRC est la principale force

1 policière, à part certains services policiers municipaux, n'est-
2 ce pas?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est exact.

4 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et on dit, ces
5 manifestations pourraient exercer des ponctions sur les services
6 locaux pour venir en aide à la GRC?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, si ça se concrétise à
8 certains niveaux, mais là, je ne sais pas si ce fut le cas ou
9 non, je ne saurais vous répondre.

10 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ensuite, un autre
11 document, 00000528. Au bas du document. Bon, je me trompe. De
12 toute façon, vous avez été informé qu'il y avait des
13 manifestations planifiées pour les 4 et 5 février, un weekend,
14 pour Edmonton?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, ça me paraît exact.

16 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Un millier de
17 véhicules, en l'occurrence?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Ils venaient d'un peu
19 partout et il y a eu convergence et la police d'Edmonton ont
20 travaillé avec la GRC et les services du sheriff pour gérer
21 l'évènement.

22 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, c'est le
23 vendredi, le 4 février, avant le weekend?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je pense que vous avez
25 raison.

26 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et avez-vous écouté
27 le témoignage du maire Willett hier?

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, je veux présenter mon

1 propre témoignage.

2 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Écoutez, si on peut
3 voir COU00000016, le maire Willett a dit hier dans son
4 témoignage, en ce qui concerne sa perspective sur le terrain à
5 Coutts -- alors il y a eu un échange avec le ministre et ç'a été
6 déposé en preuve hier. Est-ce qu'on peut regarder la page 7?

7 Ici, on voit que le 4 février, Artur Pawlowski
8 avait chauffé l'auditoire et il avait convaincu les gens de
9 rester sur place.

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. D'après les rapports que
11 j'ai reçus de la GRC, j'ai appris ça, mais pas d'après ce
12 document.

13 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Autre document.
14 C'est un document concernant le témoignage du maire hier et
15 j'aimerais -- donc, de...

16 (VISIONNEMENT DE LA VIDÉO)

17 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci. Vous aviez
18 vu ça auparavant? Ç'a été déposé par Artur Pawlowski.

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, j'avais jamais vu ça.

20 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, on dit que le
21 premier ministre Kenney était à l'origine du problème, vous avez
22 entendu, il a dit, «c'est la mafia de Jason Kenney» et il a dit,
23 «c'est notre Fort Alamo». Donc, c'est la résistance ultime et il
24 parlait de l'assistance et des médias internationaux et il a
25 dit, «ça c'est du pouvoir».

26 Maintenant, est-ce qu'on pourrait passer au
27 document suivant? Ça concerne le maire Willett et son
28 témoignage. Donc, les échanges de textos et je voudrais revenir

1 sur ça, page 9. Vous voyez, avec la ministre Sawhney, on parle
2 de Paul Brendt. Vous voyez quelque part?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, oui, je vois, oui.

4 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, c'est dans
5 Rebel News:

6 «Paul Brendt a parlé donc d'un
7 hélicoptère qui viendrait à l'appui.»

8 Et passons à la page suivante. Et le maire
9 Willett dit:

10 «Non ce n'est pas vrai, la photographie
11 de Paul Brendt remonte à cinq ans.»

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est exact, c'est ce
13 qu'il dit.

14 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Or, Paul Brendt,
15 pour les gens qui ne le connaîtraient pas, c'est un musicien
16 country de Calgary qui est connu internationalement et selon une
17 rumeur, il allait se présenter en concert pour appuyer les gens
18 qui manifestaient à Coutts?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est une des rumeurs,
20 effectivement.

21 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant, à la
22 page 13, vous voyez la ministre Sawhney le lendemain, donc le 6
23 février, la ministre Sawhney dit:

24 «Est-ce que des hélicoptères auraient
25 livré de la nourriture aux
26 manifestants?»

27 Alors, ça c'est le type de rumeur. Paul Brendt
28 aurait envoyé un hélicoptère pour livrer de la nourriture?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne vois pas son nom dans
2 ce texto, mais c'était une des rumeurs, il y en avait d'autres,
3 et la ministre voulait savoir si effectivement il y avait eu des
4 livraisons par hélicoptère. On avait une zone d'interdiction
5 aérienne à ce moment-là qui avait été décrétée.

6 Mais écoutez, je ne vais pas parler au nom de la
7 ministre, je ne sais pas de quoi elle parlait.

8 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, on parle
9 d'une vidéo qui a été tournée, vous vous souvenez de cela?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je ne suis pas
11 vraiment au courant de ce que Rebel News disait au sujet d'un
12 hélicoptère, mais c'est ce que je vois dans ce texto du maire.

13 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant, ce que
14 je veux dire moi c'est que finalement, cette histoire de
15 location d'un hélicoptère par Paul Brendt pour livrer de la
16 nourriture et présenter un concert c'était de la désinformation?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, on en a discuté avec la
18 GRC et la GRC a contacté le personnel de Monsieur Brendt et on a
19 dit que non, on n'avait pas l'intention de présenter un concert
20 ou autre chose, l'hélicoptère, etc.

21 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ici, c'est le
22 directeur du PSIO qui vous transmet cette information le 6
23 février. Donc, en après-midi le 7, il dit, rien ne confirme
24 cette histoire autour de Monsieur Brendt et de l'hélicoptère.

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, on a parlé un peu trop
26 vite. Oui, j'ai lu effectivement ce document, c'était une photo
27 que nous avons reçue. Or, ce qu'on me disait, ce que Monsieur
28 McAuley me disait c'était que rien n'indiquait que cela s'était

1 vraiment produit. Oui, l'hélicoptère dans l'image ressemble à
2 celui que Monsieur Brendt avait utilisé, effectivement, mais
3 est-ce qu'il avait fait ce que la rumeur prétendait? Rien ne le
4 prouve. Et même, en pareil cas, il semblerait que ça s'était
5 produit avant que l'interdiction de vol ne soit décrétée.

6 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, ça c'est la
7 NOTAM donc, avis aux navigateurs aériens. Donc, dans 1626,
8 encore une fois, un rapport qui est porté à votre attention le 7
9 février, le lendemain donc?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, le 7 février.

11 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Le lundi, nous
12 sommes maintenant le lundi. Allons au bas. Alors:

13 «On a parlé de la préoccupation
14 suivante: il y a un risque que les
15 manifestants soient armés avec des
16 armes à feu qu'ils ont conservées dans
17 leurs véhicules. Donc, il y a des
18 risques de violence.»

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est ce qui m'est
20 arrivé, c'est ce qui m'a été transmis par l'entremise de ce
21 message.

22 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et finalement, ça
23 s'est concrétisé ou pas?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne sais pas si on en a
25 trouvé dans les cabines des camions, mais effectivement, je sais
26 que des armes à feu ont été découvertes et saisies. Ça ce sont
27 des renseignements préliminaires et immédiatement, j'ai transmis
28 cela aux gens de la GRC qui géraient l'évènement.

1 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** De toute façon, si
2 c'est vrai et ça s'est confirmé, c'était très sérieux et ça
3 mettait en danger la sécurité des agents et du public?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Tout à fait, la présence
5 d'armes à feu dans un contexte de cette nature peut entraîner
6 des dérapages très, très, très sérieux dès que la police
7 intervient.

8 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et savez-vous que
9 Monsieur Pawlowski a été arrêté et accusé de méfaits et de
10 menaces à des infrastructures essentielles?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je suis au courant.

12 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** 9 février
13 maintenant. On vous signale, le sheriff a envoyé des jets de
14 poivre sur deux manifestants parce qu'ils s'étaient approchés du
15 sheriff et ils refusaient de reculer?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, effectivement. Et ça,
17 j'ai eu des renseignements qui ont suivi. Ça c'est un premier
18 avertissement que j'avais reçu. Il semblerait qu'à ce moment-là,
19 les personnes en cause -- écoutez, je ne veux pas confondre deux
20 incidents différents, je vais attendre.

21 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui, mais ça c'est
22 ce qui vous a été signalé, mais que ---

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, oui, bon, bien, c'est ça
24 mon état d'esprit, oui.

25 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant,
26 00001307. C'est un courriel d'une protestation à l'aréna de
27 Calgary, une manifestation. En bas de la page 4 ---

28 **L'INTERPRÈTE:** Encore le même commentaire de la

1 même interprète.

2 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** --- et ils ont
3 continué pendant sept jours?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ça me semble être exact, mais
5 j'ai pas le chiffre.

6 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant, le
7 rapport institutionnel. À la page 18. C'est le weekend du 12 et
8 13 février.

9 La ville d'Edmonton a eu une injonction pour le
10 12 et 13, vu les évènements de weekend passé?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne connais pas leur
12 motivation, mais en anticipation des évènements qui étaient là,
13 ils ont eu une injonction pour ce weekend.

14 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Au paragraphe 80,
15 donc environ 840 véhicules, pas autant que le weekend d'avant,
16 mais:

17 «... 200 du Liberty March sont allés vers
18 les contre-manifestants dans une
19 tentative de les déplacer.»

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, il y a eu une contre-
21 manifestation pour confronter les protestataires, pour les
22 empêcher de manifester et de passer en véhicules. Et il y allait
23 eu -- avoir une confrontation et la police est intervenue pour
24 séparer les parties pour que la manifestation puisse continuer.
25 Et le risque de violence intensifiait, s'il y a un contact
26 physique entre les deux groupes, on a beaucoup de mal à assurer
27 le pacifisme.

28 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:**

1 Et voici un dernier échange avec le maire Willett
2 et Monsieur Graveland en date du -- le 12, deux jours avant la
3 *Loi sur les mesures d'urgence*. Le maire dit:

4 «Bonjour Bill. Il faut que tu trouves
5 quelqu'un pour les appeler ce qu'ils
6 sont, ce sont des terroristes
7 nationaux.»

8 Vous voyez ça?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

10 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Monsieur Graveland
11 dit:

12 «Franchement, j'ai eu des
13 confrontations avec les Freeman on the
14 land et il me semble que c'est les
15 mêmes personnes.»

16 Vous savez ce que c'est, Freeman on the land?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

18 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ç'a été décrit
19 comme étant une méthode organisée de -- d'interrompre ---

20 **L'INTERPRÈTE:** Même commentaire de l'interprète.

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. C'est le juge Rook.

22 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il a fait une
23 décision de 2012.

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je vous prends sur parole.

25 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Prochain document.
26 C'est une décision, juge adjoint Rook, pages 69 et 70 -- pardon,
27 les paragraphes 69 et 70. (Non interprété).

28 Vous voyez cela?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je vois ça.

2 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et maintenant, le
3 14 février. Le 14 février il y a eu des arrestations à Coutts?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

5 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Environ vers
6 14 h 00.

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je pensais que c'était 2 h 00
8 du matin. Donc, entre le 13 et le 14.

9 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et à 7 h 00 a.m.,
10 Monsieur Kenney est allé à la rencontre des premiers ministres.

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Si vous le dites.

12 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ce sont les notes
13 produites par le gouvernement de la Saskatchewan par rapport aux
14 énoncés qui ont été dits. C'est dans le rapport institutionnel
15 de l'Alberta. En bas de la page, il y a des notes, l'énoncé du
16 premier ministre Kenney. La dernière ligne, c'est Jason Kenney
17 qui parle.

18 Alors, les derniers commentaires:

19 «C'est une provocation sérieuse, c'est
20 un négatif. On peut contraindre -- (non
21 interprété).»

22 **SMA MARLIN DEGRAND:** Si vous me donnez un petit
23 instant pour lire.

24 (COURTE PAUSE)

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** D'accord, allez-y.

26 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Un prochain
27 document. J'ai encore deux ou trois minutes, Monsieur le
28 Commissaire.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense pas que vous
2 avez pris trop de temps, mais merci de votre franchise. Vous
3 avez encore cinq minutes, Maître. Quatre minutes.

4 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'est d'autres
5 notes produites par Monsieur Klau (phon.). À la page 22, à la
6 droite des notes de Monsieur Klau (phon.), en parlant de
7 Monsieur Kenney.

8 (COURTE PAUSE)

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Merci.

10 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, les autres
11 aussi. On parle de:

12 «... couper les cheveux en quatre. J'ai
13 pas de problème avec la Loi, mais sinon
14 pour réduire les tensions.»

15 Vous voyez ça?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

17 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous ne savez
18 pas si c'est un reflet exact de ce que Monsieur Kenney a dit
19 parce que vous n'y étiez pas?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

21 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et cette réunion a
22 lieu quelque heures après les arrestations à Coutts?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

24 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ça se produit
25 dans un contexte -- je vous demande si vous êtes au courant, où
26 2 000 armes à feu étaient manquantes, qui avaient été volées
27 d'un véhicule à Peterborough, Ontario?

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, je n'ai pas de

1 connaissance de ça.

2 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** À tout évènement,
3 la Loi a été invoquée vers 4 h 00 p.m. Maintenant, si on peut
4 revenir au rapport institutionnel, à la page 7. Paragraphe 34.

5 Vous ne pouvez pas commenter, vous n'étiez pas
6 présent lorsque Monsieur Kenney a parlé à Monsieur Mendicino?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

8 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Au paragraphe 38.
9 Et vous n'étiez pas là lors d'un appel entre McIver et Blair?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est ça. Moi je dépends de
11 l'information dans le rapport institutionnel.

12 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et en plus, s'il
13 n'a pas été signé en tant qu'affidavit?

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

15 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Au paragraphe 43,
16 j'imagine c'est la même réponse, vous n'étiez pas là pour cet
17 autre appel entre Kenney et Mendicino?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

19 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et à la page 3
20 finalement, les paragraphes 2 et 3. Vous voyez, c'est affirmé à
21 la fin du paragraphe 2 que l'Alberta a reçu presque aucune (non
22 interprété) -- et est-ce que c'est votre caractérisation ou la
23 position de la province?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est la position de la
25 province et dans mon expérience, je n'ai reçu aucune
26 consultation.

27 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous avez parlé aux
28 collègues du fédéral?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, mais ça c'était post
2 évènement.

3 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Paragraphe 3, vous
4 dites:

5 «... Canada a omis de fournir toute
6 assistance et même pas de pouvoir
7 emprunter de l'équipement.»

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne sais pas qu'ils ont pas
9 essayé, mais je peux dire qu'on n'a reçu aucune aide.

10 **ME BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci, je n'ai plus
11 de questions.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et maintenant, les
13 représentants des organisateurs du convoi.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN MILLER:**

15 **ME BRENDAN MILLER:** Bonjour, Monsieur.

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bien, en fait, bon après-
17 midi.

18 **ME BRENDAN MILLER:** Brendan Miller, je suis
19 l'avocat de Freedom Corp., les protestataires qui étaient à
20 Ottawa, mais pas à Coutts.

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ça me fait plaisir.

22 **ME BRENDAN MILLER:** Alors, on va y aller. Je ne
23 vais pas parler des limites du *Code criminel*, c'est ce que je
24 sais du dossier public. Ce groupe qui a été arrêté à la
25 frontière à Coutts avec le complot de commettre un meurtre, etc.

26 J'ai compris que la GRC et des agents
27 d'infiltration ont été impliqué avec ce groupe très tôt dans le
28 processus, est-ce que c'est juste?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai pas ce niveau
2 d'information tactique, alors je n'ai pas connaissance de cela.
3 Il faudrait poser la question au commissaire adjoint. Moi je
4 recevais pas ces détails-là.

5 **ME BRENDAN MILLER:** Est-ce que le complot de ce
6 groupe c'était d'avoir deux femmes qui allaient venir avec des
7 sacs de hockey, des armes à feu?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai aucune connaissance
9 des activités d'infiltration de la GRC. Moi j'étais au courant
10 d'une menace dans un groupe qui était potentiellement plus
11 violent et les renseignements indiquaient qu'ils étaient armés
12 et avaient l'intention de passer à la violence contre la police.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Mais saviez-vous qu'il y
14 avait ces deux femmes qui allaient arriver avec ces sacs de
15 hockey, c'était en fait des agents de la GRC?

16 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, j'ai aucune
17 connaissance de cela. J'ai évité ce niveau d'interaction avec la
18 GRC.

19 **ME BRENDAN MILLER:** À votre connaissance, avant
20 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, est-ce que
21 cette enquête, cette opération, quant aux messieurs qui ont été
22 arrêtés pour complot de meurtre, est-ce que c'était relié au
23 cabinet?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Pardon, que l'information
25 c'était?

26 **ME BRENDAN MILLER:** Qui se rapportait à la
27 branche politique du gouvernement canadien avec les ministres
28 élus.

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai aucune connaissance
2 de ça. Ça serait au niveau fédéral de la GRC et je n'étais pas
3 au courant.

4 **ME BRENDAN MILLER:** Avec Coutts, aucune des
5 dispositions en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* on pas
6 été utilisées?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact.

8 **ME BRENDAN MILLER:** À votre connaissance, aucun
9 des protestataires ont eu leurs comptes gelés?

10 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'ai pas connaissance de
11 cela. Je ne peux pas vous dire que ça ne s'est pas produit, mais
12 je ne le sais pas.

13 **ME BRENDAN MILLER:** À votre connaissance, avez-
14 vous su quand la GRC a enfin mobilisé leurs unités d'application
15 de la Loi? En fait, ils ont dépêché d'autres agents de la
16 Colombie-Britannique. Est-ce qu'on vous a dit quand ça s'est
17 produit?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est dans les dispositions
19 de l'article 9, il y avait une autre demande d'aide pour une
20 réponse nationale à Ottawa et ça, ç'a eu lieu tout de suite
21 après le weekend du 15 ou 16, en tous cas, dans ces eaux-là et
22 je savais que la GRC, avec les polices de Calgary et Edmonton
23 allaient appuyer les forces policières.

24 **ME BRENDAN MILLER:** Et vous êtes d'accord avec
25 moi que cette demande, on n'a pas besoin de mesures d'urgence
26 pour le faire?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Exact.

28 **ME BRENDAN MILLER:** Et ç'aurait pu être fait à

1 n'importe quel moment, au moment où il y a eu les protestations
2 à Ottawa?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, comme vous avez dit, à
4 tout moment.

5 **ME BRENDAN MILLER:** Et pour une raison
6 quelconque, la GRC à Ottawa a jamais demandé à toutes ces unités
7 qui auraient pu être envoyées à Ottawa, ils l'ont pas demandé
8 avant le 15?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je n'étais pas au courant de
10 demandes, d'aucune.

11 **ME BRENDAN MILLER:** Vous avez (inaudible). Le
12 plus grand problème à Ottawa c'était les ressources et c'est du
13 témoignage de Monsieur le chef Sloly, ce qu'il demandait à la
14 GRC, d'avoir les ressources, et la commissaire Lucki a dit,
15 «Vous avez ce que vous avez.»

16 Mais est-ce que c'est juste que la commissaire
17 Lucki aurait pu -- à partir du 15, elle aurait pu demander
18 l'aide de ces agents?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Dans le service, les ententes
20 des policiers demeurent en place et elles sont en place depuis
21 2012. Alors, ils auraient pu être demandés. Je ne sais pas ce
22 que notre réponse aurait été.

23 **ME BRENDAN MILLER:** Merci.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord, le JCCF.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ALAN HONNER:**

26 **ME ALAN HONNER:** Je suis Alan Honner, je suis
27 un avocat avec le Democracy Fund. Et en fait, c'est bon après-
28 midi.

1 Est-ce qu'on peut voir ALB0000383.0001? Et en
2 attendant, on vous a demandé -- on vous a posé des questions
3 concernant Monsieur Kenney. Et lorsqu'on aura le document, on va
4 voir une lettre en date du 15 février 2022 du premier ministre à
5 Monsieur Kenney.

6 Avez-vous déjà vu ce document?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Si je peux en voir davantage.
8 Oui, continuons. Oui, on peut peut-être -- merci. Écoutez, je
9 pense que j'ai regardé ce document, oui. Oui, oui, ça me
10 revient, oui.

11 **ME ALAN HONNER:** Bon, regardons le premier
12 paragraphe de la deuxième page, on l'a sous les yeux. Donc, le
13 premier ministre dit:

14 «Nous faisons affaire à des problèmes
15 économiques importants. La chaîne
16 d'approvisionnement est rompue, ça
17 coûte des emplois aux Canadiens, ça
18 mine notre sécurité nationale ainsi que
19 notre économie et cela pourrait avoir
20 un impact important sur la santé et la
21 sécurité des Canadiens.»

22 Est-ce que Jason Kenney, l'ancien premier
23 ministre, ou quelqu'un d'autre vous ont déjà expliqué ce qu'il
24 entendait par cette référence à des impacts potentiels
25 importants sur la santé et la sécurité des Canadiens, ou
26 quelqu'un d'autre au gouvernement l'aurait-il fait?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne suis pas au courant des
28 pensées du premier ministre et de ce qui motive cette

1 déclaration.

2 **ME ALAN HONNER:** On va regarder un autre
3 document. Excusez-moi. Et allez-y. Merci.

4 Vous nous avez dit que l'Alberta avait
5 officiellement demandé l'appui du gouvernement et qu'aucune
6 réponse officielle ne vous était parvenue en ce qui concerne les
7 remorquages, l'équipement, etc., et que vous avez décidé
8 d'acheter vos propres matériels.

9 On voit une lettre de Peter Lemieux, adressée à
10 vous et à d'autres, en ce qui concerne l'appui aux opérations de
11 la GRC menées à Coutts. Et qui est Peter Lemieux?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Peter Lemieux est par intérim
13 le directeur exécutif du service de renseignement provincial et
14 à l'époque, c'est la personne à qui j'avais confié la tâche
15 d'acheter de l'équipement.

16 **ME ALAN HONNER:** Et ça s'est fait le 13
17 février, ces achats?

18 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bien, il a fallu quelques
19 jours pour concrétiser les achats et je pense que tout était
20 disponible vers le 14 ou le 15 -- le 14, je crois.

21 **ME ALAN HONNER:** Faisons dérouler un peu. Le
22 document indique -- oui, oui. Donc:

23 «Le 13 février, le Gouvernement de
24 l'Alberta a confirmé ---»

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, j'ai vu cela dans cette
26 note que Peter m'avait envoyée. Mais je crois qu'on aurait pu
27 dire qu'en date du 13, parce que nous avons acquis déjà une
28 partie de l'équipement au préalable, avant cette date, et les

1 derniers se sont ajoutés, si bien que le 14 on disposait de tous
2 ces éléments.

3 **ME ALAN HONNER:** Est-ce que cela reflète,
4 comme liste, les équipements dont la GRC avait besoin?

5 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ce sont des véhicules
6 spécialisés et c'est l'équipement que la GRC nous a recommandé
7 d'acquérir s'il fallait procéder à des opérations de remorquage
8 pour dégager le point de contact frontalier.

9 Mais écoutez, il y a d'autres documents. Il est
10 question, par exemple, de pneus et de gros remorqueurs avec une
11 trousse d'outils appropriés.

12 **ME ALAN HONNER:** Voyons un autre document. On
13 a vu ce document un peu plus tôt aujourd'hui et en attendant
14 qu'on nous le montre, c'est un courriel à Rob Stewart. Oui.

15 Est-ce que vous vous souvenez de l'avoir vu?
16 Faisons dérouler un peu.

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, oui, je l'ai vu un peu
18 plus tôt aujourd'hui.

19 **ME ALAN HONNER:** Est-ce qu'on peut défiler
20 quand il est question de l'Alberta? On dit que les défis
21 opérationnels les plus importants consistent à obtenir
22 l'équipement de remorquage ainsi que les travailleurs
23 spécialisés pour faire fonctionner l'équipement, etc.

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Mais est-ce qu'on peut
25 revenir en haut, s'il-vous-plaît, pour que je puisse confirmer
26 la date?

27 **ME ALAN HONNER:** Oui.

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Si je me souviens

1 correctement, c'est le compte-rendu d'une conversation que nous
2 avons eue le 13, un peu plus tôt dans la journée, conversation
3 à laquelle j'ai participé, Dakalbab Talal, sous-ministre aussi
4 et un représentant de services gouvernementaux, je ne me
5 souviens plus de qui il s'agissait, mais on était à ce moment-là
6 en train d'acquérir l'équipement qui est devenu disponible en
7 fin de journée le 13.

8 Donc, quand vous voyez ce que dit Peter Lemieux à
9 propos du 13, qu'on l'avait en mains cet équipement, Monsieur
10 Talal dans le message en question fait référence à ce qui a
11 précédé la concrétisation des derniers matériels à ajouter à ce
12 parc.

13 Donc, là il y a des choses qu'on voulait ajouter
14 et quand on fait référence à une conversation, on parle de Rob
15 Stewart, et ce sont des renseignements concernant une période
16 antérieure.

17 **ME ALAN HONNER:** Donc, ça explique pourquoi
18 l'information est un petit peu trompeuse?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, il y a une question
20 d'information au début de la journée, fin de la journée et le
21 document de Peter Lemieux fait allusion à ce qui était
22 disponible en fin de journée.

23 **ME ALAN HONNER:** Donc, le 13 février vous
24 n'avez aucune idée que la *Loi sur les mesures d'urgence* serait
25 invoquée par le gouvernement fédéral le lendemain?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, effectivement.

27 **ME ALAN HONNER:** Maintenant, ALB00001376.001.
28 C'est un courriel de Daniel Laville, Lavelle, je ne sais pas

1 comment prononcer ce nom. Ça vous est envoyé, à vous et à
2 d'autres, par ce Dan Laville. En fait, c'est daté du 15 février?

3 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Dan Laville était le
4 directeur des communications pour notre ministère à l'époque et
5 il me fait parvenir copie d'un communiqué de presse de la GRC
6 pour l'Alberta.

7 **ME ALAN HONNER:** On dit qu'il y a eu quatre
8 personnes qui ont été mises en accusation et on établi la liste
9 ici des chefs d'accusation. Je comprends que ce sont des
10 allégations et que vous avez des renseignements parcellaires,
11 mais savez-vous de qui il s'agissait et quand on parle de
12 complot pour commettre un meurtre, de quoi s'agit-il?

13 **SMA MARLIN DEGRAND:** Écoutez, je ne peux pas en
14 parler parce que je n'ai pas été partie prenante, mais ce sont
15 des policiers, d'après ce que je crois comprendre, mais là ce
16 sont des tierces parties et je ne ferais que spéculer, alors je
17 ne veux pas aller plus loin.

18 **ME ALAN HONNER:** Non, je ne vous demande pas
19 de faire ça. Maintenant, poursuivons. On voit qu'il y a neuf
20 autres personnes qui sont accusées de méfaits, possession
21 d'armes à feu à des fins dangereuses. Donc, 13 personnes au
22 total ont été accusées.

23 Est-ce qu'on pourrait regarder ALB -- ça c'est le
24 rapport institutionnel de l'Alberta. Et si on passe à la page
25 suivante. Bon, merci beaucoup.

26 Donc, dans ce paragraphe on décrit l'exécution
27 par la GRC sur trois remorques et ç'a entraîné l'arrestation de
28 13 personnes.

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact.

2 **ME ALAN HONNER:** Donc, ce sont les personnes
3 dont il a été question il y a quelques minutes. Et ceci a été
4 mis à exécution avant l'aube.

5 Or, savez-vous si cela a été fait avant la
6 réunion des premiers ministres qui avait lieu le 14 février?

7 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je dois faire une nuance. Ma
8 compréhension de la réunion des premiers ministres, tel
9 qu'exprimé par l'avocat du Gouvernement du Canada, était à
10 7 h 00 ou 7 h 30 du matin, je n'étais pas au courant de cet
11 évènement.

12 Si c'est arrivé au moment que vous dites,
13 ç'aurait été -- eh bien, avant, ça se serait situé avant dans le
14 temps parce que ma conversation avec le sous-commissaire était
15 vers 2 h 00 ou 2 h 30 du matin.

16 **ME ALAN HONNER:** D'accord, merci. Puis plus
17 tôt dans votre témoignage, vous avez mentionné 7 h 30 du matin.
18 Ça c'est le moment où vous avez appris que le mandat allait être
19 mis à exécution?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'était dans ma
21 conversation avec le sous-commissaire.

22 **ME ALAN HONNER:** D'accord.

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Et 7 h 30 ce n'est qu'une
24 estimation un peu -- très approximative, je pourrais aller voir
25 dans mon téléphone l'heure exacte, mais c'était avant les heures
26 normales de bureau.

27 **ME ALAN HONNER:** Bien sûr, je voulais bien
28 comprendre. Au paragraphe 27 du rapport institutionnel on voit

1 que l'invocation de la Loi a été annoncée l'après-midi du 14
2 février et d'après votre témoignage et le rapport, ceci se situe
3 bien après que la GRC a exécuté avec succès donc la saisie et
4 l'arrestation des 13 personnes et des biens en cause. C'est
5 exact?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact.

7 **ME ALAN HONNER:** Et vous n'aviez pas d'autres
8 informations au sujet de menaces à ce moment-là?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** À ce moment-là, eh bien, les
10 renseignements que je recevais du sous-commissaire seulement,
11 qu'il y avait une présence instable dans le groupe qu'ils
12 examinaient et qu'il y avait une menace ou un risque là et
13 c'était à un niveau générique ou général, cette conversation
14 avec le sous-commissaire.

15 **ME ALAN HONNER:** On parle du sous-commissaire
16 de la GRC?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, le sous-commissaire
18 Zablocki.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, si vous voulez
20 conclure, parce que le temps qui vous était imparti est écoulé.

21 **ME ALAN HONNER:** Est-ce que je peux avoir 30
22 secondes de plus, Monsieur le Commissaire?

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien sûr.

24 **ME ALAN HONNER:** Merci. Un dernier point. On
25 vous a montré une vidéo d'Artur Pawlowski. Est-ce que je
26 comprends bien ou pouvez-vous confirmer qu'il a été arrêté pour
27 avoir prononcé ce discours lorsqu'il a été arrêté le 8 février
28 2022?

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Il a été arrêté par la GRC et
2 ceci était lié à ses actions au barrage. Quant aux motifs précis
3 d'arrestation, je me réfèrerais à eux, quel élément de preuve
4 donc a engendré l'arrestation.

5 **ME ALAN HONNER:** D'accord. Mais il a été
6 arrêté le 8 février et tenu sous caution, laquelle lui a été
7 refusée le 16 février 2022 par un jugement de la cour
8 provinciale de justice, est-ce exact?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Je ne peux pas être en
10 désaccord, ça m'apparaît exact, mais je n'ai pas les détails
11 devant moi.

12 **ME ALAN HONNER:** Merci, voilà, c'était toutes
13 mes questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, vient la
15 Coalition des résidents et entreprises d'Ottawa.

16 **ME PAUL CHAMP:** Nous n'avons pas de questions,
17 Monsieur le Commissaire.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, le Service de
19 police de Windsor.

20 **ME THOMAS McRAE:** Mes excuses, pas de
21 questions, c'est Tom McRae pour le Service de police de Windsor.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Vient ensuite
23 le Gouvernement de la Saskatchewan.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MICHAEL MORRIS:**

25 **ME MICHAEL MORRIS:** Bonjour, c'est Mike Morris,
26 avocat du Gouvernement de la Saskatchewan. C'est encore le matin
27 ici et je pense que vous êtes encore sur l'heure de l'Alberta.

28 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bonjour, ça me fait plaisir

1 de vous rencontrer.

2 **ME MICHAEL MORRIS:** Quelques questions pour vous.
3 Ce que je comprends, c'est qu'en février cette année vous
4 représentiez l'Alberta sur le comité de prévention du crime FPT.
5 Est-ce que c'est exact?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, au niveau des sous-
7 ministres adjoints.

8 **ME MICHAEL MORRIS:** Donc, c'est un nouveau comité
9 constitué de représentants des gouvernements fédéraux,
10 provinciaux et territoriaux. Est-ce exact?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact.

12 **ME MICHAEL MORRIS:** Et ce comité inclut des
13 représentants du Gouvernement de la Saskatchewan. Est-ce exact?

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact, Monsieur.

15 **ME MICHAEL MORRIS:** Bon, ce que je comprends,
16 c'est que ce comité s'est réuni plusieurs fois avant la
17 proclamation de l'état d'urgence le 14 février. Est-ce que j'ai
18 raison?

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, vous avez raison.

20 **ME MICHAEL MORRIS:** Et mon examen des documents
21 m'indique que les réunions ont eu lieu le 1^{er} février, le
22 7 février et le 11 février pour ce comité. Est-ce que cela
23 concorde avec votre lecture?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est très exact.

25 **ME MICHAEL MORRIS:** Et étiez-vous là aux réunions
26 des 1^{er}, 7 et 11 février?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Le 7 février c'était --
28 il y avait aussi les sous-ministres et le sous-ministre associé

1 Cooley était là avec moi.

2 **ME MICHAEL MORRIS:** Lors de ces réunions, est-ce
3 que les représentants fédéraux ont indiqué que le gouvernement
4 envisageait d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*?

5 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

6 **ME MICHAEL MORRIS:** À votre avis, est-ce que le
7 comité aurait constitué une tribune appropriée pour discuter
8 s'il était souhaitable pour cette loi d'être invoquée?

9 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je pense que cela aurait
10 été une très bonne première tribune pour tenir une conversation
11 initiale et la consultation, telle que je la conçois, c'est
12 exigé à un niveau beaucoup plus élevé, mais ç'aurait été un très
13 bon point de départ pour une telle chose.

14 **ME MICHAEL MORRIS:** Mais en dernière analyse,
15 vous n'avez pas eu l'occasion d'avoir ces consultations. Est-ce
16 exact?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est exact.

18 **ME MICHAEL MORRIS:** Quelques questions de plus.
19 Dans votre expérience de ces réunions FPT, est-ce qu'elles
20 peuvent être convoquées à très court préavis?

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est possible, lorsque
22 c'est nécessaire.

23 **ME MICHAEL MORRIS:** Et est-ce que cela inclurait
24 les weekends?

25 **SMA MARLIN DEGRAND:** En fait, c'est arrivé plus
26 tard, donc la réponse est oui.

27 **ME MICHAEL MORRIS:** Merci, ça conclut mes
28 questions pour vous.

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est moi qui vous remercie.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. C'est au
3 Gouvernement de l'Alberta de poser des questions à ce témoin.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME STEPHANIE BOWES:**

5 **ME STEPHANIE BOWES:** Bonjour, Monsieur Degrand et
6 Monsieur le Commissaire.

7 Mes collègues ont couvert beaucoup de chemin avec
8 vous et il reste quelques points à aborder, notamment le moment
9 de l'exécution des mandats de saisies et d'arrestations à
10 Coutts.

11 Passons, s'il-vous-plaît, au document
12 ALB00001522.

13 **SMA MARLIN DEGRAND:** Merci.

14 **ME STEPHANIE BOWES:** Il s'agit d'un courriel en
15 date du 14 février, à 6 h 36, de John Ferguson à Dwayne Lakusta
16 et à vous. Qui est John Ferguson, le savez-vous?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. Il était à l'époque
18 commissaire adjoint en charge des contrats à la GRC.

19 **ME STEPHANIE BOWES:** Et il prenait part aux
20 efforts d'exécution de la Loi?

21 **SMA MARLIN DEGRAND:** Tout à fait, tout à fait.

22 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, il y a des événements
23 qui sont notés:

24 «À 23 h 57 approximativement et
25 conformément à l'activité décrite dans
26 le paragraphe ci-dessus, deux suspects
27 faisaient partie du groupe principal
28 des protestataires identifiés comme

1 étant partie de leur cellule de
2 sécurité on été arrêtés.»

3 Donc, c'est le 14 février, à mon avis. Est-ce que
4 c'est votre lecture?

5 **SMA MARLIN DEGRAND:** 23 h 57, ç'aurait été le 13.
6 Et puis les arrestations survenues après minuit auraient été
7 le 14.

8 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, je passe au paragraphe
9 suivant pour le moment de ces arrestations:

10 «Le lundi 14 février, à 1 h 00 du
11 matin, d'autres protestataires clés
12 dans cette cellule ont été arrêtés.»

13 Et puis:

14 «Un mandat de perquisition a déjà été
15 exécuté au saloon à Coutts. Ils n'ont
16 pas trouvé d'armements.»

17 Et puis:

18 «À approximativement 3 h 00 du matin,
19 des mandats de perquisition ont été
20 exécutés à la résidence à Coutts et la
21 remorque associée.»

22 Donc, c'était tard le 13 et au tout début du 14?

23 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, autour de minuit et des
24 premières heures du 14.

25 **ME STEPHANIE BOWES:** Merci. La pièce ALB1573,
26 précédée de cinq zéros, je crois. La lettre du sous-commissaire
27 Zablocki. Non, pardon, c'est du ministre Savage au sous-
28 commissaire Zablocki.

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** C'est exact.

2 **ME STEPHANIE BOWES:** À la dernière phrase du
3 premier paragraphe ici:

4 «À mon avis, ceci constitue un état
5 d'urgence dans la province de l'Alberta
6 en vertu de l'entente des fournisseurs
7 de services policiers provinciale.»

8 Ça fait partie des documents dont on réfère au
9 rapport institutionnel ---

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Si vous pouvez ralentir
11 pour les interprètes, s'il-vous-plaît?

12 **ME STEPHANIE BOWES:** Bien sûr. Donc, vous
13 connaissez cet accord?

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

15 **ME STEPHANIE BOWES:** Est-ce qu'il y a une
16 définition du mot «urgence» dans cet accord?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** J'en ai une copie avec moi,
18 mais pas à portée de la main, toutefois, et je ne saurais vous
19 dire, je ne m'en souviens pas. Mais ça fait partie de notre
20 rapport institutionnel, effectivement.

21 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, je présume que la
22 définition du mot «urgence» en vertu de cet accord de service
23 provincial de police est différente de la définition d'urgence,
24 soit sous la *Loi des mesures d'urgence* fédérale ou la loi
25 provinciale de la gestion des urgences?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Absolument. En vertu de cet
27 accord, l'urgence ici c'est -- envisage plutôt les ressources,
28 la capacité de mobiliser des ressources suffisantes pour gérer

1 des situations extraordinaires, des manifestations, des
2 incendies, des inondations ou des grands évènements comme un G8,
3 un G20. Donc, c'est bien différent d'un état d'urgence tel que
4 prévu par la Loi de l'Alberta sur les urgences et la Loi
5 fédérale.

6 **ME STEPHANIE BOWES:** Vous avez parlé
7 d'extraordinaire, lettre utilisée dans la lettre en question
8 demandant le déploiement donc d'agents de la GRC sous
9 l'article 1. À votre connaissance, est-ce que c'était la
10 première fois que cet article a été utilisé pour le déploiement
11 de la GRC?

12 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

13 **ME STEPHANIE BOWES:** Dans d'autres circonstances
14 cela s'est-il produit?

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Lors des incendies à Fort
16 McMurray où on a fait venir des agents d'autres provinces pour
17 soutenir les opérations et ç'a été utilisé, je crois, pour des
18 catastrophes naturelles et le G8, le G20, un peu partout au
19 pays, les Jeux olympiques, etc.

20 **ME STEPHANIE BOWES:** Merci. Dans le rapport
21 institutionnel on mentionne d'autres activités de manifestations
22 dans d'autres régions de l'Alberta en janvier, février 2022,
23 vous en avez parlé assez longuement avec mes collègues. Quel
24 était le rôle de l'Alberta pour ce qui est d'autres
25 manifestations en cours dans la province?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** À l'exception des
27 manifestations autour de la législature, de l'assemblée
28 législative, les réponses opérationnelles reposent entre les

1 services policiers des municipalités et nous offrons du soutien
2 par la direction générale ou la division des sheriffs au besoin.
3 Notre rôle en est un de coordination et de surveillance, de
4 partage de renseignements, de conseils au gouvernement et tous
5 les services policiers sont liés les uns aux autres et avec nous
6 pour éviter qu'il n'y ait pas de surprises ou de manquements au
7 niveau des renseignements.

8 **ME STEPHANIE BOWES:** Sauf exception des
9 manifestations autour de l'assemblée législative. Pourquoi est-
10 ce le cas?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Parce que la division des
12 sheriffs a une tâche précise pour assurer la sécurité dans le
13 quartier législatif et on travaille en étroite collaboration
14 avec la police d'Edmonton, mais ils sont mandatés directement,
15 la sécurité est là.

16 Donc, toute manifestation, que ce soit à pied ou
17 autre, sur les routes, dans ce quartier législatif, fonctionne
18 au niveau de la division des sheriffs ou la direction générale
19 des sheriffs jusqu'à ce que ça devienne clair que ça sombre dans
20 l'illégalité ou que ça trouble la paix. Et dans ce cas-là, nous
21 avons une participation beaucoup plus vigoureuse, tel que prévu.

22 **ME STEPHANIE BOWES:** Est-ce que vous étiez au
23 courant d'incidents dans ces manifestations autour de
24 l'assemblée législative que les sheriffs n'étaient pas en mesure
25 de gérer?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non. Non, avec l'aide du
27 service policier d'Edmonton, ils étaient en mesure de gérer tout
28 cela de façon appropriée.

1 **ME STEPHANIE BOWES:** Enfin, ALB00002402.

2 **LE GREFFIER:** Est-ce que c'était un dossier
3 multimédia, un fichier multimédia?

4 **ME STEPHANIE BOWES:** Je ne crois pas, ça ne
5 devrait pas l'être.

6 **LE GREFFIER:** ALB2402 sont les derniers chiffres
7 de cette pièce?

8 **ME STEPHANIE BOWES:** 2042.

9 **LE GREFFIER:** Ah, merci.

10 **ME STEPHANIE BOWES:** Il s'agit ici d'un avis sur
11 une situation en cours de développement, Convoi de la liberté à
12 l'Assemblée législative de l'Alberta, 26 février 2022. Or, ceci
13 vient après la déclaration de l'état d'urgence en vertu de la
14 Loi et la révocation de -- la cessation de cette loi.

15 Étiez-vous au courant qu'il y avait d'autres
16 manifestations en Alberta à ce moment-là?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, les manifestations se
18 sont poursuivies en Alberta et à Edmonton.

19 **ME STEPHANIE BOWES:** Est-ce que des corps
20 policiers ont exprimé au Gouvernement de l'Alberta qu'ils
21 avaient besoin de quelque chose au-delà de l'ordinaire pour
22 gérer ceci, à la suite de la révocation de la *Loi sur les*
23 *mesures d'urgence*?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non.

25 **ME STEPHANIE BOWES:** Merci, ça conclut mes
26 questions.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Souhaitez-vous
28 réinterroger?

1 --- RÉ-INTERROGATOIRE PAR ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Monsieur
3 Schoenholz pour la Commission. D'abord, je veux clarifier le
4 procès-verbal sur un point soulevé par mes collègues au nom des
5 organisateurs de convois.

6 Prenons le ALB.IR.00000001. C'est à la page 30 de
7 ce document, paragraphe 138. Vous vous souviendrez que ma
8 collègue vous demandait -- vous posait une question à propos de
9 la fourniture de ressources provinciales de la GRC à la réponse
10 policière à Ottawa. Vous vous en souvenez?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je m'en souviens.

12 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez dit,
13 je pense que c'était le 16, sans être certain de la date, mais
14 on voit dans la première phrase du 138:

15 «Le 18 février, la Commissaire Brenda
16 Lucki de la GRC a demandé que l'Alberta
17 fournisse 42 agents pour soutenir
18 Ottawa.»

19 Est-ce que c'est ça la demande dont vous parliez?

20 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui. J'ai peut-être dit le 15
21 février plus tôt dans mon témoignage, mes excuses, c'était bien
22 le 18.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. L'autre
24 chose que je vous demande -- mes collègues pour le JCCF, mon
25 collègue vous a posé des questions au sujet de cette liste de
26 ressources que vous avez acquise le 14 février?

27 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, je m'en souviens,
28 c'était à la fin du 13 février.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** On veut s'assurer
2 que vous ayez compris ce -- de bien comprendre ceci. Vous avez
3 rencontré des représentants fédéraux le 13. Êtes-vous au courant
4 si oui ou non, le fait que ces véhicules avaient été obtenus
5 le 13 était connu des représentants fédéraux?

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Eh bien, j'ai probablement
7 été maladroit dans mon explication précédente, donc je vais
8 essayer de tirer cela au clair.

9 Quand j'en ai parlé plus tôt avec les
10 représentants fédéraux, Monsieur Brosseau et d'autres, nous
11 n'avions pas encore mis la main sur une grosse partie du
12 matériel, seulement une petite partie. On était en cours
13 d'acquisition de ce matériel, mais on n'avait pas encore reçu
14 avec certitude tout cela.

15 Donc, au moment de ma conversation avec le sous-
16 ministre adjoint Brosseau, c'est le sous-ministre Dakalbab,
17 j'espère que je n'ai pas massacré son nom, mes excuses, et au
18 moment de cette conversation, nous n'avions pas encore acquis
19 tout ce matériel.

20 Pourtant, dans le document de Peter Lemieux, il
21 énonçait que le 13 nous les avions acquis et la raison c'est que
22 plus tard cet après-midi ou ce jour-là, son équipe était en
23 mesure d'obtenir, en tous cas, l'achat des autres véhicules.

24 Donc, au moment d'en parler avec les
25 représentants fédéraux, on ne les avait pas, on était encore à
26 la recherche de ceux-là, mais plus tard ce jour-là, on les a
27 acquis et à la suite de cette journée-là. Donc, ce que dit
28 Monsieur Lemieux c'est que le 13 on les avait acquis parce qu'à

1 la fin de cette journée c'était le cas.

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
3 savez si les représentants fédéraux auraient été avisés de cela
4 et à quel moment de cette liste d'acquisitions?

5 **SMA MARLIN DEGRAND:** Eh bien, je ne sais pas, bien
6 honnêtement. En tous cas, à brûle-pourpoint là, je ne me
7 souviens pas, je ne me souviens pas du moment où nous avons eu
8 cette conversation. Mes excuses, je devrais le savoir par cœur,
9 mais je ne le sais pas.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Voilà, ça conclut
11 mon ré-interrogatoire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Moi j'ai quelques
13 questions.

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** Bien sûr.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** À propos du matériel, de
16 l'équipement que vous avez acquis. Aviez-vous aussi retenu les
17 services d'exploitants d'opérateurs pour ce matériel? Je sais
18 que ça c'était une préoccupation.

19 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, nous avons acquis les
20 services de plusieurs opérateurs pouvant déplacer ces véhicules
21 et un petit nombre qui pouvaient vraiment conduire ces machines
22 lourdes. Donc, on avait un petit groupe de gens en mesure de
23 faire cela.

24 Ensuite, on avait aussi communiqué avec des
25 personnes du secteur privé qui pouvaient nous donner un nombre
26 limité d'exploitants et une formation pour ceux qu'on avait sous
27 la main déjà et ceux qui étaient en mesure de les conduire, de
28 les opérer.

1 Aussi, c'est au niveau de la remorqueuse, du
2 mécanisme de remorquage lourd et on avait besoin de formation.
3 Donc, on avait commencé ces démarches. Cela aurait permis une
4 réponse opérationnelle bien plus adéquate que les chiffres
5 limités qu'on avait à l'époque.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, c'était encore une
7 œuvre inachevée en cours?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est bien cela, c'est
9 exact.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'ai une question. Si je
11 reviens à la demande 9.1 qui a été faite le 3 février, c'est la
12 demande de déplacer d'autres agents en Alberta et ça c'était
13 accordé, nous l'avons vu ultérieurement.

14 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Quand cela a pris fin,
16 le savez-vous?

17 **SMA MARLIN DEGRAND:** Des agents qui sont venus de
18 Colombie-Britannique, il y en avait 40, et d'après ce dont je me
19 souviens, ils sont retournés en Colombie-Britannique à la fin de
20 cette fin de semaine du 13-14, ils ont été libérés pour
21 retourner en Colombie-Britannique.

22 Il y avait encore des agents en Alberta, surtout
23 qui relevaient des autorités municipales ou fédérales, mais je
24 ne sais pas quand le commissaire adjoint a pu les libérer et
25 simplement compter sur les agents provinciaux.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, ça n'a pas -- ils
27 sont retournés le 13 ou le 14, est-ce que c'était après
28 l'opération ---

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Mais j'aimerais bien que le
2 commissaire adjoint précise tout ceci.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et quand vous avez reçu
4 la demande d'Ottawa de déplacer des agents à Ottawa, est-ce
5 qu'il serait juste de dire qu'alors que vous demandiez des
6 agents de Colombie-Britannique, vous auriez hésité à envoyer des
7 agents à Ottawa, ou est-ce que c'est complètement distinct?

8 **SMA MARLIN DEGRAND:** Au moment de cette demande
9 le 18, nous avons --

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non. La question que je
11 vous pose c'était avant. Est-ce qu'il y aurait eu une raison
12 pour laquelle vous n'auriez pas envoyé d'agents plus tôt? Peut-
13 être que je me trompe, mais ça me semble relever du pur bon
14 sens.

15 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, oui, tout à fait. Ce qui
16 s'est passé le 18 se serait passé le 14, j'aurais demandé au
17 sous-ministre Zablocki quelle était la situation, surtout pour
18 ce qui concernait des agents, certains agents opérationnels
19 spéciaux. Je lui aurais demandé, «Est-ce que vous pouvez
20 véritablement les libérer par rapport à ce qui se passe dans la
21 province?» Et j'aurais suivi son conseil, j'aurais été surpris
22 s'il avait dit que ça lui était possible, mais ça reste à voir.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez parlé de la
24 *Loi de la défense sur les infrastructures critiques*. Ça donne
25 des pouvoirs assez larges. C'est bien exact?

26 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, c'est une application
27 assez large, s'il y a une activité qui se produit sur une
28 infrastructure critique définie dans la Loi, il y a des

1 pénalités qui sont assez importantes.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ça n'a pas besoin d'être
3 invoqué?

4 **SMA MARLIN DEGRAND:** Non, comme n'importe quelle
5 loi.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Excusez-moi, je dois
7 encore repasser mes notes. Vous avez mentionné, je crois que
8 c'était le 13 février, je ne suis pas sûr, où il y avait une
9 demande d'appel aux réservistes pour opérer l'équipement. Est-ce
10 que vous avez reçu une réponse à ce sujet?

11 **SMA MARLIN DEGRAND:** Ça fait référence au 13
12 février, ça fait référence au sous-ministre adjoint du ministre
13 de la Justice du Canada et en fait, ça c'était une demande
14 antérieure dans la semaine où les Forces canadiennes ont indiqué
15 qu'elles ne permettraient pas aux réservistes de participer et
16 de soutenir nos opérations de la manière dont nous l'avions
17 demandé.

18 Donc, c'est ce que j'ai exprimé au sous-ministre
19 adjoint, ma surprise quant au manque d'approbation de ce genre
20 de soutien.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Dans cette note, si je
22 ne m'abuse, il était suggéré qu'il examinerait la situation.
23 Mais j'imagine qu'après il y a autre chose qui s'est passé?

24 **SMA MARLIN DEGRAND:** Il a dit qu'il n'avait pas
25 connaissance de la demande, mais qu'il l'examinerait et je n'ai
26 pas eu d'autres nouvelles de lui. Il était très occupé, je
27 suppose.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, c'est ainsi.

1 **SMA MARLIN DEGRAND:** Nous n'avons pas eu d'autres
2 réponses sur ce sujet.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'était mes questions.
4 Merci beaucoup d'être venu. Je pense que vous retournez dans le
5 froid, il n'y a pas grand-chose que nous puissions y faire.

6 **SMA MARLIN DEGRAND:** Oui, en fait. Merci,
7 Monsieur.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous allons avoir un
9 long lunch, une heure et trois minutes, nous serons de retour à
10 14 h 00 pour poursuivre avec le témoin d'hier.

11 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée jusqu'à
12 14 h 00.

13 --- L'audience est suspendue à 12 h 56

14 --- L'audience est reprise à 14 h 00

15 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** La Commission aimerait
17 convoquer de nouveau Monsieur Mario Di Tommaso.

18 **--- SSG MARIO DI TOMMASO, sous le même serment**

19 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME NATALIA RODRIGUEZ:**

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Bienvenue de nouveau,
21 Monsieur Di Tommaso. Vous avez été déjà assermenté donc, pas
22 nécessaire de recommencer. Je m'appelle Natalia Rodriguez, je
23 remplace mon collègue Gabriel Poliquin et je vais reprendre là
24 où il s'est arrêté.

25 Il a fait référence à vos notes, ONT00005153. À
26 la page 2. C'est les notes d'une conversation que vous avez eue
27 avec le sous-ministre Rob Stewart à 13 h 00. Hier, mon collègue
28 a parcouru des textos avec le commissaire Carrique et vous avez

1 convenu que la teneur de ces messages textes étaient sous
2 contrôle. Vous vous en souvenez?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, c'est une
5 conversation téléphonique avec le sous-ministre Rob Stewart.
6 Vous avez écrit:

7 «Il y avait 500 CMV. Ce sont des
8 véhicules motorisés commerciaux à
9 Ottawa. Il y avait beaucoup de gens, il
10 y avait du bruit, il y avait des
11 agressions verbales de personnes.»

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:**

14 «Pas d'éclats de violence. Les
15 politiciens sont très exposés. La
16 situation est difficile, personne n'est
17 vraiment responsable, certains
18 prétendent l'être. Un peu de
19 l'extrémisme d'extrême droite. Pas
20 capable de bouger. Une fois qu'ils sont
21 là, comment partent-ils? Changement de
22 politique ou désescalade? Instauration des
23 mesures d'incitation pour les faire
24 partir. La Ville a commencé à faire
25 appliquer les règlements. Tenez-vous
26 aux aguets dès qu'ils arrivent.»

27 Est-ce que cela concordait avec la teneur du type
28 d'information et discussion que vous avez avec le commissaire

1 Carrique sur des questions de sécurité publique ou de sécurité
2 sur place?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous aviez
5 l'impression d'avoir les mêmes messages du commissaire Carrique
6 et du sous-ministre dans ce cas?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Après avoir parlé au
9 sous-ministre Stewart, est-ce que vous aviez des inquiétudes
10 quant à la sécurité publique, relatives à la sécurité publique
11 d'Ottawa?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je recevais des messages
13 constants de ces deux personnes comme quoi il n'y avait pas
14 vraiment de problèmes de sécurité publique. Selon moi, il y
15 avait des choses que nous ne voyions pas. Il ne semblait pas y
16 avoir de violences sérieuses, il n'y avait pas d'assassinats, de
17 coups de feu, de graves agressions.

18 Donc, il n'y avait pas vraiment de préoccupation
19 quant à la sécurité publique. En termes de violence physique, je
20 veux dire.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, la sécurité
22 publique ça pouvait être plus que la violence physique. Est-ce
23 qu'il y avait d'autres inquiétudes de sécurité publique en
24 dehors de ce que vous avez dit, des infractions du *Code criminel*
25 ou des assassinats?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Tout ceci avait des
27 impacts importants sur la population qui réside à Ottawa. Il y a
28 des témoins comme quoi l'impact était marqué sur le bien-être et

1 la santé psychologique de la population et je l'accepte.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que ces personnes
3 parlaient d'inquiétudes quant à la sécurité publique?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que la teneur des
6 séances d'information avec le commissaire Carrique, est-ce que
7 ç'a changé de ton quant aux risques pour la sécurité publique et
8 les problèmes soulevés?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas pour la sécurité
10 publique, mais au fur et à mesure de cette manifestation, il
11 fallait mettre fin à ceci. On reconnaissait donc l'urgence de la
12 situation.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Le 2 février, d'après le
14 résumé du témoignage du chef Sloly, il a demandé de parler au
15 solliciteur général. Vous en souvenez-vous?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et dans sa déclaration,
18 il a dit que vous recherchiez des vérifications sur le rapport
19 comme quoi les ambulances ne pouvaient pas avoir accès aux
20 hôpitaux d'Ottawa. Vous en souvenez-vous?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Il y avait une
22 inquiétude quant aux trajets d'urgence qui permettaient d'avoir
23 accès à divers hôpitaux, ça m'a été transmis et je voulais
24 confirmer auprès du chef Sloly si c'était vrai ou non et le cas
25 échéant, si on intervenait.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et il vous a répondu que
27 ce n'était pas le cas?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** En fait, les ambulances
2 ne pouvaient pas aller jusqu'aux hôpitaux?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et pourquoi vous
5 recherchez surtout cette information? Pourquoi ça vous
6 importait?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai eu une réunion au
8 début de la matinée avec le secrétaire du cabinet et d'autres
9 sous-ministres qui n'avaient rien à voir avec cette question et
10 la question était soulevée par le sous-ministre de la Santé et
11 qui a commencé à se pencher sur la question.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Hormis cela, est-ce que
13 ç'aurait été une inquiétude pour vous quant à votre rôle
14 concernant la sécurité publique de l'Ontario si ça n'avait pas
15 été soulevé par le ministre de la Santé?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Dans son résumé, le chef
18 Sloly a dit également que dans cette conversation téléphonique
19 avec vous, il vous a demandé si vous connaissiez les
20 implications pour la sécurité publique que posait le convoi pour
21 le reste de l'Ontario. Est-ce que vous vous souvenez qu'il vous
22 ait dit ça?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il faudrait que je
24 vérifie mes notes, je suis désolé.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous vous
26 souvenez qu'il vous a dit qu'il y avait des implications pour la
27 sécurité publique pour le reste de la province de l'Ontario
28 quant à ce qui se passait à Ottawa?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Encore une fois, il
2 faudrait que je vérifie mes notes, mais j'étais certainement
3 conscient du problème.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'est la
5 seule conversation que vous avez eue avec le chef Sloly pendant
6 cet évènement? Je veux dire une conversation en tête-à-tête.

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, il y a eu d'autres
8 appels.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pendant cet appel, il
10 vous a dit qu'il voulait parler au solliciteur général. Il
11 semble qu'il ait réussi à lui parler le 2 février. Est-ce que
12 vous avez participé à cette conversation?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, mais j'ai organisé
14 cette rencontre.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous l'aviez
16 informé à l'avance?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La seule information que
18 j'ai fournie au ministre Jones c'est que le chef Sloly voulait
19 lui parler quant au Convoi de la liberté.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous savez
21 quelle est la teneur de cet entretien?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Le 2 février, d'après ce
24 qu'a dit le chef Sloly, il n'y avait pas de solution policière.
25 Est-ce que vous vous souvenez qu'il ait dit ça?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quelle était la réaction
28 au sein du Gouvernement de l'Ontario face à cette déclaration,

1 le cas échéant? Est-ce que ça suscitait de l'inquiétude ou des
2 questions?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas eu de
4 conversations sur ce problème, ni avec mon supérieur, ni avec la
5 ministre Jones, avec le secrétaire, avec le premier ministre,
6 mais j'avais vraiment l'impression qu'il y avait une solution
7 policière. C'était une question policière. Il me semblait que
8 les services policiers de cette province seraient en position de
9 faire face au convoi.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et selon vous, est-ce
11 que cette déclaration a eu un impact sur l'intervention
12 provinciale?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Monsieur Carrique allait
14 fournir toutes les ressources que réclamait Ottawa de manière
15 constante.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je reviens à vos notes,
17 ONT00005153. Page 5, c'est un appel que vous avez eu avec le
18 commissaire Carrique le 3 février, 17 h 10. Le voilà. Alors, le
19 commissaire Carrique dit, «Pas de POU». Ça voulait dire quoi ça?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas d'unités d'ordre
21 publique. C'est qu'il y avait insuffisamment de ressources,
22 d'unités d'ordre public.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** On dit plus loin:
24 «Le chef s'inquiète beaucoup au sujet
25 de Sloly. Tout comme la GRC. Il n'a
26 toujours pas fait son plan. Le fédéral
27 exprime des inquiétudes au sujet de sa
28 capacité de diriger.»

1 Dans cet appel, vous entendez qu'il y a quelques
2 inquiétudes au sujet des capacités du chef Sloly à diriger, tel
3 qu'indiqué par les notes?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce qui m'a été
5 communiqué.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Commissaire Carrique
7 vous le communiquait?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous entendiez ainsi
10 pour la première fois qu'il y avait des soucis à la GRC et pour
11 le commissaire Carrique au sujet du chef Sloly?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous transmis cette
14 discussion à la solliciteure générale pour lui faire savoir que
15 la PPO et la GRC ont des soucis?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que oui.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Comment a-t-elle réagi?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'est-ce qui est
20 disponible pour vous, que pouvez-vous faire vous-même? Les deux
21 commissaires de l'Ontario, la PPO et la GRC ont perdu confiance,
22 il semble que oui vis-à-vis d'un chef de police local. Il était
23 quelque chose dans votre boîte à outils pour réagir?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, pas vraiment. En
25 d'autres termes, l'entité la mieux placée pour faire face au
26 rendement d'un chef de police c'est le conseil des services
27 policiers de l'endroit, c'est la meilleure entité. Si, par
28 exemple, il y avait un souci qu'un conseil de police n'offrirait

1 pas des services adéquats, la loi prévoit que la sollicitaire
2 générale agira et demandera à la commission ontarienne
3 civile (sic) de la police de mener une enquête sur l'article
4 25 de la *Loi sur les services policiers*.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Croyez-vous que c'était
6 envisagé ici dans ce cas?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce n'était pas une
8 option viable.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pourquoi pas?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** D'après moi, la
11 sollicitaire générale aurait à écrire au CPC à un moment où elle
12 croit que les services adéquats n'étaient pas fournis par le
13 conseil. Et puis le CPC aurait une discrétion pour accepter ou
14 non la demande de la sollicitaire générale.

15 D'après mon expérience, le CPC prendrait très
16 longtemps pour agir. Je le dis parce que la ministre Jones a
17 écrit au CPC par le passé, à trois reprises pendant mon mandat,
18 pour demander au CPC d'intervenir. Dans chacun de ces cas, le
19 CPC a pris longtemps, à mon avis, pour agir à cause
20 d'obligations législatives. Ceci était un cas d'urgence. De mon
21 point de vue, l'entité la mieux placée pour faire face au
22 rendement du chef Sloly était le conseil local de services
23 policiers.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et si le conseil local
25 de services policiers ne prend pas de mesures et qu'il semble
26 que peut-être que le service policier adéquat n'est pas bien
27 fourni dans une zone, pourquoi est-ce que la sollicitaire
28 générale exercerait quelque autorité, dans ce cas-ci, qu'elle

1 pourrait faire quelque chose lorsqu'il semble que d'autres
2 n'agissent pas?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mais quelque chose se
4 faisait. Le service de police d'Ottawa était soutenu sous le
5 grand leadership de la GRC et la PPO et on offrait des
6 ressources policières. Je n'avais pas perdu confiance dans la
7 police d'Ottawa. Elle était bien appuyée par ce leadership, elle
8 avait les ressources demandées par elle.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Si le commissaire de la
10 PPO et le commissaire de la GRC ont perdu confiance vis-à-vis du
11 chef, ne sont-ils pas mieux placés pour décider cela?

12 **ME REBECCA JONES:** Rebecca Jones pour le chef
13 Sloly. Ça n'était pas le témoignage du commissaire. Le
14 commissaire a dit bien clairement qu'il n'avait pas perdu
15 confiance dans le chef de police. Ce n'est pas ce que dit la
16 note non plus. Nous sommes contre ce type de questions entourant
17 une interprétation d'une note qui n'est pas conforme au
18 témoignage.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je reformule la
20 question. Si c'était le cas, que la PPO et la GRC avaient perdu
21 confiance vis-à-vis du chef de police, serait-il indiqué pour la
22 sollicitrice générale de recommander à la CPC d'intervenir?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Toute la question est
24 d'offrir un service policier adéquat, pas une perte de
25 confiance, ça c'est la question. De mon point de vue, l'entité
26 la mieux placée pour y faire face serait le conseil local de
27 services policiers. Dans la *Loi sur les services policiers* il
28 n'y a que deux entités qui peuvent offrir des services adéquats

1 de police. Premièrement, la municipalité à l'égard du
2 financement. En deuxième lieu, le conseil local de services
3 policiers.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Si j'ai bien compris, il
5 n'y a pas de rôle ici pour la solliciteure générale si les
6 services policiers adéquats ne sont pas fournis?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a un rôle, mais
8 seulement après qu'on ait prouvé que les services adéquats de la
9 police ne sont pas fournis. Quant à moi, le Service de police
10 d'Ottawa, avec le soutien de la GRC et de la PPO, avait toutes
11 les ressources fournies. Avec tout ce soutien, j'avais confiance
12 dans le Service de police d'Ottawa.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Un peu plus loin dans
14 les notes, où se trouve l'astérisque:

15 «Windsor et le pont Ambassador.»

16 Est-ce qu'il s'agit d'un barrage potentiel du
17 pont Ambassador à Windsor?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous
20 entendiez pour la première fois qu'il y avait un problème
21 potentiel au pont Ambassador?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que oui.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Page 6, au bas de la
24 page. Continuez. Donc:

25 «Des confinements. Négociation.

26 Préserver la vie/sécurité publique.

27 Protéger l'infrastructure critique.»

28 J'essaie de comprendre. C'était toujours dans le

1 contexte d'une conversation avec le commissaire Carrique, ceci
2 était les priorités de la PPO qui vous étaient communiquées, ou
3 si c'était vos notes pour vous-même qui indiquaient vos
4 priorités?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était des priorités de
6 la PPO communiquées par le commissaire Carrique.

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. En bas, on dit:
8 «Point d'éclatement.»

9 Ça veut dire quoi ça?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne peux pas. Je ne me
11 souviens pas de ce que cela voulait dire.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** ONT00004063. Je crois
13 comprendre que le 3 février, le Service de police d'Ottawa a
14 demandé de l'aide du ministère du Solliciteur général à propos
15 de nominations urgentes des membres de la GRC, constables
16 spéciaux. Étiez-vous au courant de cela à l'époque?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Sous l'article 53
18 de la *Loi sur les services policiers*, le seul rôle de la
19 solliciteure générale c'est d'approuver les demandes formulées
20 par un conseil local ou du commissaire de la PPO, selon le cas.
21 Cette autorité a été déléguée à la division de sécurité
22 publique, en particulier au directeur de la direction des
23 relations extérieures.

24 J'étais au courant de la demande et j'ai sûrement
25 communiqué avec mes gens dans cette section que nous pourrions
26 remuer ciel et terre pour qu'Ottawa ait toutes les ressources
27 nécessaires pour accélérer l'approbation.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que cette

1 approbation a été sur papier?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** C'est donc une
4 formalité, vous signez un papier et c'est fait?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** ONT00005252. Voici des
7 textos que vous avez échangés avec le commissaire Carrique le 4
8 février, je crois. Monsieur Carrique, commissaire Carrique est
9 en blanc et vous êtes en vert?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** En blanc:

12 «J'ai parlé avec la commissaire Lucki,
13 le chef Sloly et le chef Ramer hier
14 soir.»

15 C'est l'ancien chef des services policiers de
16 Toronto?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il est toujours le chef.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je pensais qu'il avait
19 été remplacé, je me trompe là. On dit:

20 «Tous ont accès aux bonnes ressources
21 de la PPO.»

22 Quel était l'état des ressources provinciales à
23 Ottawa le 4 février?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Que toutes les demandes
25 de ressources étaient maintenues et abordées par la PPO.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, la conséquence
27 c'est que le Service de police d'Ottawa aurait tous les agents
28 requis, que vous demandez?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Le 4 février il y
3 avait aussi des manifs à Toronto, surtout dans la région -- le
4 quartier de Queen's Park. Vous étiez au courant?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je crois que ces
7 protestations ont terminé assez vite. Le croyez-vous aussi?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous voulez peut-être
10 dire votre point de vue sur ce qui a marché à Toronto, qu'est-ce
11 qu'on a bien fait à Toronto et qui n'était pas fait à Ottawa,
12 quelle était la différence?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que Toronto
14 avait tiré des bonnes leçons de l'expérience éprouvée par la
15 police d'Ottawa le weekend précédent. Donc, d'après ce que j'ai
16 compris, ce qu'a fait Toronto était de créer un paramètre dur
17 autour des infrastructures critiques qui intéressaient le plus
18 les contestataires.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Encore une fois,
20 ralentissez pour les interprètes.

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Excusez-moi, Monsieur.

22 Ce qu'a fait Toronto était d'établir un périmètre
23 dur autour d'infrastructures critiques qui intéressaient surtout
24 les manifestants, c'est-à-dire Queen's Park. On a demandé des
25 ressources d'autres services policiers pour le faire. Au bout du
26 compte, ils ont privé d'accès à Queen's Park, Queen's Park
27 Circle, accès aux routes qui mènent à des hôpitaux, d'University
28 Avenue jusqu'à la rangée des hôpitaux.

1 Tout cela a été nié, protégé contre les convois
2 qui arrivaient à Toronto. Donc, les camions, les véhicules n'ont
3 pas pu entrer dans cette zone. Ils ont offert cette possibilité
4 d'exercer le droit fondamental de protester de façon licite. La
5 plupart des camionneurs pouvaient se rendre à Queen's Park et
6 protester à pied. Comme nous savons, le droit de protester
7 appartient au peuple, mais pas aux camions.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Savez-vous qui aura le
9 crédit de cette bonne réponse à Toronto? Est-ce que c'était
10 grâce à la police, aux politiciens, au maire? Comment cela
11 s'est-il réalisé?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je voudrais féliciter le
13 Service de police de Toronto appuyé par d'autres services avec
14 des ressources cruciales. C'est pour tous les services de police
15 qui participaient à cette occasion, mais je dois dire, Toronto a
16 tiré des leçons de l'expérience à Ottawa le weekend précédent.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'est-ce que vous avez
18 compris au sujet de la raison de la manif à Toronto? Qu'est-ce
19 que les manifestants voulaient?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** D'après mes souvenirs,
21 cette protestation soutenait la protestation principale qui se
22 déroulait à Ottawa. D'après mon souvenir de ce qui arrivait à
23 Ottawa, c'est qu'il y avait un grand élément de cette
24 manifestation, qui manifestait contre l'imposition le 15 janvier
25 d'un mandat de vaccins sur les camionneurs qui passaient la
26 frontière, une mesure fédérale.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Y avait-il un élément du
28 point de vue des provinces que c'était des mesures provinciales

1 en plus des mesures fédérales?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne me souviens pas
3 d'avoir réfléchi sur cette question. J'ai cru comprendre que
4 c'était une manifestation contre le mandat fédéral qui imposait
5 des critères de vaccins sur les camionneurs internationaux.

6 Cela étant dit, il y avait bien d'autres éléments
7 qui participaient à Toronto et à Windsor et qui avaient d'autres
8 intentions.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais à votre avis, ça ne
10 contestait pas les mandats provinciaux?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. OPP00004580.

13 Page 56. Ce sont d'autres textos échangés entre vous et le
14 commissaire Carrique. Page 56, c'est le 5 février, samedi.
15 Allons vers le bas. Encore un peu vers le bas. Alors, là,
16 voulez-vous préciser?

17 Je crois que le vert c'est vous-même et le bleu,
18 je crois, c'est le commissaire Carrique. Pouvez-vous le
19 préciser, le confirmer? Allons plus bas, ça pourrait vous aider
20 à répondre. Page suivante.

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça ne m'aide pas.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Allons vers le haut, je
23 poserai la question, peu importe. On y dit que -- 10 h 11:

24 «Info sur le Service de police
25 d'Ottawa.»

26 C'est le conseil de police d'Ottawa?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Il y a un lien qui est

1 partagé, le conseil du Service de police d'Ottawa convoque une
2 réunion spéciale. Passons à la page 57. Il y a :

3 «Live (sic) réunion du conseil.»

4 Il semble qu'il y a quelques échanges de textos à
5 propos de la réunion du conseil du Service de police d'Ottawa le
6 5 février. Est-ce que vous surveilliez ce que faisait le
7 conseil? Est-ce que ça vous intéressait de suivre les réunions?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je m'y intéressais.
9 D'après mes souvenirs, il y avait une réunion publique du
10 conseil et une réunion à huis clos aussi.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pourquoi est-ce que ça
12 vous intéressait, ces réunions de conseil?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est le conseil, au
14 bout du compte, qui doit rendre des comptes et qui surveille le
15 Service de police d'Ottawa. Il y avait un grand problème à
16 Ottawa et je m'intéressais à savoir quelles mesures prendra le
17 conseil d'Ottawa.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je pense que le
19 ministère du Solliciteur général a un représentant qui assiste
20 aux réunions du conseil sur diverses questions?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous savez peut-être
23 qu'à Ottawa c'était Lindsey Gray, le savez-vous?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Après révision de
25 documents, oui.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quel est le rôle de ce
27 représentant?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Sous l'article 3 de la

1 *Loi sur les services policiers*, la sollicitrice générale doit
2 conseiller les services de police et les conseils. Ce devoir se
3 fait en ayant des conseillers au conseil des services de police.
4 Le conseiller est là pour fournir des conseils sur la *Loi des*
5 *services de police* sur demande.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que ce
7 représentant fait un compte-rendu des activités du conseil au
8 bureau du sollicitrice général?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Il y a un rapport
10 qui est fait à l'inspecteur général des services policiers.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Le bureau du sollicitrice
12 général n'a pas des renseignements venant de ce représentant?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pourquoi?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est un arbre de
16 compte-rendu, ces renseignements passent au sous-ministre
17 adjoint et intérimaire inspecteur de police qui me donne des
18 rapports et je dois donner des conseils à la sollicitrice
19 générale.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** À quel degré est-ce que
21 vous étiez mis au courant des activités du conseil?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne dirais pas qu'on
23 me renseignait dans le détail, mais j'étais au courant de la
24 tendance générale des discussions.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et c'est pour qui? En
26 voyant des réunions publiques du conseil?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il avait déjà vu des
28 réunions publiques du conseil à la télé et aussi, le conseil est

1 présent à huis clos aussi, me renseignait.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Lindsey Gray?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez parlé avec
5 elle?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai pas eu de
7 discussion avec Lindsey Gray, ça m'a été signalé par Ken
8 Weatherhill.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord, merci.
10 Maintenant, allons voir, nous passons au 6 février, un résumé
11 d'un appel, ONT00000311. Ceci est un appel avec la Ville
12 d'Ottawa. Il y a des représentants fédéraux là aussi. Vous étiez
13 présent. Je crois qu'au nom du Gouvernement de l'Ontario,
14 c'était vous et la sous-ministre du Transport, Laurie LeBlanc
15 qui étaient les deux personnes présentes pour la province. Est-
16 ce que c'est vrai?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que c'est le
18 cas, il y avait d'autres sous-ministres de l'Ontario, si mon
19 souvenir est bon, y compris la sous-ministre Kate Manson-Smith
20 du ministère des Affaires municipales et du logement, je crois
21 qu'elle était là.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qui a pris ces notes, le
23 savez-vous?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne le sais pas.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais vous les avez déjà
26 vues?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous les avez vues à

1 l'époque, elles vous ont été envoyées?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, la première
3 fois que je les ai vues, ces notes, c'était un moment après la
4 résolution du convoi d'Ottawa.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je vois, merci. Ce que
6 je comprends c'est que le sous-ministre Rob Stewart est celui
7 qui a convoqué cette réunion. Est-ce exact?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et avant d'y aller, à
10 cette réunion, avez-vous reçu des instructions du solliciteur
11 général, du premier ministre provincial sur votre rôle, ou votre
12 contribution à cette réunion?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, mais je me suis
14 certainement préparé à cette réunion.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et comment vous êtes-
16 vous préparé?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Une des choses que j'ai
18 faites, je devrais vérifier mes notes pour la date, mais j'ai
19 rapidement examiné la *Loi sur la gestion des urgences et la*
20 *protection civile* et ses dispositions.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et pourquoi avez-vous
22 fait cela?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, si la
24 discussion portait sur cette loi, je serais préparé.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et qu'est-ce que vous
26 avez perçu comme étant votre rôle pour cette réunion?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'avais pour rôle de
28 recevoir une mise à jour situationnelle et discuter de l'art du

1 possible, s'agissant de résoudre la situation du convoi à
2 Ottawa.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'est-ce que vous avez
4 perçu comme étant le rôle de la province pour essayer d'apporter
5 une résolution paisible à ce moment-là aux manifestations?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Par la PPO, division du
7 ministère du Solliciteur général, de fournir donc des ressources
8 demandées.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Autre chose, y avait-il
10 autre chose?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Certainement, essayer de
12 mettre au point des stratégies pour encourager les camionneurs à
13 quitter. Peut-être aussi, mettre au point des stratégies de
14 médiation, des solutions de médiation, explorer différents
15 autres incitatifs pour encourager et convaincre les camionneurs
16 à quitter.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et si on déroule dans
18 cette page, au deuxième point:

19 «Steve Kanellakos, gestionnaire
20 municipal, a donné une mise à jour du
21 point de vue de la Ville. Il s'inquiète
22 du point de vue des conseillers
23 municipaux qui pointent du doigt la
24 province et le gouvernement fédéral
25 pour fournir de l'aide pour résoudre le
26 problème ou la situation.»

27 Étiez-vous au courant à ce moment-là que certains
28 leaders de la communauté municipale pointaient du doigt le

1 gouvernement provincial et fédéral?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est la première fois
3 que j'entends cela.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et puis en gras:
5 «Le maire d'Ottawa Jim Watson va
6 déclarer un état d'urgence local dans
7 la ville d'Ottawa à 4 h 30 p.m.
8 L'intention est expressément de mettre
9 ainsi de la pression sur le premier
10 ministre pour exercer des pouvoirs pour
11 résoudre la situation.»

12 Est-ce que vous étiez au courant que le maire
13 avait l'intention de mettre de la pression sur le gouvernement
14 ontarien en déclarant un état municipal d'urgence?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est la première fois
16 que j'en entends parler. J'ai trouvé ça assez étonnant aussi.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pourquoi?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Parce que quand on
19 regarde la loi (sic) 4 de la *Loi sur les mesures d'urgence* de
20 l'Ontario, la gestion des mesures d'urgence, l'intention de
21 mettre de la pression sur le provincial, sur le premier ministre
22 donc, n'est pas autorisée parmi les pouvoirs municipaux.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, dans ce cas,
24 l'exercice des pouvoirs provinciaux de résolution comprennent
25 quoi chez la municipalité?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Des ressources
27 additionnelles.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, pour vous, ça

1 voulait dire des ressources additionnelles?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Et cela s'exprime
3 dans le prochain point énuméré, la Ville d'Ottawa va aussi
4 chercher ce que peuvent faire les paliers provincial et fédéral
5 pour fournir plus d'aide.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Mais «va aussi
7 regarder», c'est ce qu'on dit là. C'est différent du point
8 énuméré en haut. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette
9 interprétation?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ensuite, avez-vous vu la
12 déclaration d'état d'urgence au moment où elle a été faite?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je l'ai vue dans le
14 matériel divulgué que j'ai examiné.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, à l'époque vous
16 n'étiez pas au courant que la déclaration déclarait que les
17 manifestations étaient une menace à la sécurité des résidents?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'avais pas vu
19 cette déclaration.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et cela ne vous a pas
21 été rapporté par vos employés?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'ai pas vu la
23 déclaration.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, à ce moment-ci,
25 étant donné que l'état d'urgence est sur le point d'être déclaré
26 au niveau local et d'autres informations que vous aviez reçues,
27 aviez-vous des préoccupations de sécurité publique à partir du
28 6 février à Ottawa?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne voyais
2 toujours pas de crimes violents importants, de préoccupations.
3 Et à aucun moment, le chef Sloly ou le commissaire Carrique
4 m'ont-ils fait valoir qu'il y avait des préoccupations
5 importantes du point de vue de la sécurité publique, s'agissant
6 de violence. Et je savais que le service policier d'Ottawa était
7 bien appuyé par la PPO et la GRC.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord, mais je pense
9 qu'on peut s'entendre pour dire que la sécurité publique ça
10 comprend plus que le crime violent, n'est-ce pas?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** À l'époque, étiez-vous
13 au courant qu'il y avait des feux à aire ouverte dans la rue,
14 des feux d'artifice qui étaient tirés et des bidons d'essence qui
15 n'étaient pas bien stockés et que les vapeurs de diesel
16 émanaient jusque dans les résidences, étiez-vous au courant de
17 tout cela?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais à votre avis, cela
20 ne posait pas des préoccupations de sécurité publique?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Du point de vue des
22 crimes violents, s'agissant au *Code criminel*, non.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais d'un autre point de
24 vue, c'était le cas, n'est-ce pas?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Dans votre résumé
27 d'interview, vous avez dit que vous étiez d'avis que la
28 manifestation à Ottawa était un «inconvenient», entre

1 guillemets, «important», mais ne présentait pas de risque de
2 sécurité publique général. On a posé la question au commissaire
3 Carrique et dans son témoignage, je ne sais pas si vous l'avez
4 vu, il a dit que ce n'était pas que l'un était un risque de
5 sécurité et l'autre n'en était pas un, mais c'était une question
6 de priorisation de ressources. Les rapports ont rendu bien clair
7 le fait qu'il y avait un risque de sécurité à Ottawa.

8 Êtes-vous d'accord avec moi qu'il était plus
9 proche sur le terrain pour évaluer la situation que vous?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je suis d'accord.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce que vous
12 soutenez toujours aujourd'hui que c'était un inconvénient, mais
13 pas un risque de sécurité publique?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était beaucoup plus
15 qu'un inconvénient et j'accepte cela maintenant. Alors, il y a
16 eu un impact important sur les résidents d'Ottawa. Je ne peux
17 imaginer ce qu'ils ont vécu, je compatis avec tout ce qu'ils ont
18 vécu et ce qu'ils ont souffert et j'ai beaucoup d'empathie.
19 C'était beaucoup plus qu'un inconvénient.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Après cette réunion,
21 avez-vous informé la solliciteure générale sur le fait que la
22 Ville était sur le point de déclarer l'état d'urgence municipal
23 dont l'intention était de mettre de la pression sur la province?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas de notes à
25 l'effet d'avoir informé la solliciteure générale, mais pour
26 quelque chose d'aussi important, c'est ma pratique. Donc, c'est
27 probable que je l'ai fait.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le premier

1 ministre était au courant de cette intention?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas parlé au
3 premier ministre.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous parlé au
5 premier ministre de la province pendant tous ces évènements?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce que la
8 déclaration a, en fait, mis de la pression sur la province pour
9 agir?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La province agissait.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Par exemple, l'état
12 provincial d'urgence est arrivé le 11. Est-ce que cette
13 déclaration d'état d'urgence local a engendré, ou a mis de la
14 pression pour que l'Ontario emboîte le pas?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas si la
16 pression serait le terme juste. L'Ontario surveillait activement
17 l'environnement pour voir ce qui se passait à l'échelle de la
18 province et lorsqu'un niveau de préoccupation est arrivé au
19 point où on voyait que cela se répandait à d'autres régions de
20 la province, comme on l'a vu, à Windsor, à Toronto, à Cornwall,
21 à Sarnia, au Peace Bridge, au pont de la Paix, c'est là que la
22 province a décidé d'agir.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, est-ce qu'on peut
24 dire que ceci peut avoir offert un signal à la province que la
25 Ville d'Ottawa avait besoin de plus d'aide?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je serais d'accord
27 avec cela, mais on entendait aussi très clairement que la Ville
28 d'Ottawa demandait des ressources supplémentaires.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** On y arrivera dans un
2 instant, à cette demande de ressources additionnelles. Pour ce
3 qui est de l'intention déclarée, lorsque le maire Watson a
4 témoigné, il a dit que la Ville ne considérerait pas que la
5 province était assez impliquée à ce moment-là, le 6 février,
6 pour trouver une solution à la situation d'Ottawa.

7 Je veux vous donner l'occasion de répondre à
8 cela.

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était où, dans son
10 témoignage?

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Dans son témoignage,
12 lorsqu'il a témoigné ici à la Commission, il a dit qu'à compter
13 du 6 février il n'était pas -- en date du 6, il croyait que la
14 province n'était pas assez impliquée pour trouver une solution.

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'accepte pas
16 cette conclusion. La province était très engagée en vue de
17 fournir du soutien à la Ville d'Ottawa par toute une variété de
18 moyens, y compris du soutien pour des injonctions, des conseils,
19 la fourniture de conseils au CLSP, des ressources policières,
20 des ressources du ministère du Transport ont été fournies aussi.
21 Donc, non, je n'accepte pas cette affirmation.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous avez
23 mentionné l'injonction. Quel était le rôle de la province pour
24 ce qui est de l'injonction de la Ville?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Peut-être que j'assimile
26 celle d'Ottawa à celle de Windsor, mais ce que je comprends
27 c'est que le procureur général a soutenu l'une des deux. C'était
28 Windsor, je pense.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Allons à la
2 page 2, au bas de la page 1, plutôt, au bas de la page 1:
3 «Le conseil municipal va probablement
4 demander au premier ministre provincial
5 et au premier ministre du Canada
6 d'intervenir directement. Le maire
7 d'Ottawa Jim Watson ressent de la
8 pression et veut que cette question
9 soit renvoyée à l'Ontario et au
10 Canada.»

11 Donc, on peut dire que dans cette réunion il a
12 été communiqué ou exprimé qu'Ottawa ressentait avoir besoin de
13 plus d'aide, tant de la province que du gouvernement fédéral.
14 Est-ce exact?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Page 2 maintenant.

17 Troisième point énuméré:

18 «Mario Di Tommaso [c'est vous], sous-
19 solliciteur général a noté que la
20 province a accéléré l'approbation de
21 249 constables spéciaux de la GRC en
22 vue d'assister les services policiers
23 d'Ottawa.»

24 C'est ce que nous avons regardé plus tôt, où il
25 y a eu approbation de déploiement, à titre de constables
26 spéciaux, d'agents de la GRC. C'est cela?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est cela.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'avait fait l'Ontario,

1 à part de ceci, à part de ce qu'on voit à l'écran, en date du
2 6 février?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Elle avait fourni des
4 ressources importantes aux services policiers d'Ottawa à partir
5 de la PPO, des ressources importantes.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Donc, la PPO a
7 fourni des ressources. Y avait-il autre chose?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je crois que le
9 ministère du Transport était aussi impliqué. Ils ont fourni des
10 ressources parmi les leurs.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord.

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Et je crois que des
13 conseils en continu ont été fournis au conseil local de services
14 policiers, des conseillers donc, du ministère. Il faudrait que
15 je vérifie mes notes, mais la province était absolument
16 impliquée à ce moment-ci.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais vous êtes d'accord,
18 la Ville d'Ottawa semble ne pas être d'accord. Ils disent qu'il
19 n'y a pas ici assez d'engagement. Que ce soit exact ou pas, en
20 tous cas, c'est leur impression, c'est ce qu'ils expriment. Vous
21 êtes d'accord?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Page 5. Voilà, le
24 premier point énuméré.

25 «La question de Mario Di Tommaso, sous-
26 solliciteur général: Est-ce que les
27 services policiers d'Ottawa
28 travaillaient avec le ministère du

1 Procureur général pour explorer nos
2 options en ce qui concerne la position
3 de la Couronne pour les offenses à
4 conviction sommaire?.»

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas si on
6 peut dire cela, si c'est précis, la procédure accélérée. Est-ce
7 qu'il y a autre chose que le ministère peut faire, s'agissant
8 des infractions, des accusations portées? Donc, à quoi je
9 pensais, eh bien, pouvons-nous augmenter les peines en question?
10 Y a-t-il possibilité de fournir des cautions pour les personnes
11 arrêtées ou d'offrir des cautions? Et est-ce que le procureur
12 général peut faire quelque chose pour mieux soutenir les
13 services policiers d'Ottawa?

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Passons à la page 9.
15 Jodi Thomas, conseillère de sécurité nationale. Et en gras ici:
16 «Est-ce que la province se tourne vers
17 le gouvernement fédéral si la
18 manifestation se produisait à
19 l'extérieur de la ville, par exemple
20 dans d'autres endroits comme Kingston?»

21 Comment comprenez-vous ce commentaire? À quoi se
22 réfère-t-il?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il n'était pas harmonisé
24 avec le commentaire fait par le sous-ministre Stewart
25 précédemment où il disait que le gouvernement fédéral avait un
26 rôle, en particulier en ce qui concerne le fait de trouver des
27 interlocuteurs. Donc, à mon sens, cette question, dans ma
28 perception à moi, c'est un petit peu à propos du gouvernement

1 fédéral souhaitant se laver les mains de toute cette chose et je
2 ne pensais pas que c'était approprié à la situation. Je pense
3 que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer.

4 Et en dernière analyse, ces manifestants étaient
5 à Ottawa pour protester contre -- ou manifester contre
6 l'imposition, principalement, d'une obligation vaccinale en
7 janvier sur les camionneurs internationaux. Ils étaient à la
8 porte du Parlement dans la région de la capitale nationale. La
9 Sécurité publique du Canada a un protocole d'entente avec les
10 services policiers d'Ottawa pour ce qui est de la fourniture de
11 services et de ressources policières autour de la colline
12 Parlementaire.

13 La PPO n'est pas signataire de ce protocole.
14 Donc, de mon point de vue, le gouvernement fédéral avait un rôle
15 à jouer là, tout comme l'Ontario avait un rôle à jouer dans la
16 fourniture de ressources et c'est ce que j'ai laissé savoir à
17 Jody Thomas. J'étais d'avis que certaines des options
18 disponibles au gouvernement fédéral comprenait la possibilité de
19 rencontrer les manifestants, de les écouter, la possibilité de
20 modifier l'obligation vaccinale en question, la possibilité de
21 fournir des ressources supplémentaires à la police d'Ottawa.

22 Donc, il y avait une gamme d'options disponibles
23 au gouvernement fédéral et c'était mon avis que le gouvernement
24 fédéral avait certainement un rôle à jouer.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Et comme vous
26 avez dit, le gouvernement provincial aussi. Donc, la
27 responsabilité des deux paliers de gouvernements de travailler
28 ensemble pour trouver une solution?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exactement. Oui, c'est
2 exactement vrai, mais j'aimerais ajouter qu'en dernière analyse,
3 c'était une question policière et à mon avis, tant le
4 gouvernement provincial que le gouvernement fédéral avaient un
5 rôle à jouer pour soutenir la réponse policière.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez mentionné -
7 - vous avez parlé de trouver un interlocuteur. Quelle était
8 l'idée et quelles mesures ont été prises en ce sens?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a des noms qui ont
10 été fournis par le chef Sloly lors de cette réunion. Murray
11 Sinclair, je pense, Bob Rae et d'autres ont été nommés. L'idée
12 étant de trouver quelqu'un de bien connu pour rencontrer les
13 parties intéressées pour voir si on pouvait en arriver à une
14 résolution.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et quelles mesures ont
16 été prises au-delà de cette discussion de candidats possibles?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, rien n'a été fait à
18 propos de ces noms qui ont été cités, mais plus tard, une
19 demande a été faite par l'équipe de liaison provinciale et qui
20 m'a été communiquée par le commissaire Carrique à propos de la
21 possibilité d'avoir des ministres du gouvernement fédéral et du
22 gouvernement provincial qui pourraient intervenir pour offrir
23 une tribune, pour écouter des manifestants et voir si ces
24 manifestations pouvaient être réduites, désamorçées. Mais ça, ça
25 s'est produit plus tard, pas à cette rencontre.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et ça c'était par le
27 commissaire Carrique?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'était directement

1 à moi, ce que j'ai communiqué au ministre Jones.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et qu'à répondu le
3 ministre Jones à cette possibilité?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La ministre Jones a
5 écrit une lettre adressée au commissaire Carrique. Elle se
6 mettait à sa disposition pour -- c'était pour la situation de
7 Windsor, donc disponible à rencontrer les manifestants s'ils
8 quittaient les lieux de la manifestation et dénonçaient ces
9 activités.

10 Donc, il faudrait que je revoie la lettre, mais
11 l'intention c'était de donner aux manifestants une écoute, de
12 tendre l'oreille de ministères provinciaux et fédéraux pour
13 qu'ils soient entendus et qu'il y ait désescalade de la
14 situation.

15 C'était la demande du PLT et je lui ai demandé ce
16 qu'il pouvait faire pour faire en sorte que le ministre fédéral
17 soit disponible également. Et dans le cadre de diverses
18 conversations téléphoniques ou autres, Monsieur Stewart n'a pas
19 pu obtenir l'aide du ministre fédéral.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous savez
21 pourquoi ça ne s'est pas passé pour Ottawa, même si elle le
22 voulait?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, elle le voulait.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, pourquoi il n'y a
25 pas eu une lettre semblable?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La lettre n'a pas eu
27 l'effet escompté à Ottawa et d'après ce que j'ai compris, les
28 manifestants voulaient être entendus par le ministre fédéral. La

1 ministre Jones voulait simplement se rendre disponible pour les
2 manifestants d'Ottawa, mais le gouvernement fédéral devait aussi
3 être présent parce que ç'aurait donné de meilleures chances de
4 succès.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quand vous dites que le
6 PLT -- est-ce que c'est le PLT de la police de l'Ontario ou de
7 la police d'Ottawa?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était le PLT de la
9 police de l'Ontario.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et en ce qui concerne
11 Windsor, est-ce qu'il y a eu une approche de la part de la
12 police d'Ottawa ou de la police de l'Ontario pour dire que les
13 manifestants d'Ottawa voulaient avoir une communication avec le
14 gouvernement provincial?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Deux choses. J'ai
16 continué à inciter Rob Stewart de mon propre chef, de lui
17 demander d'assister aux réunions, peut-être qu'il y aurait une
18 résolution possible de cette façon. S'il y avait un intérêt pour
19 le faire à Windsor, ça devait être la même chose pour Ottawa. Ça
20 c'était ma propre initiative.

21 Et deuxièmement, le sous-ministre Stewart a eu
22 des conversations directes avec l'inspecteur Marcel Beaudin du
23 PLT de la police de l'Ontario. Donc, c'est quelque chose que
24 j'ai continué à explorer avec le sous-ministre Stewart.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez demandé à
26 Monsieur Watson s'il y avait de l'ouverture par rapport à
27 Ottawa, il a dit non. Il y a eu un moment où les manifestants
28 d'Ottawa se sont approchés de la ville d'Ottawa parce qu'ils

1 voulaient rencontrer le maire. Donc, je me demande pourquoi ça
2 n'aurait pas signalé à la province que s'ils voulaient
3 rencontrer le maire d'Ottawa, Monsieur Watson, s'ils voulaient
4 négocier quelque chose en retour, pourquoi est-ce qu'ils
5 n'auraient pas voulu le faire avec la province?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ma communication n'était
7 pas avec la ville ou avec le maire, mais avec le sous-ministre
8 Stewart et on essayait simplement de trouver les options
9 possibles pour désamorcer la situation.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez
11 indiqué spécifiquement (sic) que la province serait prête à
12 rencontrer des manifestants d'Ottawa?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Au sous-ministre
14 Stewart, oui.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et quelle était la
16 réponse?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est qu'il
18 s'efforcerait que ça puisse se faire.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous savez pourquoi?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il faudrait poser la
21 question à Monsieur Stewart.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez mentionné que
23 selon votre perspective, le gouvernement fédéral avait un rôle à
24 jouer pour diverses raisons. Premièrement, parce que les
25 manifestaient contestaient l'obligation de vaccination fédérale.

26 Pourquoi ç'a un impact sur le niveau de
27 gouvernement qui aurait dû répondre à cette manifestation?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Les deux niveaux de

1 gouvernements avaient un rôle à jouer, fédéral et provincial. La
2 manifestation ne visait pas seulement l'obligation de
3 vaccination, mais il y avait d'autres groupes qui avaient
4 d'autres programmes en tête et j'en étais conscient.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et quant à l'enceinte
6 parlementaire, il y avait des services policiers d'Ottawa, bon.
7 Quelle est la compétence fédérale? Selon vous, il y n'y a pas de
8 compétence fédérale sur la rue Wellington en termes de services
9 policiers?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je suis d'accord,
11 mais il y a un protocole d'entente entre la Ville d'Ottawa et
12 les Services policiers d'Ottawa autour de la colline
13 Parlementaire qui inclut la rue Wellington.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce qu'on vous a
15 déjà indiqué que la police d'Ottawa et le cabinet du maire
16 également, est-ce qu'il avait été dit que ça devait se faire
17 dans l'ensemble de la province et que ça pouvait être confié à
18 la GRC quant à la demande de ressources?

19 Est-ce que c'est quelque chose qui vous a été
20 transmis par quelque membre que ce soit du gouvernement fédéral?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que vous parlez
22 du fait que toutes les demandes doivent d'abord -- doivent être
23 transmises au gouvernement fédéral dans un deuxième temps? Pour
24 moi, c'est plus une question d'une politique quant au processus
25 de gestion d'une situation d'urgence. Il y a un article dans la
26 *Loi sur la gestion des urgences* fédérale qui parle de cela.

27 En fait, quand il y a une urgence qui est
28 déclarée, la province doit d'abord épuiser ses ressources avant

1 de passer au gouvernement fédéral et de même, les autorités
2 municipales doivent d'abord épuiser leurs ressources avant de
3 s'adresser au gouvernement provincial.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Dans ce cas, la lettre
5 du maire et de la -- demandait que des agents s'adressent au
6 ministère du Solliciteur général et au cabinet du premier
7 ministre Ford. Bon.

8 Vous savez qu'il y avait une demande qui a été
9 faite au gouvernement provincial directement par le maire et le
10 président du conseil d'administration et pas pour l'ensemble de
11 la province. Est-ce que ça retardait l'intervention de la GRC?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas connaissance
13 que ça ait retardé l'intervention de la GRC.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez eu
15 connaissance que c'était un problème quant au déploiement de ces
16 ressources, étant donné que ç'aurait pu donner une impression de
17 contourner le processus normal?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le déploiement des
19 services policiers, ce sont les deux commissaires qui ont
20 compétence pour déployer leurs ressources, non pas le
21 gouvernement.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, ma question, est-
23 ce que quelqu'un au sein du gouvernement fédéral vous a dit que
24 la demande avait été faite directement au gouvernement causait
25 problème parce que ça ne passait pas par la province?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, personne ne m'a dit
27 ça.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Très bien. À la fin de

1 cette conversation, il y a eu une longue conversation
2 téléphonique parmi diverses personnes de divers niveaux. Est-ce
3 qu'à la fin de cet appel, est-ce que vous étiez satisfait ou
4 est-ce que vous étiez inquiet? Est-ce que vous pensez que le
5 chef de la police d'Ottawa, le chef de police avait pris la
6 bonne approche?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce que je retiens de
8 tout cela c'est que les services policiers avaient besoin de
9 ressources supplémentaires qui, en fait, étaient fournies par le
10 commissaire Carrique et la commissaire Lucki. Le principal
11 obstacle à ce moment-là c'est qu'il n'y avait aucun plan du
12 service policier d'Ottawa de démanteler l'occupation et ça,
13 c'était un problème crucial.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'est quelque
15 chose qui a été évoqué pendant cette réunion?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il faudrait que je
17 vérifie mes notes.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais le 6 février, vous
19 étiez conscient qu'il y avait un manque de plan?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je vais faire très
21 attention ici parce qu'il y avait un plan quant au déploiement
22 d'agents à Ottawa à des fins d'entretien pour faire face aux
23 problèmes de sécurité publique, faire face aux appels radio, il
24 y avait un plan pour cela.

25 Mais ce qui n'avait pas été instauré c'était un
26 plan pour démanteler l'ensemble de l'occupation. Selon moi, il
27 n'y avait pas de plan, y compris un plan pour déployer des
28 unités publiques et un plan de circulation également. Ottawa

1 n'avait pas de plan, je fais référence précisément, d'après ce
2 qu'on m'a dit, c'était un plan pour démanteler l'ensemble de
3 l'occupation, c'était ça qui posait problème.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, il y avait un plan
5 pour le maintien du statu quo, mais pas pour mettre fin à cette
6 situation?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez obtenu
9 cette information du commissaire Carrique et de la commissaire
10 Lucki?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas parlé à la
12 commissaire Lucki.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, il s'agissait de
14 ce plan?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai aussi obtenu de
16 l'information d'un autre chef et selon lui, Ottawa n'avait pas
17 de plan également.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous savez
19 comment il s'est forgé cette opinion?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, il faudrait lui
21 poser la question.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, ONT00001912.
23 Et si on va jusqu'en bas, cinq puces au-dessus de la fin. Donc,
24 ce sont des commentaires publics qui ont été faits et je pense
25 que ç'a été fait par la sollicitrice générale.

26 «Pour être clairs, depuis le début de
27 la manifestation, plus de 1 500 membres
28 de la police de l'Ontario ont été

1 déployés dans la ville d'Ottawa pour
2 offrir un soutien à la police
3 d'Ottawa.»

4 Vous vous en souvenez?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que votre bureau
7 a contribué à la rédaction de ce communiqué de presse?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Passons maintenant
10 ONT00005355 [si l'interprète a bien compris. 5305]. Si nous
11 descendons, donc:

12 «Sujet: nombre d'agents déployés par la
13 police de l'Ontario à Ottawa.»

14 Vous voyez les chiffres ci-dessous, ces chiffres
15 ont été demandés par le bureau de la solliciteure générale par
16 la police de l'Ontario. Et pourquoi cette demande a été faite de
17 fournir des agents supplémentaires, pourquoi la police de
18 l'Ontario a fait cela?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Elle doit retracer les
20 différentes ressources déployées, s'il faut retourner aux
21 municipalités, c'est pour ça qu'il faut retracer tous ces
22 chiffres.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** À la fin de ce
24 paragraphe:

25 «J'ai remarqué, pour la police de
26 l'Ontario que nous n'allons calculer
27 les chiffres utilisés que pour
28 confirmer le soutien à apporter à

1 Ottawa et pour avoir une idée de ce que
2 le gouvernement fédéral doit apporter.»

3 Et à ce sujet en particulier, est-ce que ce
4 tableau a servi à confirmer le nombre d'agents de la police de
5 l'Ontario qui ont été fournis pour ensuite pouvoir dire, eh
6 bien, voilà maintenant ce que le gouvernement fédéral doit
7 faire, doit apporter comme ressources?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne pense pas que
9 c'était le cas. Je pense que c'était une demande du cabinet du
10 ministre, de la police de l'Ontario qui voulait savoir quelles
11 étaient les ressources qui avaient été fournies jusqu'à présent.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc quant au
13 commentaire «pour avoir une idée de ce que le gouvernement
14 fédéral doit apporter», savez-vous à quoi ça fait référence?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'après le témoignage du
17 commissaire Carrique, les 150 agents de la police de l'Ontario -
18 - en fait, ça fait référence à des diverses équipe et c'était
19 pas -- 1 500, je veux dire. Est-ce que c'est comme ça que vous
20 le compreniez?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. C'est que 1 500
22 agents font référence à une certaine période, dix jours, je
23 suppose. C'est le nombre total d'agents qui ont été fournis au
24 Service de police d'Ottawa.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais est-ce que ces
26 1 500 agents étaient des personnes différentes, si je peux
27 m'exprimer ainsi, ou bien c'était 100 agents pour une équipe et
28 le même nombre pour une autre équipe? C'était les mêmes agents,

1 mais utilisés à des périodes différentes, c'est pas 1 500
2 personnes différentes en même temps?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous savez
5 qu'il y a eu de la confusion aux niveaux municipal et fédéral
6 quant au nombre de personnes, quant aux agents de la police de
7 l'Ontario qui ont été déployés?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai bien compris qu'il
9 y avait de la confusion.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il y a eu une
11 discussion avec le chef Sloly pour clarifier tout cela?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, le chef Sloly m'a
13 appelé.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et c'était quand, est-ce
15 que vous vous en souvenez?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que c'était peu
17 après la divulgation de ces chiffres.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'est-ce qui lui a été
19 expliqué au cours de cette conversation?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le chef Sloly était très
21 inquiet de la divulgation de ces chiffres. Il m'a demandé de
22 corriger les données qui avaient été envoyées pour corriger le
23 communiqué de presse et j'ai informé le chef Sloly que ces
24 chiffres étaient une compilation de nombres sur une période de
25 dix jours et ces chiffres étaient de nature cumulative, ils ne
26 représentaient pas 1 500 policiers pour un jour précis.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il l'a
28 accepté?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce serait une question à
2 lui poser.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez
4 l'impression qu'il l'avait accepté?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il n'était pas content.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pourquoi n'était-il pas
7 content?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il n'était pas content
9 de la divulgation de ces chiffres.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'était parce
11 qu'on avait l'impression que si on donnait le nombre d'agents,
12 ça posait problème? Est-ce que ça pouvait être au détriment des
13 opérations policières, ou bien est-ce qu'il avait l'impression
14 que les chiffres n'étaient pas exacts?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois qu'il n'était
16 pas content parce que ça exerçait plus de pression pour lui et
17 il craignait que ces chiffres soient mal interprétés.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, le fait qu'il y
19 avait 1 500 agents, ç'avait l'air de vouloir dire, mais pourquoi
20 il fait rien avec eux? Donc, c'était utilisé pour assurer la
21 rotation des agents et en faire venir d'autres?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est pas seulement
23 cela. Il y avait des agents sur la ligne de front, il y avait
24 des agents de renseignement, il y avait des répartiteurs, il y
25 avait tout un éventail d'agents qui étaient fournis pendant
26 cette période.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais ils ne servaient
28 pas à démanteler la manifestation?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est bien exact.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que la

3 divulgation d'agents déployés, est-ce qu'on s'inquiétait que ça

4 puisse avoir un effet négatif?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** De la part de qui?

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** De la part du chef

7 Sloly.

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je me souviens pas qu'il

9 m'en ait parlé.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous, vous

11 étiez inquiet à ce sujet-là?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Si oui, pourquoi est-ce

14 que les chiffres ont été divulgués dans le communiqué de presse?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est pas moi qui l'ai

16 fait.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, si on vous l'avait

18 demandé, vous n'auriez pas divulgué ces chiffres?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense qu'il n'est pas

20 sage d'indiquer le nombre d'agents publiquement disponibles et

21 déployés.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous n'avez pas été

23 consulté, donc vous n'avez pas pu donner ce conseil?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, ONT00003843.

26 On en est au 7 février. Vous recevez un appel pour:

27 «Réunion d'information ce matin avec...»

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça dit OPC, mais ça

1 devrait être OPP, donc la police de l'Ontario et non pas ---

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:**

3 «On demanderait deux fois le nombre
4 d'agents qu'ils demandent.»

5 Est-ce que vous pouvez expliquer cette note?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. D'après ce que je
7 comprends, le commissaire Carrique m'a communiqué, à la réunion
8 d'information qui avait eu lieu ce jour-là, que le chef Sloly
9 demanderait deux fois les ressources qu'il avait demandées.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il vous a
11 donné plus de contexte, pourquoi, ou quel était le but, est-ce
12 qu'il était d'accord, ou est-ce que ça l'inquiétait?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que le
14 commissaire Carrique avait des inquiétudes? Lui et moi étions
15 inquiets. Moi ce qui m'inquiétait c'est pourquoi on ferait ça,
16 mais je n'ai pas participé à cette réunion d'information. Mais
17 comme ça m'a été expliqué par le commissaire Carrique, en fin de
18 compte, ce problème n'avait pas sa place parce que il y aurait
19 une équipe de planification qui testerait le nombre demandé par
20 la police d'Ottawa et cette équipe de planification serait dotée
21 d'experts en la matière.

22 Donc, comme étant donné que le commissaire
23 Carrique m'avait dit ça, j'avais confiance que non, c'était --
24 je ne trouve pas le bon mot. Moi j'avais confiance en sachant
25 que tout ce que le service d'Ottawa demandait serait vérifié par
26 l'équipe de planification.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, il semble, vous
28 avez souligné deux fois. Donc, vous étiez inquiet?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. J'avais des
2 craintes, mais en même temps, le commissaire Carrique m'avait
3 rassuré parce qu'il m'a dit que ces chiffres seraient validés et
4 testés.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et le chef Sloly avait
6 fait connaître le nombre d'agents dont il avait besoin. Est-ce
7 que vous avez été informé à ce moment-là, le 7 février?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense qu'on demandait
9 1 700 agents et 100 civils.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** J'aimerais qu'on
11 descende un petit peu plus dans le même document, à 17 h 15.
12 Est-ce que vous pouvez indiquer qui étaient les personnes dans
13 cette réunion?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Sol-Gen, ministère du
15 Transport, ministère des Affaires municipales et logement,
16 ministère des Affaires intergouvernementales. Et puis il y avait
17 une réunion à propos d'Ottawa et ceci était parce que le maire
18 Watson et le président de la commission avait écrit cette lettre
19 qui formulait cette demande au premier ministre provincial et au
20 ministre.

21 Et vu que la lettre était adressée au premier
22 ministre provincial, il y a eu une réunion de convoquée pour
23 voir qu'en faire. Mon conseil était de donner cela au
24 commissaire de la PPO, cela relève de lui, de savoir si on doit
25 déployer des ressources, pendant combien de temps et en quel
26 nombre.

27 Donc, la discussion était d'adresser cette lettre
28 au commissaire de la PPO pour qu'il évalue. Nous ne pouvions pas

1 dire au commissaire que les demandes de 1 700 et 100, veuillez
2 fournir ces ressources. Nous n'avons pas de capacité de dire
3 cela au commissaire, c'est son champ de compétence unique. Nous
4 l'avons signalé au commissaire pour évaluation seulement.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Allons voir ONT00001141.
6 Ce sont des notes de la solliciteure générale?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas cela.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ça va. Passons à
9 OTT00029488.

10 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous répéter?

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** OTT00029488. Plus loin
12 vers le bas. Un peu plus loin vers le bas. Encore un peu. Ça
13 s'en vient, continuez. Continuons. Continuons. Le voilà. Un peu
14 plus haut. C'est le 10 février. Allons à la ligne de signature.

15 Ceci est une lettre envoyée par la solliciteure
16 générale au maire et au président de la Commission des services
17 de police d'Ottawa en réponse à la demande formulée pour avoir
18 des agents.

19 Avez-vous participé à la rédaction de cette
20 réponse?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous lu cette
23 lettre à l'époque? Étiez-vous au courant de cette réaction à
24 l'époque?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas au juste
26 si j'étais au courant de la lettre au moment. Je savais que la
27 demande de ressources supplémentaires s'adresserait au
28 commissaire de la PPO.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** J'ai compris, d'après le
2 contenu de cette lettre, c'est que la sollicitrice générale dit
3 qu'elle enverra la demande au commissaire de la PPO, comme nous
4 l'avons vu dans ces notes de la réunion tenue auparavant?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Elle souligne aussi
6 qu'un plan opérationnel proposé par le Service de police
7 d'Ottawa, c'est la ressource demandée, elle soulignait qu'un
8 plan opérationnel serait indiqué.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez compris que
10 les ressources dépendaient d'un plan à quelques égards?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Les ressources pour
12 démanteler dépendaient d'un plan, oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Il n'y avait pas de
14 plan, alors?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est juste.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Le maire Watson ---

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Comme je l'ai dit,
18 excusez-moi encore une fois, la responsabilité exclusive de
19 déployer ces ressources n'incombait pas du gouvernement ou du
20 ministère. C'était chez le commissaire de la PPO.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais le gouvernement
22 peut aider à avancer la demande et encourager le commissaire de
23 la PPO à déployer ces ressources?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, la PPO ne reçoit
25 pas de directives, elle est indépendante, elle a discrétion et
26 on ne peut pas jouer avec ça, le gouvernement ne peut pas
27 diriger ni influencer. Il incombe au commissaire de voir comment
28 il va déployer ses ressources.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous ne croyez pas que
2 vous avez la capacité ou l'autorité à recommander ou à soulever
3 le besoin à Ottawa et de suggérer quelque chose au commissaire?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Nous ne pouvions pas
5 faire de suggestions. Ça m'a rassuré de savoir que le
6 commissaire de la PPO était au courant de la demande et qu'il
7 était bien prêt à fournir les ressources demandées, à condition
8 qu'il y ait un plan pour démanteler et dégager et que ce soit
9 approuvé par les experts. Ça c'était un obstacle.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Le 9 février, à 15 h 30,
11 il y a un appel entre le maire Watson, le premier ministre Ford,
12 le ministre Jones. Avez-vous participé à cet appel?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Excusez-moi?

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Il y avait un appel le 9
15 février, le maire d'Ottawa, directeur de la ville, Monsieur
16 Kanellakos et la solliciteure générale Jones. Étiez-vous au
17 courant de cet appel?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'étais pas au
19 courant et je n'y participais pas.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Bon. Dans cette réunion,
21 Monsieur Kanellakos a indiqué à ce sujet, au cours de son
22 témoignage, que la ministre Jones exprimait l'opinion que la
23 demande est une question d'application de la Loi qui pourrait
24 être tranchée par le chef, le commissaire Carrique, comme vous
25 l'avez dit?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, on peut dire
28 qu'elle ne voyait pas un rôle à aider à transmettre ces demandes

1 au commissaire Carrique ou de lui dire tout simplement, voici
2 une demande?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est une question pour
4 elle, mais c'est conforme à ce qui s'est produit. On ne peut pas
5 influencer la PPO. On ne peut pas guider la PPO touchant le
6 déploiement de ressources, c'est sous la *Loi sur les services de*
7 *police* et la compétence exclusive du commissaire.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Monsieur Kanellakos a
9 dit qu'à cet appel, la ville a demandé quelles autres actions
10 pouvaient prendre la province en termes de règlements ou de lois
11 pour appliquer des pressions sur les manifestants pour les
12 encourager à partir. Et la ministre Jones a dit que c'est une
13 question d'application de la Loi et ça doit être traité par les
14 services de police.

15 Croyez-vous qu'il n'y avait pas des actions
16 réglementaires ou législatives que pouvait prendre la province?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Une action législative
18 prise touchant la déclaration d'une situation d'urgence dans la
19 province et des ordres d'urgence étaient émis.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mis à part la
21 déclaration de l'état d'urgence, est-ce qu'il y a d'autre chose
22 que la province aurait pu faire?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Vous parlez de la
24 situation des ressources? Pour la situation, non, je suis pas au
25 courant d'autres lois qui auraient pu être invoquées. C'est
26 aussi important, je crois, de comprendre qu'à cette époque, à
27 cette période, les autorités existantes pour la police étaient
28 perçues comme étant adéquates par le chef Sloly, le commissaire

1 Carrique et sûrement par moi.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** OPP00004580. Voici des
3 messages textes avec le commissaire Carrique. Passons à la
4 page 70. Remontons un peu. Il semble que vous êtes bleu. Vous
5 avez dit:

6 «Merci, député, très apprécié.»
7 C'est vous. Et le vert, quand la personne dit,
8 «Merci, député», on parle de vous, n'est-ce pas?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis bleu, le
10 commissaire vert.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Parfait. Allons vers le
12 haut. Un peu plus vers le haut.

13 «Député, un appel avec le Service de
14 police d'Ottawa. Est-ce que quelque
15 renseignement sur la demande de
16 ressources sera signalé à la PPO?»

17 C'est le commissaire Carrique qui le dit?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et plus bas, en réponse
20 à cette question, vous dites:

21 «Confiant que ce sera adressé, pas
22 certain.»

23 Pourquoi est-ce que ce ne serait pas certain que
24 la transmission sera faite?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Parce que la lettre
26 s'adressait au premier ministre provincial et au ministre et je
27 ne peux pas parler en leur nom. Mais nous avons eu une réunion
28 après cela, j'en ai déjà témoigné, avec le bureau du premier

1 ministre, le secrétaire du cabinet, ainsi de suite. Et c'était
2 décidé à cette réunion, absolument, ce serait communiqué au
3 commissaire pour évaluation.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** C'est que vous n'aviez
5 pas encore eu cette discussion pour décider?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il y a un
8 scénario si ça ne serait pas transmis?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** ONT00005154. Nous
11 avançons au 8 février. Quand on dit:

12 «Appel avec la PPO.»

13 Est-ce que c'est le commissaire Carrique?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Page 4.

16 «Une réunion avec le fédéral et la
17 Ville d'Ottawa.»

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Plus bas, on voit tous
20 les participants à la réunion. Plus loin vers le bas, ça c'est
21 une réunion de personnel, si j'ai compris, avec les
22 représentants de la province, du fédéral et des municipalités?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Allons au bas de la
25 page. On y lit:

26 «Blair et Mendicino veulent rencontrer
27 le maire et la sollicitrice générale,
28 c'est souhaité.»

1 Vous pouvez expliquer cette note?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Ça m'était
3 communiqué que le fédéral et les ministres Blair et Mendicino
4 voulaient se réunir avec la solliciteure générale et le maire de
5 Windsor.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que cette réunion
7 a eu lieu?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je sais qu'il y a eu
9 deux ou trois réunions qui ont eu lieu au niveau ministériel.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** C'est ce qu'on appelle
11 les «réunions tripartites». Êtes-vous au courant de ce terme que
12 nous avons employé aux audiences?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Il y avait deux
14 niveaux de réunions. J'ai assisté à trois ou quatre au niveau de
15 fonctionnaires. La note touche le niveau ministériel ou
16 politique.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Bon. À ce moment-là, à
18 cette réunion, aviez-vous une idée que c'était possible et que
19 ça pourrait se produire? Avez-vous donné une réponse à cette
20 demande?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, j'ai répondu que je
22 communiquerais la demande à la ministre Jones.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous l'avez fait?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous recommandé
26 qu'elle assiste? Avez-vous donné quelque recommandation à propos
27 de sa présence?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai transmis la demande

1 à la ministre.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez recommandé sa
3 présence?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Au bout du compte, elle
6 n'y était pas à la réunion?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Que je sache, il y a eu
8 trois réunions. Je ne sais pas si elle assistait à l'une ou
9 l'autre, mais deux ou trois elle n'y était pas.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** J'ai compris que l'on
11 cherchait quelqu'un en représentation provinciale, si ce n'était
12 pas la sollicitrice générale et le premier ministre de la
13 province n'y étaient pas non plus. Étiez-vous au courant?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Passons maintenant au
16 document SSM.NSC.CAN00003019. Voici certains textos qui portent
17 sur Mike Jones, chef d'état-major du ministre Mendicino. Et plus
18 loin, un peu plus loin vers le bas. Donc, en somme -- remontons
19 un peu. Il semble que Mike Jones dit:

20 «En Ontario, nous n'avons pas beaucoup
21 de Jones. On demande au bureau du
22 premier ministre provincial s'il y a
23 quelqu'un d'autre avec lequel jouer.»

24 Allez plus bas:

25 «Comment ça va.»

26 «Bien. Il n'a pas dit non et promet une
27 réponse d'ici la fin de la journée.»

28 Je crois comprendre ici que l'on cherchait

1 quelque représentation, mais au bout du compte, il n'y avait pas
2 de représentant provincial. Savez-vous pourquoi c'était ainsi?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne sais pas.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** SSM.NSC.CAN00002052.

5 Voici une lecture de la réunion tripartite du 8 février. Allons
6 là où le ministre Blair prend la parole. Un peu plus bas.

7 «Sur les préoccupations, je sais que
8 Marco a eu de bonnes conversations avec
9 l'Ontario. Ils s'inquiètent d'être
10 visibles et puis devoir répondre que
11 fait la province.»

12 C'est par rapport à quoi, d'après vous, le savez-
13 vous?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** «Ils s'inquiètent d'être
16 visibles.» Il s'agissait de qui au niveau de la province pour
17 faire cette évaluation?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'y étais pas. Vous
19 pourriez poser la question au ministre Mendicino.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce précis que la
21 province se préoccupait d'être visible, voilà pourquoi elle
22 n'était pas aux réunions?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne comprends pas. La
24 province se préoccupait d'être visible, nous étions visibles. La
25 province offrait toutes sortes de soutien, de ressources à
26 Ottawa. Je ne comprends pas le fond de la question.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ce n'était pas visible à
28 ces réunions car la province n'y était pas. Est-ce que c'était

1 un souci que si elle était à la réunion, on lui demanderait ce
2 qu'elle fait?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas de
4 renseignements, je regrette.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** SSM.CAN.NSC00002837.

6 Voici une lecture d'un appel entre le maire Watson et le premier
7 ministre, le 8 février. Et allons plus bas. Plus loin encore. Un
8 peu plus loin. Alors, vous voyez le premier ministre fédéral
9 dit, en bas:

10 «Je sais que nous voyons de près ce que
11 nous pourrions faire davantage. Brenda
12 Lucki examine cela. Un des défis c'est
13 que c'est (inaudible) fait par étapes
14 et d'aller à la PPO et puis à la GRC.
15 C'est difficile pour nous de dire ce
16 que nous devons faire directement avant
17 de mieux comprendre ce que fait la
18 province. Voilà pourquoi cette table
19 est tellement importante. Nous sommes
20 là pour offrir plus de soutien au
21 besoin.»

22 Saviez-vous que la raison de ces réunions
23 ministérielles était de mettre au clair qui fournissait quelles
24 ressources et dans quel ordre, essentiellement?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça se faisait au niveau
26 des fonctionnaires. Ça se faisait entre commissaires et chefs de
27 police aussi. Je n'étais pas au courant de cet appel, je n'étais
28 pas au courant du contenu de cet appel.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quant à l'idée que
2 d'avoir les trois niveaux de gouvernements qui sont présents à
3 la réunion, où des ressources peuvent être examinées, des
4 chiffres officiels peuvent être précisés, le premier ministre
5 fédéral indique que ça serait utile. Et je demande, seriez-vous
6 d'accord que ce serait utile?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Ce ne serait pas
8 utile, des politiciens ne devraient pas s'ingérer dans le
9 déploiement de ressources policières.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ici, il semblerait que
11 les politiciens, en fait, discutent des ressources, leur
12 déploiement, les exigences, on a vu que le maire d'Ottawa a
13 envoyé une lettre pour des ressources. Est-ce que c'est votre
14 position que ces actions ne sont pas correctes?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est la position que
16 les seules personnes autorisées par la Loi à déployer des
17 ressources sont le commissaire de la GRC et le commissaire de la
18 PPO. Ils sont les seuls à avoir la juridiction. C'est enchâssé
19 dans la Loi, je ne sais pas à quoi pensait le premier ministre,
20 s'agissant d'influencer et de -- ce n'est pas leur rôle.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, outre le
22 déploiement, personne n'affirme que le premier ministre devrait
23 déployer des ressources, mais s'agissant de faire suivre des
24 demandes de ressources, faire de l'ordre dans les nombres, dans
25 les besoins. Quel devrait être l'ordre des opérations? Est-ce
26 que la province devrait fournir d'abord tous les agents de la
27 PPO et ensuite la GRC? Ce n'est pas clair.

28 Donc, ma question est la suivante. Y a-t-il un

1 rôle, outre le déploiement, donc en-deçà du déploiement, que les
2 politiciens peuvent jouer?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Les demandes de
4 ressources ont été faites et ont été faites publiquement et au
5 commissaire de la PPO pour évaluation et au commissaire de la
6 GRC. Ainsi, ces demandes, on y donnait suite.

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il y a un rôle
8 pour les politiciens, s'agissant d'assister dans les questions
9 de ressources?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mais comment au juste?

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Eh bien, ma question est
12 à vous, justement.

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne vois pas de rôle
14 pour les politiciens et comment ils devraient s'impliquer dans
15 le déploiement de ressources. Les demandes de ressources étaient
16 claires, la GRC et la PPO ont compris ces demandes de ressources
17 et ils étaient les mieux placés en vertu de la Loi pour fournir
18 ces ressources.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Cela dit donc, vous
20 n'auriez pas considéré important qu'un représentant personnel
21 soit présent à ces réunions, si je vous comprends bien?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce n'est pas ce que j'ai
23 dit. J'ai dit que les politiciens n'ont nul rôle s'agissant de
24 demander à des services de police de déployer des ressources.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Y a-t-il un rôle pour
26 aider dans la coordination, peut-être?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le commissaire de la
28 PPO, celui de la GRC et le chef Sloly se coordonnaient,

1 coordonnaient leurs efforts et c'est là que la coordination
2 appartient, c'était une question de police, c'était une réponse
3 policière.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, si ces réunions
5 visaient à coordonner une solution, à trouver des solutions,
6 seriez-vous d'accord alors qu'outre les demandes de ressources,
7 et là, je prends note de votre position à ce sujet, il y a un
8 rôle à l'extérieur des ressources que les politiciens peuvent
9 jouer et ces réunions peuvent être une tribune utile pour les
10 trois paliers de gouvernements de se parler au sujet d'autres
11 mesures?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, les autres mesures,
13 les autres solutions, l'art du possible, oui, absolument.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Le maire a
15 témoigné ceci: Si la province avait participé à des réunions
16 trilatérales, il y aurait eu moins de retard dans la réception
17 de ces ressources. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis complètement en
19 désaccord.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Allons au bas de la
21 page 2. Donc, le premier ministre dit:

22 «Mais Doug Ford se défile de ses
23 responsabilités pour des raisons
24 politiques, comme vous l'avez dit. Il
25 est important qu'on ne le laisse pas
26 s'éloigner de cela et nous avons
27 l'intention de vous soutenir à ce
28 sujet.»

1 Comment réagissez-vous à ces commentaires?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas de réponse,
3 ce sont les commentaires du premier ministre. Toute question
4 devrait lui être posée.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Êtes-vous au courant de
6 raisons politiques qu'aurait eu le premier ministre Ford ou le
7 gouvernement ontarien d'éviter ces réunions?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ce que je comprends
10 c'est qu'un engagement a été pris par la solliciteure générale à
11 prendre part à ces réunions tripartites dans un appel avec le
12 ministre Mendicino et le premier ministre Ford. Donc, on lui a
13 demandé de participer. Le premier ministre Ford l'avait invité
14 d'abord, puis avait retiré cette invitation. Qu'est-ce qui
15 aurait causé cela?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'en ai aucune idée.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, le maire Watson a
18 aussi témoigné que lorsqu'il a parlé au premier ministre Ford,
19 ce dernier insistait sur le fait qu'il ne serait pas utile que
20 trois niveaux de gouvernements soient à cette table. Or, le
21 maire était d'avis que le premier ministre croyait que c'était
22 une perte de temps, le premier ministre provincial, et que ça
23 n'accomplirait rien.

24 Êtes-vous d'accord pour dire qu'il aurait été
25 utile que les trois paliers de gouvernements soient présents à
26 ces réunions tripartites?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Peut-être. Peut-être
28 qu'il aurait été utile d'avoir des discussions pour voir qu'est-

1 ce qui est possible, quel est l'art du possible pour ce qui est
2 d'autres solutions.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et qu'en est-il de
4 coordonner la circulation d'informations et aligner les
5 positions? Est-ce que cela aurait été utile à cet égard?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Potentiellement.

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** La Commission entendra
8 peut-être des preuves à l'effet que la perception existait que
9 l'Ontario ne voulait pas participer parce qu'ils voulaient que
10 ce soit la Ville d'Ottawa qui mène la réponse, que c'était une
11 réponse municipale et que ça devrait se limiter à la
12 municipalité et parce que l'Ontario voyait cela aussi comme un
13 problème fédéral.

14 Est-ce que l'une ou l'autre de ces raisons sont
15 exactes?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a beaucoup là.
17 Donc, le service policier d'Ottawa est celui qui a juridiction
18 ici, ce n'est pas la PPO, ce n'est pas la GRC. Donc, nous
19 n'avons pas la capacité d'imposer quelque chose à Ottawa sans
20 invitation ou demande directe. Étant donné que c'est la police
21 qui a autorité, la PPO n'était pas -- ne pouvait que fournir les
22 ressources demandées.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il y avait
24 plus à décortiquer?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pouvez-vous répéter la
26 question?

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Oui, la question était
28 la suivante. Est-ce que ce sont deux bonnes raisons pour ne pas

1 participer, à votre connaissance? De un, que c'est la Ville
2 d'Ottawa qui devra mener la réponse à cette manifestation et
3 deux, parce que c'était un problème fédéral?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas comment
5 répondre à cette question.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Allons au
7 SSM.NSC.CAN00003104. Encore une fois, je crois bien qu'il s'agit
8 du chef de cabinet au ministre Mendicino et quelqu'un du bureau
9 du premier ministre, Samantha Khalil. On continue à dérouler,
10 s'il-vous-plaît, continuez, voilà.

11 «Du chef de cabinet à propos de l'appel
12 avec la ministre Jones. Ça ne s'est pas
13 bien passé, elle lui a dit qu'elle
14 n'avait pas d'intérêt à faire partie
15 d'une table ronde politique.»

16 Étiez-vous au courant que c'était la position de
17 la ministre Jones?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Mais je dois dire,
19 la ministre Jones était déjà, en fait, en pourparlers au niveau
20 politique avec le ministre Blair, le ministre Mendicino, le
21 maire Watson. Donc, ces appels avaient lieu.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et avez-vous eu des
23 discussions avec elle au sujet d'une participation potentielle à
24 ces appels?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous déjà été
27 présent sur des appels entre la ministre Jones et le ministre
28 Mendicino?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Passons au

3 SSM.CAN00006068. C'est une lecture d'un appel entre le premier
4 ministre Ford et le premier ministre Trudeau le 9 février.

5 Déroulons, s'il-vous-plaît. On continue, encore. Donc, il y a
6 quelques plaisanteries et puis quelques bons mots et puis PDF
7 c'est premier Doug Ford, le premier ministre Doug Ford qui dit:

8 «Je comprends, nous sommes tous
9 d'accord avec des manifestations
10 pacifiques, mais commençons avec Ottawa
11 contre Toronto. Je dirais que le chef
12 de police et le maire d'Ottawa ont
13 complètement mal géré la situation. Le
14 service policier de Toronto et le maire
15 de Toronto ont fait du très bon boulot.
16 Ils se sont enracinés à Ottawa, là-
17 bas.»

18 Vous dites que vous n'avez pas eu de discussions
19 avec le premier ministre pendant cette période. Est-ce exact?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Avec le premier ministre
21 provincial, c'est exact.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** On parle de téléphone et
23 de correspondance?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et donc, lui il reçoit
26 ses informations du solliciteur général, est-ce exact?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce que je présume.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, quelle est la

1 base, les motifs du premier ministre Ford de croire qu'ils ont
2 mal géré?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous étiez du
5 même avis?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Quel avis?

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** L'avis que le maire
8 d'Ottawa et le chef de police ont mal géré.

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai eu aucune
10 conversation avec le premier ministre.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Non, ce que je demande
12 c'est est-ce que vous êtes d'accord, vous, est-ce que vous aviez
13 le même avis que celui exprimé par Doug Ford ici même?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous étiez de
16 cet avis? Peut-être que c'est plus clair. Est-ce que vous étiez
17 du même avis que Doug Ford?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne dirais pas que le
19 service policier d'Ottawa a mal géré. Je dirais que c'était une
20 manifestation sans précédent, d'une ampleur et d'une portée
21 énormes. Et je pense que le service policier d'Ottawa a fait de
22 son mieux en se fondant sur l'information qu'il avait sur des
23 circonstances extrêmement éprouvantes et je n'enviais pas
24 position dans laquelle était placée le SPO.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'en est-il de ces
26 commentaires à propos du maire d'Ottawa? Avez-vous un point de
27 vue sur les actions du maire?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Puis le premier ministre
2 Ford dit:

3 «Le problème le plus important pour
4 nous et le pays c'est le pont
5 Ambassador et les lieux environnants.»

6 Êtes-vous d'accord que la priorité était le
7 blocus du pont Ambassador à Windsor?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que le
9 commissaire Carrique a priorisé le déploiement de ressources au
10 pont Ambassador, c'est ce qu'il m'a communiqué et ce, pour toute
11 une panoplie de raisons avec lesquelles je suis d'accord.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et êtes-vous au courant
13 que politiquement, le gouvernement ontarien aussi voyait Windsor
14 comme une priorité politique?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne le sais pas
16 pertinemment, mais je dois dire que la question du pont
17 Ambassador était bien couverte par les médias. Tout le monde
18 ayant un téléviseur comprenait l'importance de cette traversée
19 au Canada et à la province.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** On continue sur les
21 propos du premier ministre Doug Ford, page suivante:

22 «J'ai demandé à nos personnes de
23 trouver plus d'outils à notre procureur
24 général parce que la police est un peu
25 timide et je ne peux pas leur donner de
26 direction. Donc, on peut se concentrer
27 là-dessus, on peut prendre leurs
28 plaques ou leurs permis.»

1 C'était le 9 février. Quels étaient les outils
2 dont les policiers avaient besoin, outre des ressources
3 humaines?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le chef Sloly ou la
5 commissaire Lucki ou le commissaire de la PPO ne m'a pas informé
6 d'outils additionnels. Vous dites que c'était le 9 février?

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** C'est exact.

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** On ne m'avait pas
9 informé d'autres outils dont avait besoin les services policiers
10 pour soit l'occupation de Windsor ou celle d'Ottawa.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et en avez-vous déjà
12 parlé avec le procureur général quant aux outils ou aux moyens
13 juridiques que la province pouvait fournir à la police?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Que pensez-vous de ce
16 que le premier ministre provincial suggère ici?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Quelle phrase
18 précisément?

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Oui, les deux dernières
20 phrases du premier paragraphe. De quoi s'agit-il?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas ce que
22 «polar licenses» signifie.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ça pourrait être une
24 erreur de transcription.

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Encore une fois, je ne
26 comprends pas de quoi il parle quand il s'agit de consommation
27 d'essence et pour ce qui est de bloquer des autoroutes, il y a
28 cette capacité de barricader des autoroutes en utilisant le Code

1 *de la route, donc.*

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Donc, deuxième
3 page, le premier ministre dit ceci:

4 «Vous ne devriez pas avoir besoin de
5 plus d'outils, outils juridiques. Ils
6 barricadent l'économie de l'Ontario,
7 font des dommages à coups de millions
8 de dollars par jour et du tort aux vies
9 des gens.»

10 Étiez-vous, à ce moment-là, d'avis qu'il n'y
11 avait pas d'autres outils juridiques nécessaires, c'est-à-dire
12 que les outils nécessaires étaient disponibles à la police à ce
13 moment-là? Pas des ressources, des outils juridiques.

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'avais pas reçu de
15 demandes de nos chefs policiers pour des ressources
16 supplémentaires, que ce soit le chef Ramer, le commissaire
17 Carrique, commissaire Lucki. Personne ne m'avait demandé
18 d'autres autorités législatives.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous êtes d'avis
20 que les policiers avaient ce dont ils avaient besoin
21 juridiquement pour mettre fin à cette manifestation?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** À ce moment-là, oui.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Même paragraphe, au
24 milieu, Justin Trudeau dit:

25 «La *Loi sur les ponts et tunnels*, si ça
26 signifie que nous avons juridiction, il
27 y a un rôle à jouer, nous sommes
28 heureux de jouer ce rôle, mais personne

1 ne peut accéder au tunnel, au pont
2 parce qu'ils sont sur des terres
3 municipales qui elles sont bloquées.»

4 Et un peu plus loin, donc j'y reviendrai dans un
5 instant, mais un peu plus bas dans le paragraphe, il dit ceci,
6 le premier ministre Justin Trudeau:

7 «Est-ce que Windsor a demandé quelque
8 chose à la PPO?»

9 Je pense qu'il faut continuer à dérouler pour
10 voir ça. Le voilà qui apparaît à l'écran.

11 «Est-ce que Windsor a demandé quelque
12 chose à la PPO? Ont-ils fait une
13 demande formelle de soutien?»

14 Et le premier ministre Doug Ford répond:

15 «Ils ont passé cette demande par le
16 solliciteur général. J'ai parlé au
17 maire et c'est ça le plan. Le
18 solliciteur général a été en contact
19 également et je comprends que la
20 demande va de l'avant.»

21 Donc, la demande concernant Windsor semble avoir
22 été traitée, mais est-ce que la demande de la Ville d'Ottawa
23 avait aussi été traitée à ce moment-là?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** À la page 3. On
26 continue:

27 «Quelles sont les étapes suivantes?»

28 Dit le premier ministre fédéral.

1 «Est-ce que les gens sont au courant et
2 comprennent l'urgence? Ne peuvent pas
3 en parler pendant trois semaines, ils
4 doivent agir immédiatement.»

5 Et puis Doug Ford dit:

6 «Ils vont agir, mais sans leur donner
7 des directives, c'est difficile de
8 décrire leur plan de match. Ils auront
9 un plan, contrairement à Ottawa, où ils
10 n'ont pas eu de plan. Donc, je vais
11 être informé demain avec le solliciteur
12 général et je vous tiendrai au courant.
13 C'est essentiel, je vous entends et je
14 les chevaucherai avec une brosse de
15 métal.»

16 «Nous devons y travailler ensemble, les
17 gens seront rassurés par le fait que
18 nous y travaillons tous les deux et
19 nous devons démontrer que personne
20 n'est hors-la-loi ici.»

21 Réponse:

22 «D'accord. Vous aurez une mise à jour
23 demain.»

24 Réponse du premier ministre à Ottawa:

25 «Je vais passer par les étapes de la
26 police d'Ottawa et de la GRC, nous
27 aurons un plan. [partie non
28 interprétée].»

1 Dans cette discussion, il y a eu des problèmes de
2 compétence qui ont été bien cernés. Par exemple, le gouvernement
3 fédéral n'a pas compétence sur la rue Wellington. Le
4 gouvernement fédéral a des responsabilités sur les ponts et les
5 tunnels, mais les services policiers relèvent de la province en
6 vertu de la Loi.

7 Donc, je voulais connaître votre vision des
8 difficultés, des contestations de compétence qui ont été mises
9 en lumière, comme on le voit dans cette discussion, et comment
10 vous voyez les différents niveaux de gouvernements qui devraient
11 travailler ensemble pour aboutir à une résolution des
12 manifestations à Ottawa qui ont rassemblé plusieurs de ces
13 niveaux de compétence.

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Selon moi, la route
15 municipale qui mène à la -- jusqu'au pont Ambassador, c'est de
16 compétence municipale et sur la rue Wellington, c'est la police
17 d'Ottawa et ce sont les deux entités qui doivent résoudre ces
18 deux problèmes.

19 Est-ce qu'ils ont besoin de soutien? Absolument.
20 Est-ce qu'il y a un rôle pour le gouvernement fédéral et le
21 gouvernement provincial? Peut-être pour définir les
22 interlocuteurs et pour donner des occasions de médiation et
23 aller s'asseoir avec les manifestants pour négocier, tout à fait.

24 Mais en fin de compte, c'est une question de
25 services policiers qu'il faut répondre et chacun a sa
26 responsabilité.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et quand ça dépasse le
28 cadre de la responsabilité des services policiers locaux,

1 comment les deux autres niveaux de gouvernements travaillent
2 ensemble pour aboutir à une solution, surtout en ce qui concerne
3 Ottawa, qui a eu ces problèmes que nous avons définis?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ces discussions
5 n'avaient pas lieu au niveau politique à une table tripartite,
6 mais elles avaient lieu entre la ministre Jones, le premier
7 ministre de la province, les maires de Windsor et d'Ottawa et
8 certainement, les ministres Blair et Mendicino. Donc, en fait,
9 ces discussions ont eu lieu.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous
11 entrevoyez le rôle du gouvernement provincial dans une ville
12 comme Ottawa d'être comme différent que d'une ville comme
13 Kingston qui n'est pas une capitale?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Kingston et Ottawa ont
15 leurs propres services policiers. La province est là pour
16 fournir le soutien nécessaire sur demande.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, ces deux villes
18 sont traitées de la même façon d'un point de vue provincial?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, quand les
21 services policiers ont dépassé leurs capacités, est-ce que vous
22 êtes d'accord pour dire que la province a la responsabilité
23 première d'intervenir et de répondre à ces demandes de services?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que vous parlez
25 de manière générale, ou surtout par rapport à la Ville d'Ottawa?

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ce que j'ai compris
27 c'est que vous m'avez dit que ça n'avait peu importé, que ce
28 soit Kingston ou Ottawa, par exemple, à moins qu'il y ait une

1 distinction?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La province a certes un
3 rôle à jouer pour fournir des ressources supplémentaires et ceci
4 se fait par la voie du commissaire des services de police de
5 l'Ontario.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Dans la mesure où la
7 police de l'Ontario a épuisé ses ressources, ce serait alors à
8 la GRC de demander des ressources supplémentaires?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas nécessairement. Nous
10 avons encore d'autres services policiers municipaux qui peuvent
11 aider. Les chefs de police sont tous membres de l'Association
12 des chefs de police et ce genre de situation se produit quand
13 même assez régulièrement.

14 Donc, la police de l'Ontario doit demander des
15 ressources auprès des chefs de police municipaux et le chef de
16 police municipal peut faire appel à d'autres chefs de police
17 pour demander des ressources également.

18 Donc, la province a un rôle à jouer par la voie
19 de l'OPP, mais par l'intermédiaire d'autres chefs de police.

20 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et la GRC également?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, c'est une
23 intervention concertée parmi divers niveaux de gouvernements?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Selon la situation.
25 Nous avons entendu qu'Ottawa se trouvait dans une situation sans
26 précédent qui exigeait que les trois niveaux de gouvernements
27 participent.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'à un moment

1 donné, le commissaire Carrique qui vous tenait informé tout au
2 long de ce processus, est-ce qu'il a suggéré ou posé des
3 questions sur un éventuel état d'urgence provincial?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous lui avez
6 demandé si envisager des mesures d'urgence serait approprié?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mais je songeais
8 certainement à la *Loi sur la gestion des urgences et la*
9 *protection civile* parce qu'il y avait une escalade dans la
10 manifestation à Sarnia, Windsor, le pont de la Paix à Toronto, à
11 Cornwall. Donc, j'étais très conscient de l'escalade de la
12 manifestation et il fallait vraiment -- et des barricades qui
13 étaient mises pour empêcher les policiers d'intervenir à Ottawa.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, le recours aux
15 mesures d'urgence aurait été utile?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, j'y ai songé, bien
17 sûr.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et avant de déclarer un
19 état d'urgence, ça relève du premier ministre de la province?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Et de son cabinet.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le
22 solliciteur général a un rôle pour conseiller le premier
23 ministre à cet égard?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Le solliciteur
25 général peut certainement fournir ce conseil.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais ce n'est pas la
27 recommandation du solliciteur général au premier ministre qui
28 serait prise en compte?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le solliciteur général
2 peut certainement faire des recommandations au premier ministre
3 de la province.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez eu
5 connaissance que ç'a été fait?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas eu
7 connaissance de conversations entre le solliciteur général et le
8 premier ministre de la province.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous pouvez
10 également faire une recommandation au solliciteur général quant
11 à la déclaration d'un état d'urgence?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** L'avez-vous fait?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Le premier ministre
15 a signalé le 10 février qu'il avait l'intention de déclarer un
16 état d'urgence provincial. Et comme il a signalé cette intention
17 le 10, plusieurs ministres ont commencé à travailler ensemble
18 pour permettre cette déclaration et l'essence de cette
19 déclaration c'est dans cette situation d'urgence.

20 Donc, il fallait vérifier quelles étaient les
21 ordonnances qui s'imposaient et en fait, on comptait sur le
22 commissaire Carrique. J'ai demandé au commissaire Carrique de
23 quels outils il avait besoin pour résoudre la crise au pont
24 Ambassador et dans la ville d'Ottawa. Donc, c'était une
25 concertation entre divers bureaux, divers cabinets.

26 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, cette décision de
27 déclarer un état d'urgence a été -- cette décision a été prise
28 avant de déterminer les mesures qui en découleraient?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je sais que le signal
2 pour une déclaration d'urgence a été fait. Ensuite, nous avons
3 consulté le commissaire Carrique pour voir ce dont il avait
4 besoin.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez
6 connaissance de ce qui a marqué le point de bascule pour
7 déclarer un état d'urgence en date du -- d'envisager cette
8 déclaration le 10 février?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas ce que le
10 premier ministre avait en tête, mais il était certainement en
11 mesure de prendre cette décision seul le 10 février. Le nombre
12 de manifestants montait en flèche à Sarnia, à divers ponts, à
13 Nipigon, à Cornwall, le pont de la Paix, à Windsor, à Toronto.
14 Il y avait certaines choses qui étaient en escalade.

15 Donc, j'aurais fait cette recommandation si le
16 premier ministre ne l'avait pas fait d'abord.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, ONT00005149.
18 C'est une note d'information qui a été envoyée au cabinet
19 concernant la déclaration d'urgence le 12 février. Est-ce que
20 vous avez conseillé la solliciteure générale sur cette note
21 d'information?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est le cabinet qui a
23 préparé cette note, ce n'est pas mon ministère.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous l'avez vue
25 quand elle est sortie? Vous n'êtes pas intervenu?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mon ministère est
27 certainement intervenu pour rédiger cette note.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous savez si

1 la rédaction des mesures d'urgence avait commencé au moment où
2 la déclaration a été faite le 11 février?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et comment avez-vous
5 compris l'objectif de la déclaration et des ordonnances
6 d'urgence qui l'accompagnaient?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** L'objectif consistait --
8 en fait, il y en avait plusieurs, consistaient à assurer
9 l'application de la Loi avec les outils nécessaires pour les
10 ponts principaux à Ottawa et pour n'importe quelle autre
11 manifestation qui pourrait surgir dans l'avenir.

12 Donc, ces ordonnances avaient pour but, selon
13 moi, de faire face à l'occupation et à la manifestation
14 existante, mais aussi pour empêcher et atténuer les dommages
15 dans l'avenir. Donc, c'était à la fois une réaction et une
16 prévision.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** J'aimerais revenir à ce
18 document. J'aimerais que l'on parle un peu des mesures et ce
19 qu'elles interdisaient. Donc, le premier point A(i):

20 «Empêcher quelqu'un de circuler, de
21 faire un va-et-vient vers des
22 infrastructures critiques.»

23 Bon, voici maintenant, au point F, de 1 à 10.
24 Vous voyez les différents éléments de ce qui était défini comme
25 une infrastructure critique. L'enceinte parlementaire ne fait
26 pas partie de ces infrastructures, est-ce que vous savez
27 pourquoi ç'a été exclu de la définition?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. La *Loi sur la*

1 *gestion des urgences et la protection civile* a ses limites et
2 cette limite c'est que toutes les mesures d'urgence doivent
3 faire le moins d'intrusion que possible. En fait, il y avait une
4 inquiétude comme quoi si on incluait l'enceinte parlementaire,
5 les gens qui manifestaient pour d'autres problèmes, ç'allait se
6 répercuter sur les autres manifestations. Donc, c'est pourquoi
7 la cité parlementaire n'a pas été incluse.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Revenons au début de ces
9 mesures. Comme vous l'avez mentionné, l'enceinte parlementaire
10 ne ferait pas partie de la définition des infrastructures
11 critiques. Néanmoins, au point 5, les mesures:

12 «Empêchent aussi les personnes d'aller
13 et venir vers ou à des voies
14 piétonnières, des autoroutes et des
15 ponts qui sont déjà définies comme
16 étant des infrastructures critiques.»

17 Il y a trois conditions. Est-ce que vous pouvez
18 expliquer cette mesure particulière et expliquer le but de tout
19 cela?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Cette mesure avait pour
21 but précis de faire face à la situation à Ottawa. On voit que ça
22 fait référence aux autoroutes, à la définition des autoroutes.
23 C'est pris dans le *Code de la route* et ça inclut toutes les rues
24 résidentielles. En fait, ce sont toutes les voies de
25 circulation, pas seulement les autoroutes. Ça c'est pour Ottawa.

26 Si on regarde le point 3:

27 «Agir ainsi porterait atteinte à la
28 sécurité, à la santé ou au bien-être de

1 la population.»

2 Donc, c'est surtout conçu pour Ottawa.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et ici donc, il s'agit
4 de n'importe quelle route, n'importe quelle voie de circulation
5 et c'était peut-être trop général, si ça incluait toutes les
6 routes de l'Ontario?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, il y a une mise en
8 garde ici comme quoi il faudrait que ce soit 1, 2 ou 3 et il
9 faut que ça porte atteinte à la santé, à la sécurité et au bien-
10 être de la population. Donc, ça n'était pas trop général.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et à l'inverse, étant
12 donné que ces trois exigences possibles devraient être
13 déclenchées, est-ce qu'on pouvait craindre que ça n'aurait pas
14 pu s'appliquer à la rue Wellington, à moins que ces trois
15 conditions soient respectées?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, il n'y avait pas
17 cette inquiétude.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous pensiez que
19 ces mesures visaient la situation à Ottawa, mais n'étaient pas
20 trop générales afin de ne pas empêcher des manifestations
21 pacifiques sur la colline Parlementaire, c'est bien cela?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, passons
24 ONT00005152.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'aimerais vérifier
26 auprès du témoin s'il voudrait une pause, c'était assez long,
27 est-ce que vous voulez une pause ou nous pouvons continuer
28 jusqu'à ce que vous nous fassiez signe?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Nous pouvons continuer,
2 Monsieur le Commissaire.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il a de l'endurance,
4 c'est très bien.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** ONT00005152. Et nous en
6 sommes maintenant au 14 février. Il y a des modifications qui
7 ont été proposées pour les ordonnances d'urgence. Vous en avez
8 eu connaissance à l'époque?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez été
11 consulté sur les modifications?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que la
14 solliciteure générale vous a consulté?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce qu'elle m'a
16 consulté? Oui.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Que pouvez-vous nous
18 dire sur ces modifications?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Donc, confirmer que les
20 agents provinciaux puissent déplacer des objets, y compris des
21 véhicules eux-mêmes et de faire en sorte que quelqu'un d'autre
22 les déplace quand l'objet n'est pas déplacé conformément aux
23 ordonnances des policiers, en vertu des ordonnances d'urgence.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais clarifier. Quel
25 était le but de ces modifications?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Nous avons reçu des
27 informations supplémentaires du commissaire Carrique pour voir
28 quels étaient les pouvoirs supplémentaires dont il avait besoin.

1 Par exemple, il y avait une inquiétude comme quoi s'il y avait
2 des véhicules qui étaient envoyés à la fourrière et si les gens
3 devaient payer les amendes et les frais d'entreposage, ils
4 pouvaient certainement revenir parmi les manifestants. Donc, la
5 police pouvait donc entreposer ce véhicule tant que l'ordonnance
6 était en vigueur.

7 Il y avait aussi un problème décrit par le sous-
8 ministre adjoint Freeman hier comme quoi les points de démerite,
9 il fallait que les agents verbalisent les personnes et il
10 fallait voir aussi où les véhicules seraient détenus et
11 entreposés.

12 Il y avait aussi une exigence comme quoi il
13 fallait que les cours d'entreposage des opérateurs de remorquage
14 soient bien rémunérées. Et je pense qu'il y a une loi à ce sujet
15 et il a été clarifié que tout argent versé pourrait relever de
16 cette loi.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Si nous passons
18 maintenant à la deuxième page, premier paragraphe, «Pourquoi
19 est-ce que l'Ontario a besoin de ce changement?» Allons plus
20 loin. Voilà. On dit:

21 «Après la déclaration de l'état
22 d'urgence le 11 février 2022, l'action
23 par les services de police aborde le
24 barrage du pont Ambassador de Windsor,
25 mais le pont vient de rouvrir à la
26 circulation ordinaire. Il y a toujours
27 une menace d'accès limité ou de sortie
28 limitée et dans d'autres

1 infrastructures de transport, y compris
2 des couloirs de commerce essentiels.»

3 Qu'est-ce que c'était que cette menace continue
4 d'entrer et de sortir du pont Ambassador? Le 14 février.

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y avait des
6 renseignements de divers convois qui arriveraient au pont
7 Ambassador, peut-être d'Ottawa ou d'ailleurs en Ontario. Et je
8 sais -- le commissaire m'a dit qu'il y avait un appel des
9 manifestants d'aller en Ontario pour aider. Ce souci était réel.
10 Voilà pourquoi, entre autres, cette ordonnance d'urgence était
11 mise en force. Il y avait un souci qu'il y aurait des tentatives
12 répétées de bloquer l'autoroute 402, le pont Blue Water, le pont
13 Ambassador, le pont Peace, Toronto, Nipigon, Cornwall et ainsi
14 de suite.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il y a eu
16 quelque coordination avec le fédéral sur les outils qui
17 pourraient être nécessaires dans la mesure provinciale pour
18 mettre fin à la situation à Ottawa? Est-ce qu'il y a eu quelques
19 discussions avec des homologues fédéraux sur les mesures?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas que je sache. J'en
21 n'ai pas parlé avec le sous-ministre Stewart. Je ne sais pas si
22 le commissaire Carrique a eu une telle discussion avec le
23 commissaire Lucki.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Bon. D'après ce que vous
25 savez, ni la solliciteure générale, ni le premier ministre de la
26 province?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Bon. À votre avis, est-

1 ce que la déclaration provinciale d'urgence aidait à résoudre la
2 situation d'Ottawa?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et à Windsor?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Comment?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Cela donnait la capacité
8 de remorquer des véhicules et d'autres objets qui bloquaient
9 l'accès à la route et forcément, le besoin de suspendre
10 immédiatement les permis de conduire, les permis et les
11 enregistrements CVOR. Cela donnait à la police la possibilité de
12 retirer des véhicules eux-mêmes et les agents d'infractions
13 provinciales eux-mêmes au besoin. La police pouvait entreposer
14 les véhicules saisis à long terme pour que ces véhicules ne
15 soient pas utilisés de nouveau dans une manif.

16 Et cela a sûrement imposé des amendes importantes
17 sur des particuliers. Par exemple, enfreindre une ordonnance
18 d'urgence, à mon avis, de pénalité maximum pour un particulier
19 de 100 000 \$, pour un directeur de société 500 000 et pour une
20 société, je crois que c'était 10 M\$.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ces mesures étaient donc
22 importantes?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Que vous sachiez, est-ce
25 qu'on a consulté d'autres paliers de gouvernements sur cette
26 déclaration provinciale ou des mesures d'urgence qui en
27 relèvent?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai parlé avec le sous-

1 ministre Stewart après la déclaration de l'état d'urgence et
2 nous avons parlé de quelques dispositions. Le sous-ministre
3 Stewart m'a dit qu'un moment donné, après que le gouvernement
4 fédéral -- pardon, pendant que le gouvernement fédéral étudiait
5 la *Loi sur les mesures d'urgence*, la déclaration provinciale
6 d'urgence avait plus de sanctions que les dispositions de la *Loi*
7 *sur les mesures d'urgence*.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez aussi parlé au
9 commissaire Carrique des mesures qui seraient utiles?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez aussi
12 travaillé avec la commissaire Lucki?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que quelqu'un a
15 demandé à la province, quelqu'un au fédéral, au gouvernement
16 municipal, la PPO ou la GRC, est-ce que quelqu'un demandait que
17 la province déclare une situation d'urgence, que vous sachiez?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que les éléments
20 étaient présents avant le 10 février pour déclarer un état
21 d'urgence provinciale? Aurait-on pu déclarer cela plus tôt?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a deux critères à
23 remplir. On devait voir que ces critères étaient bien remplis.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous faisiez
25 votre analyse dans votre esprit, au fil des jours?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'y pensais, oui.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quand est-ce que vous
28 avez conclu que cela était bien complet?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le ou vers le 10, quand
2 le premier ministre a dit qu'il avait l'intention de déclarer.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, avant cela, vous
4 pensiez que les conditions n'étaient pas remplies?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça c'était surtout -- je
6 ne dirais pas que les conditions n'étaient pas remplies, c'était
7 surtout fondé sur l'absence de demandes précises de nos chefs
8 d'application de la Loi.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pour la déclaration. Si
10 une telle demande était formulée, vous l'auriez envisagé plus
11 tôt?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je crois comprendre que
14 l'état d'urgence provincial coïncidait avec l'Ontario qui
15 relevait quelques mandats provinciaux?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
17 courant des mandats provinciaux.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Commissaire, je pense
19 que c'est peut-être le moment de faire une pause et mes
20 collègues pourraient bien apprécier.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et les interprètes
22 apprécient, c'est certain. Alors, prenons 15 minutes de pause et
23 nous pourrons revenir au bout d'un quart d'heure.

24 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée pour 15
25 minutes.

26 --- L'audience est suspendue à 16 h 17

27 --- L'audience est reprise à 16 h 34

28 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** J'accorde une minute au
2 Commissaire.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien.

4 --- SSG MARIO DI TOMMASO, suite

5 --- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR ME NATALIA RODRIGUEZ, continué:

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Monsieur Di Tommaso,
7 allons voir ONT00005157. Voici un appel que vous avez eu avec le
8 sous-ministre Stewart le 13 février. Vous vous souvenez d'avoir
9 parlé avec lui au sujet de la Loi fédérale sur les mesures
10 d'urgence à l'époque? Page 10.

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Troisième point:
13 «Aussi, la *Loi sur les mesures*
14 *d'urgence* est examinée, à l'étude, mais
15 on hésite à l'invoquer, surtout parce
16 que les pénalités provinciales sont
17 bien plus élevées que ce que prévoit la
18 Loi fédérale. J'avise la ministre Jones
19 et SOC à ce sujet.»

20 Qu'est-ce que vous avez compris que le sous-
21 ministre Stewart vous disait au sujet du rapport entre les
22 mesures provinciales et fédérales?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Nous n'avons pas parlé
24 des divergences entre les deux mesures en détail. Le débat
25 portait sur le fait que le fédéral envisageait l'invocation de
26 la Loi fédérale des mesures d'urgence.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous étiez au courant
28 pour la première fois à ce moment-là?

1 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

2 ME NATALIA RODRIGUEZ: Il disait donc que les
3 mesures provinciales étaient plus grandes que les mesures
4 fédérales d'urgence, vu vos notes?

5 SSG MARIO DI TOMMASO: Les pénalités, oui, sont
6 plus lourdes.

7 ME NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que vous saviez
8 pourquoi c'était envisagé, si c'était le cas?

9 SSG MARIO DI TOMMASO: Non.

10 ME NATALIA RODRIGUEZ: ONT00003847. Encore une
11 fois, ce sont vos notes, nous sommes au 14 février. Il y a
12 quelques notes à propos d'un appel avec le sous-ministre
13 Stewart, à 8 h 55:

14 «J'ai demandé à savoir si une loi
15 fédérale serait invoquée aujourd'hui.
16 Silence.»

17 Quel est votre intérêt à vous renseigner sur la
18 Loi fédérale?

19 SSG MARIO DI TOMMASO: Il m'a signalé la veille
20 que le gouvernement fédéral envisageait d'invoquer la Loi. Et
21 cet appel-là, je voulais savoir si ça produisait, en fait. Il
22 n'a pas répondu à ma question.

23 ME NATALIA RODRIGUEZ: Cela voulait dire donc
24 que c'était oui, ne pas vouloir répondre d'une façon ou d'une
25 autre?

26 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

27 ME NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que la province
28 s'y attendait, ou seulement vous qui demandiez?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est moi qui demandais.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Savez-vous si la
3 solliciteure générale ou le premier ministre s'attendaient à ce
4 que le gouvernement invoque la Loi fédérale?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quand le sous-ministre
7 Stewart indiquait que c'est à l'étude, vous l'avez communiqué à
8 la solliciteure générale?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que oui. Oui,
10 je pense que oui.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Très bien. Maintenant,
12 les mesures sur la Loi fédérale des mesures d'urgence, de mise
13 en place pour aider à résoudre ce que vous avez dit, était une
14 question policière, une question de faire respecter la Loi.

15 Avez-vous eu quelque souci au sujet des mesures
16 fédérales pour faire face à ce qui est essentiellement
17 provincial, services policiers?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non parce que
19 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, d'après moi,
20 était d'ordre national. Ne pas savoir les inquiétudes du fédéral
21 à la largeur du pays, je n'étais pas vraiment en mesure d'avoir
22 ces inquiétudes.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Il y avait une réunion
24 des premiers ministres le 14 février. Étiez-vous au courant à
25 l'époque?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je l'ai appris plus
27 tard.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le premier

1 ministre Ford était au courant de la réunion et le sujet de la
2 réunion?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas d'idée.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Ou s'il a été renseigné
5 sur la Loi avant cette réunion?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

7 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que la
8 solliciteure générale a demandé votre conseil sur la Loi avant
9 cette réunion?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pensez-vous que la *Loi*
12 *fédérale sur les mesures d'urgence* pouvait aider les policiers à
13 résoudre la question à Ottawa?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pensez-vous que les
16 mesures ontariennes ne suffisaient pas pour mettre fin aux
17 protestations?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** C'était pas votre
20 opinion?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je pensais que la
22 déclaration provinciale et les ordres qui en découlent
23 suffisaient pour aider la police à résoudre les problèmes à
24 Ottawa et Windsor.

25 Mais cela étant dit, les ordres d'urgence
26 découlant de la déclaration fédérale aidait sûrement et je sais
27 que ç'a été employé par le service policier.

28 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous pensiez que les

1 mesures provinciales suffisaient, du moins à Ottawa et Windsor,
2 et les terminait, pourquoi est-ce que le gouvernement appuyait
3 alors l'invocation de la Loi fédérale?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Posez la question à
5 Monsieur Ford et à la ministre Jones.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Étiez-vous en faveur de
7 la Loi fédérale sur les mesures d'urgence?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'y ai pas réfléchi
9 si j'appuyais la Loi. Je peux vous dire que les autorités
10 accordées par la Loi fédérale étaient utiles et ont été
11 employées par les services policiers.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pour préciser, vos
13 opinions n'étaient pas sondées à savoir si oui ou non la
14 province devrait appuyer la Loi fédérale?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est juste.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez entendu le
17 témoignage plus tôt cette semaine au sujet du barrage au pont
18 Ambassador. Nous en avons parlé un peu aussi.

19 Croyez-vous que la demande de ressources émanant
20 de Windsor était en quelque sorte priorisée par la PPO?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le commissaire Carrique
22 m'a dit qu'il priorisait des ressources pour déploiement au pont
23 à Windsor pour quelques raisons.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Savez-vous si la
25 sollicitrice générale a dit au commissaire Carrique de prioriser
26 des ressources à Windsor?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** En connaissant la
28 ministre et le commissaire Carrique, la ministre ne dirait

1 nullement au commissaire et le commissaire n'aurait pas reçu
2 cette directive. Il refuserait cela.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pourquoi?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça c'est une question
5 opérationnelle et le gouvernement, les ministres, moi-même
6 n'avons pas le droit de dire à la PPO comment mener une
7 opération et déploiement d'agents, serait une question
8 opérationnelle.

9 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, prioriser des
10 ressources, d'après vous, serait une question opérationnelle?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Des ressources de police
12 provinciale, oui.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous êtes d'accord avec
14 moi que la solliciteure générale peut émettre une directive au
15 commissaire de la PPO qui ne soit pas reliée à des questions
16 opérationnelles?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** À propos de la
18 politique, oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Que pensez-vous de
20 l'envergure de cette autorité qu'a la solliciteure générale pour
21 dire au commissaire de faire dans le domaine non opérationnel?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ces autorités se
23 trouvent dans la *Loi sur les services de police*. Le commissaire
24 de la PPO est soumis à la direction de la solliciteure générale,
25 mais je crois comprendre, d'après le juridique du ministère et
26 de la jurisprudence, que cette direction ne s'applique qu'à des
27 ressources humaines, au budget, à la politique et rien touchant
28 l'opération et rien touchant des dispositions d'urgence.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Oui, comme vous avez
2 dit, les ressources humaines tombent -- (inaudible) prioriser
3 les ressources humaines dans un domaine par rapport à l'autre,
4 est-ce que ce serait ---

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

6 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Savez-vous si la
7 solliciteure générale a émis des directives au commissaire de la
8 PPO pendant ces évènements?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis pas au courant
10 si elle l'avait fait, le commissaire me l'aurait dit.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, nous voyons
12 dans le rapport institutionnel déposé au nom du Gouvernement de
13 l'Ontario que le secteur d'affaires était bien activé par
14 rapport au barrage de Windsor. Je crois que vous l'avez
15 mentionné?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que cela a joué
18 un rôle dans la décision prise de prioriser Windsor comme une
19 question qui devait être réglée?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était le commissaire
21 Carrique qui priorisait le déploiement de ressources sur le
22 barrage de Windsor, par opposition à Ottawa. Comme il me l'a
23 communiqué, un de ses soucis pour le faire, parmi d'autres
24 raisons, était l'impact économique.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, des témoins
26 ont dit à la Commission que la Ville d'Ottawa a voulu conclure
27 une entente avec les manifestants de faire sortir les camions
28 des zones résidentielles. Vous êtes au courant?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le sous-ministre Stewart
2 me l'a dit un jour par téléphone.

3 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Saviez-vous que c'était
4 Dean French qui représentait ou qui négociait au nom des
5 manifestants?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le sous-ministre Stewart
7 me l'a signalé.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous n'étiez pas au
9 courant de ça avant qu'il ne vous le dise?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Savez-vous comment le
12 ministre French est devenu impliqué pour devenir représentant?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez eu
15 contact avec le ministre French pendant ces manifestations?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Êtes-vous au courant si
18 le premier ministre Ford ou son personnel ont eu des contacts
19 avec le ministre French?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Êtes-vous au courant si
22 Monsieur French agissait sous instructions du gouvernement
23 ontarien pour être le médiateur et trouver une résolution?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Nous savons que le
26 centre de gestion des opérations d'urgence et la gestion des
27 opérations d'urgence Ontario étaient engagés dans la question de
28 Windsor, mais pas à Ottawa. Savez-vous pourquoi?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, ils y étaient avec
2 Ottawa. Il y avait quelqu'un sur le terrain qui était intégré au
3 centre de gestion des opérations d'Ottawa.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et qu'en est-il du
5 centre provincial des opérations d'urgence?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il était pleinement
7 actif le 11 février.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** À Ottawa?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le centre opérationnel
10 des urgences provincial est à Toronto.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Oui, mais vous dites que
12 le 11 février il était actif, activé à Ottawa?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

14 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Mais pas avant cela?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a trois niveaux
16 d'activation pour ce qui est des centres d'opération. Il y a la
17 surveillance de routine, il y a la surveillance accrue et il y a
18 l'activation complète et le centre est entré en activation
19 complète le 11 février. Auparavant, il était en mode accru de
20 surveillance.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pouvez-vous nous dire
22 quand il est passé au mode accru?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, non, je ne saurais
24 vous le dire.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Passons au
26 PB.NSC.CAN00007378. Une lettre du commissaire Carrique datée du
27 22 février, c'est adressé à vous. Deuxième page, s'il-vous-
28 plaît. Vous souvenez-vous d'avoir reçu cette lettre?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Deuxième page, dernier
3 paragraphe:

4 «La situation est sans précédent, la
5 PPO a travaillé avec le service
6 juridique et il a déterminé que parce
7 que nous parlons à des entreprises en
8 vertu de la Loi sur l'urgence, pas pour
9 des contrats de fournitures, qu'on
10 devrait travailler avec les règlements,
11 les mesures de rémunération
12 raisonnables au sens des règlements.»

13 Donc, ce que je comprends est ce qui suit. Les
14 exploitants de remorqueuses étaient indemnisés en vertu de la
15 *Loi sur les mesures d'urgence*. Êtes-vous au courant de cela?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce que vous avez
18 pris part aux discussions sur la rémunération des exploitants ou
19 opérateurs de dépanneuses?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** La PPO a reçu donc, en
22 vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, le pouvoir de les
23 obliger à fonctionner. Est-ce exact?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est exact.

25 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et où cela est-il fait
26 dans la *Loi sur les mesures d'urgence*?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La question serait mieux
28 posée au commissaire Carrique.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Dans le témoignage reçu
2 du commissaire Carrique, il semblerait que les camions avaient
3 été alignés et prêts à partir avant l'envoi des lettres, mais
4 qu'il avait des préoccupations que les gens renient leur
5 engagement à la dernière minute. Étiez-vous au courant de ceci?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, le commissaire
7 Carrique m'avait mis au courant de cette préoccupation.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je reviens à un point
9 concernant l'exécution quotidienne. Vous avez témoigné que la
10 solliciteure générale ne peut donner d'instructions, de
11 directives. Mais est-ce que le service SPO fournissait des
12 services adéquats, des services policiers adéquats lorsque le
13 convoi est devenu enraciné dans la ville?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je dirais que oui, avec
15 le soutien de la PPO. Oui.

16 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Cela signifiait pour
17 vous que l'ordre public régnait à Ottawa?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** La *Loi sur les services*
20 *policiers* prévoit que si la Commission des services policiers de
21 l'Ontario ne fournit pas des services policiers adéquats et
22 complets, ils peuvent communiquer cela donc au conseil municipal
23 et l'enjoindre de prendre les mesures nécessaires, le CLSP.

24 Croyez-vous que le bureau de la solliciteure
25 générale devrait pouvoir recommander à la commission de prendre
26 une telle mesure? Je comprends que ça n'est pas envisagé dans la
27 Loi au moment où on se parle, mais est-ce qu'un tel pouvoir
28 serait aidant?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La sollicitrice générale
2 a la capacité d'écrire à l'OCPC pour leur demander donc d'exiger
3 la fourniture de services policiers adéquats.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Bon, ça c'est un autre
5 article, que la commission peut, à la demande de la sollicitrice
6 générale, examiner et faire rapport sur la conduite ou la
7 performance des devoirs d'un service de police municipal, un
8 chef de police.

9 Est-ce que la commission aurait fait une telle
10 demande, à votre connaissance?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne saurais vous le
12 dire. Je ne sais pas.

13 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Y a-t-il d'autres
14 mécanismes possibles pour permettre à la sollicitrice générale
15 ou à la commission, dans ce cas-ci la commission de
16 surveillance, pour retirer de son poste un chef de police ou lui
17 demander de se retirer s'ils s'inquiètent ou on se préoccupe de
18 sa performance?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** L'OC -- peut suspendre
20 ou démettre un chef de police. Et le conseil autorisé peut
21 suspendre aussi. Et dans ces circonstances, à mon avis, l'entité
22 la mieux placée pour gérer des problèmes de performance perçus
23 était le conseil local de services policiers ayant compétence.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, ma question est la
25 suivante. Devrait-il y avoir un mécanisme, ça n'existe pas dans
26 la *Loi sur les services policiers*, mais devrait-il y avoir un
27 mécanisme permettant à la sollicitrice générale d'agir pour que
28 des services policiers efficaces et adéquats soient assurés si

1 ils sont d'avis, les circonstances justifient que peut-être le
2 conseil n'agit pas ou n'est pas informé suffisamment, donc il y
3 a une carence ne permettant pas au conseil local de services
4 policiers qui serait l'entité, comme vous le dites, normalement
5 autorisée. Serait-il utile d'avoir un tel mécanisme en place?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que c'est une
7 discussion qui devrait avoir lieu avec les services juridiques.
8 Nous sommes actuellement en cours d'ébauche de règlements pour
9 la Loi sur la sécurité -- la police et j'espère obtenir
10 l'approbation législative pour mettre ceci en vigueur d'ici fin
11 2023, début 2024.

12 Oui, il faudrait en parler, mais vous me demandez
13 si c'est approprié pour la sollicitrice générale d'avoir cette
14 autorité? Peut-être. Peut-être qu'il serait approprié que le
15 commissaire de la PPO dispose de cette autorité, étant donné
16 qu'il a la responsabilité à l'échelle de la province et que
17 cette autorité, une telle autorité serait peut-être mieux placée
18 au bureau du commissaire, qui pourrait alors reprendre une
19 opération précise s'il y avait des motifs raisonnables de croire
20 que des services efficaces et adéquats n'étaient pas livrés.

21 Mais encore une fois, je crois que dans ce cas-
22 ci, le conseil local de services policiers était le mieux placé
23 pour gérer cet enjeu.

24 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. OPB00001647
25 serait la pièce que j'aimerais consulter avec vous. Il s'agit
26 ici du procès-verbal de réunion du conseil du service policier
27 d'Ottawa du 5 février. Vous et le commissaire Carrique aviez
28 texté à ce sujet. C'est la partie huis clos de cette réunion.

1 Déroulons. Déroulons, les pages 2 ou 3, passons à la page 2,
2 s'il-vous-plaît. On continue. On déroule, s'il-vous-plaît. Au
3 milieu de ce paragraphe, on dit que:

4 «Le chef a rassuré le conseil qu'il
5 avait un plan complet. Toutefois, il ne
6 peut fournir tous les détails de ce que
7 faisait le service au niveau
8 opérationnel [traduction libre de
9 l'interprète].»

10 Voici un exemple où le conseil se fait dire par
11 le chef que le 25 février il y avait un plan complet. Mais
12 d'après votre témoignage, il n'y avait pas de plan exhaustif
13 pour mettre fin, [le 5 février, dis-je], pour mettre fin à la
14 manifestation.

15 Étiez-vous au courant que le conseil se faisait
16 dire qu'il y avait un plan complet, un plan exhaustif le 5
17 février?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, s'agissant de cette
19 partie de la réunion, je pense que le conseil des services
20 policiers a droit de recevoir de l'information opérationnelle à
21 huis clos, le rapport Morden l'énonce. Sans avoir force de loi,
22 l'une des recommandations y affirme que le conseil a droit de
23 recevoir ce type d'information opérationnelle.

24 Si le conseil n'était pas satisfait de la
25 performance du chef ou la fourniture du plan opérationnel, le
26 conseil avait des choix.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et quels étaient ces
28 choix?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il aurait pu inviter la
2 PPO et la GRC à venir donner un breffage pour savoir s'il y
3 avait ou pas un plan opérationnel complet.

4 Donc, le conseil avait l'autorité, selon le
5 rapport Morden, de formuler des recommandations au chef de
6 police et le chef de police avait la capacité d'accepter ces
7 recommandations ou de les -- c'était à son option.

8 Mais le conseil ne pouvait pas donner
9 d'instructions au chef de police, mais avait certainement
10 l'autorité de formuler ses recommandations au chef. Si celui-ci
11 avait refusé ses recommandations, ceci aurait informé le conseil
12 quant à ses étapes suivantes à prendre. L'une des options
13 c'était pour que le conseil formule une demande en vertu de
14 l'article 9 pour que le commissaire -- sur la *Loi sur la*
15 *sécurité publique* donc -- reprenne le contrôle du conseil.
16 C'était une option.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Saviez-vous que le
18 conseil avait reçu l'information en date du 5 février qu'il y
19 avait un plan complet?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

21 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** J'ai presque terminé,
22 Monsieur le Commissaire, encore quelques minutes, si vous voulez
23 bien m'indulger.

24 OPP000004850 est la pièce. Ce sont des messages
25 textes, page 128, s'il-vous-plaît. Un échange entre vous et le
26 commissaire Carrique à 3 h 59, si on peut repérer ce passage. Le
27 voici. En bleu c'est vous, en vert c'est le commissaire
28 Carrique, c'est exact?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous dites au
3 commissaire Carrique:

4 «Dans une réunion à huis clos,
5 j'entends que Sloly a remis sa
6 démission et qu'un chef externe allait
7 être embauché. C'est encore
8 confidentiel puisque la réunion est
9 encore en cours.»

10 On y répond:

11 «Intéressant. Ce sera très important de
12 le confirmer.»

13 Comment avez-vous appris les évènements, ce qui
14 se passait dans une réunion à huis clos en temps réel?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y avait un conseiller
16 du ministère présent à cette réunion de huis clos.

17 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Lindsey Gray?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Comment receviez-vous de
20 l'information?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Par Ken Weatherill.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et c'était par messages
23 textes?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne me souviens pas
25 exactement, c'était peut-être un appel téléphonique ou un texto,
26 je ne m'en souviens pas précisément.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Quel était le nom?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ken Weatherill.

1 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et qui est Ken
2 Weatherill?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Sous-ministre adjoint
4 intérimaire.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et comment Ken
6 Weatherill était-il au courant de ce qui se passait à cette
7 réunion du conseil? Était-il là?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il était en contact avec
9 Lindsey Gray.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, si je comprends
11 bien, Lindsey Gray était dans la réunion à huis clos, elle
12 communique avec Ken Weatherill, lequel communique avec vous.
13 Est-ce que j'ai bien compris?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'est un
16 protocole normal dans une réunion confidentielle du conseil?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Dans son
19 témoignage, le commissaire Carrique -- dans sa preuve il a dit
20 qu'il s'inquiétait de l'embauche d'un chef externe à Ottawa.
21 Est-ce que vous étiez au courant des préoccupations du
22 commissaire Carrique?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il faudrait que je
24 vérifie les textos et mes notes. Je ne me souviens pas qu'il ait
25 communiqué ses préoccupations par rapport à l'embauche d'un chef
26 de l'extérieur. Je ne m'en souviens pas précisément.

27 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous aviez
28 des préoccupations à l'embauche d'un chef externe?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, ce qui me
2 préoccupait le plus vivement c'était -- il y avait cette
3 décision imminente et qu'on ne fasse pas obstruction ou entrave
4 à une décision imminente sur une action, c'était ça. On arrivait
5 le troisième weekend, il y avait une décision pour une action
6 positive, les ressources étaient en place et ma première
7 préoccupation c'était de savoir s'il y avait un nouveau chef, il
8 faudrait que celui-ci soit mis au courant et que ça ralentisse
9 les choses.

10 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Mon dernier
11 document, OPP00004583. Page 52 de ce document. Il s'agit de
12 messages textos entre le commissaire Carrique et la commissaire
13 Lucki. Vous ne faites pas partie de cet échange.

14 Le deuxième carré bleu de la page 52, s'il-vous-
15 plaît. Alors, on continue à dérouler. Non, c'est dans le vert,
16 le vert représente les paroles de la commissaire Lucky et bleu
17 du commissaire Carrique.

18 «S'agissant de vos commentaires d'hier,
19 je suis d'accord, nous devons nous
20 assurer que les services policiers
21 d'Ottawa laissent Steve là, en place
22 jusqu'à ce qu'on ait fait ce qu'on
23 avait à faire. De faire entrer un
24 nouveau joueur de l'extérieur à court
25 terme va nous faire accuser un recul.»

26 C'était le 16 à 12 h 26. Est-ce que vous étiez au
27 courant que le commissaire Carrique donc partageait
28 l'information que vous lui aviez communiquée à la commissaire

1 Lucki, avec la commissaire Lucki?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'étais pas au
3 courant de cette conversation.

4 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Vous étiez au courant
5 que la commissaire Lucki a demandé à Monsieur Stewart d'en
6 parler à Monsieur Kanellakos?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, on déroule, s'il-
9 vous-plaît. On continue pour bien établir le contexte. Le
10 commissaire Carrique:

11 «Je vais voir ce que je peux faire pour
12 retarder et quitte à nommer un chef par
13 intérim, si c'est utile.»

14 La commissaire Lucki répond:

15 «Si vous avez de l'influence, ce serait
16 utile. Notre conseil de police
17 ministère va suggérer la même chose.»

18 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE:** Mes excuses pour
19 l'interruption, mais je pense que c'est le contraire. En vert
20 c'est le commissaire Carrique, alors que le bleu c'est la
21 commissaire Lucki, ce qui est plus logique à la lecture de tout
22 cela.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, avec le nouveau
24 code de couleur, la commissaire Lucki dit:

25 «Je vais voir ce que je peux faire pour
26 faire venir un chef intérimaire, si
27 vous croyez que ça peut être utile.»

28 Et le commissaire Carrique dit:

1 «Si vous pouvez exercer une influence,
2 je pense que ce serait utile. Notre
3 conseiller policier du ministère va
4 faire la même chose.»

5 Ensuite:

6 «10-4.»

7 C'est la commissaire Lucki qui dit:

8 «Si le sous-ministre Stewart avait
9 rejoint Steve K (le gestionnaire de la
10 Ville d'Ottawa), il m'assure qu'ils
11 sont très sensibles à ceci et il veut
12 vraiment que le plan ICC aille de
13 l'avant. Il ne veut pas que Bell soit
14 déplacé.»

15 Dans quelle mesure avez-vous connaissance de ces
16 discussions qui avaient lieu en ce qui concerne le chef de
17 police à Ottawa?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'en savais rien. Ma
19 position en ce qui concerne cette sélection du chef suivant
20 c'était la compétence exclusive du conseil des services de
21 police et je ne voulais certainement pas que mon conseil
22 intervienne dans tout cela.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Les discussions qui ont
24 eu lieu, est-ce que vous pensez que c'est une interférence
25 politique dans quelque chose qui revient au pouvoir exclusif du
26 conseil?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas si
28 quelqu'un a assuré le suivi par rapport à ces actions, mais moi

1 j'ai dit clairement au conseiller, entre autres, qu'il ne devait
2 pas interférer dans la compétence du conseil, que c'était leur
3 responsabilité exclusive de sélectionner le chef suivant, point
4 final.

5 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Si rien n'avait été
6 fait, selon vous, ça n'aurait pas été approprié de toute façon?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez eu
9 connaissance de communications entre la province et la ville à
10 ce sujet?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que la réaction
13 du Gouvernement de l'Ontario adéquate ---

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pouvez-vous répéter?

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** La réaction du
16 Gouvernement de l'Ontario, de la situation à Ottawa et à
17 Windsor, est-ce que vous la jugez appropriée?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Qu'est-ce que la
20 province aurait pu faire de plus?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que la province
22 a fait tout ce qu'elle aurait pu faire.

23 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Selon vous, est-ce que
24 la réaction fédérale était adéquate à Ottawa et à Windsor,
25 d'après vous?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** L'ordonnance d'urgence a
27 été utile. À titre d'exemple, elle a permis d'indemniser les
28 chauffeurs des remorqueurs. Les ordonnances d'urgence du

1 gouvernement fédéral ont permis les chauffeurs de remorqueurs --
2 ont permis de faire plus que ce que leur aurait permis la *Loi*
3 *sur la gestion des urgences*. Ce que cette loi permet c'est la
4 protection de responsabilité, tandis que les ordonnances
5 fédérales vont plus loin.

6 Donc, elles ont été très utiles pour résoudre la
7 situation à Ottawa.

8 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Et d'après vous, est-ce
9 que le gouvernement fédéral aurait pu ou aurait dû faire plus,
10 ou plus tôt?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Rien.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Même question concernant
13 l'intervention municipale, encore une fois, de votre point de
14 vue, quant à ce qui aurait pu être fait différemment pour réagir
15 à ce qui se passait à Ottawa.

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Dans une perspective
17 municipale, quelle était la réponse?

18 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Oui.

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Quand vous regardez
20 l'article 4 de la *Loi sur la gestion des urgences*, c'est très
21 large. Donc, outre la déclaration de la situation d'urgence, il
22 y a eu aussi des ordonnances d'urgence. Mais ce qui était
23 possible au niveau municipal c'était d'augmenter les amendes
24 pour les infractions aux règlements. Il y a des choses qui ont
25 été faites très bien, mais ils n'ont pas appliqué les amendes
26 maximales.

27 Ils auraient pu émettre une ordonnance empêchant
28 toutes autres sortes d'activités en recourant à la *Loi sur les*

1 *municipalités*. Ils auraient pu émettre une ordonnance pour
2 empêcher toutes sortes d'activités dans un secteur particulier.
3 Donc, il y a eu toutes sortes d'outils qui auraient pu être
4 fournis par la municipalité.

5 Que ces pouvoirs aient pu s'appliquer ou non par
6 les services policiers, ça relevait de la décision des services
7 policiers locaux. Et nous avons entendu un chef parler des
8 difficultés pour l'application de la Loi, qu'il y avait de
9 l'agressivité envers les manifestants, c'est ce dont on les a
10 accusés. Mais ils auraient pu appliquer d'autres outils et
11 ç'aurait pu être utile.

12 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, plus d'outils que
13 ce qu'ils avaient dans leur boîte à outils?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** La situation a perduré
16 trop longtemps à Ottawa, ça c'était inacceptable. Est-ce que
17 vous êtes d'accord?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** S'il avait été possible
19 de résoudre cette situation auparavant, j'aurais été
20 complètement en faveur. Moi j'ai été témoin de plusieurs
21 situations où il y avait des blocages qui avaient duré aussi
22 longtemps. Par exemple, le blocage de la voie ferroviaire du CN.
23 Il a fallu trois semaines à résoudre ceci, pour résoudre cette
24 situation. Par exemple, le problème de Caledonia, il a fallu
25 plusieurs semaines, trois ou quatre semaines pour résoudre le
26 problème.

27 Donc, selon moi, l'activité de démantèlement du
28 blocage à Ottawa, en fait c'était un succès. Il n'y a pas eu de

1 perte de vies, on n'a pas eu de scènes horribles de personnes
2 avec des têtes ensanglantées. Donc, dans cette perspective,
3 l'opération policière pour assurer le démantèlement, ç'a été un
4 succès. Je préfère de beaucoup être ici aujourd'hui sachant
5 qu'il n'y a pas eu de décès. Donc, le démantèlement a été un
6 succès.

7 Il y a des policiers qui méritent vraiment d'être
8 complimentés, c'était une tâche très difficile pour toutes les
9 personnes concernées, y compris pour la population. Mais les
10 policiers méritent d'être félicités.

11 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Merci, voilà la fin de
12 mes questions.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup.
14 Premièrement, j'aimerais convoquer le Gouvernement du Canada.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ANDREA GONSALVES:**

16 **ME ANDREA GONSALVES:** Merci, Monsieur le
17 Commissaire. Bonsoir, Monsieur Di Tommaso. Je suis une des
18 avocates du Gouvernement du Canada dans cette enquête.

19 D'après ce que je comprends dans votre
20 témoignage, l'un de vos rôles à propos de ces événements et de
21 manière plus générale, c'est d'informer la solliciteure générale
22 et en particulier, pour ce qui concerne le commissaire de la PPO
23 et au niveau politique également, que ce soit directement par la
24 voie de la solliciteure générale ou par le cabinet du premier
25 ministre, vous deviez aussi assurer l'information?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas informé le
27 cabinet.

28 **ME ANDREA GONSALVES:** De manière plus

1 générale, en dehors de ces questions, est-ce que c'est quelque
2 chose que vous faites de temps en temps, soit par la voie de la
3 solliciteure générale ou par le secrétaire?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Si je dois informer --
5 si on me demande d'informer le cabinet, je vais le faire.

6 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que vous êtes un
7 intermédiaire entre la police et les niveaux politiques?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est un de mes rôles.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous êtes informé
10 régulièrement sur la situation dans l'ensemble de la province?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME ANDREA GONSALVES:** La personne qui le fait
13 c'est un commissaire de police très chevronné et il vous
14 renseigne, il vous conseille en Ontario et vous acceptez ses
15 conseils sur des questions relevant de son mandat et de son
16 champ de responsabilités?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça dépend quel est ce
18 conseil et ça dépend des circonstances également.

19 **ME ANDREA GONSALVES:** Et en ce qui concerne
20 les circonstances, vous avez fait confiance aux conseils qu'il
21 vous a donnés?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME ANDREA GONSALVES:** Il y a eu plusieurs
24 manifestations dans une vaste région géographique de l'Ontario?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

26 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous en avez énuméré
27 quelques-unes, c'était pas seulement à Ottawa et à Windsor,
28 Sarnia, Toronto, Cornwall, Nipigon, la région du Niagara, c'est

1 bien exact?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Et j'ai compris que vous
4 partagiez une inquiétude avec le commissaire Carrique en ce qui
5 concerne les ressources policières dans ces endroits si
6 dispersés?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

8 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que l'une de vos
9 préoccupations c'est qu'il y aurait un plan délibéré de la part
10 des organisateurs de la manifestation pour épuiser les forces
11 policières?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME ANDREA GONSALVES:** Il semble que les
14 manifestations étaient coordonnées?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous aviez conscience
17 qu'il y avait d'anciens militaires et policiers parmi les
18 manifestants?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas
20 exactement quand je l'ai appris.

21 **ME ANDREA GONSALVES:** Et les anciens policiers
22 et d'anciens militaires pouvaient comprendre de manière
23 exceptionnelle les difficultés de ressources auxquelles ferait
24 face la police, surtout la PPO, à cause de cette vaste région
25 géographique qu'elle couvre pour répondre à des blocages et à
26 des manifestations simultanées.

27 Et passons maintenant à ONT00005153, ce sont vos
28 notes datées du 3 février. Alors, la page suivante. C'est

1 l'appel au chef de police Ramer que vous avez appelé ce jour-là.
2 Et en bas de la page il y a trois lignes: «Coordonner, former de
3 manière tactique et actifs de la POU dispersés». Ce qu'il a
4 observé c'est que ces manifestations étaient influencées,
5 faisaient partie de la planification tactique de la part de ceux
6 qui avaient déjà reçu cette formation.

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce que j'avais
8 compris.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Il y a une autre note,
10 ONT00005155. Commençons à la page 14, s'il-vous-plaît. Ça c'est
11 le 10 février. Est-ce qu'on peut faire défiler? Excusez-moi,
12 c'est page 3. Sous la ligne qui dit «Intel», vous voyez le
13 troisième point qui parle d'anciens agents de police ainsi que
14 des agents de services de renseignement. Donc, le 10 février,
15 vous aviez cette information?

16 Avec les anciens policiers et militaires qui
17 faisaient partie de ces groupes, vous vous attendiez à ce qu'ils
18 ne sont -- la police n'est pas nécessairement faite pour une
19 occupation de longue durée?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je suis d'accord.

21 **ME ANDREA GONSALVES:** Monsieur Di Tommaso,
22 vous étiez vous-même agent de police. Donc, selon votre bagage
23 policier, c'était ça que vous aviez en tête?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

25 **ME ANDREA GONSALVES:** Maintenant, passons à la
26 page 20, je pense. Comme ces activités de manifestations étaient
27 liées, je crois qu'une autre préoccupation que vous avez c'est
28 qu'il y avait des activités à un endroit qui pouvaient se

1 répercuter à d'autres endroits partout dans la province?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Et si les autorités
4 policières ne réagissaient pas comme il fallait à un endroit, ça
5 pouvait avoir un impact dans l'ensemble de l'Ontario, d'accord?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME ANDREA GONSALVES:** Et même dans d'autres
8 régions du Canada?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

10 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que vous savez
11 que la PPO avait cerné cette difficulté?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'en avais parlé avec le
13 commissaire Carrique.

14 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que vous avez
15 transmis cette information au niveau politique?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne me souviens pas.

17 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous avez témoigné comme
18 quoi vous avez assisté à une réunion avec les responsables de la
19 Ville d'Ottawa le 6 février. ONT00000311. En participant à cet
20 appel, vous compreniez qu'à la fois Ottawa et le Gouvernement du
21 Canada voulaient que la province vienne à la table pour parler
22 de la manifestation à Ottawa?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** On vous a mis à jour sur
25 la situation à Ottawa au cours de cet appel?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

27 **ME ANDREA GONSALVES:** Donc, la situation était
28 volatile et évoluait très rapidement?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME ANDREA GONSALVES:** Excusez-moi si vous
3 l'avez déjà dit, en réponse au commissaire précédent, mais vous
4 avez informé Madame Jones de tout cela?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je lui en ai parlé, mais
6 dans quelle proportion, je ne m'en souviens pas et je ne
7 voudrais pas que vous pensiez que je l'avais complètement
8 informée de ce rapport de six pages.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Mais vous lui auriez
10 probablement transmis l'information qu'il était important
11 qu'elle connaisse?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME ANDREA GONSALVES:** L'avocat de la
14 Commission a passé en revue avec vous les commentaires à la fin
15 du document. J'aimerais bien les passer en revue avec vous
16 également. Encore une fois, elle vous a demandé si le
17 gouvernement provincial devrait se tourner vers le gouvernement
18 fédéral si cette manifestation se produisait en dehors de la
19 ville d'Ottawa.

20 Ensuite, vous avez parlé à Jody Thomas,
21 conseillère en sécurité nationale?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ma réponse était que le
23 gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans tout cela.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Mais avant qu'on en
25 vienne à votre réponse, j'aimerais que vous me disiez comment
26 vous avez compris sa question. Est-ce que vous avez compris
27 qu'elle pensait que la province allait se tourner vers le
28 gouvernement fédéral?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** D'après ce qu'elle a
2 dit, j'ai compris que le gouvernement fédéral voulait se laver
3 les mains de toute cette affaire. C'est ce que j'ai compris.

4 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez compris que
5 le gouvernement fédéral essayait de faire en sorte que le
6 gouvernement de l'Ontario siège à une table tripartite?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** L'Ontario siégeait à la
8 table tripartite au niveau officiel.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Mais le Canada voulait
10 qu'il siège au niveau ministériel?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous avez dit aussi que
13 comme la GRC offrait un soutien suffisant à la police d'Ottawa.
14 Et quand vous avez témoigné par rapport à cette déclaration, en
15 réponse à la question des avocats de la Commission, vous avez
16 déclaré que vous ne pensiez pas que ça serait aligné avec les
17 commentaires du sous-ministre Stewart pour avoir des rôles du
18 gouvernement à trouver des interlocuteurs?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, le sous-ministre
20 Stewart a reconnu que le gouvernement fédéral avait un rôle et
21 c'est pour ça que j'ai dit que les commentaires de Jody Thomas
22 ne s'alignaient pas avec ça. Je pensais qu'elle communiquait
23 avec moi -- qu'elle pensait que le gouvernement fédéral n'avait
24 pas de rôle à jouer.

25 **ME ANDREA GONSALVES:** Et si je comprends bien
26 vos preuves, c'est que vous avez compris que le sous-ministre
27 Stewart avait fait ce commentaire dans le contexte évidemment
28 que l'on voit plus haut sur la page, Murray Sinclair, Bob Rae et

1 Louise Arbour?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, je sais que
3 c'est un document qui parle du rôle du gouvernement fédéral en
4 ce qui concerne la médiation et les interlocuteurs.

5 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce qu'on pourrait
6 descendre un petit peu dans le document? Alors, vous ne parlez
7 pas des commentaires ici qu'ils ont -- du chef Peter Sloly?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, continuez dans
9 l'autre sens. Juste ici. Question de Rob Stewart:
10 «Est-ce que vous pouvez avoir un noyau
11 de négociateurs de l'Ontario et du
12 Canada, du SPO, etc., pour appuyer la
13 diffusion de cette manifestation pour
14 satisfaire les objectifs politique du
15 gouvernement fédéral?»

16 Pour moi, j'ai compris qu'il pensait que le
17 gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans le développement
18 d'un noyau de négociateurs. Donc, il y a une confirmation,
19 d'après ce que je comprends, qu'il y a une confirmation par Rob
20 Stewart que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer.

21 **ME ANDREA GONSALVES:** Et il liste également
22 l'Ontario ici, n'est-ce pas?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Dans votre réponse au
25 gouvernement, à la page 9, votre réponse était de faire allusion
26 à la manifestation et aux campements contre le mandat fédéral.
27 Par rapport à ce commentaire, Monsieur Di Tommaso, est-ce que
28 vous parliez en votre nom, ou est-ce que c'était la position de

1 l'Ontario?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je parlais en mon propre
3 nom.

4 **ME ANDREA GONSALVES:** Donc, ce n'était pas la
5 position de l'Ontario?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je parlais en mon propre
7 nom et je n'ai pas consulté le premier ministre ou le ministre,
8 c'était une discussion libre et je n'ai pas eu la possibilité de
9 discuter de la position de l'Ontario.

10 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez fait
11 allusion plus tôt aujourd'hui à un protocole d'entente entre la
12 Ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral en ce qui concerne le
13 maintien de l'ordre dans les rues entourant la cité
14 parlementaire?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME ANDREA GONSALVES:** J'ai du mal à comprendre
17 ce protocole d'entente, mais votre compréhension des choses que
18 -- le SPO avait juridiction dans les rues autour de la cité
19 parlementaire, n'est-ce pas?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

21 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que vous
22 connaissez le programme de coûts extraordinaire du maintien de
23 l'ordre dans la capitale?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
25 courant, je savais qu'il y avait un protocole d'entente entre
26 Sécurité Canada et les services de police d'Ottawa au niveau de
27 la fourniture de ressources policières dans la colline
28 Parlementaire et autour de la colline Parlementaire. Je ne

1 connais pas le nom du document et je ne connais pas le contenu
2 de ce document.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Donc, si ce protocole
4 d'entente existe, vous ne l'avez jamais vu?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous avez également
7 donné plusieurs raisons -- c'est dans votre résumé et vous
8 l'avez donné des preuves plus tôt, vous avez dit que c'était
9 ouvert, enfin, qu'il était possible pour le gouvernement fédéral
10 d'entreprendre plusieurs réponses aux manifestations, n'est-ce
11 pas?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME ANDREA GONSALVES:** Alors, l'une des
14 réponses possibles que vous avez soulevées c'était rencontrer
15 les manifestants?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez fait
18 référence non seulement à l'intérêt du sous-ministre Stewart là-
19 dedans, mais également de celui de l'inspecteur de la PPO,
20 Marcel Beaudin?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

22 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que vous avez vu
23 ou écouté le témoignage de Monsieur Beaudin pendant cette
24 enquête?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

26 **ME ANDREA GONSALVES:** Il avait donné des
27 preuves, on pense qu'il y avait plusieurs défis et je pense que
28 ça ne vous surprendrait pas, puisque vous connaissez (inaudible)

1 policière?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça ne me surprendrait
3 pas.

4 **ME ANDREA GONSALVES:** Dans ce cas, un
5 leadership très fracturé et désorganisé?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'accepte ça.

7 **ME ANDREA GONSALVES:** Des objectifs qui
8 n'étaient pas réalistes, qui n'étaient pas démocratiques, qui
9 étaient inconstitutionnels?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je l'accepte.

11 **ME ANDREA GONSALVES:** La foule changeait tout
12 le temps avec de nouveaux convois qui allaient et qui venaient
13 au cours des semaines?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'accepte ça.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous acceptez que tout
16 ça ce sera des défis pour prendre des mesures qui réduiront la
17 taille de la manifestation?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, ce sera des défis.

19 **ME ANDREA GONSALVES:** Si on arrive à vos
20 notes, ONT00005155. Page 10, s'il-vous-plaît. Vers la deuxième
21 moitié de la page. Continuez. C'est là.

22 Alors, la deuxième puce, comme je la lis, c'est:

23 «Que peuvent faire les fédéraux du
24 point de vue du gouvernement fédéral?»

25 Et en-dessous de ça:

26 «Recommander l'identification de
27 personnes qui pourraient s'asseoir avec
28 les manifestants. Six groupes. LPT qui

1 devrait aller à six groupes. Conditions
2 pour mener...»

3 Et?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:**

5 «... dénoncer.»

6 **ME ANDREA GONSALVES:**

7 «Cette réunion.»

8 Donc, vous avez compris qu'il y avait au moins
9 six groupes distincts avec qui il faudrait négocier à Ottawa,
10 n'est-ce pas?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME ANDREA GONSALVES:** Alors, on comprend
13 d'après ces notes que le 11 février, la sollicitrice générale a
14 fourni une lettre au commissaire Carrique dont l'intention était
15 d'être distribuée aux manifestants à Windsor?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME ANDREA GONSALVES:** Et cette lettre offrait
18 une réunion avec des leaders de la manifestation, si la
19 manifestation se voyait dispersée et qu'ils rentraient chez eux
20 et qu'ils dénonçaient la manifestation?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

22 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous compreniez que
23 cette lettre n'a pas été couronnée de succès, n'a eu aucun
24 impact sur la manifestation à Windsor?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce que j'ai
26 compris. J'ai essayé de communiquer avec le sous-ministre
27 Stewart pour signer la même lettre. Je pensais avoir les
28 ministres des deux niveaux de gouvernements, ça pourrait aider à

1 avoir plus de succès. J'ai essayé de faire que le sous-ministre
2 Stewart offre ses services aux ministres fédéraux et il n'a pas
3 réussi.

4 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous savez que les
5 groupes de manifestants à Windsor avaient également un
6 leadership fracturé, désorganisé?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas dans
8 quelle mesure.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous auriez (inaudible)
10 à un commandant des incidents critiques?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que vous aviez
13 également des exigences qui n'étaient pas réalistes et des fois
14 aussi un peu mêlantes?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je m'en remettrais à
16 Monsieur Beaudin, le commandant des incidents critiques, je
17 n'avais pas de vue directe sur les manifestants.

18 **ME ANDREA GONSALVES:** Et certainement, le
19 11 février, lorsque les provinces -- lorsque l'offre de la
20 province a été rejetée, le commandant des incidents critiques à
21 Windsor dit que tous autres efforts de négociations n'étaient
22 plus une option?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
24 courant de son témoignage et je n'avais pas de contact direct
25 avec elle.

26 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, vous vous en
27 remettiez à son évaluation de la situation, encore une fois?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'était son

1 évaluation.

2 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ensuite, il y a eu le
3 13 février, cet échange de lettres entre Monsieur Watson et
4 Madame Tamara Lich. Vous avez une offre du maire pour rencontrer
5 les manifestants, à condition que les camions soient enlevés,
6 enfin, soient dispersés des rues résidentielles?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
8 courant de tous les détails, je suis au courant des généralités.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous savez que cet
10 échange de lettres n'a pas mené à la fin des manifestations à
11 Ottawa?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME ANDREA GONSALVES:** Et est-ce que vous savez
14 qu'au 14 février, l'évaluation de la PPO était qu'il n'y avait
15 plus de cheminement vers la dispersion de la manifestation à
16 Ottawa à travers des négociations, que les manifestants ne
17 partiraient pas d'eux-mêmes?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Si vous pouviez me
19 montrer ça, je vous en serais reconnaissant.

20 **ME ANDREA GONSALVES:** C'est OPP00003732. Le
21 14 février, rapport de renseignements opérationnels. Est-ce que
22 vous avez vu ce genre de rapport, Monsieur Di Tommaso?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Descendez, s'il-vous-
25 plaît. Continuez à faire défiler. Voici le titre de
26 l'évaluation. Et si vous commencez à lire -- je vais commencer à
27 lire à partir de la troisième ligne:

28 «Étant donné la portée et la nature du

1 conflit et la durée du Convoi de la
2 liberté à Ottawa, il n'y a pas de
3 cheminement clair vers une résolution
4 satisfaisante qui verrait le groupe de
5 manifestants mettre volontairement fin
6 à leurs actions et quitter la zone
7 d'Ottawa.»

8 Vous voyez ça?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

10 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous acceptez cette
11 évaluation par la PPO?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME ANDREA GONSALVES:** Alors, la deuxième
14 raison que vous avez donnée, ou la deuxième réponse que vous
15 avez suggérée, disant que le gouvernement fédéral aurait pu
16 prendre pour résoudre la manifestation concernait l'obligation
17 vaccinale au fédéral. Vous vous en rappelez?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous comprenez
20 également qu'au moins certains des manifestants exigeaient que
21 toutes les obligations vaccinales soient abandonnées, n'est-ce
22 pas?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Et cela inclurait les
25 obligations en dehors de la juridiction du gouvernement fédéral
26 dans des zones de juridiction provinciale?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME ANDREA GONSALVES:** Le gouvernement fédéral

1 ne pouvait rien faire pour celle-ci?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Et le Gouvernement de
4 l'Ontario ne trouvait pas acceptable de capituler et de changer
5 ses politiques parce qu'un groupe de manifestants a choisi
6 d'occuper une ville, n'est-ce pas?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas eu cette
8 discussion avec le premier ministre et je ne suis pas en
9 position de définir la position de l'Ontario à cet égard.

10 **ME ANDREA GONSALVES:** Je dirais que l'Ontario
11 trouverait cette chose non démocratique et acceptable.

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça c'est la position
13 probable, mais je ne peux pas m'exprimer au nom du Gouvernement
14 de l'Ontario sur cette question.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ça pourrait même
16 encourager ce genre de comportements quand les groupes ne sont
17 pas d'accord avec les politiques gouvernementales?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est fort probable,
19 oui.

20 **ME ANDREA GONSALVES:** La deuxième raison que
21 vous avez donnée -- la troisième, excusez-moi, réponse proposée
22 que vous avez suggérée pour le gouvernement fédéral c'était de
23 fournir les ressources nécessaires pour une réponse policière,
24 n'est-ce pas?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

26 **ME ANDREA GONSALVES:** Et je pense que l'on
27 peut dire que d'après votre témoignage précédent, vous acceptez
28 que la GRC a fait cela, elle a fourni des ressources qui ont été

1 requises?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Toutes ces réponses
3 faisaient référence à Jody Thomas et mon interprétation de ses
4 commentaires disant que le gouvernement fédéral n'avait pas de
5 rôle à jouer. Et c'est le genre de chose qui me venait à
6 l'esprit au niveau des options possibles et le gouvernement
7 fédéral aurait pu envisager.

8 **ME ANDREA GONSALVES:** C'est compris, Monsieur.
9 Alors, j'aimerais aller au document ONT00005152. Ah, j'ai les
10 mauvaises notes. Donc, je vais réessayer. Désolée, c'est 5154.

11 Alors, vous avez assisté à une réunion au niveau
12 des élus avec la Ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral le
13 8 février, c'est ça?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il me semble, oui.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Voici vos notes de cette
16 réunion. Si vous pouvez faire défiler vers le bas, commençons à
17 la page 2. Désolée, continuez, c'est page 4.

18 Et je présume, Monsieur, que vous compreniez,
19 d'après cette réunion, que les ministres Blair et Mendicino
20 voulaient des discussions?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

22 **ME ANDREA GONSALVES:** Si vous regardez à la
23 page suivante, s'il-vous-plaît. On vous a dit que les ministres
24 fédéraux étaient très concentrés sur la réunion des trois
25 niveaux de gouvernements?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je savais aussi
27 également que les ministres fédéraux n'étaient pas concentrés
28 sur les négociations, c'était juste pour montrer de la

1 collaboration.

2 **ME ANDREA GONSALVES:** Est-ce que c'était
3 montrer de la collaboration ou partager de la collaboration?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était montrer.

5 **ME ANDREA GONSALVES:** Si on passe à la page
6 suivante, s'il-vous-plaît. C'est une mise à jour qui est fournie
7 aux personnes qui ont assisté à la réunion par Peter Sloly. Et
8 sous le titre «Média dans l'heure suivante»:

9 «Des enfants mineurs inclus dans la
10 zone rouge. Capacité attaquée et basée
11 sur la sécurité des femmes et des
12 enfants.»

13 N'est-ce pas?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Donc, ça, ça serait des
16 renseignements troublants pour vous d'un point de vue de la
17 sécurité publique?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Qu'il y avait des
19 enfants? Oui.

20 **ME ANDREA GONSALVES:** Le gouvernement fédéral
21 a eu des appels tripartites entre Ottawa, l'Ontario et le Canada
22 les 7, 8 et le 10 février, entre autres?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez témoigné
25 que l'Ontario ou la ministre Jones avait été invitée et
26 n'avaient pas assisté à la réunion?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La ministre Jones a été
28 invitée, elle n'a pas assisté, mais elle avait eu des

1 discussions bilatérales de façon fréquente avec le maire Watson,
2 le ministre Mendicino, le ministre Bill Blair.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Si l'on pouvait sortir
4 SSM.CAN.00000086? Faites défiler vers le bas, s'il-vous-plaît. À
5 la quatrième puce là:

6 «Engagement par l'Ontario d'avoir la
7 ministre Jones qui participerait aux
8 réunions tripartites à compter
9 d'aujourd'hui.»

10 Vous savez qu'un tel engagement avait été pris?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Et de mon point de
12 vue, on a vu à certaines des preuves ici, le premier ministre
13 Ford était en contact avec le premier ministre, la ministre
14 Jones était en contact avec différents ministres fédéraux
15 également.

16 **ME ANDREA GONSALVES:** Savez-vous, Monsieur,
17 que le premier ministre Ford lui-même a dit au ministre
18 Mendicino, le 9 février, que lui, le premier ministre Ford
19 dirait à la ministre Jones de participer aux réunions
20 tripartites?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas eu de
22 discussions avec le premier ministre Ford.

23 **ME ANDREA GONSALVES:** Pas besoin de donner --
24 mais voici la référence du document. Alors, vous avez fait
25 allusion à la discussion avec le premier ministre Ford le
26 9 février. Vous avez dit que vous n'avez pas participé à cet
27 appel et que vous ne l'aviez pas écouté non plus?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est exact.

1 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous comprenez que
2 lors de cet appel, les deux leaders se sont entendus sur le fait
3 qu'il y avait un besoin de travailler ensemble pour résoudre ces
4 manifestations, n'est-ce pas?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez témoigné
7 sur l'état d'urgence qui avait été déclaré par l'Ontario le
8 11 février?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

10 **ME ANDREA GONSALVES:** Et la définition
11 d'urgence dans la *Loi sur la protection civile et la gestion des*
12 *urgences* en Ontario, urgence signifie une situation imminente
13 qui constitue un danger de proportions majeures qui pourrait
14 avoir pour résultat des maux importants pour des personnes ou
15 des dégâts importants pour des propriétés. Et cela continue par
16 la suite.

17 De votre évaluation, cette définition avait été
18 atteinte au 10 février?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

20 **ME ANDREA GONSALVES:** Alors, le document
21 WIN00002249. Vous connaissez ce rapport sur la déclaration de
22 l'urgence provinciale de l'Ontario? Et si on pouvait aller au
23 bas du document. C'est jusqu'à la page 4. Il y a une section là
24 qui dit pourquoi la déclaration d'urgence était nécessaire et
25 essentielle. Et je suppose que vous êtes d'accord que c'est une
26 des raisons, n'est-ce pas?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que je peux le
28 lire?

- 1 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, bien sûr.
- 2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je suis d'accord.
- 3 **ME ANDREA GONSALVES:** Et l'état d'urgence de
4 l'Ontario a continué jusqu'au 23 février, n'est-ce pas?
- 5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Cependant, les
6 ordonnances d'urgence ont continué pendant ---
- 7 **ME ANDREA GONSALVES:** Pendant un moment après
8 le 23?
- 9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.
- 10 **ME ANDREA GONSALVES:** Et donc, si je comprends
11 bien, les opérations continuent, des ordonnances et l'état
12 d'urgence continue et était dû à cette menace constante de
13 réapparition de blocages et d'autres choses, n'est-ce pas?
- 14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pour être clair,
15 l'urgence a fini le 23 février en Ontario. Les ordonnances
16 d'urgence ont continué parce qu'il y avait une crainte, oui.
- 17 **ME ANDREA GONSALVES:** Allons à OPP00004580. Ce
18 sont les textos du commissaire Carrique à vous-même et encore
19 une fois, on établit que le commissaire Carrique est à droite et
20 que vous êtes à gauche, n'est-ce pas?
- 21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** On dirait là-dessus que
22 le commissaire Carrique est en vert.
- 23 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, il est en vert
24 parce que ce sont ses textos. Et c'est principalement par textos
25 qu'il vous fournissait ses mises à jour régulières sur la
26 situation, n'est-ce pas?
- 27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, au niveau de mises
28 à jour de la situation surtout par textos, mais il y avait

1 également de fréquents coups de téléphone.

2 **ME ANDREA GONSALVES:** Si on pouvait aller à la
3 page 98.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Combien de temps?

5 **ME ANDREA GONSALVES:** Encore cinq minutes, si
6 vous voulez bien, Monsieur le Commissaire?

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pas une de plus.

8 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ça c'est le rapport
9 sur le statut en fin de journée du 12 février, n'est-ce pas,
10 c'est après la déclaration de l'état d'urgence par l'Ontario?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que c'est le 12
12 février, pardon?

13 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, on va aller dans le
14 bas pour défiler, pour voir la date.

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME ANDREA GONSALVES:** Donc, ces dates, comme
17 on a vu, sont cinq heures en avance de l'heure de l'est, vous
18 comprenez?

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, ce serait le 11.

20 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, Monsieur le
21 Commissaire. C'est tard le soir du 11. Donc, c'est la journée où
22 l'Ontario a déclaré l'état d'urgence et si on remonte vers le
23 haut, à Windsor, vous voyez, on parle de Toronto, Niagara et de
24 la région nord-ouest. Donc, c'est l'information que vous avez
25 considérée à savoir que les urgences se multipliaient.

26 Et si vous allez à la page 121, nous avons
27 également une mise à jour. On descend, 2 h 39 ici. Je ne
28 passerai pas à travers tout ça, mais c'est un rapport détaillé

1 qui indique qu'il y avait beaucoup de manifestations, non
2 seulement en Ontario, mais pratiquement à tous les niveaux sur
3 le plan national.

4 Et Monsieur Di Tommaso, vous avez témoigné que
5 vous n'aviez pas assisté à la réunion des premiers ministres
6 organisée par le premier ministre avec les leaders fédéraux et
7 provinciaux. Et nous avons des notes qui indiquent qu'ils ont
8 appuyé à 100 pourcent les propositions du premier ministre pour
9 une urgence nationale.

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Où est votre question?

11 **ME ANDREA GONSALVES:** Ça ne vous a pas surpris
12 que le premier ministre était d'accord pour ce que proposait le
13 premier ministre fédéral?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'ai pas été
15 surpris.

16 **ME ANDREA GONSALVES:** Merci, Monsieur le
17 Commissaire, de m'avoir donné un peu de temps supplémentaire.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La Coalition des
19 habitants d'Ottawa.

20 (COURTE PAUSE)

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PAUL CHAMP:**

22 **ME PAUL CHAMP:** Bonjour, Monsieur Di Tommaso. Je
23 représente la Coalition des habitants d'Ottawa. Je vais d'abord
24 vous poser quelques questions sur l'orientation des mesures
25 proposées. D'abord, vous connaissez la *Loi sur les services de*
26 *police*?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME PAUL CHAMP:** Vous nous avez dit à un certain

1 nombre de reprises que c'était le conseil de la police qui était
2 responsable de ces discussions. Vous nous avez dit aussi qu'une
3 partie des défis ou des problèmes dans la réponse de la police
4 aux démonstrations, c'était l'absence d'un plan global et que
5 c'était essentiellement l'obstacle, le plan opérationnel pour
6 démanteler les opérations?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, exact.

8 **ME PAUL CHAMP:** En fait, il n'y avait pas toutes
9 les ressources qui étaient demandées parce que -- donc, c'était
10 une question de collaboration?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME PAUL CHAMP:** Vous aviez ces renseignements et
13 vous avez fait rapport dans ce sens, à savoir qu'il y avait
14 plusieurs problèmes au niveau des chefs de police, qu'il y avait
15 un plan opérationnel et que ça marchait très bien à Ottawa?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

17 **ME PAUL CHAMP:** Le président du conseil de la
18 police d'Ottawa a dit que cette information, à savoir qu'il n'y
19 avait pas de plan valable et qu'il y avait des délais pour les
20 ressources, que cela ne lui a jamais été communiqué, ni au
21 conseil de la police.

22 Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que ça
23 n'avait pas été communiqué?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

25 **ME PAUL CHAMP:** Qui aurait dû le faire?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le chef de la police
27 Sloly.

28 **ME PAUL CHAMP:** Oui, mais attendez. Le chef Sloly

1 n'avait pas un plan opérationnel en place, d'après tout ce qui a
2 été dit. Il n'avait pas de plan, alors que tout le monde pensait
3 qu'il devait en avoir un. Donc, le chef de la police ici ce
4 n'est pas lui qui va faire la communication avec le service
5 responsable de la police, à savoir qu'il n'y avait pas de plan?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, c'était la
7 responsabilité du chef et c'est la responsabilité du conseil de
8 gestion de la police. Donc, apparemment, l'information voulue
9 n'a pas été transférée par le chef Sloly, c'était très global ce
10 qui avait été communiqué. Donc, c'était une difficulté pour le
11 conseil de la police elle-même qui aurait dû se renseigner
12 davantage sur les opérations.

13 **ME PAUL CHAMP:** Autrement dit, si vous suivez le
14 témoignage sur ce qui s'est passé à ce moment-là, le président
15 de ce conseil a parlé au chef adjoint pour savoir s'il y avait
16 des problèmes, est-ce qu'il y a des choses qu'il faudrait faire.
17 Le chef adjoint a dit, non, je n'aurais pas fait les choses
18 différemment. C'est son témoignage.

19 **ME TOM CURRY:** C'était peut-être son témoignage,
20 mais c'est après que le chef Sloly ait lui-même répondu.

21 **ME PAUL CHAMP:** Oui, je ne suis pas sûr que je
22 comprenne bien l'objection.

23 **ME TOM CURRY:** Cet énoncé a été fait à propos du
24 chef adjoint Bell.

25 **ME PAUL CHAMP:** Non, non, c'est à l'encontre de la
26 preuve, c'était une semaine avant sa démission. Madame Dean et
27 le chef adjoint Bell ont témoigné une semaine avant sa
28 démission.

1 Mais ceci étant dit, nous avons également entendu
2 le maire d'Ottawa qui avait entendu la sollicitrice générale
3 Jones et elle disait au maire qu'il y avait des problèmes, à
4 savoir le chef à Ottawa n'avait pas un bon plan en place et
5 quelles que soient les politiques au sein du conseil ou autres,
6 le maire n'avait pas les éléments nécessaires.

7 Et en conséquence, était-il possible de
8 transmettre ces renseignements au conseil de supervision de la
9 police?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il fallait transmettre
11 ces renseignements à la (sic) président ---

12 **Me ALYSSA TOMKINS:** [L'intervention n'est pas
13 entendue de la cabine.] Elle a dit qu'elle ne savait pas qu'il
14 n'avait pas de plan opérationnel et elle m'a dit, sur ma
15 demande, que l'une des raisons pour lesquelles les ressources ne
16 venaient pas c'est qu'il y avait pas de plan opérationnel.

17 Donc, tout cela, au niveau de la politique du
18 maire et ainsi de suite, n'a pas grand-chose à voir.

19 **ME PAUL CHAMP:** Je n'ai pas la transcription et
20 donc, je continue.

21 Vous serez d'accord avec moi pour dire que le
22 conseil de supervision de la police avait demandé des
23 renseignements?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

25 **ME PAUL CHAMP:** Mais d'une façon générale, les
26 renseignements qui leur ont été fournis étaient inappropriés ou
27 insuffisants, à savoir donc, les soucis qui ont été exprimés?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, mais d'autre part,

1 la section 3 donne à la sollicitrice générale la capacité de
2 fournir des renseignements au conseil de supervision de la
3 police.

4 **ME PAUL CHAMP:** Un instant. J'aurais quelques
5 questions à vous poser, c'est sur les protestations qui ont eu
6 lieu à Ottawa par le convoi. Vous avez dit qu'ils contestaient
7 contre le mandat de vaccination qui leur était imposé. C'est
8 exact?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'était l'un des motifs,
10 oui.

11 **ME PAUL CHAMP:** Mais si je suis votre témoignage,
12 vous avez dit, «Je ne savais pas qu'il y avait des mandats
13 provinciaux qui étaient impliqués.»?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact, mais il y a bien
15 d'autres questions qui ont été soulevées par le commissaire
16 Carrique et qui étaient soulevées par le convoi.

17 **ME PAUL CHAMP:** Donc, venons-en à ce qu'il disait
18 à propos de la COVID-19. Est-ce que le gouvernement fédéral a
19 une responsabilité au niveau des mandats pour les restaurants et
20 les habitants de la ville?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, pas de ce point de
22 vue.

23 **ME PAUL CHAMP:** Ce sont des mandats provinciaux,
24 n'est-ce pas?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

26 **ME PAUL CHAMP:** Nous avons entendu les
27 organisateurs du convoi qui étaient mécontents de ce mandat et
28 qui ont planifié des protestations à Ottawa et ça, ça n'a rien à

1 voir avec le gouvernement fédéral?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il s'agissait là d'un
3 mandat provincial.

4 **ME PAUL CHAMP:** Est-ce que vous connaissez le
5 Centre Rideau à Ottawa?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, pas vraiment.

7 **ME PAUL CHAMP:** C'est le plus grand centre
8 commercial à Ottawa. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de
9 3 M\$ par jour et il a dû fermer le premier jour du convoi parce
10 que les membres du convoi sont rentrés dans le centre commercial
11 pour manifester. Est-ce que vous êtes au courant de ça?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je l'ai été, en
13 tous cas.

14 **ME PAUL CHAMP:** Mais peut-on dire que l'on en
15 entend plus maintenant sur les protestations, à savoir que c'est
16 pas seulement la vaccination, ils protestaient aussi contre les
17 obligations provinciales?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est exact.

19 **ME PAUL CHAMP:** D'autre part, au moment des
20 protestations en février, c'était un peu plus limité. Là c'était
21 plutôt les mandats du gouvernement fédéral?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y avait d'autres
23 préoccupations que les protestataires voulaient mettre en
24 valeur, donc il y avait d'autres éléments qui intervenaient.

25 **ME PAUL CHAMP:** Mais c'était pas des mandats
26 provinciaux?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Au départ, non, ça
28 n'était pas le cas.

1 **ME PAUL CHAMP:** Un résident d'Ottawa voulait
2 informer les protestataires que «Ces mandats sont provinciaux et
3 non pas fédéraux, mais c'est à Doug Ford que vous devez en
4 parler. Le premier ministre du Canada n'a rien à voir avec ça.»
5 Est-ce que vous êtes d'accord au fait que les protestataires
6 protestaient contre les mandats de masques ou les mandats
7 provinciaux?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Les mandats provinciaux
9 de masques ont été invoqués par les protestataires, mais il y
10 avait un certain nombre de mandats qui ont été imposés le
11 15 janvier au niveau des frontières internationales.

12 **ME PAUL CHAMP:** Je voudrais vous demander
13 également ce que vous pensez de la situation à Ottawa. Vous nous
14 avez déjà dit que vous aviez compris que les protestations à
15 Ottawa représentaient un inconvénient pour les habitants
16 d'Ottawa, mais qu'il n'y avait pas de question de sécurité. Est-
17 ce exact?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai précisé ça dans mon
19 témoignage pour dire que c'était beaucoup plus qu'un simple
20 inconvénient et le chef Sloly était d'accord avec cette
21 évaluation. Et dans ses conversations avec le maire Watson et
22 les ministres Blair et Mendicino, ils ont confirmé ce que
23 j'avais dit. Et c'était un inconvénient, ce n'était pas un
24 problème de sécurité.

25 **ME PAUL CHAMP:** Et il y a eu une réunion ---

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, pas avec moi, il y
27 avait une réunion avec le ministre Blair, le ministre Mendicino
28 et le maire Watson et c'est là son évaluation.

1 **ME PAUL CHAMP:** Ottawa avait des difficultés à
2 faire valoir ses règlements et quand les forces se rendaient sur
3 place, ils étaient rancardés par les résidents. Donc, c'était
4 tout un problème?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

6 **ME PAUL CHAMP:** D'autre part, on vous a déjà posé
7 des questions sur les feux d'artifice, il y avait des feux
8 d'artifice dans les zones habitées au centre-ville, là où les
9 gens avaient des réservoirs de propane ou autres?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai déjà répondu que je
11 n'étais pas au courant.

12 **ME PAUL CHAMP:** Donc, il y avait un problème de
13 sécurité?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est probable.

15 **ME PAUL CHAMP:** Et puis nous avons entendu dire
16 également que le lundi 31 janvier, après la première semaine, la
17 position de la police d'Ottawa était qu'il y avait occupation et
18 qu'ils n'avaient pas les forces nécessaires pour gérer le
19 problème. Donc, c'est extrêmement tôt que la police s'est
20 plainte de cette situation pour dire qu'ils n'avaient pas ce
21 qu'il fallait?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'était leur
23 position, effectivement.

24 **ME PAUL CHAMP:** Mais c'était leur position, mais
25 vous avez dit que vous n'étiez pas d'accord?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ils ont dit que
27 l'occupation nécessitait un plan pleinement opérationnel pour
28 remettre les choses en place.

1 **ME PAUL CHAMP:** Je reviens à ce que vous avez dit
2 plus tôt. Il n'y a pas eu de sang répandu et donc, nous avons eu
3 de la chance qu'il y ait pas de blessures de ce genre. Mais dans
4 la première ou la deuxième semaine, la police d'Ottawa n'avait
5 pas les effectifs nécessaires et la situation avait amené une
6 certaine violence, mais la police d'Ottawa n'avait pas le
7 personnel pour contrôler cette situation. Est-ce que vous êtes
8 d'accord?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je suis d'accord.
10 Le Service de police d'Ottawa a demandé des ressources à la
11 police provinciale et à la GRC et la police provinciale a fourni
12 des ressources à chaque fois que la police d'Ottawa lui en a
13 demandé.

14 **ME PAUL CHAMP:** Revenons en arrière. Le maire
15 d'Ottawa a fait une déclaration d'urgence le 6 février. Vous
16 vous souvenez de ça?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

18 **ME PAUL CHAMP:** Mais vous n'avez pas examiné le
19 détail?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai vu la déclaration
21 principale.

22 **ME PAUL CHAMP:** Parce que vous avez pensé que
23 cette déclaration n'était pas très importante à l'époque?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, ce n'est pas exact.
25 Il s'agissait d'une situation parfaitement sérieuse et quand on
26 parle de risque pour la sécurité, comme on l'a dit plus tôt, je
27 parlais donc de violence criminelle sérieuse. Et donc, c'était
28 très sérieux.

1 **ME PAUL CHAMP:** Est-ce pour ça que vous avez
2 réexaminé la déclaration? Avez-vous pensé qu'Ottawa exagérait la
3 problématique?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'ai pas du tout
5 pensé ça.

6 **ME PAUL CHAMP:** Et on sait que le 6 février, la
7 solliciteure générale a lu un communiqué et ils ont dit, «On a
8 fourni 1 500 policiers.»?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Depuis le début, oui.

10 **ME PAUL CHAMP:** On a vu les graphiques, on a vu
11 les chiffres, mais ce n'est pas ce qui s'est produit. À ce jour
12 ils ont dit qu'ils avaient fourni 15 (sic) policiers?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, les 15 (sic)
14 policiers ont été là dès le début, dès le début, j'insiste
15 lourdement là-dessus.

16 **ME PAUL CHAMP:** Vous n'étiez pas d'accord avec la
17 publication de ce chiffre?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

19 **ME PAUL CHAMP:** D'autres ont déjà témoigné dans le
20 même sens aussi?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

22 **ME PAUL CHAMP:** Est-ce que vous avez communiqué
23 avec d'autres personnes là-dessus? Est-ce que vous avez dit que
24 c'était une mauvaise idée de communiquer les chiffres des
25 effectifs?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

27 **ME PAUL CHAMP:** Mais est-ce que Monsieur Carrique
28 a été consulté à cet égard?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME PAUL CHAMP:** Est-ce que vous en avez parlé à la
3 solliciteure générale après coup?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne pense pas que je
5 l'aie fait. Après que le chef Sloly m'a contacté, j'ai eu une
6 discussion avec le bureau du ministre pour préciser ce que
7 signifiait ce chiffre de 1 500.

8 **ME PAUL CHAMP:** Oui, parce que vous nous avez dit
9 dès le début, depuis le début, mais le chef Sloly a mal
10 interprété les choses, il pensait qu'ils avaient 1 500 personnes
11 sur le terrain?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, les gens ont mal
13 interprété ce qu'avait dit le ministre.

14 **ME PAUL CHAMP:** Et pour revenir à ma première
15 question, vous avez communiqué ces choses-là, mais vous n'avez
16 jamais dit que c'était une mauvaise idée de communiquer ces
17 statistiques?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne l'ai pas
19 fait.

20 **ME PAUL CHAMP:** Eh bien, maintenant elle sait ce
21 que vous pensez, d'après votre témoignage.

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

23 **ME PAUL CHAMP:** Et le fait de publier ces
24 chiffres, est-ce qu'on peut dire que la solliciteure générale
25 l'a fait pour des raisons politiques?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

27 **ME PAUL CHAMP:** Et le maire, au niveau de la
28 déclaration d'urgence?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

2 **ME PAUL CHAMP:** Revenons sur ces lettres. Il y
3 avait une lettre le 7 février qui demandait aux provinces 2 800
4 policiers -- de policiers, effectivement?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME PAUL CHAMP:** Et dans cette lettre on dit que:
7 «La protestation est faite auprès des
8 gouvernements démocratiquement élus,
9 suite à ce qui est prévu pour la
10 pandémie.»

11 Donc, le maire et la présidente de la Commission
12 essayaient de savoir quelle était la raison de la manifestation
13 et que c'était donc une protestation contre ces mandats? Est-ce
14 que vous vous souvenez des détails?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne me souviens pas,
16 mais je sais qu'effectivement, on avait demandé 1 700 policiers
17 plus 100, mais j'ai examiné les choses avant de vous répondre
18 aujourd'hui.

19 **ME PAUL CHAMP:** Mais le 7 février, le maire et la
20 présidente de la Commission, on a dit que les manifestations
21 étaient une menace pour la sécurité d'Ottawa et je cite:

22 «Les gens vivent dans la peur, ils sont
23 terrifiés, ils sont maintenant soumis
24 aux klaxonnements non-stop de camions
25 pendant neuf jours, ce qui est une
26 guerre psychologique.»

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME PAUL CHAMP:** Est-ce que vous saviez que c'était

1 si grave à ce moment-là ces klaxonnements?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME PAUL CHAMP:**

4 «Nous avons besoin d'une injection
5 immédiate et importante d'agents
6 supplémentaires.»

7 Et donc, ça, ç'a été envoyé le 7. Je suppose que
8 la solliciteure générale vous avait consulté pour cette lettre?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne me rappelle pas
10 l'avoir consultée ou qu'on ait eu une discussion tous les deux à
11 ce sujet et cette demande a été envoyée directement au
12 commissaire de la PPO pour faire une évaluation du caractère
13 approprié de ce nombre de déploiement ou nombre de ces
14 ressources.

15 **ME PAUL CHAMP:** Je vais y venir dans un moment,
16 mais je voudrais savoir d'abord si vous aviez été consulté par
17 la solliciteure générale à cet égard?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne l'ai pas été. À
19 mes souvenirs, la position c'est que la demande de ressources
20 concernait le commissaire de la PPO.

21 **ME PAUL CHAMP:** Et elle a écrit au maire et au
22 président à ce sujet le 10 février, deux jours plus tard. Est-ce
23 que vous savez pourquoi il y a eu un tel délai?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne le sais pas.

25 **ME PAUL CHAMP:** Et il n'y a rien dans la lettre au
26 sujet des klaxons, du risque de sécurité pour les résidents
27 d'Ottawa. Ça disait, à savoir que:

28 «J'ai fait suivre votre correspondance

1 à Monsieur Thomas Carrique. Merci
2 d'avoir pris le temps d'écrire.»

3 Pourquoi il a fallu trois jours à la sollicitaire
4 générale pour dire qu'elle a fait suivre la lettre au
5 commissaire, est-ce que vous le savez?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne le sais pas,
7 mais je voudrais signaler que ce qu'il y a dans cette lettre
8 c'est que la requête a été passée au commissaire et elle fait
9 allusion au plan également.

10 **ME PAUL CHAMP:** D'accord, on va se tourner vers
11 là. Donc, à votre avis, c'est du ressort exclusif du commissaire
12 de la PPO de décider comment déployer les ressources, n'est-ce
13 pas?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il va falloir conclure.

16 **ME PAUL CHAMP:** Avec tout le respect que je vous
17 dois, Monsieur le Commissaire, et je crois que j'ai 20 minutes?

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, vous avez 20
19 minutes, mais vous avez commencé il y a 20 minutes.

20 **ME PAUL CHAMP:** Est-ce que je pourrais demander
21 cinq minutes de plus, vu qu'on n'a pas le premier ministre ou la
22 sollicitaire générale pour répondre?

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne suis pas sûr que
24 ce soit pour l'absence de personnes, mais je vais vous donner
25 quelques minutes.

26 **ME PAUL CHAMP:** Monsieur le Commissaire j'avais
27 compté à 20 minutes pile.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'est le cas et je vous

1 ai donné un peu plus de temps. Juste qu'il y a beaucoup de
2 monde, alors j'essaie de faire que ça fonctionne. Je m'excuse,
3 mais c'est comme ça que ça va.

4 **ME PAUL CHAMP:** Merci, Monsieur le Commissaire.
5 Alors, vous avez dit que c'était du ressort exclusif, vous
6 connaissez le rapport Morden, n'est-ce pas?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

8 **ME PAUL CHAMP:** Donc, dans le rapport Morden on
9 dit que les services de police et les décisions opérationnelles
10 sur le quoi, le comment, pardon, de l'exécution d'une opération
11 est la responsabilité de la police, mais le quoi de l'opération
12 est la responsabilité de la supervision civile, n'est-ce pas?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

14 **ME PAUL CHAMP:** Alors, est-ce que vous êtes
15 d'accord avec moi ou pas pour dire que la décision de
16 déploiement des ressources ou pas est une priorité pour Windsor
17 par rapport à Ottawa? C'est une décision de quoi d'un niveau
18 plus élevé, n'est-ce pas?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Je crois que le
20 déploiement d'agents de la PPO est exclusivement du ressort du
21 commissaire de la PPO.

22 **ME PAUL CHAMP:** Dans le rapport Morden, un exemple
23 utilisé c'est que s'il y a un évènement majeur et que la
24 planification -- est l'équivalent de la solliciteure générale,
25 pourrait dire au service de police de Toronto de donner la
26 priorité à certaines opérations de police et à demander d'autres
27 ressources pour d'autres questions. Donc, il pourrait diriger la
28 police sur l'ordre de priorité des ressources. Est-ce que ce

1 n'est pas la même chose? Quelle est la différence entre le
2 comment et le quoi dans ce contexte?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, tout d'abord,
4 le rapport Morden concernait des événements planifiés de grande
5 taille et ça c'était une situation urgente, une situation
6 émergente et la capacité de la PPO à prioriser le déploiement
7 des ressources est du ressort de la PPO, c'est une décision
8 opérationnelle.

9 **ME PAUL CHAMP:** Vous avez dit que le commissaire
10 Carrique a communiqué cette décision -- vous a communiqué cette
11 décision, d'après son avis, de l'impact économique, n'est-ce
12 pas?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Un des nombreux facteurs
14 était l'impact économique.

15 **ME PAUL CHAMP:** Je vous ai pas entendu parler
16 d'autres facteurs, on en parlera demain, je n'ai pas le temps.
17 Mais est-ce que vous savez comment le commissaire a évalué
18 l'impact économique?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne le sais pas, mais
20 c'était dans les médias de partout à l'époque, les médias
21 rapportaient l'impact économique important, un impact important
22 sur la sécurité et l'économie du Canada, c'était partout dans
23 les médias à l'époque.

24 **ME PAUL CHAMP:** Donc, vous pensez que le
25 commissaire a tiré ça des médias?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, ç'aurait été une
27 des sources, oui.

28 **ME PAUL CHAMP:** Donc, on a entendu des preuves

1 dans cette Commission sur l'impact économique pour Ottawa, que
2 c'était environ 200M\$, au bas mot, pour les premières semaines
3 seulement. Est-ce que vous connaissez l'impact économique de la
4 fermeture du pont Ambassador?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai entendu toutes
6 sortes de chiffres, de 350M\$ jusqu'à 700M\$ par jour. Mais je
7 pense que le commissaire a également témoigné qu'une des
8 considérations principales dont il a tenu compte pour la
9 priorisation du déploiement de ces ressources à Windsor était le
10 fait qu'Ottawa n'était pas encore prête pour une action parce
11 qu'il n'y avait pas de plan opérationnel complètement prêt à
12 démanteler. Windsor était prête, Ottawa ne l'était pas. C'était
13 une considération-clé.

14 **ME PAUL CHAMP:** Alors, je vais conclure là-dessus.
15 Vous nous dites que c'est exclusivement la décision du
16 commissaire de la PPO de prioriser l'impact économique du pont
17 Ambassador par rapport à la sécurité publique des résidents du
18 centre-ville d'Ottawa. C'est ce que vous nous dites?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, Monsieur. Mon
20 témoignage c'est que le déploiement d'agents de la PPO est du
21 ressort du commissaire de la PPO.

22 **ME PAUL CHAMP:** Donc, c'est lui qui prend les
23 décisions. Donc, il protège le pont ou les résidents du centre-
24 ville d'Ottawa?

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense qu'il a déjà
26 répondu et c'est pas une représentation juste de ce qu'il a dit.

27 Ensuite, je vais appeler l'avocat de l'ancien
28 chef Sloly.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME REBECCA JONES:

2 **ME REBECCA JONES:** Bonsoir. Vous avez travaillé
3 avec le chef Sloly au Service de police de Toronto pendant de
4 nombreuses années, n'est-ce pas?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez rendu des
7 comptes pendant que vous étiez surintendant et qu'il était chef
8 des opérations sur le terrain?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

10 **ME REBECCA JONES:** Et vous aviez une relation de
11 confiance avec lui?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME REBECCA JONES:** Et vous saviez que c'était un
14 expert et un champion de la police communautaire?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME REBECCA JONES:** Et quand il est devenu chef à
17 Ottawa, vous avez célébré sa nomination à ce poste en disant que
18 vous étiez content de son retour dans la police?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

20 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez également
21 témoigné que vous étiez satisfait ce que le SPO était mené par
22 une personne compétente?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez regardé les
25 preuves du commissaire Carrique avant ça?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Certaines.

27 **ME REBECCA JONES:** Je voudrais quelques
28 précisions. Le commissaire a témoigné que le SPO n'avait pas les

1 ressources nécessaires pour mettre fin aux évènements dans la
2 ville seul?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

4 **ME REBECCA JONES:** Il a témoigné que finalement,
5 ils avaient besoin de plus de 2 000 agents pour démanteler
6 l'occupation avec succès?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

8 **ME REBECCA JONES:** Et vous savez le SPO n'a pas
9 eu les ressources à ce niveau avant le 17 février?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Environ vers cette date.
11 Je sais qu'il y a eu une accumulation de ressources importante à
12 Ottawa. Il me semble que le problème avec Ambassador a été
13 résolu. Je ne pourrais pas vous dire si c'était le 17 février ou
14 pas, mais il y a eu une augmentation importante à mesure qu'on
15 se dirigeait vers une action positive le 18 février.

16 **ME REBECCA JONES:** Et je suis d'accord avec
17 vous, après que le pont Ambassador a été dégagé, les ressources
18 ont été renvoyées vers Ottawa, n'est-ce pas?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

20 **ME REBECCA JONES:** Et au fil des jours suivants,
21 les ressources se sont accumulées à Ottawa?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, l'action positive a
23 commencé le 18.

24 **ME REBECCA JONES:** Vous avez témoigné que le
25 commissaire Carrique était votre source d'information principale
26 sur les convois?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME REBECCA JONES:** Et une chose, vous avez

1 témoigné que d'après ce que vous avez compris, le plan du SPO
2 c'était de faire que les camions restent en dehors de la ville?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce que le
4 commissaire Carrique m'a dit, oui.

5 **ME REBECCA JONES:** Et est-ce que vous étiez au
6 courant des preuves qui ont été présentées à l'enquête en tant
7 que le surintendant de la PPO Abrams savait, au plus tard le 27
8 janvier, que le plan allait être de faire entrer des camions
9 dans la ville?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas tout à
11 fait au courant du témoignage du surintendant Abrams.

12 **ME REBECCA JONES:** Donc, vous vous appuyez sur
13 l'information du commissaire Carrique?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME REBECCA JONES:** Et je suppose que vous ne
16 pouvez pas aider à des messages qui pourraient avoir été passés
17 entre diverses personnes?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

19 **ME REBECCA JONES:** Donc, vous n'avez pas
20 participé sur le plan opérationnel?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

22 **ME REBECCA JONES:** Si on pouvait montrer
23 OPP8480? C'est un texto entre vous et le commissaire Carrique le
24 29 janvier at 15 h 00. Donc, pour vous le rappeler, c'est le
25 samedi de la première fin de semaine. Si on pouvait faire
26 défiler vers le bas?

27 **LE GREFFIER:** Désolé, quelle page?

28 **ME REBECCA JONES:** Vingt-neuf (29), merci. Et si

1 on regarde la mise à jour verte du commissaire Carrique, il
2 avait énoncé que:

3 «Il y a des comportements agressifs et
4 menaçants. Pas d'incidents de
5 violence.»

6 Et vous voyez le deuxième à partir du bas:

7 «Des indications montrent que plusieurs
8 manifestants ont prévu de rester
9 jusqu'au 31 janvier.»

10 Et ça ce serait le lundi, n'est-ce pas?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME REBECCA JONES:** Alors, ce que vous compreniez
13 de la part du commissaire Carrique à ce moment-là, ç'aurait été
14 qu'il y aurait des gens qui auraient pu rester jusqu'à lundi?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, mais ce n'était pas
16 la première fois que j'avais entendu cette possibilité.

17 **ME REBECCA JONES:** Mais vous n'aviez pas de
18 renseignement à ce moment-là que ç'allait être une occupation à
19 long terme?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'avais certains de ces
21 renseignements plus tôt. Il y avait une inquiétude à travers les
22 sources de renseignements disant que certains éléments du convoi
23 des camionneurs avaient l'intention de rester bien plus
24 longtemps que la fin de semaine.

25 J'ai même vu un tweet moi-même à cet effet dans
26 les médias sociaux, disant que l'intention de certains de ces
27 camionneurs, je ne sais pas combien, c'était de rester
28 longtemps.

1 **ME REBECCA JONES:** Et c'était correct, il y
2 avait des indications dans le rapport des renseignements, il y
3 avait des indications dans les médias sociaux. Mais ce qu'un
4 groupe de renseignement doit faire c'est prendre tous les
5 renseignements et avoir une évaluation globale, n'est-ce pas?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord avec
7 ça.

8 **ME REBECCA JONES:** Alors, vous avez également
9 donné des preuves disant qu'après la première fin de semaine,
10 vous avez reconnu que ce à quoi faisait face la ville d'Ottawa
11 maintenant, c'était devenu une occupation?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME REBECCA JONES:** Vous avez parlé au chef Sloly
14 et à la solliciteure générale Jones le 2 février?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME REBECCA JONES:** Et ce n'était pas des
17 conversations détaillées sur le mérite des plans opérationnels
18 ou rien de ce genre?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

20 **ME REBECCA JONES:** Mais le jour suivant le
21 3 février, vous avez entendu dire de la part du commissaire
22 Carrique qu'il y avait des gens qui exprimaient des inquiétudes
23 à propos du chef Sloly, n'est-ce pas?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui et je dois dire que
25 toutes les préoccupations que le commissaire Carrique
26 m'exprimait au sujet du chef Sloly, il y avait également
27 l'atténuation, il prenait des mesures pour continuer les
28 rapports pour parler au chef Sloly. Donc, je me sentais

1 réconforté dans la mesure où il y avait un dialogue important
2 qui avait lieu entre deux leaders exceptionnels.

3 **ME REBECCA JONES:** Une de ces inquiétudes qu'on
4 entendait dans des marmonnements c'était le manque d'un plan,
5 n'est-ce pas?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez donné des
8 preuves très prudentes sur ce que le Commissaire devrait
9 comprendre à ce sujet. Ce n'est pas une question de manque de
10 plan, il y a toujours eu un plan opérationnel, c'est une
11 question concernant le fait de démanteler un plan d'occupation,
12 à savoir si c'était fait?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

14 **ME REBECCA JONES:** Et ça c'est un plan très
15 différent, n'est-ce pas?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME REBECCA JONES:** Alors, quand les gens ne sont
18 pas partis au 31, vous et les gens de la police avez réalisé que
19 c'était une occupation, le SPO a dû pivoter, n'est-ce pas?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

21 **ME REBECCA JONES:** Et ils faisaient maintenant
22 face à une occupation par un grand nombre de personnes?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME REBECCA JONES:** Dans un environnement urbain?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

26 **ME REBECCA JONES:** Avec des véhicules lourds?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME REBECCA JONES:** Beaucoup avaient des enfants?

1 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

2 ME REBECCA JONES: Ce démantèlement et cette
3 occupation -- le démantèlement d'une telle occupation serait un
4 peu compliqué, n'est-ce pas?

5 SSG MARIO DI TOMMASO: Je suis d'accord.

6 ME REBECCA JONES: Et vous l'avez mentionné, ça
7 implique beaucoup de sous-plans, de trafic, le remorquage?

8 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

9 ME REBECCA JONES: Et donc, il y a des enjeux
10 élevés et des risques élevés pour ce genre de démantèlement?

11 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

12 ME REBECCA JONES: Vous ne voulez pas un plan
13 opérationnel comme ça, qui soit fait à la va-vite?

14 SSG MARIO DI TOMMASO: Je suis d'accord.

15 ME REBECCA JONES: C'est un travail énorme de
16 décider comment démanteler une occupation de cette nature?

17 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

18 ME REBECCA JONES: Alors, vous, en tant que
19 policier de longue date, auriez compris ce que signifiait le
20 pivotement d'un plan opérationnel tel que celui-là?

21 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

22 ME REBECCA JONES: Mais beaucoup de membres du
23 public et des politiciens n'en auraient aucune idée, n'est-ce
24 pas?

25 SSG MARIO DI TOMMASO: Je suis d'accord.

26 ME REBECCA JONES: Ils regarderaient hors de la
27 fenêtre, il y aurait des châteaux rebondissants, des feux, ils
28 diraient à la police, «Pourquoi vous ne faites rien?»

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

2 **ME REBECCA JONES:** Et cela devient une question
3 de confiance importante pour la police et le chef de la police?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, si cette perception
5 est là, je suis d'accord.

6 **ME REBECCA JONES:** Et cette perception était là,
7 n'est-ce pas?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

9 **ME REBECCA JONES:** Alors, les pressions sur le
10 chef Sloly et le Service de police d'Ottawa à ce moment-là
11 étaient immenses, n'est-ce pas?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

13 **ME REBECCA JONES:** Et la pression temporelle
14 était immense également?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

16 **ME REBECCA JONES:** Et si on compare ça, je ne
17 sais pas si vous avez participé au G20 à Toronto, c'est peut-
18 être après votre mandat là-bas, vous avez participé?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

20 **ME REBECCA JONES:** Donc, une des choses qu'on a
21 apprises après le G20 c'était que les quatre mois et demi où le
22 Service de police de Toronto s'est préparé ne suffisaient pas,
23 n'est-ce pas?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est une chose qu'on a
25 apprise, oui, pour un évènement planifié.

26 **ME REBECCA JONES:** Et ce qu'on a entendu comme
27 bruit qui court ici c'est trois jours après que le service de
28 police a dû pivoter sans plan opérationnel pour gérer

1 l'occupation, n'est-ce pas?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas sûr de
3 votre référence, de votre allusion à trois jours.

4 **ME REBECCA JONES:** Si on regarde le 31 janvier
5 et qu'on dit, bon, à ce moment-là, ce à quoi on s'attendait,
6 certaines personnes pourraient rester jusqu'à lundi et ensuite
7 on réalise le 31 que non, ils vont rester dans le coin plus
8 longtemps, n'est-ce pas?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

10 **ME REBECCA JONES:** Alors, à ce moment-là vous
11 avez dit que vous étiez d'accord, les services de police doivent
12 pivoter?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui et pour être juste,
14 je pense que la PPO fournissait un nombre incroyable de
15 ressources et d'experts pour assister le Service de police
16 d'Ottawa, y compris l'équipe de planification intégrée. Donc, si
17 la planification pour un événement si majeur était hors de la
18 capacité du Service de police d'Ottawa, bien, des experts lui
19 étaient fournis pour l'aider.

20 **ME REBECCA JONES:** Absolument. Et l'équipe de
21 planification intégrée est arrivée le 8 février par exemple,
22 n'est-ce pas?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne me rappelle pas,
24 je vais vous croire sur parole.

25 **ME REBECCA JONES:** Mais je voudrais juste
26 revenir à où on en est. Ici on pivote le 31 janvier et au
27 3 février, il y a des bruits qui courent sur le manque d'un plan
28 opérationnel pour démanteler toute l'occupation, n'est-ce pas?

1 Et vous, en tant que leader de police, mais vous n'êtes pas là,
2 vous pensez que ce n'est pas juste, n'est-ce pas?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je pense
4 qu'élaborer un plan opérationnel pour démanteler quelque chose
5 de cette magnitude c'est incroyablement difficile et complexe et
6 ça nécessite du temps et ça requiert de l'expertise sur le
7 sujet.

8 **ME REBECCA JONES:** Merci. Alors, au fil des
9 jours suivants, le commissaire Carrique vous mettait à jour sur
10 ce qu'il entendait et il a fait passer d'autres plaintes ou
11 d'autres préoccupations qui étaient exprimées au sujet du chef
12 Sloly, n'est-ce pas?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

14 **ME REBECCA JONES:** Des choses comme il y a trop
15 de changements dans le commandement d'incidents?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, d'après ce que je
17 comprends, il y avait des changements à quatre commandants
18 d'incidents, donc c'était une inquiétude. Mais je n'avais pas
19 les détails sur pourquoi cela avait lieu. Donc, sans ces
20 détails, est-ce que je m'en inquiétais? Oui, mais je n'avais pas
21 le niveau de compréhension nécessaire pour comprendre pourquoi
22 ça arrivait non plus.

23 **ME REBECCA JONES:** Oui, pour savoir si c'était
24 quelque chose qui concernait le chef Sloly, n'est-ce pas?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Au bout du compte, le
26 chef, ultimement, est responsable du service de police. Donc, ça
27 s'arrête à lui à ce niveau-là.

28 **ME REBECCA JONES:** Absolument, mais par exemple,

1 vous savez qu'un des changements, par exemple, qui avait été
2 fait en termes de gestion des incidents c'était quelque chose
3 qui (inaudible) un des chefs adjoints et le commandant de
4 gestion des incidents et qu'elle demandait que ce soit fait?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'avais pas ces
6 renseignements.

7 **ME REBECCA JONES:** Et quand ces plaintes vous
8 ont été relayées, vous avez compris que vous étiez passé par
9 trois ou quatre personnes déjà, le commissaire Carrique n'était
10 pas dans la pièce?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je comprenais que le
12 commissaire Carrique obtenait ces renseignements d'agents haut
13 gradés de la PPO et d'autres sources très fiables. Je ne pense
14 pas que le commissaire Carrique était dans la pièce et je
15 reconnais que c'était quelque chose qu'on avait entendu dire, ce
16 qu'on me disait.

17 **ME REBECCA JONES:** Donc, pour vos
18 responsabilités, vous breffiez Madame Jones et dans ses
19 responsabilités, elle breffait le premier ministre?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

21 **ME REBECCA JONES:** Et on sait également que le
22 premier ministre relayait tout ça jusqu'au premier ministre du
23 Canada, vous avez vu ça?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je l'ai vu.

25 **ME REBECCA JONES:** Je ne veux pas trop rentrer
26 dans les détails, vous avez donné beaucoup de preuves sur les
27 1 500, la déclaration sur les 1 500. Donc, juste pour être
28 claire, j'ai encore regardé la déclaration, ça dit dès le début,

1 mais ce n'est pas encore 1 500 agents indépendants. Donc, si je
2 suis la personne et que je travaille pendant dix jours, je
3 compte dix. Est-ce que vous comprenez ça?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

5 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez donné des
6 preuves disant que vous comprenez pourquoi ç'a créé des
7 pressions sur le chef Sloly?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

9 **ME REBECCA JONES:** Quand il était déjà sous une
10 pression incroyable?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME REBECCA JONES:** Et à cause de cela, vous êtes
13 allé voir la solliciteure générale et vous avez demandé de faire
14 une correction?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME REBECCA JONES:** Et est-ce que vous pourriez
17 nous dire pourquoi une correction n'a pas été faite?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Elle a été faite, mais
19 la correction était que l'agent des communications dans le
20 bureau du ministre a clarifié de bien plus grands détails le
21 jour suivant, en réponse à des questions des médias, le fait que
22 ce nombre était cumulatif. Donc, on voulait arrêter cette
23 mauvaise représentation et on voulait indiquer que c'était un
24 nombre cumulatif et non pas 1 500 agents dans le SPO dans un
25 jour comme un autre.

26 **ME REBECCA JONES:** Donc, ç'a été corrigé et
27 ensuite, le gouvernement a été interrogé sur la correction et
28 ensuite, ils ont donné des éclaircissements supplémentaires.

1 Est-ce que c'est correct?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas quel
3 était l'ordre sur le SPO qui corrigeait, je suis désolé.

4 **ME REBECCA JONES:** Il y a également la question
5 de doubler les ressources et vous avez donné des preuves à cet
6 effet. Vous n'avez pas parlé au chef Sloly quand il a parlé de
7 doubler les ressources?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne l'ai pas
9 fait, mais je ne m'en souciais pas trop parce que le plan ultime
10 serait validé par l'équipe de planification.

11 **ME REBECCA JONES:** Très bien. Mais ç'a été
12 transmis à la sollicitrice générale?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

14 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez dit, si c'est
15 exact, ça ne fera pas de différence pour la province?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Et nous allons continuer
17 à soutenir le service de police.

18 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez dit ça en
19 reconnaissance du fait que ça vous provenait de différents
20 secteurs. Par exemple, on a entendu dire que le sous-chef Bell
21 était intervenu. Est-ce que vous étiez au courant?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne savais pas
23 que le chef Bell était intervenu.

24 **ME REBECCA JONES:** Mais en matière de
25 leadership, savez-vous ce que les gens en pensaient?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne peux pas vous
27 répondre là-dessus.

28 **ME REBECCA JONES:** Le commissaire Carrique a dit

1 que toute suggestion ou préoccupation à l'époque à l'effet qu'il
2 fallait doubler les ressources était complètement incorrect,
3 exact?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas ce qu'a
5 dit le commissaire Carrique à ce sujet.

6 **ME REBECCA JONES:** Très bien. Mais vous saviez
7 que la Ville d'Ottawa avait besoin de 2 000 policiers, alors
8 1 800 ça n'est pas -- enfin, c'est pas du simple au double,
9 n'est-ce pas?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

11 **ME REBECCA JONES:** Vous avez parlé de l'impact
12 du plan opérationnel pour démanteler le convoi et que ce n'était
13 pas prêt et qu'on n'avait pas les ressources à Ottawa pour ce
14 faire?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

16 **ME REBECCA JONES:** Et vous avez également
17 témoigné qu'à votre avis, c'est un genre de plan qui prend du
18 temps à établir?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

20 **ME REBECCA JONES:** En fait, le plus gros impact
21 au niveau de la disponibilité des ressources pour Ottawa était
22 le fait que ces ressources devaient être au pont Ambassador?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas tout à
24 fait certain de ça. À mon avis, il y avait un plan de
25 démantèlement et s'il n'y avait pas eu d'autres démonstrations
26 dans la province, je pense qu'Ottawa aurait été prête à faire
27 quelque chose.

28 **ME REBECCA JONES:** S'il y avait pas eu les

1 autres manifestations?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

3 **ME REBECCA JONES:** Mais compte tenu du fait
4 qu'il y avait d'autres manifestations ailleurs, les priorités de
5 la police provinciale et de la GRC, tout cela était un peu mêlé?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, en raison de la
7 manifestation au pont Ambassador.

8 **ME REBECCA JONES:** Et le résultat, la police ne
9 pouvait pas s'occuper du plan du pont Ambassador et d'Ottawa en
10 même temps pour régler ça. Est-ce que vous avez vu le
11 surintendant Earley? Parce que ce qui a été témoigné c'est que
12 les ressources ont été envoyées à Windsor, avant même qu'il y
13 ait un plan opérationnel de démantèlement. Est-ce que vous vous
14 souvenez de ça?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je sais qu'il y avait
16 des ressources de la police provinciale pour Windsor, mais pour
17 quoi faire précisément, je ne savais pas. Il s'agissait tout
18 simplement de maintenir la sécurité, je ne sais pas s'il
19 s'agissait de démanteler les barricades.

20 **ME REBECCA JONES:** Mais il y a eu des forces qui
21 ont été fournies avant même qu'il y ait un plan définitif et
22 donc, les unités ont été envoyées avant que le plan soit prêt?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne le crois pas
24 parce qu'à Windsor, l'envergure était beaucoup plus petite, les
25 manifestations étaient plus petites et donc, un plan
26 opérationnel aurait pu être mis sur pied plus rapidement parce
27 que ce n'était pas aussi compliqué qu'à Ottawa. Et donc, c'était
28 approprié d'envoyer des forces de police tout de suite, même si

1 le plan n'était pas complètement mûr.

2 **ME REBECCA JONES:** Très bien. En fait, quand le
3 chef Sloly l'a demandé, c'est-à-dire 1 800 policiers en février,
4 jusqu'à l'arrivée de ces forces ç'a pris un certain temps,
5 c'était à partir du 6 février?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

7 **ME REBECCA JONES:** Et en fait, ce que le chef a
8 dû considérer c'est comment pourrait-on installer ou envoyer les
9 ressources plus rapidement pour que ce soit plus efficace?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce serait effectivement
11 une des considérations à considérer pour le déploiement de la
12 police provinciale.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous entendrons
14 les organisateurs du convoi.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN MILLER:**

16 **ME BRENDAN MILLER:** Bonsoir. Je suis avocat de
17 Freedom Corp. et je représente les protestataires à Ottawa en
18 février et janvier 2022.

19 Je voudrais revenir sur quelque chose que vous
20 avez dit en ce qui concerne le maire Watson, à savoir qu'il a
21 invoqué l'état d'urgence pour faire pression sur la province. Et
22 vous avez déclaré qu'il s'agissait d'une manœuvre politique,
23 mais vous n'avez pas développé la chose.

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas dit que
25 c'était politique, mais j'ai dit que la section 4 de l'EMCPA ne
26 permet pas même de déclaration municipale pour faire pression
27 sur un autre organisme.

28 **ME BRENDAN MILLER:** Et donc, si c'était vraiment

1 comme ça que ça s'est passé, compte tenu de ce que le maire
2 Watson a dit, ça ne serait pas correct?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Si ç'avait été la
4 réponse, si ç'avait été la seule raison pour déclarer une
5 urgence, ça n'aurait pas été correct.

6 **ME BRENDAN MILLER:** Bon. Alors, vous connaissez
7 la formation du maire Watson?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Vous voulez dire quoi?

9 **ME BRENDAN MILLER:** Son expérience au niveau de
10 la politique municipale.

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai jamais rencontré
12 le maire Watson et je sais qu'il a été ministre provincial à un
13 moment donné, je ne sais pas quel était son portefeuille.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Mais le ministre Blair a
15 travaillé avec lui et vous étiez surintendant au moment où il
16 était chef?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

18 **ME BRENDAN MILLER:** Et le ministre Blair et le
19 premier ministre Ford n'ont pas une très bonne relation?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne peux pas vous
21 répondre à ce sujet.

22 **ME BRENDAN MILLER:** Quand vous étiez dans la
23 police et vous avez vu les conflits entre le ministre Blair et
24 le premier ministre Ford ---

25 **ME DARREL KLOEZE:** [L'intervention n'est pas
26 entendue de la cabine.]

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne sais pas très bien
28 quelle est la pertinence de cette question, à savoir s'ils

1 s'entendaient ou ne s'entendaient pas.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Eh bien, le problème c'est
3 que le ministre avait une relation avec le premier ministre Ford
4 et que la relation ne semble pas très bonne. Mais si vous jugez
5 que ce n'est pas correct, je peux m'abstenir.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, le témoin n'est
7 pas au courant.

8 **ME BRENDAN MILLER:** Mais il était surintendant
9 lorsqu'il y a eu des conflits et le ministre Blair était chef de
10 la police de Toronto et il y a eu un conflit avec le chef Blair.
11 Donc, à ce moment-là -- mais je peux passer à autre chose, si
12 vous le désirez.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais je ne suis pas sûr
14 que le témoin ait l'information. Vous pouvez toujours lui poser
15 la question pour savoir s'il est au courant, s'il sait ce que
16 pensaient les deux protagonistes.

17 **ME BRENDAN MILLER:** Vous savez que le ministre
18 Blair, quand il était chef, et Doug Ford, quand il était
19 conseiller, qu'il y avait eu un conflit entre ces deux
20 personnalités?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne suis pas au
22 courant, je ne peux pas vous en parler.

23 **ME BRENDAN MILLER:** En ce qui concerne la
24 médiation et l'utilisation de politiciens en ce qui concerne une
25 manifestation et des barrages et quelques fois on peut faire
26 appel aux politiciens. Pouvez-vous nous donner des exemples de
27 ce genre de chose, de votre expérience en tant qu'officier de
28 police, par exemple?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, la ministre
2 Jones s'est rendue disponible aux protestataires à Windsor. Un
3 autre exemple, c'est le ministre fédéral Marc Miller qui s'est
4 rendu disponible au barrage ferroviaire en janvier 2020 pour
5 négocier et essayer de régler le problème.

6 **ME BRENDAN MILLER:** Alors, il s'agit en fait de
7 coordination entre les différents services de police, il peut y
8 avoir des demandes qui sont formulées?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est ainsi que ça
10 se produit, mais ça s'était pas passé comme ça en janvier 2020.
11 En janvier 2021, Monsieur Marc Miller s'est rendu disponible
12 pour négocier le blocage de la voie ferrée.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, c'était en dehors du
14 service de police?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, ce que je dis
16 c'est qu'il l'a fait sans consulter la police de l'Ontario.

17 **ME BRENDAN MILLER:** Dans le cas qui nous
18 concerne, on dit que les inspecteurs de la police d'Ontario ont
19 prévu un plan qui faisait appel au gouvernement provincial ou
20 fédéral et l'inspecteur avait demandé de l'assistance auprès du
21 gouvernement, compte tenu de la participation donc des
22 ministres. Est-ce que vous étiez au courant de ça?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME BRENDAN MILLER:** Suite à ces demandes, au
25 niveau de l'exécutif fédéral, est-ce que vous avez connaissance
26 de l'exécutif fédéral qui aurait accepté le même genre de chose?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. J'ai parlé au
28 ministre Stewart de rassembler les ministres et le sous-ministre

1 Stewart n'a pas réussi à le faire.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Mais votre gouvernement était
3 prêt à le faire si on le lui demandait?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est exact.

5 **ME BRENDAN MILLER:** J'aimerais préciser un point
6 également pour que ce soit clair pour tout le monde. Lorsqu'on
7 parle des services de police, la police est censée être 100
8 pourcent indépendante des forces politiques?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Lorsqu'il s'agit des
10 opérations, des enquêtes et ainsi de suite, oui.

11 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, un maire, un premier
12 ministre ou un ministre ou un premier ministre provincial veut
13 faire quelque chose, ça n'influe pas sur leurs décisions, c'est
14 à eux de décider et ils ne suivent pas de directives du
15 gouvernement, ils sont indépendants?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact, en ce qui
17 concerne les opérations et les enquêtes.

18 **ME BRENDAN MILLER:** Et tout simplement parce
19 qu'on ne veut pas que la police ait un pouvoir supérieur aux
20 officiels du pays, on ne veut pas qu'elle fasse des choses sur
21 le plan politique?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

23 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, à votre avis, en tant
24 qu'ancien officier de police, quelle est la situation par
25 rapport au secteur politique?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je sais qu'il y a
27 beaucoup de politiciens qui ont participé aux discussions à
28 propos de l'urgence. Nombre de politiciens ont exprimé leur

1 point de vue à cet égard.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Est-ce que cela mine les
3 tactiques ou la mise en œuvre des services de police?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne le crois pas.
5 Le commissaire et moi-même cherchons à fournir les ressources
6 dont Ottawa avait besoin pour démanteler le convoi.

7 Donc, tout cela était du bruit. Le commissaire
8 voulait fournir ces ressources pour qu'un plan complet soit en
9 place pour démanteler le convoi.

10 **ME BRENDAN MILLER:** Est-ce que les ministres
11 élus, le premier ministre, ont fait des énoncés ou des
12 déclarations aux médias qui ont créé des difficultés pour les
13 services de police dans la situation?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Bien, c'est à la police
15 qu'il faudrait poser cette question.

16 **ME BRENDAN MILLER:** Je vous remercie, j'ai
17 terminé.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien, nous passons
19 à CCLA.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME EWA KRAJEWSKA:**

21 **ME EWA KRAJEWSKA:** Bonjour, je suis conseillère
22 de l'Association des libertés civiles.

23 Je vais revenir sur ce qui vient d'être dit en ce
24 qui concerne la supervision des services de police. Vous
25 connaissez le rapport qui a été fait à propos du G20 et suite à
26 la Commission McDonald?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, effectivement, mais
28 je n'étais pas là à ce moment-là.

1 **ME EWA KRAJEWSKA:** Il y a eu deux rapports qui
2 sont pertinents en ce qui concerne la supervision civile, c'est
3 Ipperwash et la Commission McDonald.

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Très bien, si vous le
5 dites.

6 **ME EWA KRAJEWSKA:** Eh bien, je commence. Comme
7 je viens de vous le dire, l'indépendance de la police est
8 essentielle en ce qui concerne les enquêtes criminelles parce
9 qu'il ne faut pas que les politiciens dirigent les enquêtes?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis bien d'accord.

11 **ME EWA KRAJEWSKA:** Mais en ce qui concerne les
12 décisions opérationnelles, je vous sou mets que la supervision
13 est un peu plus nuancée que ce qu'on vient de dire. D'abord, il
14 y a un rôle pour une supervision civile en ce qui concerne la
15 réception de l'information pour les décisions opérationnelles?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

17 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, il faut commencer par
18 fournir des renseignements pour l'opération appropriée?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

20 **ME EWA KRAJEWSKA:** D'autre part, il est possible
21 pour la supervision civile de fournir des opinions et de faire
22 des suggestions en ce qui concerne les décisions
23 opérationnelles?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce qui est indiqué
25 dans le rapport Morden, exact.

26 **ME EWA KRAJEWSKA:** Dans le rapport Morden on
27 parle de l'article 31(4) de la *Loi sur la police*, c'est bien ça?
28 Et que c'est important pour fournir ces suggestions ou ces

1 opinions au sujet de plans opérationnels pour faire en sorte
2 qu'ils soient cohérents avec les exigences juridiques, de même
3 les valeurs communautaires?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Et d'autres.

5 **ME EWA KRAJEWSKA:** Nous avons vu certaines notes
6 manuscrites sur les faits que nous examinons et je voudrais
7 avoir une idée de votre pratique de prise de notes. Est-ce que
8 vous prenez note de tous vos coups de téléphone et toutes vos
9 réunions?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

11 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, ça c'est une sélection
12 de notes que vous aviez concernant ces évènements?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'était un
14 évènement majeur et je suis revenu à mes pratiques passées
15 d'agent de police, prendre autant de notes que possible.
16 Évidemment, il y a des moments où je n'ai pas enregistré toutes
17 les discussions, consigné les discussions que j'avais, je n'en
18 avais pas la capacité.

19 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, si vous avez fourni des
20 rapports à la solliciteure générale, il ne devrait pas y avoir
21 de notes sur ces rapports, même si vous avez fourni ces
22 rapports?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

24 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, quelle était votre
25 pratique d'établissement de rapports à la solliciteure générale
26 concernant ces évènements, est-ce que -- au début de ces
27 évènements, est-ce qu'elle vous demandait de lui rendre des
28 rapports quotidiennement sur les évènements?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La pratique était, en ce
2 qui concerne le rapport de situation quotidien qui me venait de
3 la part du commissaire Carrique, j'en faisais un copier-coller
4 et j'envoyais les mêmes textos à la ministre.

5 **ME EWA KRAJEWSKA:** Par textos?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et est-ce qu'elle faisait des
8 appels avec vous si elle avait des questions sur les rapports du
9 commissaire Carrique?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

11 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et vous avez également des
12 réunions avec elle en personne, je présume, et par téléphone?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

14 **ME EWA KRAJEWSKA:** Mais vous ne prenez pas
15 nécessairement de notes pendant ces discussions?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

17 **ME EWA KRAJEWSKA:** Si je comprends votre preuve,
18 au début de ces évènements, votre caractérisation était que
19 c'était une question policière qui requérait le déploiement
20 adéquat des ressources policières?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

22 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et vous ne voyez pas cela
23 comme nécessairement une question politique?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça serait juste.

25 Cependant, il y avait un rôle pour les ministres et les
26 politiciens pour explorer les solutions possibles.

27 **ME EWA KRAJEWSKA:** Vous avez eu plusieurs
28 discussions avec le sous-ministre Stewart au niveau fédéral,

1 n'est-ce pas?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et ça c'était au niveau de la
4 bureaucratie pour les discussions?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et est-ce qu'on peut dire que
7 vous avez eu l'impression de sa part que le niveau politique
8 fédéral était frustré parce qu'il n'y avait pas plus de
9 participation de la part du niveau provincial de l'Ontario?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

11 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et d'après mon examen des
12 documents, on dirait que l'engagement politique de l'Ontario a
13 eu l'air de changer vers le 9 février. Est-ce qu'on pourrait
14 dire ça?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Je sais que la
16 ministre Jones et le premier ministre participaient à beaucoup
17 de conversations bilatérales pendant toute cette période.

18 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, à votre avis, quand
19 est-ce que le gouvernement provincial est devenu plus impliqué
20 au niveau politique, à quel moment?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne peux pas
22 déterminer cela parce que je n'étais pas au courant de ces
23 conversations, je ne connaissais pas ces conversations. Je
24 savais que ces deux personnes avaient beaucoup de conversations
25 bilatérales avec toute une gamme de personnes.

26 **ME EWA KRAJEWSKA:** Vous ne le savez peut-être
27 pas, mais est-ce que vous savez que, par exemple, la ministre
28 Alghabra pour les transports n'a pas été capable de téléphoner

1 au ministre Mulroney?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'étais pas au
3 courant.

4 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et je suggère que le 9
5 février ça pourrait être un point pivotal parce que le premier
6 ministre Ford a discuté avec le ministre Mendicino au téléphone,
7 disant qu'il a parlé au médecin en chef et il pourrait
8 abandonner les passeports vaccinaux. Est-ce que vous êtes au
9 courant?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je ne l'étais pas.

11 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et vous êtes d'accord avec
12 moi pour dire qu'au moins au 10 février, la sollicitaire
13 générale vous avait informé qu'on envisageait d'invoquer la *Loi*
14 *sur les mesures d'urgence* de l'Ontario, c'est-à-dire la LPCGSU?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le premier ministre Ford
16 avait l'intention de l'invoquer vers le 10 février.

17 **ME EWA KRAJEWSKA:** Est-ce qu'on peut dire que le
18 niveau politique en Ontario est devenu plus engagé lorsque le
19 pont Ambassador a été bloqué et que ç'a causé des répercussions
20 économiques importantes au niveau de la fabrication et du
21 commerce?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, ça ne serait pas
23 juste.

24 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, en ce qui concerne les
25 ordonnances d'urgence, si je pouvais demander au registraire
26 d'afficher le document numéro ONT00005155, dernière page de ce
27 document.

28 Alors, ce sont vos notes du 10 février 2022 et à

1 la dernière page, à la page 19, pardon, pas à la page 20. Il y a
2 un astérisque, donc:

3 «La sollicitrice générale mène le
4 ministère sur cette question. L'urgence
5 à la frontière. Line attend des
6 directions. Pense à EO. Liste de sept.»

7 Qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que c'est
8 «liste de sept» ou est-ce que je lis mal?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas quelle
10 est cette référence, désolé.

11 **ME EWA KRAJEWSKA:** Mais est-ce qu'on peut dire
12 que le 10 février, votre ministère avait été chargé d'envisager
13 des ordres potentiels qui devraient être émis en vertu de la
14 LPCGSU?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et vous connaissez les
17 exigences légales pour l'invocation du LPCGSU?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et vous êtes d'accord pour
20 dire que tout ordre émis en vertu de la LPCGSU devrait être
21 nécessaire et essentiel en vertu des circonstances?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et qu'ils doivent être
24 effectués pour se plier à la Charte?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

26 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et qu'il doit y avoir le
27 moins d'impact sur la Charte pour les habitants?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

1 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, si on revient en
2 arrière, en janvier 2022, si on revient en arrière, il y a eu
3 des mandats provinciaux importants pour la réouverture de
4 l'Ontario qui ont été mis en place en janvier 2022, en raison
5 de la vague d'Omicron. Vous vous en rappelez?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et l'Ontario avait été remis
8 dans un stage 2 de la Loi de la réouverture à ce moment-là?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne m'en rappelle --
10 je ne suis pas préparé à parler à ce sujet, je n'ai pas relu
11 quelque note que ce soit ou quelque document que ce soit. Donc,
12 je ne suis pas prêt à m'exprimer à ce sujet, mes excuses.

13 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, je vais simplifier les
14 choses. Alors, en vertu de la Loi sur la réouverture, il y avait
15 trois étapes de réouverture qui étaient disponibles pour que le
16 conseil des ministres place les différentes unités, selon la
17 sévérité de la pandémie, n'est-ce pas?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne peux pas vous
19 répondre, je ne suis pas préparé, désolé.

20 **ME EWA KRAJEWSKA:** Est-ce que je peux vous
21 demander, en vertu de la Loi sur la réouverture de l'Ontario,
22 certaines mesures qui ont été mises en place incluaient les
23 passeports vaccinaux?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je le pense.

25 **ME EWA KRAJEWSKA:** Des mandats sur les masques
26 et les capacités

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME EWA KRAJEWSKA:** Les fermetures d'écoles?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et je comprends, d'après vos
3 preuves, qu'en dépit de ce que disent les notes du 6 février en
4 réponse à Madame Jody Thomas, l'ACSN et certaines manifestations
5 qui avaient lieu à Ottawa et à Windsor étaient en lien non
6 seulement aux obligations vaccinales fédérales, mais également
7 aux mesures de santé publique bien plus généralement?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ce que je
9 comprenais, oui.

10 **ME EWA KRAJEWSKA:** Merci, c'est la fin de mes
11 questions.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, si on pouvait
13 avoir le CCF?

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

15 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Bonjour, Monsieur Di Tommaso.
16 Je suis Sujit Choudhry, je suis avocat pour la Canadian
17 Constitution Foundation.

18 Je voudrais revenir à des questions que mon amie
19 Madame Rodriguez a posées concernant les processus
20 intergouvernementaux pour la coordination de réponse fédérale,
21 provinciale et municipale au convoi. Et je voudrais vous
22 soumettre que la raison pour laquelle elle passe autant de temps
23 sur ce thème et pourquoi j'aimerais y revenir, c'est que cette
24 question va au cœur même du mandat de cette Commission.

25 Alors, Monsieur, savez-vous que la *Loi sur les*
26 *mesures d'urgence* est un dernier recours?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est ma compréhension
28 générale, oui.

1 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et que cette exigence de
2 dernier recours est une condition pour que le premier ministre
3 fédéral déclare une urgence?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
5 courant de tout, mais c'est ma compréhension générale.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, est-ce que c'est vrai,
7 si la Loi est censée être un dernier recours, les outils légaux
8 fédéraux, municipaux et provinciaux doivent échouer plus ou
9 moins?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est une question
11 juridique, je ne suis pas prêt à y répondre, désolé.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais est-ce que vous êtes
13 prêt à répondre à cette question, c'est-à-dire que parfois, pour
14 que les outils soient efficaces dans les mains d'un
15 gouvernement, ces gouvernements doivent coopérer pour utiliser
16 leurs outils ensemble?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas sûr de
18 comment répondre à cette question, Monsieur.

19 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, parlons de ce convoi.
20 Ce qu'on essaie de comprendre ici, dans cette Commission, c'est
21 si ces processus intergouvernementaux pour que les gouvernements
22 collaborent pour utiliser les différents outils à leur
23 disposition, à savoir s'ils ont fonctionné ou pas. Donc, c'est
24 pour ça qu'on veut se renseigner sur ces réunions et ces
25 conversations que vous avez eues.

26 Donc, c'est vrai que vous avez eu beaucoup de
27 conversations avec les représentants de différents niveaux de
28 gouvernements, n'est-ce pas?

1 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

2 ME SUJIT CHOUDHRY: Et il est vrai que vous avez
3 participé à une réunion le 6 février?

4 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

5 ME SUJIT CHOUDHRY: Et à d'autres réunions?

6 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

7 ME SUJIT CHOUDHRY: Donc, est-ce qu'il est vrai
8 que votre rôle dans ces réunions, et je cite, était de recevoir
9 des renseignements?

10 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

11 ME SUJIT CHOUDHRY: Et d'avancer des solutions
12 possibles au blocage à Windsor et à l'occupation d'Ottawa qui
13 pourraient être réussies ou facilitées par l'Ontario?

14 SSG MARIO DI TOMMASO: C'est exact.

15 ME SUJIT CHOUDHRY: Donc, vous étiez dans ces
16 appels, à ces réunions pour voir si l'Ontario pouvait aider?

17 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

18 ME SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous êtes
19 également d'accord pour dire que l'un des buts fondamentaux de
20 ces appels et de ces réunions était que chaque niveau de
21 gouvernement avait des renseignements différents et que le but
22 des conversations et des communications était qu'un seul
23 gouvernement n'avait tous les renseignements, mais que ce
24 n'était qu'en échangeant les renseignements que tout le monde
25 pourrait avoir une idée complète de la situation?

26 SSG MARIO DI TOMMASO: Je suis d'accord.

27 ME SUJIT CHOUDHRY: Et avec tous ces
28 renseignements, cette pleine vue de la situation, les

1 gouvernements pourraient faire le lien entre les problèmes d'un
2 côté et les solutions de l'autre?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord avec
4 ça.

5 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Y compris des solutions qui
6 pourraient être accomplies par le Gouvernement de l'Ontario?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui et ces discussions
8 ont eu lieu. Elles n'ont peut-être pas eu lieu aux tables
9 tripartites officielles avec le niveau fédéral et les
10 politiciens, mais elles avaient lieu bilatéralement. Donc, il y
11 a eu un échange de renseignements qui a eu lieu.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, parlons des réunions
13 tripartites parce que c'est là que je veux en venir. Il y avait
14 plusieurs questions qu'on vous a posées sur les réunions
15 tripartites aux niveaux les plus élevés politiques, même s'il y
16 avait des fonctionnaires adjoints qui étaient là et qui ont eu
17 lieu les 7, 8 et 10 février et je voudrais afficher, si vous
18 voulez bien, SSM.NSC.CAN.00002052_REL.001. Ça c'est l'appel
19 tripartite du 8 février.

20 Alors, on vous a posé des questions sur ces notes
21 auparavant. Donc, j'aimerais vous amener à deux parties des
22 notes de cet appel, la transcription. Le chef Sloly a participé
23 à cet appel. Donc, si on pouvait aller, Monsieur le registraire,
24 au bas de la page 2? On va s'arrêter là.

25 Alors, Monsieur, est-ce que vous voyez une
26 question posée par MM, c'est le ministre Mendicino, disant:

27 «Est-ce que vous voyez la zone rouge de
28 Wellington se faisant régler d'ici

1 deux, trois jours?»

2 Et on a la réponse, il y a une référence donc à
3 la zone rouge de Wellington. Donc, je vous sou mets que c'est une
4 zone où on ne peut pas aller sur la rue Wellington, que
5 proposait le chef Sloly?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas ce qu'il
7 proposait, «no-go zone», je sais pas.

8 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, qu'est-ce que vous
9 pensez qu'il voulait dire, dans le contexte des protestations
10 d'Ottawa?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas ce qu'il
12 veut dire par zone rouge.

13 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais si vous étiez à la
14 réunion, vous auriez pu demander?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** On ne m'a pas invité à
16 la réunion.

17 **ME SUJIT CHOUDHRY:** [Intervention inaudible.]

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas été invité à
19 la réunion, donc je n'ai pas assisté.

20 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, allons à la page
21 suivante. Donc, si on descend aux trois-quarts. Si vous pouvez
22 descendre un peu plus. En gras ici, en-dessous du long
23 paragraphe du chef Sloly, une zone de remorquage. Alors, qu'est-
24 ce que ça veut dire une zone de remorquage, à votre avis,
25 Monsieur?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** On dirait que le chef
27 Sloly parle d'une zone où les véhicules doivent être remorqués.

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, vous avez dit qu'avant

1 l'appel du 6 février, vous vous êtes familiarisé avec la *Loi sur*
2 *la protection civile et la gestion des urgences*?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

4 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et vous avez dit dans votre
5 résumé que la Ville d'Ottawa n'avait pas fait une demande
6 formelle pour que le premier ministre Ford déclare l'état
7 d'urgence?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais n'est-il pas vrai qu'une
10 telle requête par un maire est requise par la Loi, en vertu de
11 la PCGSU pour qu'un premier ministre déclare un état d'urgence
12 dans toutes les villes de la province?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

14 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, savez-vous qu'en vertu
15 de la PCGSU, le conseil des ministres provincial, une fois que
16 l'état d'urgence a été déclaré, peut réguler ou interdire les
17 déplacements vers ou depuis toute zone désignée?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce qui a été fait.

19 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et savez-vous que le conseil
20 des ministres provincial peut évacuer des personnes et enlever
21 des propriétés personnelles de toute zone désignée?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, mais ce n'était pas
23 un article applicable pour cette urgence.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et pourquoi pas?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que vous pouvez
26 afficher la PCGSU?

27 **ME SUJIT CHOUDHRY:** CCF00000038. Et c'est à la
28 page 7. Je pense que c'est le paragraphe numéroté 3 en haut de

1 la page.

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** En ce qui concerne
3 l'évacuation des individus et les animaux et les biens d'une
4 région donnée, l'évacuation des individus c'est qu'il s'agit à
5 ce moment-là de maintenir la santé et sécurité des individus. Et
6 donc, il faut faire les arrangements nécessaires pour les
7 individus et les biens. Ce qui ne s'applique pas à la situation
8 actuelle.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Vous pensez que ça ne
10 permettrait pas d'évacuer les individus?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Évacuer a une
12 signification particulière qui n'est pas utilisable à ce niveau,
13 au niveau des situations d'urgence. Il y a un certain nombre
14 d'organismes qui interviennent et qui sont concernés et qui
15 étaient tous impliqués. Et s'il avait été possible de faire
16 quelque chose, ç'aurait été fait.

17 L'opinion de ces divers services c'est que cette
18 section de la Loi n'est pas applicable à cette situation.

19 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous seriez
20 d'accord que quand le gouvernement provincial exécute ses
21 pouvoirs, il n'intervient pas à l'encontre de certains pouvoirs
22 de ses services?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Le ministère provincial
25 aurait pu créer une zone rouge sur Wellington en utilisant ces
26 pouvoirs spéciaux?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Qu'est-ce que vous
28 voulez dire par une zone rouge?

1 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Une zone dans laquelle aucun
2 véhicule ne pouvait être stationné et aucune personne ne pouvait
3 aller.

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, ç'a été fait
5 par l'ordonnance d'urgence.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais êtes-vous d'accord pour
7 dire que ç'aurait pu être fait par le conseil des ministres
8 provincial?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mais ç'a été fait par le
10 conseil des ministres.

11 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, mais ç'a été fait en
12 vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, Monsieur.
14 L'interdiction du blocage de toute voie de circulation ou
15 d'entrée ou sortie est quelque chose qui a été fait dans
16 l'ordonnance d'urgence provinciale. L'entrée ou la sortie et le
17 blocage de tout passage, ç'a été fait par ce que je viens de
18 dire.

19 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Eh bien, on va y revenir.
20 Est-ce que vous pouvez dire qu'on aurait pu utiliser les
21 pouvoirs spéciaux pour créer une zone d'interdiction?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que ça n'est
23 pas efficace parce qu'il y avait des camions qui étaient
24 stationnés dans cette zone et il fallait avoir l'autorité pour
25 retirer ces camions, saisir ces camions et les déplacer jusqu'à
26 ce que l'urgence soit terminée.

27 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, Monsieur Di Tommaso,
28 la ministre Jones n'était pas au téléphone le 8 février

1 lorsqu'on a parlé de la zone rouge et qu'il en a été discuté à
2 cette discussion interministérielle?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, elle n'était pas
4 là.

5 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais si elle avait été là,
6 sur l'appel, est-ce qu'on peut conclure qu'elle aurait pu voir
7 l'incidence entre une zone rouge et une zone d'interdiction et
8 les pouvoirs que le conseil des ministres pouvait avoir en vertu
9 de la législation existante?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La province a déclaré un
11 état d'urgence qui est devenu une loi provinciale.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, mais si elle avait été
13 impliquée dans l'appel, est-ce qu'elle aurait pu considérer que
14 le problème à résoudre figurait déjà dans les outils qui étaient
15 à la disposition de la province?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que la ministre
17 Jones savait très bien quel était le problème, sans être
18 nécessairement sur l'appel, elle savait quels étaient les
19 problèmes.

20 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur Di Tommaso, il y
21 avait des sous-ministres à l'appel.

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, il y en avait, je
23 le sais.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et si on vous avait demandé
25 de participer à cet appel et d'expliquer les idées du chef
26 Sloly, est-ce que vous auriez compris ce qu'il voulait obtenir
27 par une zone rouge et une zone d'interdiction et les pouvoirs
28 disponibles pour la mise en œuvre?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** L'ordonnance d'urgence a
2 prévu la zone rouge et la zone d'interdiction. Cela empêchait
3 l'entrée, la sortie et le blocage de tout itinéraire et la
4 police avait le pouvoir de saisir les véhicules impliqués. Donc,
5 ça couvrait les deux.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais vous, est-ce que vous
7 avez-vous-même fait la recommandation à la ministre Jones de
8 créer ces zones? Oui ou non, mais est-ce que vous l'avez
9 recommandé?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La question a été
11 couverte par l'ordonnance d'urgence. La question a été réglée de
12 cette façon.

13 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Je crois que j'ai terminé,
14 Monsieur le Commissaire.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le Service de police
16 d'Ottawa maintenant.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME DAVID MIGICOVSKY:**

18 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Bonjour, Monsieur Di
19 Tommaso, je suis David Migicovsky, avocat du Service de police
20 d'Ottawa.

21 Vous avez supervisé la police provinciale, dans
22 une certaine mesure, ça fait partie de votre responsabilité et
23 vous faisiez rapport au commissaire Carrique. Et il y avait
24 également Chris Letang, conseiller en matière de sécurité et à
25 son poste, il avait accès aux renseignements dont disposait la
26 police provinciale et d'autres services. Il était important
27 qu'il vous fournisse des renseignements valables en temps et
28 heure?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, Monsieur.

2 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et en fait, il vous a
3 satisfait à cet égard dans les renseignements qu'il vous a
4 fournis?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il m'a transmis les
6 renseignements qu'il avait reçus.

7 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et vous étiez satisfait
8 de la qualité de l'information. On va consulter le document
9 OPP0000099. OPP0000099.

10 **LE GREFFIER:** Attendez, j'ai du mal à le
11 trouver.

12 **ME DAVID MIGICOVSKY:** C'est un rapport de
13 Chris Letang, conseiller en sécurité, en date du 22 janvier. L-
14 e-t-a-n-g. Si je peux, je vais vous demander plutôt
15 l'ONT00005126. Merci beaucoup.

16 Voici donc un des rapports de Monsieur Letang qui
17 vous a été envoyé. Il vous envoyait des rapports régulièrement?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

19 **ME DAVID MIGICOVSKY:** On va descendre en bas
20 de la page 1, s'il-vous-plaît. Vous verrez que le rapport:

21 «L'évaluation actuellement, il n'y a
22 pas de menace identifiée et nous
23 surveillons les choses...»

24 Et en-dessous, vous voyez:

25 «Convoi de la liberté.»

26 On passe à la page suivante et vous verrez que
27 l'on fait référence dans ces paragraphes à la manifestation qui
28 gêne la circulation des véhicules. L'expression circulation des

1 véhicules n'est pas une raison pour empêcher la manifestation et
2 on peut normalement tolérer certaines irrégularités?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

4 **ME DAVID MIGICOVSKY:** On va aller tout de
5 suite à la page 3. Merci. Le deuxième paragraphe là, on est
6 rendus au 25 janvier. Le deuxième paragraphe dit que les
7 organisateurs du convoi ont régulièrement déclaré leur intention
8 de conduire une manifestation ordonnée et légale. Vous voyez ça?

9 On voit aussi que le nombre de participants est
10 inconnu au pont de départ et il n'y a aucune indication dans ce
11 rapport pour dire, dans l'ensemble, que le convoi va avoir un
12 comportement antisocial ou semer la perturbation, rien de ce
13 genre?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'accepte vos paroles,
15 j'ai pas lu tout le rapport.

16 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et d'autre part, on ne
17 parle pas non plus d'occupation à long terme. Nous allons passer
18 maintenant à l'OPP5127.

19 (COURTE PAUSE)

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne pense pas que ça
21 soit OPP, ça doit être ONT.

22 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Effectivement, excusez-
23 moi. C'est ONT5127, c'est un rapport du 26 janvier. On va
24 descendre vers le bas. Le premier paragraphe, il n'y a pas de
25 menace d'identifiée là encore?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

27 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et si vous regarder le
28 premier paragraphe, le «Convoi national» ---

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Vous verrez qu'il est
3 difficile de faire une estimation précise, c'est compliqué parce
4 qu'il y a beaucoup de véhicules qui ne font pas partie du
5 convoi, qui sont présents. Et si on continue à la page 2
6 maintenant. Le premier paragraphe de cette page, vous voyez la
7 dernière phrase:

8 «Les organisateurs continuent à se
9 faire les avocats d'une manifestation
10 pacifique.»

11 Et si on passe à la page 3, au niveau de
12 l'évaluation. Attendez, il faut remonter un peu. Voilà,
13 l'évaluation ça commence à la page 2 et là, on glisse à la
14 page 3, le troisième paragraphe.

15 Là encore, il n'y a pas eu de menace, ni au
16 convoi et on ne parle pas d'une occupation durable et à long
17 terme?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est correct. La
19 première indication que cela pourrait durer plus longtemps est
20 sortie le 27.

21 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et donc, le 27 est en
22 fait la date avant qu'ils arrivent, c'était le jeudi et le
23 convoi est arrivé le vendredi?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

25 **LE GREFFIER:** J'ai retrouvé le premier document.

26 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Ah, c'est parfait, on
27 peut continuer. Êtes-vous au courant que nombre des membres du
28 convoi sont arrivés par les autoroutes 400 et surveillés par la

1 police provinciale et la police provinciale n'a jamais essayé de
2 les empêcher d'avoir accès à la ville d'Ottawa?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, il n'y avait aucune
4 raison de les arrêter ou de les faire changer de destination.

5 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Nous allons revenir au
6 rapport que nous avons déjà vu plus tôt, le 5126, ONT. En
7 page 2, troisième paragraphe. Vous allez voir que là on parle du
8 Manitoba, les participants du convoi ont été envoyés vers des
9 postes de pesée et ont subi des contraventions. Et il s'agissait
10 d'une tactique intentionnelle de la police pour bloquer la
11 manifestation et qu'en conséquence, les postes de pesée seraient
12 fermés.

13 Donc, l'Ontario ne cherchait pas à empêcher le
14 convoi d'arriver, on n'a pas cherché à les changer de
15 destination?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** On leur a facilité une
17 démonstration pacifique. La police provinciale n'avait pas de
18 motifs possibles leur permettant d'arrêter les membres du
19 convoi. D'une façon générale, il n'y avait aucune raison
20 d'arrêter qui que ce soit.

21 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Nous allons regarder
22 maintenant l'ONT5303. C'est une série de messages textes et je
23 vous donne cette page tout simplement pour vérifier que c'est en
24 date du 29, c'est-à-dire un samedi?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

26 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et si vous allez en bas
27 de la page -- et on passe ensuite à ONT5304. C'est la cinquième
28 puce. Ça c'est le rapport que vous recevez le 29 de la part du

1 commissaire Carrique et maintenant, il vous dit que plusieurs
2 manifestants ont l'intention de rester jusqu'au 31 janvier. Ça
3 c'est le lundi, n'est-ce pas?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

5 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Alors, vous êtes
6 d'accord avec moi pour dire que les renseignements que vous
7 recevez de la part du conseiller en sécurité provinciale ne
8 prévoit pas ce qui est devenu une occupation de trois semaines à
9 Ottawa avec le genre de comportements qu'on a fini par voir,
10 n'est-ce pas?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne dirais pas ça. Je
12 sais qu'il y avait un rapport de la part du conseiller en
13 sécurité provinciale le 27 qui indiquait que certains éléments
14 du convoi allaient rester longtemps, allaient rester après la
15 fin de semaine. Il y avait la question du 27 du conseiller en
16 sécurité provinciale.

17 Donc, une des raisons pour lesquelles les
18 camionneurs étaient là c'était pour se débarrasser de
19 l'obligation vaccinale fédérale pour les camionneurs et qu'ils
20 partaient pas avant que ces exigences ne soient acceptées.

21 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Alors, revenons au 27 du
22 document ONT00005128. Et si vous vous rendez à la section
23 «Évaluation», page 3. Alors, ce qu'on voit, gardez à l'esprit
24 que c'est le 27, c'est le jeudi. Alors, ce que l'on voit à la
25 deuxième phrase:

26 «Une fois à Ottawa, certains
27 organisateurs du convoi ont déclaré
28 leur intention de rester à la colline

1 Parlementaire jusqu'à ce que le
2 gouvernement fédéral concède et retire
3 toutes les restrictions de santé
4 publique, les mandats reliés à la
5 COVID-19.»

6 Donc, on n'a pas de nombre exact et on n'a pas
7 non plus d'indication disant qu'ils vont prendre part au genre
8 de comportements auxquels ils ont pris part, n'est-ce pas?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Donnez-moi une seconde
10 pour lire ça, s'il-vous-plaît. Alors, on parle des perturbations
11 qui pourraient bloquer des zones autour des bâtiments du
12 parlement et d'autres parties d'Ottawa. Donc, est là-dedans,
13 dans l'évaluation.

14 Il n'y a pas de date de départ expresse pour les
15 participants ou un timing exact de la fin des actions, ça c'est
16 là-dedans.

17 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Un nombre inconnu de
18 personnes, n'est-ce pas?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, certains pourraient
20 essayer de perturber les assemblées de gouvernement en tenant
21 des évènements à la mairie, ou près de la mairie, à d'autres
22 installations gouvernementales, etc. Donc ça, ç'a eu lieu.

23 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Vous savez, Monsieur,
24 que le parlement a continué à siéger, le gouvernement municipal
25 a continué à fonctionner pendant cette période, n'est-ce pas?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a eu des
27 perturbations importantes pour les commerces. Oui, j'en suis
28 conscient.

1 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Votre bureau du
2 gouvernement provincial qui surveille Ottawa, Toronto, Windsor,
3 c'était le bureau de gestion des urgences?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

5 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et si je comprends bien,
6 du 28 janvier au 21 février ils ont produit plusieurs notes de
7 breffage tous les jours et parfois plusieurs fois par jour?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui et l'information que
9 le bureau de gestion des urgences avait venait surtout de
10 sources municipales.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense que vous n'avez
12 plus de temps.

13 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que je pourrais
14 avoir deux minutes de plus?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

16 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Vous serez d'accord avec
17 moi, je présume, Monsieur Di Tommaso, pour dire que si le convoi
18 arrivait ou s'il y avait des camions sur les routes de la série
19 400 sur lesquels la PPO avait des renseignements disant qu'il y
20 avait des bombes dans ces véhicules et qu'elles seraient
21 détonnées à Ottawa, vous vous attendriez à ce que la PPO fasse
22 quelque chose pour arriver la venue de ces convois dans la
23 ville, n'est-ce pas?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
25 courant de tout renseignement à l'effet qu'il y avait des bombes
26 à bord de ces camions.

27 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Oui, je comprends, je
28 vous donne une hypothétique. Si vous aviez de tels

1 renseignements, présumément, en tant que personne qui a une
2 qualité de supervision là-dedans, vous seriez inquiet si la PPO
3 permettait à ces véhicules d'entrer dans la ville?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, ce serait
5 l'inquiétude si la PPO savait qu'il y avait une bombe dans un
6 camion et qu'ils lui permettaient d'entrer dans la ville, ce
7 serait une inquiétude.

8 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et vous vous attendriez
9 donc que si la PPO avait connaissance du fait que le convoi
10 allait prendre part au genre de comportements antisociaux et
11 perturbateurs auxquels ils ont pris part, vous vous seriez
12 attendu à ce qu'ils ne leur aient pas permis de rentrer dans
13 Ottawa?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que la PPO
15 avait le devoir de respecter la *Charte des droits et libertés*
16 qui donne au manifestants les droits de manifester et de se
17 rassembler.

18 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Donc, vous ne vous
19 seriez pas attendu à ce qu'ils arrêtent le convoi?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

21 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Merci, je n'ai plus de
22 questions.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la police
24 provinciale de l'Ontario.

25 **ME JINAN KUBURSI:** Jinan Kubursi pour la PPO,
26 pas de questions, Monsieur le Commissaire, merci.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le Service de police de
28 Windsor.

1 **ME THOMAS McRAE:** Je suis là, Monsieur le
2 Commissaire, j'ai du mal à lancer la vidéo. Merci.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS McRAE:**

4 **ME THOMAS McRAE:** Bonsoir, Monsieur Di Tommaso.
5 Je suis Tom McRae et j'agis au nom du Service de police de
6 Windsor.

7 Est-ce que je pourrais vous demander, Monsieur le
8 greffier, la déclaration du témoignage de Monsieur Di Tommaso,
9 000000241? Si vous tournez à la page 7, s'il-vous-plaît, nous
10 vous en serions reconnaissants.

11 Alors, je commence juste là, après «Une demande
12 d'assistance de responsabilité policière.» Excusez-moi, en-
13 dessous il y a un titre. Ah, veuillez descendre, Monsieur le
14 greffier. Voilà. Alors, «Une demande d'assistance de
15 responsabilité policière.» Alors:

16 «Monsieur Di Tommaso a expliqué que la
17 *Loi sur les services policiers* établit
18 comment les services de police
19 municipaux peuvent faire des demandes...»

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous pouvez
21 ralentir un petit peu pour les interprètes, s'il-vous-plaît?

22 **ME THOMAS McRAE:** Pardonnez-moi.

23 «... qui s'applique lorsque le chef de la
24 police est d'avis qu'une urgence existe
25 au sein de la municipalité.»

26 Monsieur le greffier, est-ce que vous pourriez
27 maintenant aller au document de la Commission 00000819? Il
28 devrait y avoir, si j'ai le bon numéro, enfin, ça devrait être,

1 si j'ai le bon numéro, la *Loi sur les services policiers*. Si
2 vous pouvez descendre à l'article 9, je crois qu'il est au
3 milieu de cette page. Désolé, je me trompe, descendez encore un
4 petit peu. Encore un peu. On y arrive. Voilà. Vous pourriez
5 aller -- descendre encore un petit peu, s'il-vous-plaît?

6 Si je peux attirer votre attention, Monsieur Di
7 Tommaso, sur le sous-paragraphe 6 de cet article 9 de la *Loi sur*
8 *les services policiers*, est-ce que c'est de ce paragraphe auquel
9 vous faites allusion dans la première phrase du paragraphe de
10 votre déclaration qu'on y voit?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME THOMAS McRAE:** Alors, est-ce que c'est
13 correct de dire qu'il n'y a pas d'exigence dans la *Loi sur les*
14 *services policiers* stipulant que cette demande doit être donnée
15 par écrit?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

17 **ME THOMAS McRAE:** Et si je peux attirer votre
18 attention sur le sous-paragraphe suivant, on dit:

19 «Un chef de police qui fait la demande
20 en vertu du sous-paragraphe 6 devrait
21 en aviser le président du conseil dès
22 que possible.»

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME THOMAS McRAE:** Est-ce qu'on peut dire que
25 cette partie envisage une urgence qui est si vitale que le chef
26 de police parlerait au commissaire avant qu'il ne parle au
27 président du conseil?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

1 **ME THOMAS McRAE:** Et en fait, dans ces
2 circonstances, il serait déraisonnable ou inutile pour la
3 demande initiale d'être mise par écrit?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

5 **ME THOMAS McRAE:** Merci. Et on a entendu des
6 preuves au cours de cette audience de la Commission concernant
7 une demande qui a été faite à la PPO en parlant par téléphone et
8 à laquelle la PPO a répondu avec les services PLT ou d'autres
9 agents de première ligne. Est-ce que c'est la bonne procédure
10 pour la PPO?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Eh bien, je ne peux pas
12 parler au nom de la PPO et de la façon dont ils reçoivent les
13 demandes, mais je serais généralement d'accord avec vous.

14 **ME THOMAS McRAE:** Merci, c'est la fin de mes
15 questions.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite,
17 j'aimerais appeler la Ville de Windsor. Est-ce que ça va
18 toujours?

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME JENNIFER L. KING:**

20 **ME JENNIFER L. KING:** Bonsoir, Monsieur Di
21 Tommaso.

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Bonsoir.

23 **ME JENNIFER L. KING:** Je m'appelle Jennifer
24 King, une avocate pour la Ville de Windsor.

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Bonsoir.

26 **ME JENNIFER L. KING:** Bonsoir. Alors, une
27 personne de la Ville de Windsor a témoigné disant qu'il y avait
28 eu une conversation, qu'il y avait eu des appels pendant le

1 blocage des ponts. Est-ce que vous étiez dans ces appels?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

3 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous étiez au
4 courant de ces appels?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** De façon générale.

6 **ME JENNIFER L. KING:** [Question inaudible.]

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Vous devriez me parler
8 de la nature de la conversation pour que je puisse répondre.

9 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous étiez au
10 courant de la nature de la conversation?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

12 **ME JENNIFER L. KING:** Je vais passer à la
13 suite. Vous avez témoigné que vous avez consulté le commissaire
14 Carrique sur la déclaration des mesures d'urgence?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous avez
17 consulté Windsor, le Service de police de Windsor pour
18 déterminer quels outils ils pouvaient avoir besoin pour résoudre
19 les problèmes de façon précise à Windsor?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas à ma connaissance.

21 **ME JENNIFER L. KING:** Vous êtes d'accord pour
22 dire que le blocage du pont Ambassador a eu un impact sur le
23 gagne-pain des personnes de Windsor, de la région Windsor-Essex,
24 mais aussi dans la province de l'Ontario?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

26 **ME JENNIFER L. KING:** Vous avez mentionné
27 aujourd'hui que l'impact du blocage du pont Ambassador sur
28 l'économie du Canada et sur l'économie de l'Ontario était

1 apparent?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous pourriez
4 aller un peu plus doucement, encore une fois?

5 **ME JENNIFER L. KING:** Et il était apparent,
6 enfin, l'importance de cette traversée elle est importante pour
7 le Canada et l'Ontario?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'était dans tous
9 les médias.

10 **ME JENNIFER L. KING:** Mais vous êtes d'accord
11 pour dire que les efforts provinciaux, fédéraux et de Windsor et
12 leurs ressources pour protéger le pont du blocage bénéficiaient
13 toute la province?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME JENNIFER L. KING:** Plus tôt ce soir, vous
16 avez parlé de l'importance d'une réponse coordonnée à tous les
17 niveaux de gouvernements?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME JENNIFER L. KING:** Je ne vais pas afficher
20 la lettre pour gagner du temps, mais la lettre du maire Dilkens
21 de Windsor à la solliciteure Générale, au ministre Mendicino et
22 au ministre Blair, est-ce que vous êtes au courant de cette
23 lettre de mars?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

25 **ME JENNIFER L. KING:** Donc, je vais demander
26 au greffier de l'afficher, c'est WIN00002240. Comme je l'ai dit,
27 c'est une lettre de mars à la solliciteure générale et à
28 d'autres. D'après ce que je comprends, vous n'étiez pas au

1 courant de cette lettre?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

3 **ME JENNIFER L. KING:** On ne vous en n'a pas
4 parlé?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

6 **ME JENNIFER L. KING:** Et si vous pouvez aller
7 à la deuxième page, s'il-vous-plaît. Vous allez voir ici, le
8 deuxième paragraphe, dernière phrase, le maire Dilkens écrit
9 qu'il est apparent:

10 «... un besoin de plus de collaboration
11 et de soutien des gouvernements
12 provinciaux et fédéraux pour s'occuper
13 de la sécurité de nos frontières est
14 évident.»

15 Est-ce que vous êtes d'accord avec le maire
16 Dilkens?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

18 **ME JENNIFER L. KING:** Le maire Dilkens demande
19 ensuite une réunion pour faire un débriefage sur les obligations
20 concernant le pont Ambassador. Est-ce que vous avez discuté de
21 la demande de réunion du maire à l'époque avec la solliciteure
22 générale?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'étais pas au
24 courant de cette lettre.

25 **ME JENNIFER L. KING:** Le maire a témoigné
26 qu'il n'avait pas reçu de réponse de cette lettre. Est-ce que
27 vous pouvez me dire maintenant, est-ce que la solliciteure
28 générale ou le ministre voulait bien rencontrer Windsor et les

1 ministères et les représentants fédéraux pour discuter des
2 besoins à long terme et de planification pour protéger les
3 frontières internationales de Windsor?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai pas parlé au
5 ministre actuel de cette question.

6 **ME JENNIFER L. KING:** En février 2022, la
7 gestion de l'urgence était votre responsabilité ---

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Quelle date?

9 **ME JENNIFER L. KING:** Février de cette année.
10 Et vous êtes d'accord pour dire que l'Ontario, comme toute
11 l'administration canadienne utilise une approche du bas vers le
12 haut pour la gestion ---

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Une approche du bas vers
14 le haut, je ne sais pas ce que ça veut dire.

15 **ME JENNIFER L. KING:** Cela signifie que les
16 municipalités sont généralement responsables, seraient chargées
17 de gérer des urgences municipales. Les autorités locales sont
18 les premières lignes de réponse aux urgences?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

20 **ME JENNIFER L. KING:** L'EMPCA suggère que
21 chaque municipalité prépare et adopte son propre plan de réponse
22 aux urgences?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME JENNIFER L. KING:** Et d'après votre
25 expérience, je présume que l'Ontario ne critique pas ou ne prend
26 pas de décision à ces plans?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La gestion des urgences
28 de l'Ontario reçoit ces plans d'urgence de la part de toutes les

1 municipalités et ils sont étudiés. Donc, je ne sais pas dans
2 quelle mesure un conseil critique est présenté de retour aux
3 municipalités.

4 **ME JENNIFER L. KING:** Mais c'est les
5 municipalités qui adoptent ces plans, n'est-ce pas?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME JENNIFER L. KING:** Et par ordre au conseil,
8 vous savez que l'Ontario assigne des responsabilités à des
9 ministres pour préparer des plans, des programmes de réponse aux
10 urgences pour divers types d'urgences?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous savez
13 s'il y a un plan d'urgence ou un programme d'urgence au niveau
14 provincial pour les urgences liées aux infrastructures critiques
15 comme le pont Ambassador?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je sais que chaque
17 ministère doit, en vertu de la LPCGSU, avoir un plan de gestion
18 des urgences.

19 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que ça concerne
20 des infrastructures essentielles comme le pont Ambassador?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je sais qu'il y a une
22 loi qui fait ça.

23 **ME JENNIFER L. KING:** Quel est le ministère
24 chargé d'un tel plan?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** D'après ce que je
26 comprends, le ministère qui est responsable à l'heure actuelle
27 pour la loi de garder l'Ontario ouvert pour les infrastructures
28 essentielles, c'est le conseil du Trésor.

- 1 **ME JENNIFER L. KING:** Et (inaudible) qui va
2 coordonner les réponses aux urgences?
- 3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pas à l'heure actuelle.
- 4 **ME JENNIFER L. KING:** Ç'a été transféré au
5 conseil du Trésor aussi?
- 6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Également.
- 7 **ME JENNIFER L. KING:** En février 2022, c'était
8 la responsabilité de votre ministère?
- 9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.
- 10 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que l'ordre du
11 conseil d'assignation de la responsabilité a été mis à jour?
- 12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
13 courant.
- 14 **ME JENNIFER L. KING:** Pour retourner aux
15 urgences municipales, est-ce que vous êtes d'accord avec moi
16 pour dire que le CPOU n'envoie pas quelqu'un pour gérer les
17 urgences municipales aux côtés de municipalités?
- 18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Est-ce que vous parlez
19 du CPOU? Ils envoient des conseillers sur le terrain pour offrir
20 du soutien, je sais que ç'a été fait en ce qui concerne Windsor.
- 21 **ME JENNIFER L. KING:** Donc, ça c'est un agent
22 sur le terrain qui fait la liaison avec la communauté, c'est ça?
- 23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Avec le coordonnateur de
24 la gestion des urgences de la communauté, c'est ça.
- 25 **ME JENNIFER L. KING:** Mais la gestion des
26 urgences est laissée aux experts de la gestion des urgences et
27 aux agents de réponse aux urgences?
- 28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Il y a également

1 des agents du terrain de EMO.

2 **ME JENNIFER L. KING:** Et donc, des conseils, à
3 votre avis, ont été donnés par l'officier, l'agent du terrain de
4 la EMO?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce sont les tâches des
6 agents sur le terrain qui étaient déployés.

7 **ME JENNIFER L. KING:** Donc, il me semble que
8 Monsieur Laforet donnait des renseignements aux agents sur le
9 terrain tout au long de cette manifestation?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'accepte ça.

11 **ME JENNIFER L. KING:** Donc, on nous a parlé au
12 niveau municipal, le rôle des unités de gestion des urgences
13 plus tôt dans l'audience. Au niveau provincial, vous êtes
14 d'accord avec moi pour dire que le bureau de la solliciteure
15 générale était le ministère en tête de la réponse?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

17 **ME JENNIFER L. KING:** Vous êtes d'accord avec
18 moi pour dire que le bureau de la solliciteure générale n'a pas
19 communiqué aux municipalités que le bureau de la solliciteure
20 générale était le ministère de tête?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas.

22 **ME JENNIFER L. KING:** [Question non
23 interprétée.]

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Dans quelle mesure
25 MMAH avait un rôle, je ne suis pas complètement sûr de ce qu'ils
26 ont fait, géré deux fonds de relance après des catastrophes pour
27 des personnes et des commerces.

28 **ME JENNIFER L. KING:** C'était au bureau de la

1 sollicitrice générale de coordonner la réponse du ministère?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que votre
4 ministère a fait circuler, dans le cas de l'ITOU (phon.) ou
5 d'autres, les rôles et les responsabilités des différents
6 ministères participants?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne connais pas la
8 réponse à cela.

9 **ME JENNIFER L. KING:** À part la collecte et le
10 partage de ces rapports, est-ce que la gestion des urgences
11 Ontario ou le CPOU a eu d'autres rôles pendant les
12 manifestations de février?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ils ont joué un rôle de
14 conseiller si les municipalités avaient besoin de conseils de la
15 part des experts provinciaux qu'on leur a rendus disponibles.

16 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous savez si
17 les municipalités ont demandé des conseils d'experts?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas si on
19 devrait demander d'abord. Les tâches des agents sur le terrain
20 est d'être présents et de fournir ces conseils sur demande si
21 ils voient que quelque chose ne va pas, comme cela devrait, ils
22 sont libres de donner ces conseils.

23 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous avez eu
24 des conseils avec les gens sur le terrain vous-même, qui ont été
25 assignés à Windsor?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

27 **ME JENNIFER L. KING:** Vous avez dit au
28 Commissaire qu'au 11 février, le CPOU était mis en mode de

1 pleine activation?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME JENNIFER L. KING:** C'est possible qu'il
4 était en mode de pleine exécution pour la COVID-19 et pas les
5 manifestations?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Ils étaient en mode
7 surveillance renforcée pour les deux.

8 **ME JENNIFER L. KING:** Savez-vous s'il y avait
9 eu des modifications à la Loi en avril de cette année?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas sûr de la
11 date.

12 **ME JENNIFER L. KING:** Avez-vous été consulté
13 pour ces amendements?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME JENNIFER L. KING:** Et y avait-il
16 consultation avec les municipalités pour la préparation de cet
17 amendement?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne connais pas la
19 réponse à cette question.

20 **ME JENNIFER L. KING:** Il y a un certain nombre
21 de nouvelles sections dans la Loi?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME JENNIFER L. KING:** Et elles prévoient
24 d'avoir un cadre de réponse pour les urgences et que les
25 renseignements correspondants doivent être disponibles au
26 public?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

28 **ME JENNIFER L. KING:** Rien n'a été publié

1 cette année à cet égard?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il n'était pas
3 nécessaire de publier le cadre avant avril cette année.

4 **ME JENNIFER L. KING:** Mais il n'y avait pas de
5 cadre publié?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y avait un élément
7 qui était disponible en ligne.

8 **ME JENNIFER L. KING:** Merci, ceci met fin à
9 mes questions.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Nous allons
11 passer à la Ville d'Ottawa.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ALYSSA TOMKINS:**

13 **ME ALYSSA TOMKINS:** Bonjour, je suis Alyssa
14 Tomkins, je suis une avocate qui représente la Ville d'Ottawa.

15 Vous avez témoigné plus tôt que le conseil de la
16 police est chargé de vérifier que les services de police sont
17 bien fournis?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME ALYSSA TOMKINS:** Et ce conseil a également la
20 responsabilité de la supervision des services de police pour la
21 municipalité. Est-ce exact?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME ALYSSA TOMKINS:** D'autre part, comment cela
24 est-il lié à la section 3(2) de la *Loi sur les services de*
25 *police*, laquelle prévoit que:

26 «La solliciteure générale doit faire le
27 suivi des forces de police pour
28 s'assurer que les services appropriés

1 sont bien fournis au niveau municipal
2 ou provincial.»

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pouvez-vous rentrer dans
4 le détail?

5 **ME ALYSSA TOMKINS:** Oui, la *Loi sur les services*
6 *de police* c'est 00000819. Nous passons tout de suite à la
7 page 7. Voilà.

8 «Pouvoirs de la solliciteure générale.
9 La solliciteure doit faire le suivi des
10 forces de police pour s'assurer que des
11 services efficaces sont fournis au
12 niveau municipal et provincial.»

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est effectivement une
14 des fonctions.

15 **ME ALYSSA TOMKINS:** La Cour suprême du Canada dit
16 que la solliciteure générale a le devoir de s'assurer que des
17 services efficaces sont fournis dans les municipalités.

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas au
19 courant, mais je suis d'accord avec vous.

20 **ME ALYSSA TOMKINS:** Mais vous n'avez pas de
21 raison d'aller à l'encontre de cette déclaration. Une des façons
22 dont ces devoirs sont remplis, c'est par le biais des conseils
23 de police?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, exact. L'autre
25 façon c'est en maintenant la liaison avec les services de police
26 et en recevant les plaintes relatives aux services de police. La
27 solliciteure générale est au courant des plaintes formulées
28 contre les services de police pour manque d'efficacité et donc,

1 elle est chargée de prendre les mesures appropriées.

2 **ME ALYSSA TOMKINS:** Oui, nous allons y venir.

3 Nous allons parler maintenant de la vérification des services de
4 police. Il s'agit des points sur lesquels il y a eu des échanges
5 de textes. C'est le document 1115.

6 Oui, mais commençons par le titre. C'est Lindsay
7 Gray, c'était une réunion, c'est le détail de ce qui s'est passé
8 à une réunion, donc c'est un rapport qui vous a été adressé. Là,
9 si on peut baisser pour voir les premiers paragraphes.

10 «Le président Deans a commenté que la
11 ville est assiégée et que c'est une
12 menace à la démocratie. Il faut donc
13 que l'on trouve une solution pour
14 terminer les choses. Une réunion a eu
15 lieu pour poser une question,
16 conformément au mandat des services de
17 police, elle a demandé si le chef croit
18 que l'on peut fournir, compte tenu de
19 l'occupation, des services de police
20 durables dans la ville d'Ottawa. Sinon,
21 les autorités légales et les ressources
22 doivent être disponibles pour fournir
23 ces services.»

24 «Il s'agit de savoir quels sont les
25 plans. Il n'y a rien qui peut résoudre
26 le problème du siège de la
27 municipalité. Il a ajouté que les
28 services de police ne sont pas chargés

1 de régler un problème de siège tel que
2 celui-ci et qu'en conséquence, il n'y a
3 pas de plan prévu pour ce genre de
4 scénario.»

5 Je ne vous lirai pas tout le document, mais le
6 chef n'a pas répondu oui. Il n'a pas dit, non, nous ne sommes
7 pas capables de fournir les services de police?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'étais pas à la
9 réunion et je n'ai lu ce rapport qu'en préparation pour ce
10 témoignage.

11 **ME ALYSSA TOMKINS:** Mais ce rapport a été fourni
12 et est-ce que les alarmes ne sonnent pas au ministère?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'ai eu l'information
14 par Ken Weatherill.

15 **ME ALYSSA TOMKINS:** Mais en même temps, vous êtes
16 au courant que le 2 février, le chef Sloly a dit qu'il ne
17 pensait pas qu'il y avait une solution au niveau des services de
18 police. Donc, vous recevez ce rapport et en même temps, les
19 alarmes qui devraient avoir lieu n'ont pas lieu?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, parce que le
21 service de police avait des appuis suffisants et de l'aide et de
22 l'assistance de la part de la police de l'Ontario, la police
23 provinciale.

24 **ME ALYSSA TOMKINS:** Autrement dit, le conseil des
25 services de police est censé évaluer les services de police
26 fournis?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Et ces services étaient
28 fournis par le service de police d'Ottawa et de la province.

1 **ME ALYSSA TOMKINS:** Et là, le chef était là et il
2 n'a pas répondu oui. Et on peut consulter un autre document qui
3 est des notes qui ont été prises dans cette réunion. [Plusieurs
4 zéros 605]. OPB655.

5 Si on descend, c'est Diane Deans qui parle. On va
6 y aller tranquillement.

7 «J'ai demandé au chef s'il pouvait
8 fournir les services appropriés à la
9 municipalité. Il m'a dit que non. Ce
10 qui est très regrettable. Mais en
11 conséquence, il fallait prendre des
12 mesures pour reconstituer la sécurité
13 pour les habitants.»

14 Donc, c'est ce qu'elle a dit. Et elle n'a pas dit
15 non, mais elle n'a pas dit oui non plus. Est-ce que vous êtes
16 d'accord?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Cette information ne m'a
18 pas été communiquée, mais tout souci quant à l'efficacité des
19 services de police était comblé par l'aide de la police
20 provinciale.

21 **ME ALYSSA TOMKINS:** Vous avez dit plus tôt que
22 ces services-là étaient hypothétiques?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Les ressources n'étaient
24 pas là pour démanteler l'occupation ou établir un plan de
25 démantèlement, mais la police provinciale fournissait des
26 services suffisants pour répondre à ces besoins.

27 **ME ALYSSA TOMKINS:** Je vous dis que c'est le chef
28 qui a décrit ça de cette façon. Et là, il y a une menace à la

1 démocratie et avec l'occupation en place, le chef a dit qu'il ne
2 pouvait pas fournir les services de police qui seraient
3 nécessaires. Ça fait partie du rapport.

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, mais tout cela
5 était atténué par le fait tel que le commissaire de la police
6 provinciale travaillait la main dans la main avec le chef Sloly
7 pour répondre à ces besoins.

8 **ME ALYSSA TOMKINS:** C'était des services
9 hypothétiques?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, non, non, non,
11 c'est pas vous qui répondez aux questions, c'est moi. Les
12 opérations de démantèlement dépendaient du plan qui
13 correspondait à ça. La police provinciale fournissait des
14 ressources pour l'entretien et la sécurité, ce qui était séparé.

15 **ME ALYSSA TOMKINS:** Mais vous avez dit ailleurs
16 que le 6 février, qu'il y avait un manque de plan pour
17 démanteler le convoi. Là j'ai peur de ne plus avoir le temps.
18 Mais le conseil nous dit, «On ne sait pas l'autorité qu'on a
19 s'il n'y a pas de services de police appropriés.»

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il y a plusieurs
21 rapports qui portent là-dessus.

22 **ME ALYSSA TOMKINS:** Mais il y a une disposition
23 de la Loi à la section 9. C'est cette section-là qui porte sur
24 cette situation dans laquelle un chef détermine qu'il ne peut
25 pas fournir des services de police efficaces.

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est la section 9.

27 **ME ALYSSA TOMKINS:** Ce que je ne comprends pas,
28 le conseil a posé toutes sortes de questions. Si on va à

1 ONT0000111. J'attire votre attention ici. Là on fait référence à
2 l'inspecteur général. Il note que c'est une excellente question.
3 Et si on descend, et là on voit que ça vient du conseil des
4 services de police d'Ottawa.

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est indiqué parce
6 que on avait les connaissances que vous avez indiquées, à savoir
7 le service de police, d'après le chef Sloly, ne pouvait pas
8 fournir les services. Là, normalement, la section 9 s'applique.
9 Dans cette situation, moi ce que je vous dis, c'est que sur
10 résolution de tout le conseil, on peut demander au commissaire
11 de la police provinciale de fournir l'assistance voulue.

12 **ME ALYSSA TOMKINS:** Je suis bien d'accord avec
13 vous, mais voyons ces questions une par une.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Allez rapidement parce
15 que vous débordez.

16 **ME ALYSSA TOMKINS:** Est-ce que je pourrais avoir
17 un peu plus de temps?

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, mais ---

19 **ME ALYSSA TOMKINS:** ONT00000118. C'est la réponse
20 qui a été fournie. Et là, nulle part dans le document on parle
21 de la section 9.

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas de quel
23 document il s'agit.

24 **ME ALYSSA TOMKINS:** C'est la réponse à la
25 question. Il y a deux questions. Là c'est suite à une réunion du
26 conseil de la police et il y avait des questions qui étaient
27 posées et là on propose des réponses. C'est votre service qui
28 l'a fait.

1 Et si nous descendons, ce que l'on voit c'est que
2 jamais on parle de la section 9 et j'aimerais bien comprendre
3 pourquoi.

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est une question pour
5 les conseillers du service de police. Donc, les membres de ce
6 conseil des services de police respectent et appliquent la loi
7 en la matière. Ils ont accès à des directeurs exécutifs. Les
8 conseillers ne sont pas la seule source d'information qu'on
9 utilise.

10 **ME ALYSSA TOMKINS:** On a commencé par parler des
11 fonctions de la solliciteure générale et il est clair que le
12 conseil de police a bien du mal à comprendre ce qu'il y a lieu
13 de faire dans une situation absolument nouvelle et imprévue.

14 Pourquoi la section 9 n'est-elle pas mentionnée?
15 Et comme vous l'avez dit, comme Lindsay Gray l'a dit, le chef
16 n'a pas confirmé qu'il ne pouvait fournir des services adéquats.

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Donc, c'est une question
18 pour Lindsay Gray. Mais je rejette complètement vos assertions.

19 **ME ALYSSA TOMKINS:** L'Ontario ne voulait pas que
20 la province prenne la responsabilité?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je rejette cette
22 assertion complètement.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite, nous
24 avons le Gouvernement de la Saskatchewan.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MICHAEL MORRIS:**

26 **ME MICHAEL MORRIS:** Maître Morris, avocat pour le
27 Gouvernement de la Saskatchewan.

28 J'aimerais parler d'un appel téléphonique avec

1 vous, c'est avec le sous-ministre Stewart, le 14 février, à
2 8 h 55 du matin. Donc, je vais vous demander de produire le
3 document ONT00003847.

4 Vous reconnaissez vos notes?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, absolument.

6 **ME MICHAEL MORRIS:** C'est le 14 février, à 8 h 55
7 du matin, je crois?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

9 **ME MICHAEL MORRIS:** C'est un appel du ministre
10 Stewart. Est-ce que c'est vous qui l'avez appelé ou le
11 contraire?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne m'en souviens pas.

13 **ME MICHAEL MORRIS:**

14 «Il faut savoir si on va invoquer
15 aujourd'hui la *Loi sur les situations*
16 *d'urgence.*»

17 Et là:

18 «Silence!.»

19 Autrement dit, vous avez posé la question et on
20 vous a répondu par le silence?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

22 **ME MICHAEL MORRIS:** On passe à la page suivante.
23 C'est la suite de vos notes, je vous demande de nous le
24 confirmer.

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que c'est le
26 cas.

27 **ME MICHAEL MORRIS:** Donc, je lis les choses
28 correctement:

1 «Je suis informé que le premier
2 ministre a pris la décision que la
3 réunion, suivie d'une conférence de
4 presse et la réunion a été tenue la
5 nuit dernière.»

6 Là donc, il s'agit de réunion avec le premier
7 ministre, c'est bien ça?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

9 **ME MICHAEL MORRIS:** Donc, une réunion du cabinet
10 a eu lieu hier soir et le premier ministre avait pris une
11 décision et qu'une décision des premiers ministres provinciaux
12 aurait lieu et serait suivie d'une conférence de presse. Est-ce
13 bien ça?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

15 **ME MICHAEL MORRIS:** Et ensuite, votre note
16 suivante:

17 «Je conseille à mon ami. C'est comme si
18 le gouvernement fédéral se prépare à
19 lancer une loi d'urgence.»

20 Et ensuite:

21 «Silence de Rob Stewart.»

22 Est-ce exact?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est important de
24 situer le contexte et c'est pourquoi je posais ces questions
25 parce que le sous-ministre Stewart a fait référence le 13 au
26 fait que le gouvernement fédéral considérait une déclaration
27 d'urgence, mais qu'ils hésitaient à le faire parce que les
28 règlements provinciaux avaient plus de prise au niveau des

1 pénalités.

2 **ME MICHAEL MORRIS:** Donc, il s'agissait d'une
3 discussion importante, d'après vous, n'est-ce pas?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est vrai.

5 **ME MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous avez transmis
6 cette information à quelqu'un?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, à Monsieur (sic)
8 Jones.

9 **ME MICHAEL MORRIS:** Et donc, avez-vous compris
10 que la réunion des premiers ministres aurait lieu après cet
11 appel que vous aviez avec le premier ministre (sic) Stewart?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne suis pas
13 entièrement sûr du timing.

14 **ME MICHAEL MORRIS:** D'accord. On pourra éclaircir
15 le timing avec un autre témoin, sûrement du gouvernement
16 fédéral.

17 Merci, c'est la fin de mes questions pour lui.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite,
19 j'aimerais appeler le Gouvernement de l'Alberta.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME STEPHANIE BOWES:**

21 **ME STEPHANIE BOWES:** Bonsoir. Je m'appelle
22 Stephanie Bowes, je suis ici comme avocate de la province de
23 l'Alberta.

24 Juste un domaine pour quelques questions. D'après
25 ce que vous compreniez au niveau des camions de remorquage et la
26 Ville d'Ottawa et qu'ils devaient fournir des services de
27 remorquage parce qu'ils devaient recevoir une indemnité?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

1 **ME STEPHANIE BOWES:** Et d'après ce que vous
2 comprenez, la *Loi sur la protection civile et la gestion des*
3 *urgences* ne donne pas le pouvoir à obliger les exploitants de
4 remorqueuses à offrir des services de remorquage?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME STEPHANIE BOWES:** Mais on pourrait faire un
7 ordre pour procurer des biens, des ressources et les services
8 nécessaires?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Permis (phon.), oui.

10 **ME STEPHANIE BOWES:** Et ça pourrait inclure les
11 services de remorquage?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

13 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, on pourrait faire une
14 ordonnance autorisant, sans exiger, une personne offrant même
15 les services qu'elle est raisonnablement qualifiée pour fournir?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, mais ça ne donne
17 pas la capacité à obliger.

18 **ME STEPHANIE BOWES:** Encore, on pourrait parler de
19 services de remorquage?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

21 **ME STEPHANIE BOWES:** Est-ce que vous savez que la
22 Loi dit que c'est infraction d'interférer ou de faire
23 obstruction à une personne qui essaie de faire ses devoirs qui
24 lui sont conférés en vertu de cette loi?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Il faudrait que vous
26 affichiez cet article, désolé.

27 **ME STEPHANIE BOWES:** On pourrait le faire
28 rapidement. Document CCF00000038. Et est-ce que vous pouvez

1 aller à la page 10, Monsieur le greffier? Ici, on voit le
2 paragraphe sur les infractions, 7.0.11 et vous voyez que c'est
3 une infraction d'interférer ou de faire obstruction à une
4 personne qui exerce un pouvoir en vertu d'une ordonnance?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

6 **ME STEPHANIE BOWES:** Et si on descend encore à la
7 page 13, alors regardez au paragraphe 11(1). Le paragraphe
8 protège toute personne qui agit en vertu d'une ordonnance, qui
9 autorise la fourniture de services et qui les protège de toute
10 responsabilité civile quand ils agissent en bonne foi, en vertu
11 de cette loi.

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je suis d'accord.

13 **ME STEPHANIE BOWES:** Et page 14, section 13.1,
14 sous-paragraphe 3, compensation pour la perte d'un bien. Il y a
15 un mécanisme dans le cadre de cette loi pour compenser une
16 personne dans toute perte de biens privés qu'une personne a à
17 cause d'une ordonnance en vertu de la Loi.

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

19 **ME STEPHANIE BOWES:** Vous êtes d'accord pour dire
20 qu'il y a des façons dans le cadre de cette loi, pas d'obliger
21 des conducteurs de remorqueuses, mais qui parle de leurs
22 inquiétudes quant à leurs responsabilités quant à ce qu'on a
23 voulu faire à Ottawa?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Dans une certaine
25 mesure, je pense qu'il y a une partie de la Loi qui dit qu'il
26 faut fournir des indemnisations pour toute perte de biens au
27 point de vue de l'avenir. Donc, si les compagnies de remorquage
28 étaient inquiètes de se voir remboursées pour un incendie, par

1 exemple à leur entrepôt, eh bien, ça ne serait pas couvert par
2 cette partie en particulier.

3 **ME STEPHANIE BOWES:** Et pour clarifier, vous
4 parlez de la possibilité théorique d'un remorqueur qui remorque
5 vers son propre entrepôt au lieu d'un lot du gouvernement?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, pas nécessairement.
7 Par exemple, on pourrait faire brûler leur bâtiment à un moment.

8 **ME STEPHANIE BOWES:** Désolée, j'ai manqué la
9 réponse.

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je parle de la
11 possibilité théorique, une entreprise de remorquage qui voit son
12 immeuble brûler pour avoir participé à un enlèvement ---

13 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, vous parlez d'un
14 incendie criminel?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

16 **ME STEPHANIE BOWES:** C'est la fin de mes questions
17 pour aujourd'hui, merci.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite, le
19 Democracy Fund.

20 **ME ALAN HONNER:** Bonsoir, Monsieur le
21 Commissaire. Alan Honner pour le Democracy Fund, nous n'avons
22 pas de questions pour ce témoin.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, le CAL/CCAD?
24 Fédération nationale de la police?

25 **ME JEN DEL RICCIO:** [La participante n'a pas de
26 micro.]

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le représentant de
28 l'Ontario?

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME DARRELL L. KLOEZE:

2 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Merci, Monsieur le
3 Commissaire. Darrell L. Kloeze, avocat pour la province de
4 l'Ontario.

5 Bonsoir, Monsieur Di Tommaso. Je n'ai que
6 quelques questions pour vous et honnêtement, c'est vraiment pour
7 clarifier ces procédures et nous n'assisterons pas au premier --
8 des représentants fédéraux.

9 Donc, la chose que je voulais soulever, Monsieur
10 Di Tommaso, on vous a posé des questions de la part des avocats
11 de la Commission et par les avocats du Canada au sujet des
12 réunions tripartites au niveau des ministres.

13 Donc, ce sont des réunions auxquelles la
14 solliciteure générale a été invitée et je pense que les avocats
15 de la Commission vous ont souligné qu'un moment donné il y a eu
16 des appels entre le ministre fédéral Mendicino et le premier
17 ministre provincial. Il a dit qu'il enverrait la solliciteure
18 générale à ces réunions, mais plus tard, il a dit qu'il ne
19 l'enverrait pas. Est-ce que vous vous rappelez de ces questions?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

21 **ME DARRELL L. KLOEZE:** L'avocat du Canada vous
22 a montré un document de référence et je crois que c'était le
23 SSN.CAN.NSC.00003832. Donc, c'est le document de référence, je
24 crois que c'était le chef du personnel de Monsieur Mendicino qui
25 disait que Madame Jones assisterait.

26 Je voudrais juste mettre aux fins du dossier un
27 deuxième document de référence qui ne nous a pas été présenté
28 par l'avocat du Canada, si on peut l'afficher,

1 SSN.NSC.CAN.00001148. Et évidemment, vous n'avez participé à
2 aucun de ces appels, donc vous ne serez pas au courant de ce qui
3 se dit, mais je voulais juste qu'on affiche ce document pour
4 qu'on puisse voir.

5 Et si on peut descendre un peu. Mike Jones c'est
6 le chargé de cabinet pour le ministre Mendicino, le mercredi
7 9 février dans l'après-midi, le premier paragraphe:

8 «Mon patron a parlé avec Monsieur Ford
9 juste avant ce qui s'est passé.»

10 La disponibilité aujourd'hui de la presse.

11 «Mon patron a dit qu'on devait avoir la
12 province à la table des efforts
13 policiers et que les blocages actuels
14 font du mal à l'économie et coûtent des
15 emplois. Ford a répondu qu'il avait
16 compris.»

17 Et si on va au deuxième paragraphe:

18 «Immédiatement après la disponibilité
19 des médias, Ford a encore appelé mon
20 patron pour dire qu'il n'enverrait pas
21 la ministre Jones aux conversations
22 tripartites.»

23 Encore une fois, vous ne faisiez pas partie de
24 ces appels et ça confirme pour moi que le premier ministre
25 provincial n'avait pas envoyé la ministre.

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Merci.

27 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Est-ce que vous avez eu
28 des questions avec la ministre à propos de ces conversations?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

2 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Le deuxième point -- la
3 deuxième chose, en fait, a été couverte, me semble-t-il, par
4 d'autres questions.

5 Une dernière chose, à vrai dire, que je voudrais
6 soulever auprès de vous. Et c'est arrivé au tout début de vos
7 preuves d'aujourd'hui. La Commission vous a demandé si la
8 province avait participé aux injonctions, aux audiences
9 d'injonctions et je pensais qu'il était entendu que la province
10 était intervenue à la demande d'injonction à Windsor?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui et la province a
12 également fait une demande de gel des fonds dans le GoFundMe
13 également.

14 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Et c'était environ au
15 même moment que l'injonction de Windsor le 11 février, ou autour
16 de cette date?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

18 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Et cette ordonnance de
19 blocage de fonds était émise par les tribunaux?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

21 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Donc, la question de
22 savoir si la province est intervenue dans l'injonction à Ottawa.
23 Je comprends qu'il y avait deux injonctions à Ottawa par des
24 citoyens privés, mais il y avait une autre injonction par la
25 Ville d'Ottawa?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

27 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Au niveau de
28 l'application de règlements municipaux?

1 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

2 ME DARRELL L. KLOEZE: Et vous savez que la
3 province est intervenue dans cette injonction également?

4 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui, je suis au courant.

5 ME DARRELL L. KLOEZE: Et une dernière
6 question. Vous avez mentionné plusieurs fois, et je voudrais
7 juste faire cette référence législative, si je le puis, vous
8 avez mentionné qu'il y avait, en vertu de la déclaration
9 fédérale, les remorqueurs étaient tenus de fournir les services
10 de remorquage si la police le demandait?

11 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

12 ME DARRELL L. KLOEZE: En vertu de la loi
13 provinciale LPCGSU, ça ne donne pas à la province l'autorité
14 d'obliger à fournir ce genre de service?

15 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui, ça autorise, mais
16 ça ne requiert pas.

17 ME DARRELL L. KLOEZE: Alors, si on peut
18 afficher la Loi pour voir ce qu'elle dit à cet effet. On a eu la
19 référence avant plusieurs fois, je crois que c'est CCF00000038.
20 Merci, Monsieur le registraire, si vous pouviez passer à la
21 page 7. Si on pouvait aller au bas de la page précédente, les
22 ordonnances d'urgence. Vous voyez ça, Monsieur?

23 SSG MARIO DI TOMMASO: Oui.

24 ME DARRELL L. KLOEZE:

25 «En vertu de ce paragraphe 2, le
26 lieutenant-gouverneur peut prendre ces
27 ordonnances en ce qui concerne ce qui
28 suit [...]»

1 Si vous passez au paragraphe 12. Est-ce que c'est
2 à ça que vous faites allusion quand vous dites qu'il n'y a pas
3 de capacité de la province d'obliger à fournir un service?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

5 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Et ça dit:

6 «Autoriser, mais ne pas requérir toute
7 personne ou classe de personne à rendre
8 des services d'un type qu'un personne
9 est qualifiée pour fournir. »

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

11 **ME DARRELL L. KLOEZE:** Merci, Monsieur, c'est
12 la fin de mes questions. Merci, Monsieur le Commissaire.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Un autre
14 réinterrogatoire?

15 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Pas de réinterrogatoire
16 de la Commission. Je me demande juste si une des parties a été
17 sautée, la Fédération nationale de la police?

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, je crois que j'ai
19 demandé à la Fédération de venir. Ça serait pas la première fois
20 que j'oublie quelqu'un, ça m'est arrivé, mais en général, ils
21 s'expriment.

22 **ME NATALIA RODRIGUEZ:** Je crois que c'est moi
23 qui dormais cette fois-ci, la journée a été longue. Merci,
24 Monsieur le Commissaire.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Alors, si vous
26 avez la force de répondre à une ou deux questions que j'aimerais
27 vous poser.

28 Comme vous le savez, s'occupe de la déclaration

1 d'urgence, mais également, peut émettre des recommandations sur
2 la *Loi sur les mesures d'urgence* et présumément, gérer les
3 urgences relatives à l'ordre public et je m'intéresse à vos
4 opinions.

5 Comme vous le savez, ce qui s'est passé à Ottawa
6 et à Windsor, si vous avez des commentaires ou des suggestions,
7 tout particulièrement sur s'il devrait y avoir davantage de
8 coordination dans des zones où il y a des chevauchements clairs,
9 comme les frontières, où l'impact, si vous voulez, est bien plus
10 vaste que pour l'Ontario, c'est fédéral. À Ottawa, comme on le
11 sait, l'impact a certainement été plus important pour le
12 gouvernement fédéral et la cité parlementaire.

13 Et en mettant de côté de savoir si ç'avait été
14 déclaré une urgence correctement, est-ce qu'il y a des choses,
15 des aspects de la coordination ou d'autres aspects dès lors qui
16 pourraient être revus?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Certainement, je pense
18 qu'il y a la possibilité d'avoir une plus grande coordination
19 entre les gouvernements et les services de police et les agences
20 de renseignement. Je pense que le chef Sloly a fait allusion à
21 cette chose même, surtout en ce qui concerne le partage de
22 renseignements et je serais tout à fait pour soutenir cette
23 suggestion de recommandation par le chef Sloly. Et j'ai eu la
24 possibilité de brièvement voir des recommandations du
25 commissaire Carrique et j'appuie également ses recommandations
26 qu'il a émises.

27 Au-delà de tout ça, je suggèrerais également, et
28 ça c'est mon opinion personnelle, qu'un groupe de travail

1 quelconque soit mis en place pour étudier la question des droits
2 de manifester et il y est dans la Constitution, mais quelles en
3 sont ses limites? Parce que d'après ce que je comprends, les
4 gens ont une compréhension du fait que les manifestations
5 peuvent avoir en tout temps, n'importe où et pour toute durée,
6 est-ce qu'il y a des limites raisonnables qui devraient être
7 imposées? Je ne connais pas la réponse à cette question, mais
8 c'est quelque chose que cette Commission pourrait suggérer qu'on
9 étudie en ce qui concerne les manifestations légales.

10 Il y a des limites qui peuvent être prescrites,
11 je ne suis pas en position de les déterminer, mais certainement,
12 je pense qu'il faut rappeler au public que quand vous exercez
13 vos droits en vertu de la *Charte canadienne des droits et*
14 *libertés*, vous avez également des responsabilités envers vos
15 concitoyens, que ces droits ne sont pas absolus. Et voici mes
16 commentaires, Monsieur le Commissaire.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, si je peux vous
18 pousser un petit peu sur un aspect qui m'intéresse, la
19 coordination. Et on a entendu parler de la coordination à
20 Windsor qui avait été très efficace, la police avait ce genre de
21 message généralisé des parties. Et ces messages ou la
22 coordination à Ottawa n'a pas l'air d'avoir été aussi fluide au
23 niveau policier. Je pense qu'on a entendu des preuves à cet
24 effet, ni le niveau politique, mais je pense qu'on en a entendu
25 parler également.

26 Est-ce qu'il devrait y avoir un processus ou un
27 protocole pour de tels évènements qui feraient participer les
28 différents ordres de gouvernements dans ces évènements avec un

1 protocole, des pratiques exemplaires ou quelque chose?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est certainement une
3 chose au sujet de laquelle la Commission pourrait émettre des
4 recommandations. Je crois qu'il y a des possibilités de
5 collaboration améliorée. Je pense qu'une des différences clés
6 entre les opérations policières à Windsor par rapport à celles
7 d'Ottawa, telles que la PPO a fourni un leadership clé au niveau
8 du commandement et du contrôle. Ils ont dit clairement à la
9 police de Windsor qui ils étaient, qu'ils commandaient, il y a
10 eu un commandement unifié très rapidement.

11 Et donc, la portée des blocages de Windsor était
12 bien plus petite, mais c'était cette coordination, là où la
13 police de Windsor a accepté le commandement unifié et le
14 chapeutage de la PPO, je pense que c'est un point critique pour
15 la police de Windsor qui a fait qu'on a pu démanteler le blocage
16 beaucoup plus rapidement.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous avez une
18 opinion sur des recommandations concernant le commandement
19 unifié et si vous en avez tiré de l'expertise, je pense, de ce
20 qui avait été décrit à Windsor, est-ce que ça devrait être fait
21 par cette Commission?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je pense que oui. Je
23 pense que dans ces rares occasions où les services de police
24 n'ont pas la capacité de gérer des événements urgents, des
25 événements prolongés de cette taille, de cette échelle et de
26 cette portée, comme on l'a vu à Ottawa, eh bien, il devrait y
27 avoir une façon de faire accepter à la police le leadership,
28 l'expertise des services de police qui ont cette capacité.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et on poursuit un petit
2 peu là-dedans ans avec la Commission des services policiers. Je
3 pense me rappeler, dans votre témoignage, qu'on regardait ça
4 dans la *Loi sur les services policiers*, on communiquait et je me
5 demande juste, étant donné le contre-interrogatoire dont vous
6 avez fait l'objet, mais également des preuves, ils ont juste des
7 questions en ce qui concerne les renseignements dont disposaient
8 les commissions de services policiers. Est-ce qu'on a de quoi --
9 qu'il y ait une réforme là-dessus?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je le pense et je
11 peux vous assurer que cette province maintenant est en train de
12 mettre en œuvre la toute nouvelle *Loi sur la protection civile*
13 *et les services policiers*. Et donc, on envisage des règlements
14 pour appuyer cette loi et je peux vous assurer, Monsieur le
15 Commissaire, que nous écoutons avec les oreilles grandes
16 ouvertes ce qui se passe ici pendant cette Commission et nous
17 écoutons les preuves également, d'autres preuves qui sont
18 présentées.

19 Je ne peux pas vous dire quels règlements seront
20 mis en œuvre, mais c'est une préoccupation que je ramènerai au
21 ministère.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, ç'allait être ma
23 question suivante. Est-ce que les conclusions de cette
24 Commission en ce qui concerne ce qui s'est passé, parce qu'à
25 l'évidence, vous avez des désaccords qui devront être réglés.
26 Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être utile pour le
27 travail que le ministère effectue?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Absolument. Je pense que

1 les recommandations émises par ce comité en ce qui concerne les
2 services policiers vont certainement informer les décisions
3 prises par le ministre et le premier ministre.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et une dernière question
5 au niveau de la *Loi sur les mesures d'urgence* en tant que telle.
6 Est-ce qu'on pourrait ou est-ce qu'on devrait pouvoir établir
7 une coordination entre la *Loi sur les mesures d'urgence* -- parce
8 qu'on entend parler de ce que peut faire la *Loi sur les mesures*
9 *d'urgence* de l'Ontario et ce que pourrait faire la loi fédérale,
10 ce qui déclenche l'une, ce qui déclenche l'autre. Et à
11 l'évidence, dans ce cas, la *Loi sur les mesures d'urgences* du
12 Canada a 40 ans, 30 et quelques, il me semble.

13 Donc, est-ce qu'il y a de la place pour de la
14 coordination ou est-ce que c'est une chose qui, à votre avis, ne
15 devrait pas être étudiée?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Alors, en termes
17 pratiques, la Loi, ces dernières années, les déclarations
18 d'urgence ont été effectuées quatre fois. En ce qui concerne la
19 *Loi sur les mesures d'urgence* fédérale, une fois en 40 ans. Je
20 ne suis pas sûr que la réalité soit telle que les deux lois
21 devraient être coordonnées. Je pense que la Loi provinciale, on
22 l'a certainement invoquée plus souvent pour gérer toutes sortes
23 d'urgences et la Loi fédérale, à l'évidence, moins fréquemment.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup et merci
25 pour votre patience, pour être resté tard et pour être revenu
26 après l'échec de votre interrogatoire d'hier. Vous pouvez y
27 aller. Il n'est pas tôt, mais on a fini pour la journée et nous
28 allons ajourner jusqu'à lundi matin, à 9 h 30.

1 Je m'attends à ce que la semaine prochaine soit
2 faite de journées plus longues, encore une fois, le même de
3 journées qu'on a eues cette semaine. Préparez-vous à tout ça.

4 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est ajournée.

5 --- L'audience est ajournée à 8:34 p.m.

6

7

C E R T I F I C A T I O N

8

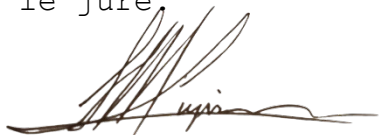
9 I, Sandrine Martineau-Lupien, a certified court reporter, hereby
10 certify the foregoing pages to be an accurate transcription of
11 the French interpretation to the best of my skill and ability,
12 and I so swear.

13

14 Je, Sandrine Martineau-Lupien, une sténographe officielle,
15 certifie que les pages ci-hauts sont une transcription conforme
16 de l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et
17 je le jure.

18

19



20 Sandrine Martineau-Lupien

21

22

23

24

25

26

27

28